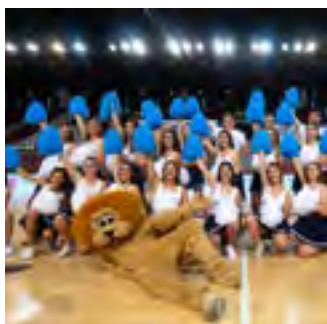




MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019



métropole
ROUENORMANDIE





SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 8

1

Présentation de
la Métropole Rouen
Normandie..... 12

L'INSTITUTION..... 14

LA MAISON COMMUNE
DE NOS 500 000 HABITANTS ... 15

LES 71 COMMUNES 16

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN
EN 2019 18QUELQUES FAITS MARQUANTS
DE L'ANNÉE 2019 22

2

Un territoire dynamique
et attractif 24FAIRE RAYONNER
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET LA RECHERCHE..... 26

LES CAMPUS MÉTROPOLITAINS26

SOUTIEN AUX PLATEFORMES
TECHNOLOGIQUES.....27CONVENTIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....28SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS
SCIENTIFIQUES ET ÉCONOMIQUES29

VIE ÉTUDIANTE29

DEVENIR LE TERRITOIRE
DE RÉFÉRENCE POUR
L'ACCUEIL, LA CRÉATION ET
L'ACCOMPAGNEMENT DES
ENTREPRISES 31

DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS 31

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES
ENTREPRISES34RÉSEAU DES PÉPINIÈRES ET HÔTELS
D'ENTREPRISES35

DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE38

PROMOTIONS DES EMPLOIS38

3

Vers une Transition
écologique réussie .. 76VALORISER, PRÉSERVER ET
DÉVELOPPER LES PATRIMOINES
ET RICHESSES ÉCOLOGIQUES DU
TERRITOIRE..... 80GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET
PRÉVENTION DES INONDATIONS.....80

BIODIVERSITÉ80

FORÊTS83

GESTION DES ZONES HUMIDES86

SCHEMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES.....88

EAU ET ASSAINISSEMENT89

MAÎTRISE DES DÉCHETS94

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'ÉNERGIE ..98

AGRICULTURE101

ACCOMPAGNER EFFICACEMENT
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
ÉNERGÉTIQUE..... 103

LES ACCORDS DE ROUEN103

ACCOMPAGNEMENT
DES PROJETS COMMUNAUX
DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE108RÉSEAU DES COMMUNES
DES PRATIQUES DURABLES110ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
ET AUX PRATIQUES DURABLES110

ESPACE INFO ÉNERGIE116

DÉVELOPPER LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS
EXISTANTS117VALORISER ET CONFORTER
LES FILIÈRES DU TERRITOIRE
ET ACCOMPAGNER LES
MUTATIONS..... 39ACCOMPAGNER LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET DIGITALE DE
L'INDUSTRIE39

CONFORTER LES ACTIVITÉS TERTIAIRES ..40

SOUTENIR L'ÉCOSYSTÈME DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)40

LE MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL (MIN)....41

CO-CONSTRUIRE LE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
AVEC LES ACTEURS
ÉCONOMIQUES 44

LA MOBILITÉ DU FUTUR.....44

LA COP21 LOCALE - COALITION
ÉCONOMIQUE.....44CRÉATION D'UNE DÉMARCHE DE
MÉCÉNAT / PARTENARIATS.....46FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE
ET VALORISER
NOS ATOUTS ET NOS TALENTS

TOURISME47

POLITIQUE CULTURELLE53

ÉQUIPEMENTS EMBLÉMATIQUES59

SPORT67

JEUNESSE71

PARC NATUREL URBAIN DES BRUYÈRES....74

LA BALADE DU CAILLY75

4

La mobilité pour tous. 118

| | |
|---|-----|
| CONCEVOIR UNE OFFRE DE MOBILITÉ TENANT COMPTE DES DIFFÉRENTS PÔLES DE VIE ET D'ACTIVITÉS | 120 |
| POLITIQUE CYCLABLE | 120 |
| DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLECTROMOBILITÉ | 122 |
| ACCOMPAGNEMENT AUX PDE/PDIE | 122 |
| SUIVI DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS | 122 |
| EXPÉRIMENTATION DU NAVETTE FLUVIALE | 123 |
| FAVORISER UN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC COHÉRENT AVEC LA POLITIQUE DE MOBILITÉ | 124 |
| DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ASTUCE | 124 |
| UN SERVICE PUBLIC DE LA VOIRIE GÉRÉ EN PROXIMITÉ | 126 |
| GESTION OPÉRATIONNELLE DES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS | 128 |
| AMÉNAGEMENT DES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX AUTOUR DES GARES : PARVIS DE LA GARE DE ROUEN RIVE DROITE | 130 |
| VÉHICULE AUTONOME | 131 |

5

Une cohésion sociale renforcée, un territoire solidaire. 132

| | |
|---|-----|
| FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE | 134 |
| EMPLOI, ÉCONOMIE ET INNOVATIONS SOCIALES | 134 |
| ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS | 135 |
| INSERTION DES JEUNES | 141 |
| AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE | 143 |
| DÉVELOPPER LE SOUTIEN AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES | 145 |
| TARIFICATION SOCIALE ET SOLIDAIRE | 145 |
| POLITIQUE DE LA VILLE | 146 |
| NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN | 150 |
| L'HABITAT POUR UNE MÉTROPOLE INCLUSIVE : RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES | 151 |
| PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI | 152 |
| COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET RELATIONS INTERNATIONALES | 154 |
| ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ DES TRANSPORTS | 155 |

6

Un aménagement cohérent et une répartition territoriale équilibrée. 156

| | |
|--|-----|
| PLANIFICATION URBAINE ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE | 158 |
| SUIVI DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE | 158 |
| ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL | 161 |
| INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME | 163 |
| HABITAT | 165 |
| CRÉER UNE OFFRE POUR AMÉLIORER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX ET SOCIAUX | 165 |
| RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU PARC DE LOGEMENT EXISTANT | 165 |
| ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025 | 166 |
| GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT | 167 |
| STRATÉGIE ET ACTION FONCIÈRES | 167 |
| SEINE CITÉ | 163 |
| QUARTIERS OUEST DE ROUEN | 172 |

7

Une organisation au service d'une relation privilégiée aux usagers. 174

| | |
|---|-----|
| UNE RELATION AUX USAGERS EFFICACE ET DE QUALITÉ | 176 |
| MA MÉTROPOLE | 176 |
| OUTILS DE COMMUNICATION EXTERNE | 171 |
| CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT | 179 |
| SERVICE PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ | 180 |
| COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX | 182 |
| CRÉMATORIUMS | 183 |
| UNE ORGANISATION TERRITORIALISÉE ET DES RESSOURCES MAÎTRISÉES | 184 |
| ORGANISATION EN PÔLES DE PROXIMITÉ | 184 |
| FONDS DE CONCOURS FINANCIERS AUX COMMUNES | 184 |
| MUTUALISATION ET SERVICES COMMUNS | 186 |
| REGROUPEMENT DES SERVICES DE LA MÉTROPOLE ET RATIONALISATION IMMOBILIÈRE | 188 |
| LE CONTRÔLE DES SATELLITES | 192 |
| LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ | 192 |
| DES DÉMARCHES STRATÉGIQUES STRUCTURANTES | 193 |
| SITUATION FINANCIÈRE DE LA MÉTROPOLE | 196 |
| RECHERCHER UNE COMPLÉMENTARITÉ DE NOS STRATÉGIES AVEC CELLES DES TERRITOIRES PROCHES | 197 |
| LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN SEINE-EURE | 197 |
| INTERTERRITORIALITÉ ALLIANCE DES TERRITOIRES | 197 |
| POPSU | 199 |
| INTERSCOT | 199 |

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur,

L'année 2019 aura été pour notre territoire, comme pour la Métropole, une année riche et complexe, dont nous devons tirer tous les enseignements, quelle que soit la gouvernance future de notre institution.

2019 a d'abord été une année d'aboutissement, dans la continuité, du projet métropolitain, tel que nous l'avions conçu dès 2008, sous la responsabilité de Laurent Fabius et de Frédéric Sanchez, en particulier sur le champ des transports et de l'aménagement urbain. Fin mai, nous inaugurons la T4 dont les aménagements réalisés tout au long du parcours ont convaincu. Six mois auparavant, la rénovation des quais rive gauche obtenait le Grand Prix National du Paysage, les victoires du Paysage ainsi qu'une mention spéciale du Grand Prix 2019 du Conseil de l'Europe. Cette démarche de réappropriation des quais et du fleuve, lancée il y a plus de vingt ans et élargie en 2008 avec Valérie Fourneyron à la rive gauche, est un succès qui va marquer profondément notre territoire.

Dans le même temps, nous poursuivions le programme Cœur de Métropole, dont l'achèvement est prévu en 2020. Cette rénovation exceptionnelle a transformé et embelli le centre historique de Rouen. Beaucoup d'autres chantiers ont également marqué cette année : la Place de l'Hôtel de Ville à Sotteville-lès-Rouen, le parvis de la gare de Rouen, la requalification de la rue des Martyrs à Maromme ou de l'Avenue Jean Jaurès à Petit-Quevilly, l'enfouissement des réseaux à Petit-Couronne, la piste cyclable le long de la Seine à Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, la voie verte Duclair-Yainville-Le Trait Nous pourrions multiplier les exemples de notre mobilisation collective. Nos services ont fait le maximum avec les nombreuses entreprises concernées, dans un contexte parfois difficile.

Il fallait être prêt pour l'Armada, ce rendez-vous populaire et touristique exceptionnel, qui a tenu, malgré une météo parfois capricieuse, toutes ses promesses. Ce sont près de 4 millions de personnes qui ont été présentes pendant 10 jours de juin sur les quais de Rouen. Nous en sommes d'autant plus fiers que les outils techniques pour mesurer la fréquentation sont devenus infiniment plus fiables qu'il y a 10 ou 20 ans. Nous avons enregistré également un nombre renforcé de visiteurs sur le centre-ville historique qui a bénéficié d'une nouvelle proposition de Cathédrale de Lumières et des expositions de premier plan dans nos Musées.

Oui, le territoire a répondu présent et fait de cette belle opportunité une formidable fête.

Oui, la Métropole Rouen Normandie, 10^e agglomération de France, 1^{er} pôle d'emploi de Normandie, constituée autour des somptueux paysages de la vallée de la Seine, a tenu son rang, inscrivant ses mutations dans une trajectoire de renouvellement et d'affirmation du territoire, dont chacun reconnaît les effets. Ce résultat, nous l'avons atteint collectivement, dans l'association de toutes les forces vives, de tous les personnels de la métropole et de nos communes, sous la responsabilité des élus. Je veux le souligner.

Mais il y eut aussi, le 26 septembre 2019, le terrible incendie des sites de stockage de Lubrizol et Normandie Logistique. Au-delà des origines elles-mêmes, dont nous ne savons aujourd'hui que peu de choses, au-delà de la mobilisation exceptionnelle des pompiers, des services de l'Etat et de ceux de la Métropole, en particulier les personnels chargés de l'eau et de l'assainissement, que je veux à nouveau remercier, au-delà de l'émotion et des inquiétudes légitimes que cet accident a provoquées, malgré les résultats rassurants des analyses, l'impact pour notre territoire est immense et incontestable. C'est un véritable préjudice. Il est révélateur du chemin qu'il reste à parcourir pour pleinement réussir la vie commune entre la ville et l'industrie.

Notre territoire industriel a souffert plus que d'autres des mutations de l'emploi des trente dernières années. Il ne s'est pas encore assez transformé. Nous devons rester mobilisés, accompagner l'innovation économique, sans pour autant renoncer à la force et l'atout que représente le complexe industriel portuaire, au cœur de notre histoire.

Malgré les promesses, notre territoire ne bénéficie toujours pas des infrastructures qui accéléreraient son développement. C'est pourquoi, au lendemain, de ce sinistre majeur, j'ai souhaité, avec le Président de Région, écrire au Président de la République pour lui demander de marquer solennellement l'engagement de l'Etat pour la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie et de la future gare Saint-Sever, avec des éléments précis et concrets en matière de calendrier. Ce que le Gouvernement a compris par ses annonces au début de l'année 2020. Je m'en félicite.

J'ai la conviction que notre territoire doit revendiquer une vision plus affirmée du développement de la vallée de la Seine par un renforcement des coopérations avec nos voisins de Paris à la mer et tout particulièrement avec les autres intercommunalités de la Seine Normandie. Nous devons également cultiver nos liens avec Paris, sans en avoir peur. J'évoquerai à titre d'exemple le tourisme. D'ici 2040, le nombre de touristes à Paris devrait atteindre 54 Millions

de personnes par an. Notre métropole rouennaise avec la Cathédrale, son centre historique, son quartier des musées et bien d'autres joyaux dans de nombreuses communes a forcément une carte à jouer pour en attirer une large part. A 4 ans des Jeux Olympiques, tous les acteurs doivent afficher ambition et volonté de rayonnement.

Quatre orientations me semblent en conclusion indispensables à notre territoire :

1/ Le développement des solidarités territoriales : la métropole rouennaise se caractérise par une armature urbaine diversifiée, multipolaire, discontinue : deux principaux pôles urbains : Rouen et Elbeuf, 5 grands pôles de proximité de 100 000 habitants, des espaces urbains, d'autres ruraux. La responsabilité de la métropole est de créer de la proximité spatiale et temporelle, entre les différents ensembles qui la composent. Elle doit faire fonctionner en réseau une pluralité de territoires parfois très différents, avec un souci permanent de l'équité. Les questions de l'habitat y sont essentielles et la dimension métropolitaine permet de les aborder à la bonne échelle pour diminuer les inégalités, traiter les lieux de paupérisation, accroître l'harmonie entre les différentes centralités et typologies du territoire, favoriser les conditions d'accès, répondre à des besoins spécifiques tels que ceux des ménages à faibles ressources, des personnes âgées et handicapées, dans un cadre réfléchi globalement qui intègre la question des transports et la nécessaire lutte contre l'étalement urbain. C'est pourquoi, après une très longue phase de concertation, avec les communes, les habitants, les diverses institutions et une enquête publique qui a généré plus de 1300 contributions, nous avons tous mis en œuvre pour pouvoir présenter début 2020 pour adoption définitive le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Dans le dialogue, la Métropole a contribué à construire une véritable communauté de destin.

2/ Le développement durable est au cœur de nos politiques, à travers en particulier la COP21 locale, dans laquelle de nombreux acteurs et les communes se sont investies. Exemplaire par des réalisations telles que l'aménagement de la Presqu'île Rollet ou le futur Champ des Bruyères, grand parc de 28 ha, poumon vert au carrefour de quatre communes de la rive gauche, notre territoire s'engage aujourd'hui plus fortement sur les mobilités douces et le développement du vélo.

3/ La promotion de la recherche et de l'enseignement supérieur : la vallée de la Seine doit devenir demain la vallée des mobilités contemporaines. Avec le projet du véhicule autonome sur route ouverte à la circulation au Madrillet, première européenne, la métropole s'est lancée en 2019 dans un projet audacieux, en s'appuyant sur de nombreux

partenaires et des acteurs historiques du territoire (Renault, la Matmut, nos très belles écoles et formations d'enseignement supérieurs). Nous pouvons être demain la métropole française de référence sur l'invention des mobilités en testant in vivo les modèles de demain, le véhicule autonome mais aussi la logistique du dernier km, les quartiers à circulation limitée, les applications mobiles permettant le calcul d'itinéraire et le paiement quel que soit le mode choisi ... C'est le sens du dossier Territoire d'Innovation Grande Ambition que nous avons déposé auprès de l'État en 2019 et que celui-ci a retenu, labellisé et s'est engagé à soutenir.

S'y ajoutent deux autres dynamiques, auxquelles nous sommes très attentifs avec la Région, dans le cadre de la préparation des futures politiques contractuelles avec l'État : la mobilisation des acteurs pour l'implantation sur le territoire d'une giga-factory de fabrication des batteries électriques – c'est un des projets industriels de demain ; la réalisation, avec l'ensemble des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur regroupés au sein de l'Association Campus Science et Ingénierie Rouen Normandie, d'un vaste projet d'aménagement, de renforcement et de développement du campus du Madrillet autour des thématiques qui font déjà sa notoriété (mobilité, industrie du futur, énergie, numérique).

4/ La culture, enfin, et les grands événements internationaux : en 2019, la capitale de la Normandie a donné rendez-vous aux plus beaux voiliers du Monde. Demain, c'est un objectif ambitieux qui attend la Métropole avec la candidature de Rouen, Capitale Européenne de la Culture pour 2028. Dès à présent nous devons nous projeter pour avoir une chance d'être retenu par la Commission Européenne. Nos propositions artistiques et culturelles, les événements que nous imaginerons, la façon dont ils seront partagés diront au monde la société que nous voulons construire ici à Rouen, à partir de notre histoire et de nos singularités.

Très bonne lecture à toutes et tous !

Yvon Robert

Président de la Métropole Rouen Normandie



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

CINQ FINALITÉS SONT DÉFINIES
PAR LA STRATÉGIE NATIONALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Tout au long de ce document, des encadrés signalent ainsi les actions significatives de la Métropole en faveur du développement durable.



Lutter contre le changement climatique et pour une protection de l'atmosphère



Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles



Favoriser l'épanouissement de chacun



Développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires



Développer des modes de consommation et de production durables

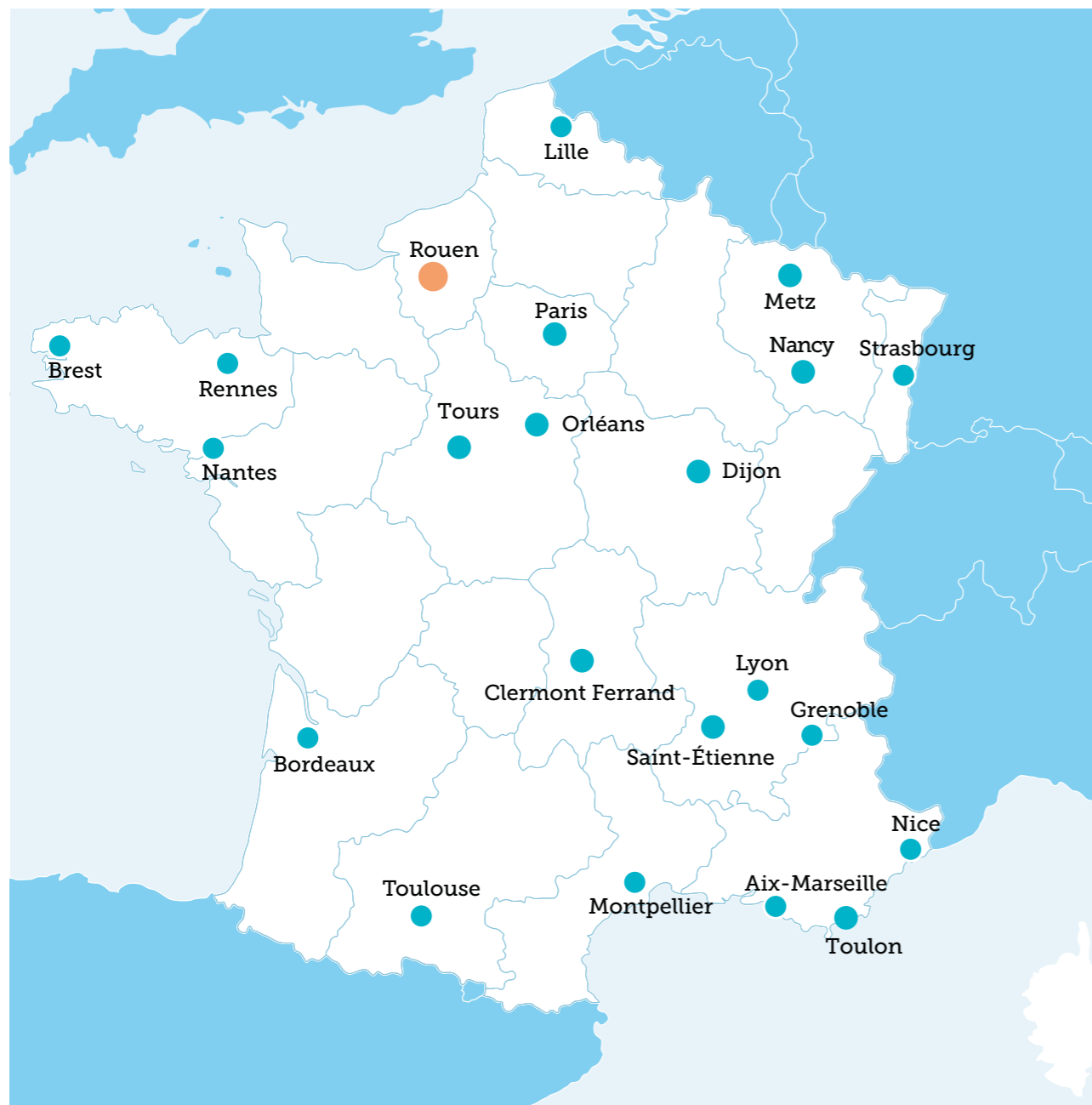
1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



L'INSTITUTION

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles - dite loi MAPTAM - du 27 janvier 2014 constitue en métropoles les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, formant un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants. Ensuite élargie par la loi du 8 février 2017 à l'ensemble des EPCI de plus de 400 000 habitants, aux EPCI chefs-lieux de région ou au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants portant ainsi le nombre de métropoles à 22.



Les 22 métropoles françaises

LA MAISON COMMUNE DE NOS 500 000 HABITANTS

La Métropole Rouen Normandie est l'aboutissement d'une construction communautaire, commencée dès les années 2000, qui a conduit 4 communautés à fusionner en 2010 pour créer à l'époque la plus grande Communauté d'agglomération française (la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe - la CREA, 71 communes, 490 000 habitants) et le premier EPCI de Normandie.

Cette intégration a été consolidée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014). C'est ainsi que notre territoire est devenu au 1^{er} janvier 2015 une des quinze Métropoles de France (la 10^e dans un ensemble composé également de Paris, Aix-Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse Nantes, Nice, Strasbourg, Grenoble, Montpellier, Rennes et Brest). La faculté ouverte par la Loi MAPTAM a été ensuite élargie par la loi du 8 février 2017 à l'ensemble des EPCI de plus de 400 000 habitants, aux EPCI chefs lieu de Région ou au centre d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants, ouvrant ainsi la faculté à Dijon, Orléans, Saint-Etienne, Toulon, Metz, Clermont-Ferrand, Tours d'être également reconnues.

Les métropoles françaises concentrent près de 20 millions d'habitants et une part significative des enjeux économiques et urbains du pays. Ces villes dynamiques, ouvertes sur le monde, terres d'accueil de populations diverses, sièges de grands centres universitaires ou de recherche, d'équipements structurants et de pôles culturels, sont des lieux d'innovation, de créativité mais aussi un laboratoire du vivre et du faire ensemble à l'échelle du « territoire vécu ». En permettant à notre Communauté d'entrer dès 2015 dans le cercle étroit des Métropoles, grâce au nombre d'habitants qu'elle représente, les élus de la Métropole Rouen Normandie lui ont fait franchir une étape majeure.

4^e Métropole de France par le nombre de communes membres (71), 2^e investisseur public et principale locomotive économique de Normandie, notre territoire, grand espace industriel et portuaire, occupe une position-clé sur l'axe Seine, corridor de développement qui relie Paris à l'estuaire. Avec le statut de Métropole, il dispose d'un puissant outil d'action publique, à la hauteur de son potentiel, concentrant en un seul niveau des compétences stratégiques, des mutualisations utiles. La Métropole rend les grands services du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transport en commun), avec une gestion rigoureuse et une tarification solidaire. Elle aménage son espace (urbanisme, logement, voirie, mobilité) en travaillant à la grande échelle, protège son environnement en inscrivant le territoire dans la transition écologique, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaire, tourisme, enseignement supérieur) en préparant les emplois de demain. Elle s'engage dans les grands équipements structurants du territoire.

Cette dimension nouvelle favorise la mise en cohérence des actions, la synergie des acteurs, la montée en puissance des propositions, que l'on aborde la question des mobilités du quotidien (T4, Filo'r ...) et de demain (avec l'expérimentation sur le véhicule autonome, grande première Européenne), l'offre culturelle (Réunion des Musées Métropolitains, festival Spring Métropoles ...), les grands projets urbains (quartier Rouen Flaubert, Parc Urbain des Bruyères ...) ou bien d'autres champs d'action dont rend compte ce rapport d'activités (politique de la ville et renouvellement urbain, agriculture, patrimoine écologique et forestier du territoire ...).

En introduction au projet métropolitain 2015-2025, la Métropole Rouen Normandie disait son ambition d'inventer un nouveau modèle métropolitain :

« La Métropole est une collectivité de service – au bénéfice des habitants, des entreprises, des communes qui la composent, des touristes qui la visitent – mais elle doit être aussi le laboratoire du XXI^e siècle, d'un nouveau modèle plus harmonieux, plus humain, plus généreux. (...) Au-delà des enjeux de croissance démographique et économique, réussir la métropolisation, c'est faire advenir une véritable société métropolitaine, celle qui se crée au creux des pratiques, de leur addition, de leur densité : résider, travailler, se déplacer, utiliser un service public, le tout très souvent dans des communes différentes (...). Tout au long de l'année 2019, cette conviction forte a porté l'action conjointe des élus du Conseil métropolitain et des services de la Métropole Rouen Normandie, qui peuvent mesurer avec fierté le chemin parcouru depuis 10 ans.

Ce que dit la loi : « la métropole est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré ».

LES 71 COMMUNES



COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

Le 1^{er} janvier 2019, forte de ses 71 communes qui la composent, la Métropole comptait 499 169 habitants

| COMMUNE | NOMBRE D'HABITANTS AU 1 ^{ER} JANVIER 2019 |
|-------------------------------------|--|
| Amfreville-la-Mivoie | 3249 |
| Anneville-Ambourville | 1218 |
| Bardouville | 649 |
| Belbeuf | 2180 |
| Berville-sur-Seine | 571 |
| Bihorel | 8487 |
| Bois-Guillaume | 13922 |
| Bonsecours | 6580 |
| Boos | 3813 |
| La Bouille | 755 |
| Canteleu | 15002 |
| Caudebec-lès-Elbeuf | 10629 |
| Cléon | 5093 |
| Darnétal | 9721 |
| Déville-lès-Rouen | 10465 |
| Duclair | 4253 |
| Elbeuf | 16773 |
| Épinay-sur-Duclair | 554 |
| Fontaine-sous-Préaux | 522 |
| Franqueville-Saint-Pierre | 6347 |
| Freneuse | 926 |
| Gouy | 852 |
| Grand-Couronne | 9879 |
| Grand Quevilly | 26175 |
| Hautot-sur-Seine | 421 |
| Hénouville | 1288 |
| Houpeville | 2790 |
| Isneauville | 2942 |
| Jumièges | 1770 |
| La Londe | 2389 |
| La Neuville-Chant-d'Oisel | 2264 |
| Le Houlme | 4092 |
| Le Mesnil-Esnard | 8382 |
| Le Mesnil-sous-Jumièges | 659 |
| Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen | 1285 |

| | |
|-------------------------------|--------|
| Le Trait | 5075 |
| Malaunay | 6176 |
| Maromme | 11080 |
| Montmain | 1357 |
| Mont-Saint-Aignan | 19304 |
| Moulineaux | 968 |
| Notre-Dame-de-Bondeville | 7179 |
| Oissel | 11745 |
| Orival | 939 |
| Petit-Couronne | 8874 |
| Petit-Quevilly | 22429 |
| Quevillon | 614 |
| Quéville-la-Poterie | 988 |
| Roncherolles-sur-le-vivier | 1084 |
| Rouen | 112596 |
| Sahurs | 1257 |
| Saint-Aubin-Celloville | 1020 |
| Saint-Aubin-Épinay | 1053 |
| Saint-Aubin-lès-Elbeuf | 8263 |
| Saint-Étienne-du-Rouvray | 29180 |
| Saint-Jacques-sur-Darnétal | 2763 |
| Saint-Léger-du-Bourg-Denis | 3453 |
| Sainte-Marguerite-sur-Duclair | 2059 |
| Saint-Martin-de-Boscherville | 1546 |
| Saint-Martin-du-Vivier | 1709 |
| Saint-Paër | 1384 |
| Saint-Pierre-de-Manneville | 929 |
| Saint-Pierre-de-Varengeville | 2359 |
| Saint-Pierre-lès-Elbeuf | 8321 |
| Sotteville-lès-Rouen | 29766 |
| Sotteville-sous-le-Val | 826 |
| Tourville-la-Rivière | 2555 |
| Val-de-la-Haye | 709 |
| Yainville | 1071 |
| Ymare | 1179 |
| Yville-sur-Seine | 462 |

Source : Insee
Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

SON CONSEIL MÉTROPOLITAIN EN 2019



Séance du Conseil métropolitain dans l'auditorium du Panorama

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN :

156 conseillers métropolitains dont 20 vice-présidents et 20 conseillers délégués.

PRÉSIDENT

Yvon Robert, Rouen



VICE-PRÉSIDENTS

1^{er} vice-président :
Luce Pane
SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN



Joachim Moysse
SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY



Françoise Guillotin
ELBEUF-SUR-SEINE



Jean-Marie Masson
SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF



Mélanie Boulanger
CANTELEU



Cyrille Moreau
ROUEN



Marie-Françoise Guguin
BOIS-GUILLAUME



Dominique Randon
PETIT-COURONNE



Hélène Klein
ROUEN



Marc Massion
GRAND QUEVILLY



Pierrette Caru
SAINT-PIERRE-DE-VARENCEVILLE



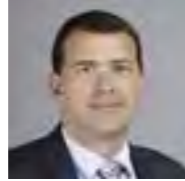
Laurent Grelaud
BONSECOURS



Nicole Basselet
BERVILLE-SUR-SEINE



David Lamiray
MAROMME



Patricia Baud
SAINT-AUBIN-CELLOVILLE



Patrick Simon
SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR



Christine Rambaud
ROUEN



Marie-Hélène Roux
ROUEN



Djoubé Mérabet
ELBEUF-SUR-SEINE



MEMBRES DU BUREAU :

Benoît Anquetin
SAINT-AUBIN-ÉPINAY



Christine Argelès
ROUEN



Dominique Aupierre
SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN



Stéphane Barré
OISSEL



Laurent Bonnaterre
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF



Patrick Callais
LE TRAIT



David Cormand
CANTELEU



Anne-Marie Del Sole
YAINVILLE



Patrice Desanglois
SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF



Thierry Foucaud
OISSEL



Dominique Gambier
DÉVILLE-LÈS-ROUEN



Étienne Hébert
VAL-DE-LA-HAYE



Noël Levillain
TOURVILLE-LA-RIVIÈRE



Roland Marut
GRAND QUEVILLY



Franck Meyer
SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL



Alain Ovide
CLÉON



Guy Pessiot
ROUEN



Jean-Pierre Petit
QUEVILLON



Danielle Pignat
SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL



Hubert Saint
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE



Nelly Tocqueville
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

JANVIER

- Match de handball France – Slovénie au Kindarena



MARS

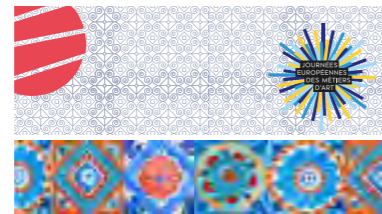
- 2nde participation à l'opération Earth Hour de WWF



- Festival SPRING, festival des nouvelles formes de cirque

AVRIL

- 1/2 finale Fed Cup – match de tennis féminin France – Roumanie au Kindarena
- 3^e édition du Printemps de l'Aître Saint-Maclou, dans le cadre des Journées européennes des Métiers d'Art



- Exposition temporaire Braque, Miró, Calder et Nelson - Varengeville, un atelier sur les falaises ; au Musée des Beaux-Arts



MAI

- Ouverture de la nouvelle ligne T4 Boulingrin – Zénith Parc Expo



- 11^e édition du festival Graines de jardin « Jardin des explorateurs »



- Finale du concours d'éloquence de la Métropole

JUIN

- Armada et Pop Up Park de la Métropole



- Nouvelle fresque TITANIC, les promesses de la modernité au Panorama XXL
- Cathédrale de lumière, jusqu'au 15 septembre



- Fin des aménagements du parvis de la gare Rouen rive droite

JUILLET

- Ouverture de la totalité de la Presqu'île Rollet
- Fête des beauvoisins et des beauvoisines
- Week-end d'animations au château Robert le Diable
- Début de l'expérimentation de la navette fluviale à Rouen

AOÛT

- Début de l'enquête publique PLUi
- Inauguration de la tribune au stade Robert Diochon

SEPTEMBRE

- 1^{ère} édition de la Forêt monumentale en Forêt Verte (septembre 2019 – septembre 2021)
- 36^e édition des Journées européennes du patrimoine
- Visites d'ateliers d'artistes



OCTOBRE

- Inauguration de la voie verte cyclable Le Trait – Yainville



- Inauguration des nouveaux aménagements du parc animalier de Roumare

NOVEMBRE

- Organisation du challenge sportif étudiant Sup' Cup'



2

Un territoire dynamique
et attractif



Un territoire dynamique et attractif

La Seine contribue depuis toujours au développement de Rouen, point de rencontre entre la voie fluviale et la voie maritime. Le positionnement de la Métropole Rouen Normandie, première agglomération normande et centre de gravité de l'axe Seine, porte d'entrée fluvio-maritime de Paris et de la région-capitale, constitue un atout pour développer son attractivité et celle de la Normandie.

2.1

FAIRE RAYONNER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

2.1.1

LES CAMPUS MÉTROPOLITAINS

CAMPUS SCIENCES & INGÉNIERIE ROUEN NORMANDIE

L'association « Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie » regroupe, les acteurs institutionnels (Etat, Région Normandie, Métropole Rouen Normandie et Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray) la COMUE Normandie Université et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (CESI, ESIGELEC, INSA, Université Rouen Normandie), le CRIANN, les représentants des filières Normandie AeroSpace et Normandie Energies, ceux du Pôle de Compétitivité à vocation mondiale MOVEO, les représentants des entreprises installées sur Rouen Madrillet Innovation (ARTEMAD), mais également des membres associés (CROUS, CCI Normandie, lycée Le Corbusier, CFA Lanfry, etc.).

Cette association a pour mission d'intensifier les liens entre les établissements d'enseignement supérieur et de R&D, les entreprises, les centres de ressources technologiques et les filières afin d'identifier les enjeux scientifiques et technologiques stratégiques au développement du site. Elle vise en outre à promouvoir et coordonner des actions communes dans les champs de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante afin de développer le dynamisme et la visibilité du campus.

En 2019, l'association a travaillé sur 3 axes majeurs :

- L'aménagement du campus avec :

- L'élaboration du Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement rendu en novembre 2019 par le cabinet Ernst & Young ;
- La réalisation de 2 études de programmation au sein des établissements INSA et Université Rouen Normandie.

- La vie de Campus :

- La poursuite du projet « À l'asso du Campus » lauréat d'un AMI CNOUS qui a permis de capter une subvention de 121 000€ pour développer 3 axes projets en 2018-2019 (événementiel, résidence art & science et un appel à projet étudiants « les trophées du Mad ») ;
- La réalisation d'une note de cadrage spécifique à l'axe culture et vie de campus ;
- La poursuite de l'étude de programmation financée et pilotée par la Métropole pour la réalisation d'un équipement sportif en complément du gymnase actuel, à destination des étudiants, des personnels des établissements d'enseignement ainsi que des salariés des entreprises (17 707 €).

- L'attractivité :

- La réalisation des premiers outils de communication (logo, supports numériques etc.)

CAMPUS SANTÉ ROUEN NORMANDIE

A l'instar de ce qui a été initié sur le campus Sciences & Ingénierie Rouen Normandie, les acteurs santé du quartier Martainville ont souhaité lancer une dynamique similaire et se structurer afin d'accroître le rayonnement du site et de leur structure.

Cette structuration contribue à la notoriété, la visibilité et l'attractivité de ses pôles d'enseignement et de recherche grâce notamment à une communication unifiée et à une concertation efficiente des réseaux d'acteurs ainsi organisés. Sur la Campus Santé cette dynamique se traduira non seulement par l'optimisation des synergies avec la zone Rouen Innovation Santé, mais également par la possibilité d'inclure dans le CPER les investissements nécessaires au développement du Campus (Learning Center de l'Université par exemple).

L'association a ainsi défini 4 axes stratégiques :

- la formation : pour développer des liens entre les enseignements et la recherche
- la recherche : pour développer des interactions positives porteuses d'innovation avec le monde économique
- la culture scientifique, technique et innovation : pour développer une « culture santé » commune
- la vie sur le campus : pour développer un « vivre ensemble » porteur de dynamisme

2.1.2

SOUTIEN AUX PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES

Le soutien de la Métropole à l'équipement de plateformes technologiques fait l'objet d'un dispositif dédié. Il vise à accompagner financièrement l'investissement dans des équipements sur des plateformes technologiques dans le cadre d'actions de recherche, de formation ou encore de transferts de technologies et d'innovations vers les entreprises.

Ce soutien vise à faciliter l'accès des entreprises à des équipements de pointe, accompagner les transferts de technologies des laboratoires de recherche vers les entreprises, de diffuser les connaissances des centres d'excellence vers les acteurs économiques et la société civile et ainsi de contribuer à l'attractivité du territoire, tant pour les publics étudiants/chercheurs que pour les acteurs économiques.

Les projets et équipements accompagnés s'inscrivent dans une politique de soutien et de montée en puissance des établissements, de développement de spécificités techniques différenciantes et de promotion du territoire. Cela s'exprime en particulier sur les parcs d'activités à dominante technologique et/ou sur les campus métropolitains.

2019 RÉALISATIONS

EN 2019, LA MÉTROPOLE A ACCOMPAGNÉ 3 PROJETS POUR UN MONTANT TOTAL DE 1,1 M€

- Soutien au CHU pour l'acquisition du robot chirurgical Da Vinci X (500 000 €). L'accompagnement de la Métropole a permis au CHU d'implanter l'ancien robot chirurgical au sein du Medical Training Center et ainsi d'élargir son panel de formation. L'acquisition du nouveau robot renforce les compétences en chirurgie robotisée du CHU pour de nombreuses disciplines (urologie, pédiatrie, thoracique, cardiologique, digestive) ainsi que celles en recherche sur la chirurgie robotique assistée et contrôlée par l'image.
- Le soutien au Centre de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel pour l'acquisition d'un TEP-Scan numérique (300 000 €). Cet équipement permettra de faire face à la demande croissante d'exams TEP-scan en oncologie, neurologie, cardiologie ou les maladies infectieuses. Il permettra par ailleurs de développer des travaux de recherche (utilisation de nouveaux traceurs) et de renforcer les liens avec la recherche académique afin d'optimiser l'efficacité de la radiothérapie.
- Le soutien à UniLaSalle pour la phase 3 d'équipement du centre AgroRTech (300 000 €) dans le cadre du développement de la Chaire Industrielle Ambios Normandie (Agro-ressources et Matériaux BIOSourcés) dont l'objectif est de travailler sur les agro-ressources pour répondre aux besoins de différents secteurs industriels (bâtiment, packaging, automobile...).

Dans le cadre de la convention triennale avec le CHU, renouvelée fin 2019, la Métropole s'est engagée sur le financement d'équipements sur la période 2020-2022 pour un montant total de 1,5M€.

2.1.3

**CONVENTIONS AVEC
LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR****L'UNIVERSITÉ DE ROUEN :**

Une convention triennale d'objectifs a été conclue entre la Métropole et l'Université sur la période 2017-2019. La reconfiguration de ce partenariat a permis de mobiliser plus largement les directions de la Métropole en interaction ponctuelle ou permanente avec l'Université, mais aussi de valoriser les actions et projets déjà menés en dehors de ce cadre.

Cette convention s'articule autour de quatre axes stratégiques qui ont été définis conformément aux objectifs et priorités de la Métropole en matière d'enseignement supérieur et de recherche :

- Faire des campus des lieux majeurs de la stratégie métropolitaine
- Stimuler le développement économique, l'innovation et l'emploi
- Agir pour la visibilité et l'attractivité de la Métropole
- Dynamiser la vie de campus.

Le montant de la subvention s'élève à 110 000 € par an maximum et se base sur la réalisation d'un programme d'actions défini et négocié. Pour l'année universitaire 2018-2019 la convention opérationnelle portait sur un montant de 69 600 €. La convention 2019-2020, intervenue en octobre 2019, s'élève à 101 132 €.

NEOMA BUSINESS SCHOOL :

La convention cadre 2018-2021 (en années universitaires), à laquelle est allouée une subvention annuelle de 25 000 €, a défini trois axes de partenariat :

- attractivité du territoire
- territoire innovant
- entrepreneuriat étudiant

Au regard des enjeux de l'entrepreneuriat étudiant, le soutien de la Métropole pour la convention opérationnelle 2019-2020 porte sur :

- la génération d'idées innovantes
- la digitalisation des start-ups
- l'ouverture entrepreneuriale internationale

**CONFÉRENCE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE L'AGGLOMÉRATION DE
ROUEN (CESAR) :**

La Métropole a reconduit en 2019 et pour la dernière année de la convention triennale son partenariat avec l'association CESAR (Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération Rouennaise)

Cette convention portant sur un montant de subvention maximal de 50 000 € par an a été conclue en février 2017. Elle porte sur quatre axes majeurs :

- L'amélioration de la qualité, de l'accueil et de l'animation de la vie étudiante
- La promotion de l'attractivité du territoire métropolitain et de l'enseignement supérieur rouennais
- La promotion du développement durable à l'échelle de l'enseignement supérieur rouennais
- La participation croisée aux dynamiques partenariales engagées sur le territoire par la Métropole ou par Cesar.

2.1.4

**SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS
SCIENTIFIQUES ET ÉCONOMIQUES**

La Métropole s'est dotée de 2 dispositifs d'aide permettant de soutenir les colloques, congrès et manifestations économiques sur son territoire :

**MANIFESTATIONS ET COLLOQUES
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
RECHERCHE :**

Ce dispositif vise à accompagner et à favoriser l'organisation sur le territoire métropolitain de manifestations et colloques dans un objectif de diffusion du savoir universitaire et scientifique. Il s'inscrit dans la volonté de renforcer l'image et l'attractivité du territoire et des secteurs d'excellence spécifiques qu'il accueille. Ces événements étant souvent assortis d'une offre touristique, ils sont également des vecteurs d'externalités positives pour le développement économique du territoire.

Au titre de l'année 2019, le dispositif a déjà permis de soutenir 6 événements pour un budget prévisionnel de 14 800 € (sous réserve de l'obtention des bilans), dont 5 portés par des laboratoires de l'Université. Le nombre de participants aux différentes manifestations est estimé à 1 500 personnes dont plusieurs centaines de participants exogènes au territoire, notamment internationaux.

**MANIFESTATION, COLLOQUES
ET ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE
ÉCONOMIQUE :**

Le dispositif vise à faciliter l'organisation de manifestations orientées vers les entreprises. Il s'inscrit dans l'objectif de promouvoir les partenariats entre les acteurs académiques et le monde socio-économique, l'innovation et les compétences du territoire dans des thématiques d'intérêt métropolitain.

En 2019, la Métropole a soutenu 2 manifestations en lien avec l'automobile et l'aéronautique pour l'une, le droit et le numérique pour l'autre, pour un budget prévisionnel de 3 530 €. Ces manifestations ont notamment accueilli un public de décideurs publics et privés pour un total de 180 personnes environ.

2.1.5

VIE ÉTUDIANTE**MANIFESTATIONS ÉTUDIANTES**

Le dispositif de soutien vise à accompagner et à favoriser l'organisation sur le territoire métropolitain de manifestations organisées par et pour les étudiants dans un objectif de dynamisation de la vie étudiante en contribuant à l'animation des campus et lieux de vie universitaires. Il s'inscrit dans une volonté d'accroissement du rayonnement et de l'attractivité de la Métropole en renforçant la visibilité des étudiants et de leur établissement et en valorisant les activités de la communauté universitaire et les initiatives étudiantes.

PROJETS ÉTUDIANTS

Le dispositif de soutien tend à accompagner et à favoriser la conception de projets étudiants s'inscrivant dans le cadre de concours, exhibition, démonstration ou tout autre événement de ce type, à dimension régionale, nationale ou internationale mettant en exergue les compétences, savoir-faire et formations spécifiques du territoire. Il s'inscrit dans une volonté d'accroissement du rayonnement et de l'attractivité de la Métropole en renforçant la visibilité des étudiants et des établissements d'enseignement supérieur et en valorisant leurs initiatives en matière d'expérimentation et d'innovation.

ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT

La Métropole organise et/ou participe à plusieurs événements et dispositifs destinés à favoriser le développement de l'entrepreneuriat étudiant sur son territoire.

Student Start Up Way : une journée conviviale d'ateliers, de tables rondes pour permettre à l'ensemble des étudiants de découvrir le monde de l'entrepreneuriat et les structures d'accompagnement du territoire.

Concours Creactif : propose aux jeunes de 18 à 30 ans un dispositif permettant de soutenir financièrement des projets en lien avec les compétences de la Métropole (financement pouvant atteindre 5 000€ par projet).

Journée jeunes entrepreneurs étudiants en ESS (JESS) visant à informer sur l'entrepreneuriat social et à apporter une expertise aux porteurs de projet (subvention de 3 000 € à la CRESS pour l'organisation de l'événement).

PARTENARIAT L'ÉTUDIANT

En 2019, le partenariat avec l'Etudiant (10 000€) a été orienté sur la promotion de l'ESR métropolitain via les outils de communication digitale. Il a permis la réalisation de deux publi-infos sur le site de l'Etudiant assorties d'une campagne de promotion, notamment sur les réseaux sociaux. Ces deux publi-info, visibles pendant un an, ont porté d'une part sur l'attractivité de l'enseignement supérieur métropolitain dans sa globalité et, d'autre part, sur le campus Sciences & Ingénierie spécifiquement.

2.2

DEVENIR LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCUEIL, LA CRÉATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La politique d'aménagement de zones d'activités à haute qualité de services et attractives par leur exemplarité environnementale, pour accueillir de nouvelles entreprises, est le premier levier d'intervention de la Métropole. Renforcée dans ses compétences avec le transfert de la totalité des zones d'activités économiques communales (au 1^{er} janvier 2015), la Métropole devient l'acteur de référence pour l'accueil et l'hébergement des entreprises.

- Parc d'activités Moulin IV à Cléon
- Parc d'activités La Sablonnière à Oissel (Seine Sud)
- Parc d'activités Le Halage à Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine Sud)
- Parc d'activités Elisa Lemonnier à Petit-Quevilly

PARC D'ACTIVITÉ DE LA PLAINE DE LA RONCE À ISNEAUVILLE, SAINT-MARTIN-DU-VIVIER, BOIS-GUILLAUME ET FONTAINE-SOUS-PRÉAUX

En 2019, les ventes de terrains sur le Parc d'Activités de la Plaine de la Ronce (phase 1 et tranche conditionnelle) représentent un total de 1.2 ha de foncier correspondant au développement de 5 700m² de surface de plancher sur 3 immeubles de bureaux.

La dynamique de commercialisation est maintenue puisque des engagements sous forme de compromis de vente ont d'ores et déjà été signés pour 2 opérations représentant un total de 7 600m² et 2 800m² de bureaux développés.

Le secteur d'Isneauville serait dès lors complètement commercialisé et 6 parcelles restent à commercialiser sur le secteur Saint-Martin-du-Vivier avant l'ouverture des tranches 2 et 3 respectivement programmées en 2020/2021 et 2024/2025.

ZAC AUBETTE MARTAINVILLE – ROUEN INNOVATION SANTÉ À ROUEN

Aucune vente n'a été enregistrée sur ce parc d'activités en 2019, mais les nouvelles modalités de commercialisation et l'ouverture à une cible plus large que les activités medtech ont permis la signature de 2 compromis de vente sur des opérations d'envergure et stratégiques pour la commercialisation du parc d'activités et l'émergence d'une dynamique de campus santé sur ce secteur.

Au total ce sont plus de 16 000m² de bureaux qui seront construits en 2020.

À noter également, au sein de ces programmes, la construction d'un immeuble de bureaux en blancs destinés à acquérir des activités en priorité exogènes qui marque la confiance des investisseurs dans la commercialisation future de ces biens.

2.2.1

DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences en matière de développement économique de la Métropole Rouen Normandie sont renforcées puisqu'elle a la charge de la totalité des parcs d'activités économiques, dont ceux auparavant gérés par les communes, soit plus de 70 parcs sur 3 000 ha de surface dédiés à l'emploi. Les principaux parcs d'activités structurants et en développement font l'objet d'une concession à Rouen Normandie Aménagement qui est en charge de leur aménagement et de leur commercialisation.

La Métropole conserve en gestion directe la fin de commercialisation des parcs d'activités suivants.

LE SUIVI DES ZONES D'ACTIVITÉ (ZA) CONCÉDÉES À ROUEN NORMANDIE AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole a confié à la Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement (RNA) l'aménagement, la gestion et la commercialisation des zones d'activités en plus de ceux en projets ou en cours d'aménagement.

La Métropole travaille en étroite collaboration avec RNA pour l'accompagner dans la réalisation de ces missions et suit les concessions d'aménagement des parcs suivants :

- Parc d'activités de la Plaine de la Ronce à Isneauville, Bois-Guillaume, Saint-Martin-du-Vivier et Fontaine-sous-Préaux
- Rouen Innovation Santé à Rouen - ZAC Aubette Martainville
- Rouen Madrillet Innovation à Saint-Étienne-du-Rouvray et Petit-Couronne

ROUEN MADRILLET INNOVATION À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

L'année 2019 a vu la signature d'une cession de terrain à la société ADIM pour la réalisation du programme « We Hub » sur la ZAC d'extension. Le programme représente une surface de plancher développée de 18 000m² environ comprenant des surfaces de bureaux mais aussi des activités de services (hôtellerie, restauration, crèche, salle de sport...) qui permettront de dynamiser le site et d'offrir une offre de proximité à l'ensemble des usagers du parc d'activités et du campus du Madrillet.

La commercialisation se poursuit également sur le reste du parc d'activités pour plus de 2 ha de foncier, notamment sur la tranche AD2 en cours d'aménagement.

PARC D'ACTIVITÉS MOULIN IV À CLÉON

La Zone d'Activités Economiques (ZAE) du Moulin IV à Cléon offre un potentiel d'aménagement de 7 ha (6 ha cessibles) à destination d'activités industrielles et de services à l'industrie. L'obtention du permis d'aménager en 2017 et la maîtrise foncière des terrains permettent la commercialisation de cette ZAE.

PARC D'ACTIVITÉS ELISA LEMONNIER À PETIT-QUEVILLY

L'année 2019 a marqué le début de la commercialisation du parc Elisa Lemonnier avec la réalisation d'une 1^{er} lot.

Deux prospects sont sous promesse de vente avec des permis de construire accordés qui permettent aux investisseurs d'engager la commercialisation des futurs locaux

PARCS D'ACTIVITÉ DONT L'AMÉNAGEMENT PRÉ-OPÉRATIONNEL EST ASSURÉ EN RÉGIE

LA RECONVERSION DU SECTEUR SEINE SUD À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY ET OISSEL

Le travail de reconversion sur le secteur Seine Sud fait l'objet d'une gouvernance équilibrée depuis le Pacte Métropolitain d'Innovation qui a permis la constitution d'une cellule de coordination entre les services de la Métropole et de l'État, et la mise en place de groupes de travail intégrant les partenaires locaux et en premier lieu, les communes.

Ce travail collectif s'est poursuivi en 2018. Pour lever les freins exprimés par les différents acteurs sur cette opération et proposer des pistes facilitant l'aménagement des friches, une mission interministérielle émanant du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) a été reçue à l'été 2018. La Métropole est dans l'attente du rapport de cette mission.

L'actualisation du Plan Directeur d'Aménagement et de Développement Durable (PDADD) a démarré. Il est réalisé par un bureau d'études externe missionné en septembre 2018.

PARC D'ACTIVITÉS LA SABLONNIÈRE À OISSEL

Les négociations foncières se sont poursuivies en 2018. Un accord a été trouvé avec la SNCF, propriétaire principal des terrains d'assiette de la ZAC. La procédure de déclassement de leur terrain engagée fin 2018 permettra une acquisition par l'EPFN en 2019.

Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été déposé. Le dossier d'autorisation « loi sur l'eau » a été déposé en 2018 ainsi que sa mise à l'enquête publique.

Sont également intervenues en 2018 : l'acquisition d'un terrain de 605 m² permettant la réalisation de la voirie de desserte des futurs lots, la désignation de la maîtrise d'œuvre pour les études d'aménagement de la rue Cotoni et la poursuite des études de conception du projet de ZAC.

PARC D'ACTIVITÉS LE HALAGE À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

Le dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC a été approuvé par le Conseil métropolitain du 12 mars 2018.

La négociation foncière avec Saint-Gobain a été interrompue le temps de la réalisation d'investigations complémentaires concernant la pollution ammonium et l'établissement des recommandations de protection de la ressource en eau du captage de la Chapelle.

En parallèle les études de conception du projet ont été poursuivies avec un nouveau plan d'aménagement intégrant les mesures de gestion de la pollution en ammonium et la modification du bassin hydraulique.

PROJET DE ZAE AUX ESSARTS À GRAND-COURONNE

Le projet de création d'une zone d'activités à vocation économique aux Essarts est porté par la commune de Grand-Couronne depuis plusieurs années. En avril 2018, le projet a fait l'objet d'un arbitrage politique entre la municipalité et la Métropole dans le cadre de l'élaboration du PLUi prévoyant l'établissement d'une OAP et le classement des terrains en 1AUXM.

Le périmètre d'études est situé à proximité immédiate de la lisière de la forêt du Rouvray et comprend majoritairement d'anciens terrains agricoles aujourd'hui laissés en prés libres, une mare ainsi que plusieurs arbres de haut jet formant alignement. Ces différents éléments naturels forment un ensemble paysager de qualité et sont susceptibles de recueillir un réservoir de biodiversité.

Une étude de faisabilité technique et financière permettant de rappeler le contexte du projet et d'identifier les différents enjeux liés à la réalisation du projet a été réalisée au second semestre 2019. L'année 2020 devrait être consacrée à la conduite des études environnementales, à l'identification des objectifs et la définition d'un programme d'aménagement.

PROJET LINOLÉUM À NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

La Métropole, jugeant le site Linoléum à Notre-Dame-de-Bondeville comme d'intérêt métropolitain, a ouvert la négociation avec la commune pour réaliser l'achat de ses terrains (4,6 hectares), ceux en pleine propriété comme ceux en portage EPF. L'intérêt métropolitain porte sur quatre points :

- Activité économique : il est important de pouvoir répondre à l'objectif de la Métropole Rouen Normandie d'activité économiques du segment mixte / artisanal ou petite production, selon les besoins identifiés par la Direction du Développement Economique (évalué à 20 000 m²).

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Zone humide : le bon traitement de la frange ouest permettra de préserver l'écrin écologique de la précieuse zone humide remarquable existante, seule zone humide Métropolitaine de la vallée du Cailly. Sur la zone humide dégradée récemment classée NA au PLUi, une renaturation et/ou la création d'un « sentier découverte » ouvert au public seraient également un plus.
- Balade du Cailly : il est important d'assurer la continuité et la cohérence du projet de balade de la Métropole le long du bras principal de la rivière Cailly.

COMMERCIALISATION DES ZONES D'ACTIVITÉS MÉTROPOLÉ

PARC DE LA VENTE OLIVIER À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

La commercialisation de ce parc s'est poursuivie en 2019 avec la cession de 3,1 ha en 2019 au profit de 3 sociétés. La commercialisation des 4ha restant devrait intervenir rapidement compte tenu de l'attractivité du site et des contacts en cours.

PARC D'ACTIVITÉS DU CLOS ALLARD À CAUDEBEC-LES-ELBEUF

La commercialisation de ce parc s'est achevée en 2019 avec la cession des dernières parcelles pour un total de 1,8 ha auprès de 3 porteurs de projet.

PARC D'ACTIVITÉS DE L'ÉPINETTE À CAUDEBEC-LES-ELBEUF

La commercialisation du parc d'activités de l'Épinette a été engagée et n'affiche à ce jour plus aucune disponibilité. Une parcelle d'1 ha est en cours de cession et les 2 autres parcelles font l'objet d'options / réservation.

2.2.2

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ENTREPRISES

La Métropole a mis en place deux dispositifs d'aides pour accompagner les projets immobiliers des entreprises sur son territoire :

- Dynamique Immobilier : aide à l'investissement d'entreprise,
- Dynamique Location : Aide à la location de bureaux.

L'objectif de l'aide à l'investissement d'entreprise (Dynamique Immobilier) est d'accompagner le financement des investissements immobiliers afin de permettre aux entreprises qui implantent ou étendent leurs activités sur le territoire de la Métropole de réserver leurs possibilités financières à la création d'emplois ou à l'outil de production tout en préservant leur capacité d'endettement.

DYNAMIQUE IMMOBILIÈRE

| Date délibération | Entreprise bénéficiaire | Taux d'intervention | Montant aide | Création emplois |
|-------------------|-------------------------|---------------------|--------------|------------------|
| 28 février 2019 | APA | 7,3% | 200 000,00 € | 17 |
| 28 février 2019 | MONDIAL AUTO | 5,46% | 120 147,50 € | 10 |
| | TOTAL | | 320 147,50 € | 27 |

L'objectif de l'aide à la location de bureaux (Dynamique Location) est de soutenir la tertiarisation de l'économie sur le territoire de la Métropole en concourant au développement de l'immobilier de bureaux et à la prise à bail dans les meilleures conditions des locaux disponibles mis sur le marché

DYNAMIQUE LOCATION

| Date délibération | Entreprise bénéficiaire | Taux d'intervention | Montant aide | Création emplois |
|-------------------|-------------------------|---------------------|--------------|------------------|
| 28 février 2019 | SFI (TPE) | 30% | 54 216 € | 5 |
| | TOTAL | | 54 216 € | 5 |

Au total, le dispositif Dynamique Immobilier a été mobilisé auprès de 2 entreprises en 2019 pour un montant total de 320 147,50 € (taux d'intervention moyen de 6,38%). Le dispositif Dynamique Location a quant à lui bénéficié à 1 entreprise pour un montant total d'engagement de 54 216 € (qui seront versés pendant 3 ans à terme échu des loyers versés).

Soit un accompagnement financier total de la métropole de 374 363,50 €, pour l'année.

La Métropole soutient également l'économie du territoire par une fiscalité des entreprises maîtrisée, notamment grâce à un taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) parmi les plus bas des métropoles françaises.

L'AIDE À L'INVESTISSEMENT D'ENTREPRISE

L'objectif de l'aide à l'investissement d'entreprise (Dynamique Immobilier) est d'accompagner le financement des investissements immobiliers afin de permettre aux entreprises qui implantent ou étendent leurs activités sur le territoire de la Métropole de réserver leurs possibilités financières à la création d'emplois ou à l'outil de production tout en préservant leur capacité d'endettement.

L'AIDE À LA LOCATION DE BUREAUX

L'objectif de l'aide à la location de bureaux (Dynamique Location) est de soutenir la tertiarisation de l'économie sur le territoire de la Métropole en concourant au développement de l'immobilier de bureaux et à la prise à bail dans les meilleures conditions des locaux disponibles mis sur le marché.

Cette aide s'inscrit dans la stratégie de tertiarisation de l'économie métropolitaine et le développement d'activités tertiaires supérieures.

2.2.3

RÉSEAU DES PÉPINIÈRES ET HÔTELS D'ENTREPRISES

Dans le cadre de ses actions de développement économique, la Métropole Rouen Normandie développe un important réseau de pépinières et hôtels d'entreprises sur son territoire, géré et animé par la régie Rouen Normandie Création, la structure d'accueil et d'aide à la création initiée le 3 février 2006.

Ces lieux ont vocation à mettre à disposition des entreprises des locaux adaptés à leurs activités (bureaux, ateliers, laboratoires, espaces de stockage), une logistique et des services partagés (accueil physique et téléphonique, accès internet, service de téléphonie, un espace courrier avec du matériel d'affranchissement, un espace de reprographie, réception et collecte du courrier, salles de réunion, de visio-conférence, espaces de restauration équipés, parking privatif, accès sécurisé 24h/24h ...).

Rouen Normandie Création a également pour mission au sein de ses pépinières d'accompagner les créateurs d'entreprise, un accompagnement collectif et un accompagnement individuel (aide au montage de business plan et de dossiers de financement, suivi et conseils en gestion, finances, marketing, communication, stratégie de l'entreprise...) de les former (formations axées sur les domaines de compétences du chef d'entreprise), les informer et les mettre en relation avec les partenaires et acteurs de la création d'entreprises, afin de développer leur réseau professionnel.

Ce sont 147 entreprises hébergées, 944 emplois et un taux d'occupation de 75 % au 31 décembre 2019.



Pépinières hôtels d'entreprises du réseau Rouen Normandie Création

- Seine Biopolis • activités de la biologie santé
- Seine Créapolis • tout secteur d'activité
- Seine Écopolis • activités de l'éco-construction
- Seine Innopolis • activités numériques
- Seine Créapolis Sud • tout secteur d'activité

| Rnc | Type | Au 31 décembre 2018 | | | Au 31 décembre 2019 | | | Évolution Année 2019 | | |
|---------------------|------|---------------------|-----------------------|------------------|---------------------|-----------------------|------------------|----------------------|-----------------------|------------------|
| | | Taux Occupation | Entreprises Hébergées | Emplois Hébergés | Taux Occupation | Entreprises Hébergées | Emplois Hébergés | Taux Occupation | Entreprises Hébergées | Emplois Hébergés |
| Seine Actipolis | H | 92% | 5 | 15 | 92% | 5 | 13 | 0% | 0% | -13% |
| Seine Biopolis 2 | P | 45% | 5 | 19 | 63% | 5 | 21 | 40% | 0% | 11% |
| Seine Biopolis 2 | H | 100% | 2 | 8 | 100% | 3 | 9 | 0% | 50% | 13% |
| Seine Biopolis 3 | P | | | | 70% | 1 | 1 | | | |
| Seine Biopolis 3 | H | 24% | 1 | 24 | 27% | 2 | 25 | 13% | 100% | 4% |
| Seine Creapolis | P | 50% | 16 | 29 | 55% | 13 | 24 | 10% | -19% | -17% |
| Seine Creapolis | H | 79% | 14 | 33 | 81% | 15 | 34 | 3% | 7% | 3% |
| Seine Creapolis Sud | P | 100% | 2 | 5 | 100% | 2 | 5 | 0% | 0% | 0% |
| Seine Creapolis Sud | H | 93% | 36 | 282 | 80% | 28 | 265 | -14% | -22% | -6% |
| Seine Ecopolis | P | 83% | 16 | 29 | 66% | 13 | 28 | -20% | -19% | -3% |
| Seine Ecopolis | H | 81% | 9 | 42 | 89% | 11 | 42 | 10% | 22% | 0% |
| Seine Innopolis | P | 89% | 15 | 145 | 80% | 18 | 85 | -10% | 20% | -41% |
| Seine Innopolis | H | 100% | 34 | 366 | 97% | 31 | 392 | -3% | -9% | 7% |
| Sous-Total | P | 71% | 54 | 227 | 69% | 52 | 164 | -3% | -4% | -28% |
| Sous-Total | H | 79% | 101 | 770 | 77% | 95 | 780 | -3% | -6% | 1% |
| Total Rnc | | 77% | 155 | 997 | 75% | 147 | 944 | -3% | -5% | -5% |

Conclusion

Une analyse des taux d'occupation fait apparaître entre 2018 et 2019, une baisse totale de 5 % des emplois (53) et également une baisse de 5 % des entreprises hébergées (en hôtel et pépinière) soit 8 entreprises :

- 2 entreprises à Créapolis, (4 salariés – Achat de locaux dans la Métropole),
- 5 entreprises à Créapolis Sud (rupture de contrat pour non-paiement),
- 1 entreprise à Ecopolis – (13 salariés, Construction local dans la Métropole).

Malgré le départ d'une grosse société à Innopolis (ATTINEOS) qui emploient 85 salariés, le taux d'occupation a été maintenu (49 en 2018 et 49 en 2019) et seul 34 emplois ont été impactés.

- Soutien et accompagnement des entreprises avec deux offres d'hébergement :

Pépinières d'entreprises (6 sites) :

- Un espace dédié pour créer et développer son entreprise ainsi que des actions de formation et d'information. C'est également une structure d'hébergement et d'accueil destinée à faciliter la création d'Entreprises en apportant un soutien technique et financier, des conseils et des services.

- Les missions d'une pépinière : l'hébergement, l'accueil et les services et équipements mutualisés, l'accompagnement personnalisé et les conseils. Avoir des espaces adaptés aux besoins et à des loyers modérés.

- Créer dans un réseau d'entreprises pour communiquer, s'enrichir et éviter l'isolement.

Hôtels d'entreprises (7 sites) : Une structure dédiée aux entreprises matures proposant un espace de travail et un accueil d'entreprises issues ou non des pépinières. Cela représente un véritable tremplin pour les entreprises sortant de pépinière ou toute entreprise désirant s'implanter sur la métropole.

- Mise en relation avec les réseaux utiles aux créateurs d'entreprises (banques, experts, laboratoires, universités, entreprises) et informations sur les manifestations, concours et salons.



CHIFFRES CLÉS

- 16 animations ont été organisées en 2019 au sein du réseau Rouen Normandie Création. Des ateliers d'information sur les thématiques sociale, fiscale, financière animées par des experts à destination des jeunes entrepreneurs, chefs d'entreprises, avec 377 participants :
 - CREASUD DEJ : 1^{ère} action, 3 participants
 - CREADEJ : 7 actions, 40 participants
 - ECODEJ : 8 actions, 173 participants.

- Des actions d'accompagnements :

- Des ateliers de prise de parole,
- Des ateliers d'ingénierie financière,
- Poursuite de l'organisation d'un événement dédié à l'entrepreneuriat étudiant.

L'objectif de cet événement est de présenter aux étudiants de la Métropole l'ensemble des structures et des dispositifs auxquels ils peuvent avoir accès afin de les aider à affiner leurs idées et à construire leurs projets, en vue de créer leur entreprise.

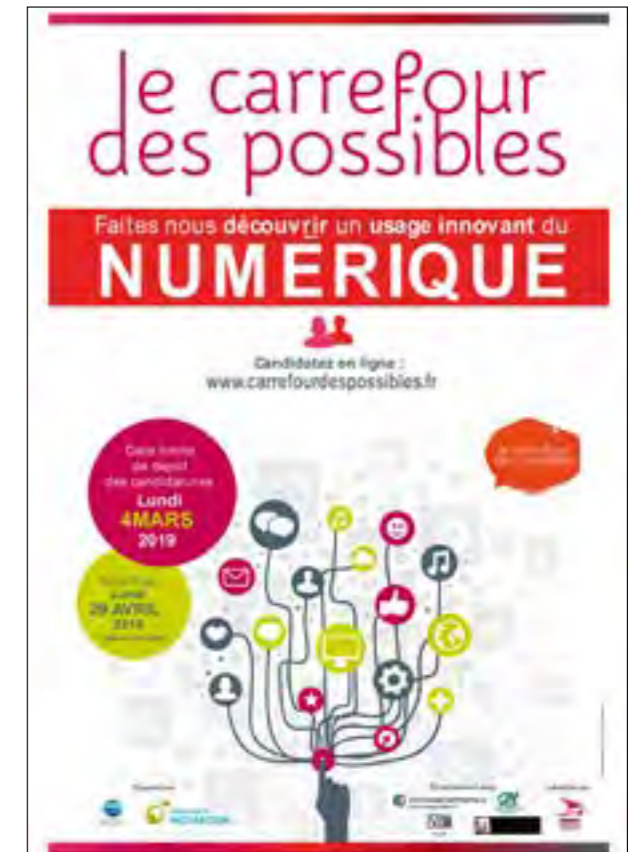
- Le Carrefour des Possibles 9^e édition a attiré 60 personnes à Seine Innopolis.

- PREPA-RNC : Une offre d'accompagnement destinée aux porteurs de projets (ante-création) et aux jeunes créateurs d'entreprises dont le business plan nécessite un travail complémentaire avant la présentation au comité d'agrément (programme court d'un maximum de 6 mois).

- 11 entreprises ont bénéficié de l'offre PREPA-RNC en 2019 dont 2 qui ont intégré la pépinière.

- FORMATIONS

Les formations sont à destination des chefs d'entreprises : 7 modules permettent aux porteurs de projets de maîtriser leur rôle de chef d'entreprise (Lire et interpréter les états financiers, contrôler la montée en régime de votre entreprise, piloter sa stratégie de communication...) avec 94 participants.



PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LES PARTENAIRES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE :

- Les Cafés de la création (le 1^{er} jeudi de chaque mois)
- Les Entrepreneuriales : subvention 4 000 € et mentoring
- Jury de fin de majeure Neoma
- Comité d'agrément du VillagebyCA
- Comité d'agrément de l'incubateur régional Normandie incubation.

2.2.4

DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

Dans le cadre de la compétence Développement Économique (Loi NOTRe de 2015), la Métropole a cherché à positionner son intervention en matière de commerce sur une dimension métropolitaine et en complémentarité/soutien de l'action des communes qui jouent un rôle important de proximité.

La Métropole intervient ainsi sur les sujets d'ordre réglementaire tels que le cadrage des dérogations au repos dominical pour les commerces ou encore sur les avis de CDAC qui permettent de réguler les implantations commerciales supérieures à 1 000m².

Les grands enjeux de l'action de la métropole en matière de commerce reposent sur 4 axes majeurs :

- Veiller à l'équilibre commercial et au développement équilibré des polarités commerciales du territoire ;
- Maintenir et étendre le dynamisme commercial du territoire ;
- Accompagner des acteurs du commerce ;
- Promouvoir l'offre commerciale du territoire.

ÉTUDES STRATÉGIQUES

Afin de soutenir la ville d'Elbeuf-Sur-Seine dans sa candidature au dernier appel à projets FISAC -Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce- et ainsi lui permettre de percevoir un soutien financier important de l'État pour la réalisation d'actions en faveur du commerce (modernisation, accessibilité, animations, conseil, promotion commerciale...), la Métropole a financé 50% du diagnostic commerce préalable obligatoire, réalisé par les chambres consulaires du territoire (soit 9 862,50€), puis mis à disposition de la commune les données collectées dans le cadre de l'Observatoire du Commerce Métropolitain.

OBSERVATION DU COMMERCE

Depuis 2017, la Métropole, en partenariat avec la CCI Rouen Métropole, s'est dotée d'un Observatoire du Commerce Métropolitain lui permettant :

- De disposer d'un état des lieux précis de l'offre commerciale du territoire ;
- De connaître l'évolution du dynamisme commercial du territoire lors de chaque mise à jour ;
- D'identifier les fragilités et repérer les secteurs où des mesures seraient nécessaires.

Aujourd'hui, l'Observatoire est un outil indispensable pour le service Action Économique. Il permet, entre autre, de fournir aux élus métropolitains des données actualisées et fiables en

amont des CDAC (commissions départementales délivrant les autorisations d'implantation des commerces de plus de 1 000 m²) ou encore d'accompagner les projets portés par les communes et les autres directions de la Métropole lorsque la dimension commerce est concernée.

C'est également un outil nécessaire dans le déploiement des actions envisagées dans la stratégie commerciale métropolitaine.

ANIMATION COMMERCIALE

Dans la continuité de l'enveloppe des 300 000€ prévue pour accompagner les commerçants rouennais sur la période de travaux Cœur de Métropole entre 2017 et 2019, 50 000€ ont été mobilisés en 2019 afin de soutenir les actions de l'Office de Commerce et d'Artisanat de Rouen. Ce soutien financier de la Métropole a permis de renforcer deux temps forts commerciaux existants qui sont les braderies commerciales de Printemps et d'Automne.

En complément et à titre exceptionnel à la suite de l'incendie Lubrizol, la Métropole a souhaité soutenir une action forte afin de relancer l'activité commerciale et touristique de la ville centre. Une enveloppe de 59 000€ a donc été mobilisée pour financer une animation nouvelle au sein du Square Verdrel sur la période de Noël.

2.2.5

PROMOTIONS DES EMPLOIS

L'ensemble des actions de développement économique portées par la Métropole trouve une finalité globale dans la préservation et le développement des emplois et des compétences.

Dans le cadre de ses partenariats avec les pôles de compétitivité et filières présents sur le territoire, la Métropole inscrit systématiquement des actions en liens avec la thématique des ressources humaines, de la formation et de l'emploi.

Plus précisément, les conventions opérationnelles prévoient des actions spécifiques demandant aux pôles et filières de s'impliquer dans le développement de l'emploi sur le territoire et notamment d'assurer la promotion des métiers auprès de tous les publics (étudiants, jeunes diplômés, demandeurs d'emplois ou actifs en reconversion).

Cette promotion des métiers est essentielle pour répondre à la demande d'embauche des entreprises, notamment dans le secteur industriel et pour permettre aux jeunes diplômés de trouver, sur le territoire, des débouchés professionnels permettant de les maintenir sur la métropole à l'issue de leur formation.

Concrètement, cela passe par le développement d'outils numériques, la participation à des forums ou l'organisation d'événements dédiés comme le salon Les Emplois en Seine par exemple.

2.3

VALORISER ET CONFORTER LES FILIÈRES DU TERRITOIRE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS

2.3.1

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DIGITALE DE L'INDUSTRIE

Dans le cadre de ses actions en faveur du maintien, du développement et du renforcement de l'attractivité du territoire, la Métropole s'implique dans les grands enjeux de transition de son tissu économique.

Cela comprend des actions de sensibilisation et la mobilisation des différents acteurs dans le cadre de la COP 21 et des actions liées à l'industrie 4.0.

Enfin la métropole s'implique dans le développement de son écosystème numérique avec le renouvellement d'un label French Tech et le montage de partenariats avec les pôles et filières numériques.

LE PROJET TERRITOIRE D'INDUSTRIE

La Métropole Rouen Normandie est l'une des 7 intercommunalités qui composent le territoire d'industrie de l'Axe Seine, labellisé par l'État lors du conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Les moyens de l'État y sont prioritairement fléchés, en coordination avec les moyens de la Région, pour soutenir la dynamique industrielle.

C'est dans ce cadre que la Métropole porte au sein de l'axe Seine, un projet ambitieux qui vise à accompagner la mutation de son industrie automobile vers les mobilités durables. La déclinaison du projet métropolitain s'inscrit dans la continuité et en complémentarité du projet TIGA (Territoire d'Innovation Grande Ambition) et en cohérence avec le projet COP 21 territoriale. Il porte principalement sur 3 objectifs :

- La création d'une filière batterie pour véhicules électriques à l'échelle de l'axe Seine et l'accueil sur le territoire d'une giga factory de l'écosystème de la production de batteries.
- L'évolution de l'offre de formation pour accompagner la mutation des métiers de l'industrie nécessitant la construction de nouveaux programmes immobiliers et la réalisation d'investissements en équipements spécifiques.
- Le développement d'une offre foncière dédiée à l'accueil d'activités industrielles par la reconversion de friches (sur Seine Sud notamment).

Le projet Territoire d'Industrie à l'échelle de l'Axe Seine et tout particulièrement sur la Métropole Rouen Normandie prend une dimension toute particulière après l'accident de Lubrizol et ses impacts pour le territoire et son tissu indus-

triel. Il incarne la mutation de l'appareil productif du territoire et l'anticipation des évolutions structurelles de l'économie (« dédiélisation », modernisation des outils productifs, digitalisation, émergence de nouveaux marchés...).

LES FILIÈRES ET LES PÔLES

Dans le cadre de ses missions d'animation de l'écosystème économique métropolitain, la Métropole a engagé une série de partenariats avec les acteurs constitués des principaux secteurs d'activités présents sur le territoire. Ces partenariats permettent à la fois de contribuer, en complément de la Région, à l'animation de ces filières et pôles de compétitivité, au renforcement de l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi que la dynamique de projets. Ils permettent également de donner une meilleure connaissance des acteurs économiques du territoire et d'améliorer la prise en compte des problématiques communes ou spécifiques à certains secteurs.

Cela permet enfin d'apporter une expertise fine sur les différents projets portés par la Métropole (TIGA, Territoire d'Industries, logistique urbaine...).

Ce soutien aux filières et pôles de compétitivité est mis en place à l'échelle du pôle métropolitain pour les acteurs suivants pour un total de 90 500€ au budget de la Métropole :

- Mov'éo : 12 138€
- Nov@log : 20 000€
- Cosmetic Valley : 15 000€
- Polepharma : 37 500€

D'autres partenariats, répondant à des enjeux plus spécifiques sur le territoire sont montés à l'échelle de la Métropole. Cela concerne les acteurs suivants :

- LSN : 7 200€
- Normandie Energie : 10 000€.

2.3.2

CONFORTER LES ACTIVITÉS TERTIAIRES

Le renforcement des activités tertiaires et plus spécifiquement des activités tertiaires supérieures apparaît comme une priorité en matière de développement économique pour la Métropole.

Afin de favoriser le maintien, le développement et l'implantation de ces activités stratégiques, la Métropole travaille en étroite collaboration avec Rouen Normandy Invest (RNI), Rouen Normandie Aménagement (RNA) pour accompagner efficacement les entreprises dans la réalisation de leurs projets.

Comme évoqué précédemment, RNA intervient en qualité d'aménageur et de commercialisateur des parcs d'activités concédés et plus particulièrement sur les parcs dédiés aux activités tertiaires que ce soit sur des logiques d'implantation sur des offres de bureaux parcs (Plaine de la Ronce, Rouen Madrillet Innovation) ou de centralité (Seine Cité).

Cette action de commercialisation est renforcée par l'action de Rouen Normandy Invest qui a en charge la promotion du territoire et qui mène les actions de prospection nécessaires à l'accueil d'activités exogènes venant renforcer le tissu économique tertiaire.

La complémentarité des actions conjointes des services de la Métropole, de RNI et de RNA permet ainsi de proposer un accompagnement complet pour répondre avec précisions aux besoins exprimés par les porteurs de projet sur l'ensemble de territoire.

Depuis 2018, ces actions sont complétées par le travail d'observation et d'analyse de l'OBAN (Observatoire du bureau et de l'activité en Normandie) qui rassemble les différents acteurs privés et publics de l'industrie immobilière.

Les études menées par l'OBAN présentant les caractéristiques, évolutions et tendances du marché de l'immobilier (état du parc, détail de l'offre, transactions...) sont des informations nécessaires à la Métropole pour la prise de décision en matière d'aménagement du territoire et de développement économique.

La métropole compte aujourd'hui un parc tertiaire évalué à 1 220 000m² comprenant un stock effectif de 72 800m² prêt à accueillir des projets dont près de 18 000m² sur des offres neuves ou restructurées récemment concentrées essentiellement sur les plateaux nord et la rive gauche de Rouen.

2019 a vu la commercialisation de près de 16 000m² d'immobilier de bureaux dont 1/3 sur des surfaces neuves.

Les surfaces en projets recensées sont de 4 550m² pour 2020 et de 46 600m² sur 2020 et 2021 (le calendrier de réalisation des opérations est fonction de la pré-commercialisation des opérations).

Par ailleurs, il est à noter l'émergence d'opérations réalisées « en blanc » c'est-à-dire lancées sans pré-commercialisation. Cette pratique montre, sur les parcs d'activités les plus dynamiques comme la Plaine de la Ronce une confiance des investisseurs dans la commercialisation de leurs biens.

La disponibilité de locaux neufs immédiatement disponibles est un atout particulièrement important pour accueillir des projets exogènes qui recherchent des sites d'implantation sur des périodes courtes et certaines.

2.3.3

SOUTENIR L'ÉCOSYSTÈME DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

La Métropole Rouen Normandie compte 1698 établissements de l'ESS employant 21 258 salariés, ce qui représente 10,3 % de l'emploi salarié et 12,4% de l'emploi privé.

Force économique à part entière, la Métropole souhaite encourager son développement en appuyant l'action des entrepreneurs sociaux et des réseaux d'accompagnement.

RÉSEAUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DES ENTREPRISES SOCIALEMENT RESPONSABLES

En 2019, la Métropole Rouen Normandie a renouvelé son adhésion et son soutien à deux réseaux pouvant relayer et appuyer son action :

- Le réseau RTES (Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire). Le réseau qui compte 114 adhérents collectivités vise à valoriser les initiatives de ses adhérents et à les outiller en matière de développement de l'ESS. La MRN est identifiée dans le réseau et peut bénéficier de son soutien technique (formation, échange, supports techniques, ...). La Métropole a participé en 2019 au travail d'étude mené avec L'AVISE qui portait sur l'analyse des leviers d'action des métropoles pour renforcer l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale sur leur territoire.
- L'ADRESS (Agence pour le Développement Régional de l'Économie Sociale et Solidaire). Créée en 2005, l'ADRESS est une association qui compte 70 adhérents et dont le but est d'accompagner la création et le développement d'entreprises sociales en Normandie.

SOUTIEN AUX PROJETS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Métropole Rouen Normandie dispose de deux dispositifs permettant d'accompagner les projets immobiliers des acteurs économiques sociaux et solidaires :

- une subvention à la location (Dynamique Location ESS)
- une subvention à l'investissement immobilier (Dynamique Investissement ESS).

| Dynamique Immobilier ESS | | | | |
|--------------------------|------------------------|---------------------|--------------|--|
| Date délibération | Entreprise sociale | Taux d'intervention | Montant aide | Projet immobilier |
| 29 avril 2019 | L'ABBEI | 5,80% | 38806,20 € | Rénovation du siège de l'entreprise d'insertion et extension de locaux pour le développement d'une activité de recyclage des déchets du bâtiment |
| 16 décembre 2019 | Education et Formation | 3,74% | 23129,38 € | Amélioration et extension des locaux de l'école de production Le P'tit Plat |

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE

La Métropole accompagne les initiatives permettant le développement de l'entrepreneuriat social sur son territoire.

En 2019, La Métropole et la CRESS ont souhaité renforcer leur partenariat pour favoriser et soutenir le développement de l'ESS sur le territoire de la Métropole et ont conventionné sur 2 ans.

Ce partenariat prévoit l'appui financier de la Métropole à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre du mois de l'ESS : La JESS et le Start Ess Day. Le partenariat prévoit également des revues de projets pour repérer les projets en émergence, en création ou en développement sur le territoire métropolitain ainsi que la structuration et l'animation d'un réseau d'acteurs ESS sur le territoire elbeuvien sur la période 2019-2020. Il s'agit de repérer des acteurs de l'ESS implanté sur Elbeuf et les alentours, et d'identifier leur besoin et de leur apporter un accompagnement spécifique dans le cadre d'une dynamique collective territoriale.

- La Jess – Journée de l'entrepreneuriat étudiant en ESS : il s'agit d'un temps spécifique de mobilisation des étudiants sur l'entrepreneuriat d'ESS à l'occasion du Mois de l'ESS. 56 personnes ont participé à l'évènement qui s'est déroulé le 7 novembre 2019 après-midi dans les locaux de l'INSPE à Mont Saint Aignan. Ils ont pu confronter leur projet de création d'entreprises sociales et solidaires à des professionnels, bénéficier d'expertises au cours d'ateliers coaching et de rencontres d'experts. Pour ceux qui n'avaient pas de projet formalisé, ils ont pu participer à un atelier créativité dans l'objectif de répondre à des besoins sociaux non satisfaits sur le territoire.

- Le Start'ESS Day : l'évènement s'est tenu le 21 novembre dans les locaux de la pépinière Seine Innopolis : 33 personnes ont participé à cet évènement. Le « Start'ESS Day » a pour objectifs de favoriser l'émulation entre porteurs de projet et entreprises ESS du territoire, d'apporter une expertise qualifiée aux participants pour la structuration de leurs projets.

La Métropole, adhérente de l'ADRESS soutient spécifiquement l'une de ces actions et ainsi apporte un appui financier à hauteur de 10000 € à l'incubateur social KATAPULT.

- Soutien à l'incubateur social Katapult : L'incubateur vise à accompagner les projets ESS à fort potentiel de développement. Il s'agit de proposer une offre complémentaire à l'existant et adaptée aux projets d'innovation sociale qui ne présentent pas nécessairement d'innovation technologique, numérique ou technique. La plus-value de l'incubateur se situe sur l'accompagnement à la modélisation économique, la gouvernance partagée et la finalité sociale ou environnementale du projet. 10 porteurs de projets ont été sélectionnés à la suite d'un appel à projets et ont démarré leur parcours d'un an à partir d'avril 2019.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les actions développées en matière d'économie sociale et solidaire contribuent aussi bien à améliorer la cohésion sociale et la solidarité, mais également favorisent les modes de consommation et de production responsables.

ACTIONS ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

La Métropole relaie et appuie des actions visant le développement de l'emploi.

SOUTIEN À L'ORGANISATION DU FORUM RÉGIONAL LES EMPLOIS EN SEINE

La Métropole a renouvelé son soutien à l'association Carrefours pour l'emploi, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, en lui accordant une subvention pour l'organisation des Emplois en Seine les 7 et 8 mars 2019 :

- ▶ 275 exposants
- ▶ 4792 offres d'emploi ou de formation professionnelle diffusées
- ▶ 11000 visiteurs : jeunes (35%) de niveau bac ou inférieur (61% des visiteurs), le visiteur « type » est en recherche d'emploi depuis moins de 6 mois (58%) dans le tertiaire (fonction support entreprises et commerce : 48%)
- ▶ 1115 contrats ou formations signés.

PARTICIPATION À LA CITÉ DES MÉTIERS

Depuis l'origine partenaire de la Cité des Métiers, la Métropole soutient son fonctionnement par une contribution statutaire qui se monte à 30000€ pour l'année 2019.

La Métropole a souhaité ainsi permettre aux habitants, notamment ceux résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, de mieux connaître les métiers, de les soutenir dans leur recherche d'un emploi ou dans leur projet de création d'entreprises ou de formation ainsi qu'accompagner l'attractivité de la Métropole en faisant rayonner les secteurs économiques en recherche de compétences.

Le GIP Cité des Métiers a été dissout à la fin de l'année 2019.

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC PÔLE EMPLOI

Pôle Emploi et la Métropole de Rouen qui ont mené une première action commune en faveur de la promotion des offres d'emploi du territoire de la Métropole, ont décidé de consolider leur partenariat en structurant un cadre conventionnel prévoyant la mise en œuvre de projets concrets sur les 3 ans à venir. Les objectifs de ce partenariat sont notamment de créer les conditions favorables au développement de l'emploi sur le territoire de la Métropole et de mieux identifier et partager les offres d'emploi sur ce territoire.

Il est ainsi projeté un travail en commun sur les difficultés de recrutement rencontrées par les filières économiques actives sur le territoire de la Métropole, la première expérimentation étant ciblée sur la filière Logistique.

2.3.4

LE MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL (MIN)



Parmi les dix-neuf autres marchés nationaux, le MIN de Rouen est le marché de gros de produits alimentaires le plus important du quart nord-ouest de la France.

Avec vingt hectares et 60 000 m² de locaux au service des acteurs de toutes les filières alimentaires, plus de 800 emplois sur le site et 80 000 tonnes de produits commercialisés par an, le MIN est un acteur économique majeur du territoire de la Métropole.

Le MIN a poursuivi en 2019 la mise en œuvre de son plan stratégique adopté fin 2016 pour renforcer son attractivité. Ce plan est décliné en trois grands axes : renforcer la performance logistique du site, positionner le MIN sur une offre de produits locaux de qualité, se doter d'une stratégie marketing et de communication pour mieux promouvoir son offre.

2019 RÉALISATIONS

Outre le financement de divers aménagements sur des bâtiments existants destinés à accueillir de nouvelles entreprises ou à améliorer les conditions d'accueil et de développement d'entreprises déjà présentes (aménagement d'un local pour la société Unys, 1^{ère} phase d'agrandissement sur la Halle A pour presto Bio) et dans la droite ligne de son plan stratégique, le MIN a également lancé les études de maîtrise d'œuvre pour la construction de quai sur la halle C, l'agrandissement du bâtiment, la reconstruction du bâtiment transporteurs pour répondre aux nouvelles contraintes du transport.

Il a par ailleurs procédé pendant l'été 2019 à une reconfiguration de l'espace consacré à son centre de tri afin qu'il soit adapté aux nouvelles filières. Cette opération a permis à la fois de diminuer le pourcentage de Déchets Industriels banals (DIB) et d'agrandir la zone allouée au tri des déchets d'une centaine de m² tout en améliorant la sécurité pour les salariés et les utilisateurs.

L'anniversaire des 50 ans du MIN le 20 septembre ainsi que les journées portes ouvertes des 23 et 24 octobre ont accueilli chacun près de 500 personnes. Ces événements ont été l'occasion de faire connaître le MIN, ses entreprises et la qualité de ses produits.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le MIN a pris des engagements dans le cadre de la COP21 qui s'ajoutent à un ensemble d'actions déjà mises en œuvre. Ses engagements portent sur l'efficacité énergétique (changement des éclairages publics), la production d'énergie photovoltaïque, la valorisation de 100 % des déchets, l'implantation de services logistiques mutualisés et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le site.

La création d'un Box fermier qui favorise la commercialisation en circuits courts, auprès des restaurateurs et artisans de bouche, de produits locaux normands (produits laitiers notamment) en complément des produits vendus sur le carreau des producteurs (fruits et légumes essentiellement) contribue elle aussi au développement durable.

2.4

CO-CONSTRUIRE LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

2.4.1

LA MOBILITÉ DU FUTUR

Les technologies d'aide à la conduite progressent à grand pas. Hier utopiques, les véhicules à conduite totalement autonome sont dorénavant une réalité. Ils s'annoncent déjà comme la grande rupture des prochaines années dans les usages et les modèles économiques de la mobilité. La Métropole constitue un territoire aux multiples atouts pour devenir un des plus grands sites français de recherche appliquée en matière de développement des véhicules autonomes électriques.

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "Territoire d'Innovation" du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3), la Métropole porte le projet "Rouen Mobilités Intelligentes pour tous" qui fait appel à un partenariat public/privé inédit, intégrant des grandes entreprises, des collectivités, des associations, des chercheurs et des grandes écoles toutes reconnues pour leur implication locale forte et leur excellence dans le domaine de la mobilité.

ROUEN NORMANDIE MOBILITÉ
INTELLIGENTE POUR TOUS – POUR
UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE MOBILITÉ
MULTIMODALE ET DÉCARBONÉE.

Le projet Normandie mobilité intelligente pour tous porte une ambition de transformation profonde de la façon de se déplacer. Alors que la mobilité est un levier essentiel et structurant de l'organisation du territoire, le projet poursuit dans cette perspective deux grandes finalités :

- Assurer une continuité totale des déplacements et diminuer significativement l'usage de la voiture individuelle en développant de nouveaux outils opérationnels pour l'intermodalité et la mobilité multimodale, cette dernière incarnant une mobilité active dans laquelle chacun agit de manière plus autonome ;
- Réduire l'impact environnemental et physique de la mobilité, en maîtrisant les consommations d'énergie et les émissions de polluant grâce à la réduction de la congestion et à la mise en place d'indicateurs adaptés à destination des différentes catégories de décideurs (y compris les usagers finaux) sur les effets de leurs actions, grâce à l'exploitation réactive. La finalité est également de réinvestir l'espace public pour d'autres usages que ceux de la mobilité.

Il s'agit donc pour la Métropole, ses partenaires industriels issus de son écosystème (Citeos Rouen, Transdev, Cisco, Renault, La Poste), les pôles, filières et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, experts du développement

de solutions innovantes pour le transport, du traitement de la donnée et de l'électronique embarquée, de développer un système intégré de mobilité multimodale et décarbonée à grande échelle. Le projet comprend 3 grands axes :

1. Le développement du véhicule autonome et des Smart grids mobilités, avec une 2^e phase du Rouen Normandy autonomous lab (dont la première phase a été lancée en octobre 2017) ;
2. La reconquête de l'espace public et la logistique urbaine du futur, avec l'expérimentation de solutions logistiques intelligentes au dernier kilomètre, de manzanas (cellule urbaine à l'intérieur desquelles les rues seront transformées en « rues-places » prohibant véhicules en transit et stationnement) et de super-connecteurs vélos entre Rouen et les communes de la première couronne ;
3. La mobilité servicielle, avec la création de nouveaux outils et l'utilisation du big data pour proposer de nouveaux services intégrés aux usagers.

Le projet présente au total une démarche inédite en mixant expérimentations et adaptation des infrastructures, approche scientifique et technologique (véhicule autonome, réseau Smart Grids, émergence de l'hydrogène), approche servicielle, réappropriation forte de l'espace public, interopérabilité des systèmes de mobilité, information prédictive à l'échelle métropolitaine, espace logistique urbain afin de centraliser la livraison des marchandises (notamment pour le dernier kilomètre).

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En agissant simultanément sur l'ensemble des leviers de la mobilité à l'échelle du territoire, en écoutant les attentes des citoyens tout en réduisant l'impact environnemental et physique de la mobilité, la Métropole ambitionne de devenir le 1^{er} grand territoire apaisé de France.

2.4.2

LA COP21 LOCALE - COALITION
ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie, la Métropole s'attache à mobiliser les acteurs économiques pour être acteurs de la transition sur le territoire, dans leurs domaines de compétence et de responsabilité sociétale. Une démarche collective est notamment proposée aux acteurs économiques, animée par la Métropole : les coalitions d'action.

18 coalitions d'action ont été constituées sur le territoire de la Métropole. Elles regroupent des acteurs privés et publics autour d'objectifs opérationnels, en vue de :

- Mettre en place des actions collectives qui produisent un effet de masse
- Mettre en place des actions collectives rendues possibles par une mutualisation des moyens
- Mettre en place des actions collectives nécessitant un partenariat nouveau, de l'innovation partagée...

Les coalitions sont pilotées par un acteur du monde économique et accompagnées par la Métropole, en termes d'animation, de suivi, de communication. Au moment de leur création, les coalitions formalisent un engagement qui définit les membres et les objectifs. Leurs actions vont de la sensibilisation ou information à la mise en place de projets collectifs ou à la formation de filières en lien avec la transition.

Trois types de coalitions existent :

Des coalitions qui regroupent des acteurs d'une même profession :

- Salles de spectacle vivants (pilote Opéra de Rouen)
- Organisateurs de festivals (pilote Festival du Livre Jeunesse de Rouen)
- Commerçants des Vitrites de Rouen (pilote Vitrites de Rouen)
- Eco-défis des Artisans et Commerçants (pilote Chambre des Métiers et de l'Artisanat)
- Etablissements d'enseignement supérieur CESAR (Conférence de l'Enseignement Supérieur de l'Agglomération de Rouen) (pilote CESAR)
- Carriers (pilote UNICEM)
- Clubs de sport (pilote Rouen Normandie Rugby)

L'objectif de ces coalitions est de porter des projets collectifs et de s'épauler dans la mise en place d'actions par le partage des bonnes pratiques.

En 2019, les principales actions de ces coalitions ont été les suivantes :

Les salles de spectacle vivant ont progressé vers une approche « zéro plastique » dans les salles de spectacles. Elles ont procédé à un achat groupé de gourdes métalliques pour les besoins des artistes, techniciens et personnels administratifs.

Les commerçants des Vitrites ont participé à une enquête sur leurs déchets en vue de travailler sur une collecte sélective plus efficace et une diminution des déchets à la source.

Près de 70 commerçants ou artisans se sont engagés dans une démarche éco-défis.

Les établissements d'enseignement supérieur de CESAR ont soumissionné et été retenus au dispositif Agir Ensemble avec un programme d'actions à la clé : visite du SMEDAR, intervention d'éco-ambassadeurs dans les établissements, organisation de cleanwalks, pose de nichoirs à oiseaux et création de jardins partagés étudiants.

Des coalitions qui regroupent des acteurs d'un même espace géographique :

- Entreprises du club de la Vatine (pilote Club de la Vatine)
- Entreprises du club de la Ronce (pilote Club de la Ronce)
- Port Vert (pilote Union Portuaire Rouennaise)

L'objectif de ces coalitions est de porter des actions collectives de sensibilisation ou de solutions techniques qui sont rendues pertinentes à l'échelle d'un groupe d'entreprises dans un même secteur géographique. Ces actions n'auraient bien souvent pas été possibles à l'échelle d'une entreprise seule.

En 2019, les principales actions de ces coalitions ont été les suivantes :

Les entreprises du club de la Vatine ont développé des actions sur la mobilité des employés, sur les déchets et sur le numérique responsable. En matière de mobilité notamment, 10 actions ont été travaillées : mise en place d'un système de co-voiturage, mise à disposition de trois voitures en autopartage, création d'un parking de délestage, travail sur la fluidification de la circulation dans la zone, communication et sensibilisation sur les horaires et les abonnements bus, signature d'un accord-cadre de vélo-partage pour les adhérents, information sur l'aide à l'acquisition d'un vélo spécifique, création d'une carte pour les chemins piétons et vélos, atelier d'information mobilité, organisation d'un challenge mobilité.

La coalition Port Vert a réalisé une enquête auprès des entreprises adhérentes de l'Union Portuaire Rouennaise et du Club Alliance Seine Ouest pour définir les domaines d'intérêt des entreprises. Les résultats de cette enquête ont conduit à l'organisation d'une demi-journée d'information pour ces entreprises sur les actions possibles en matière de mobilité, de biodiversité et d'énergie.

Des coalitions porteuses de projets de filières :

- Méthanisation (pilote GRDF)
- Solaire photovoltaïque (pilote Normandie Energie)
- Chaleur fatale industrielle (pilote Normandie Energie)
- Eco-matériaux de construction et de rénovation (pilote UniLasalle)

- CUBE 2020 - réduction de consommation dans les bâtiments tertiaires (pilote MRN)
- Numérique responsable (pilotes NWX et Pôle Emploi Normandie)
- Offreurs de solutions de transition via l'économie sociale et solidaire (pilotes CRESS et ADRESS)
- Mobilité intelligente pour tous (pilote MRN)

L'objectif de ces coalitions est de faire émerger des projets concourant à la mise en place de filières de transition écologique. Cette émergence passe notamment par une phase de sensibilisation et d'animation, de mise en relation des acteurs et de projets expérimentaux.

En 2019, les principales actions de ces coalitions ont été les suivantes :

La coalition solaire photovoltaïque a organisé plusieurs visites techniques de bâtiments avec des installations photovoltaïques.

La coalition chaleur fatale a réalisé une cartographie des offreurs et acheteurs potentiels de chaleur industrielle. Sur cette base, elle a conclu à l'opportunité d'un réseau de chaleur fatale industrielle sur la zone industrielle portuaire. Une étude de faisabilité technique sera engagée en 2020.

La coalition Eco-matériaux de construction et rénovation a organisé un événement pour faire connaître les éco-matériaux étudiés dans le cadre de la chaire Ambios.

4 entreprises ont participé à l'édition 2018-2019 du concours CUBE 2020. Elles ont ainsi diminué leurs consommations d'énergie par les usages, pendant une année complète, mesures à l'appui.

La coalition numérique responsable s'est attachée à construire un parcours de formation des entreprises au numérique responsable, adossé sur la labellisation numérique responsable créée en juin 2019 par l'Institut du Numérique Responsable.

La coalition Mobilité Intelligente pour tous a vu son programme d'action retenu pour un financement dans le cadre de l'appel à projet Territoires pour l'Innovation.

L'ensemble des animateurs et accompagnateurs de coalitions ont été réunis une fois en 2019 pour échanger sur leurs méthodes de travail et leurs résultats.

2.4.3

CRÉATION D'UNE DÉMARCHE DE MÉCÉNAT / PARTENARIATS

La Métropole s'est dotée depuis avril 2018 d'une cellule mécénat/parténariat dans une volonté d'associer le tissu économique aux projets d'intérêt général que porte la Métropole, notamment dans les domaines : Culture, Environnement et Solidarité.

Après s'être dotée d'outils structurants (charte éthique,

convention, fiches projets cette démarche amorcée pendant la COP21 locale et après l'annonce de la candidature de « Rouen-Normandie Capitale Européenne de la Culture 2028 » a donné du sens au développement de ces projets culturels et environnementaux et a favorisé l'accompagnement par les entreprises.

Les missions principales sont de :

- Créer une culture du mécénat et des partenariats entreprises au sein de la collectivité
- Sensibiliser les entreprises au mécénat
- Identifier les projets qui peuvent bénéficier de ce soutien
- Trouver la bonne adéquation entre les projets et les entreprises

Les projets soutenus en 2019 :

- Forêt Monumentale, installation de 13 œuvres d'art monumentales en Forêt Verte. Projet mêlant environnement et culture (financé à 50% public/privé). Il a été choisi de mobiliser uniquement les entreprises de la filière bois ainsi que les entreprises signataires de la COP21 locale pour favoriser une adhésion forte grâce au sens apporté.
- Préservation des pelouses calcicoles de la Côte Sainte Catherine à Rouen avec la Fondation du Patrimoine Naturel.
- Plantation de 200 arbres sur le pré-verger conservatoire du Parc des Bruyères.
- Création d'un bateau œuvre d'art « Razzle Dazzle #4 » de J.B Sauvage, dans le cadre de la présence du Festival Normandie Impressionniste à l'ARMADA.
- Soutien de deux expositions temporaires du Musée des Beaux-Arts dans le cadre du Temps des collections (« Pierre de Seine » et « Choux, Hiboux, Cailloux »)
- Création du mécénat de Solidarité pour les actions du PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) - (entretien professionnel, parrainage, formation...). Les entreprises peuvent valoriser sous forme de mécénat de compétence, la mise à disposition de salariés.
- Accompagnement de la construction / consolidation d'une démarche de mécénat pour les structures culturelles associées à la Métropole (106, scène musiques actuelles et Régie des équipements culturels (Panorama, Historial, Donjon) à Rouen ainsi que le Cirque-Théâtre à Elbeuf).

26 entreprises seront mécènes pour l'année 2019, dont une majorité de TPE/PME du territoire, dans une volonté d'impliquer tous les types d'entreprises.

2.5

FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE ET VALORISER NOS ATOUTS ET NOS TALENTS

La culture, le patrimoine, le tourisme et le sport sont des vecteurs d'attractivité importants pour un territoire. La stratégie de la Métropole, en la matière, est de s'appuyer sur les atouts et les talents du territoire grâce à une politique audacieuse.

2.5.1 TOURISME

Les objectifs de la politique touristique de la Métropole visent à renforcer la fréquentation touristique du territoire, que ce soit par des visiteurs individuels ou en groupe, nationaux et internationaux, et à conforter l'attractivité et le rayonnement de la destination.

Dans ce cadre différentes actions ont été menées en 2019 pour :

- créer de nouveaux produits et événements ;
- renforcer l'offre de services ;
- promouvoir le territoire et son offre touristique, via notamment l'Office de Tourisme intercommunal.

L'année 2019 a été particulièrement marquée par l'organisation de l'Armada, qui continue d'attirer un public très nombreux.

Par ailleurs, afin de consacrer les efforts réalisés en matière d'accueil dans la capitale normande, les services ont contribué à la constitution par la ville de Rouen d'une demande de classement en station de tourisme. Le décret de classement paru le 22 janvier 2020 reconnaît les investissements accomplis par la ville de Rouen et la Métropole au titre de sa compétence tourisme pour structurer une offre adaptée et un accueil d'excellence.

ARMADA

Voir développement en partie 170.

CHIFFRES DU SERVICE TOURISME :

- Des travaux ont été réalisés sur les terrains de Repainville et d'Eauplet pour permettre le stationnement des camping-cars. L'accueil à Repainville (200 places) et Eauplet (150 places) a été géré par Rouen Normandie Stationnement.
- Recette des redevances de stationnement = 34 045 €
- Nombre de nuitées = 3 095
- Nombre de camping-cars accueillis = 1039
Soit une durée moyenne de séjour autour de 3 nuits
- Origines :
Seulement 38 camping-cars étrangers (3,6 % de la fréquentation)
Dont 14 belges et 10 allemands
- Top origine France :
1/ Hauts de France = 20% de la fréquentation française
2/ Normandie, Pays de Loire et Auvergne Rhône Alpes = 10% chacun
3/ Grand Est = 10%
L'île de France ne représente que 6% de la fréquentation française.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL



La Métropole a renouvelé sa convention d'objectifs avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès (1 610 000 € de subvention).

De manière générale, la subvention versée par la Métropole en 2019 a été utilisée par l'Office de Tourisme pour mener à bien ses missions prioritaires :

- répondre aux demandes des visiteurs tout au long de l'année : renseignements sur les activités touristiques, création d'offres de visites, recherche d'un hébergement, préparation de séjour ou de vacances, achats de produits locaux, de places de concerts, spectacles..., échange de devises, organisation d'événements professionnels ou privés dans l'Atelier Claude Monet... et bien d'autres encore.

- éditer les supports de promotion de la destination et les diffuser largement : plans de Rouen en 10 langues, plan

touristique des transports en commun en français/anglais, guide des bonnes adresses, Rendez-vous de la Métropole, Magazine, Partez Naviguez, Destination Nature, brochures professionnelles, manuel des ventes pour groupe.

- assurer la valorisation du territoire sur internet (site disponible en 3 langues, presque 2 millions de visites enregistrées sur les 3 premiers trimestres) et les réseaux sociaux : Facebook (45 000 fans), Twitter auprès de la cible des journalistes (5.700 abonnés), Instagram (20.500 fans)...

- être présent sur des salons grand public, sur des workshops professionnels, réaliser des accueils de presse, pour capter une audience de plus en plus large.

En 2019, l'Association s'est particulièrement mobilisée autour de l'Armada. Rouen Normandie Tourisme & Congrès affiche un bilan très positif avec une explosion des pratiques digitales des visiteurs et des objectifs de billetterie largement dépassés. Ainsi, le site internet a reçu 367 613 visites du 6 au 16 juin 2019 contre 42 090 en 2018 (+ 577%) et 32 504 en 2013 (+1030%). La promotion réalisée pendant l'événement sur les réseaux sociaux a permis de capter 2000 nouveaux fans sur Facebook, 400 followers sur Instagram et 200 sur Twitter. Les comptes @RouenTourisme de ces 3 réseaux sont les premiers des offices de tourisme en Normandie. Les agents d'accueil déployés à Rouen et Jumièges, en centre-ville et sur les quais de Seine ont accueilli près de 26 600 personnes en 10 jours. Gérant en exclusivité la commercialisation des produits pour le grand public (descente et montée de Seine, visite du foyer des marins, croisières-journée ou feux d'artifice), Rouen Normandie Tourisme & Congrès a affiché une progression de 150% des ventes durant les 10 jours avec 16 852 billets vendus contre 6756 billets en 2013.

La promotion de l'événement réalisée depuis plus de deux ans a permis d'administrer 460 dossiers sur la filière « groupes » soit plus de 22 000 personnes présentes à Rouen et sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie d'une simple journée à plusieurs jours soit une augmentation de 30% (348 dossiers en 2013). Enfin, le Bureau des Conventions, qui travaille étroitement avec Rouen Normandy Invest, a géré l'organisation de 132 événements pour des entreprises.

À noter qu'en fin d'année, l'incendie de Lubrizol a eu un impact important sur la fréquentation de l'Office de Tourisme, qui a baissé de 28% entre le 26 septembre et le 3 novembre 2019.

PORT DE PLAISANCE

Pendant l'Armada, le port de plaisance a accueilli 75 bateaux supplémentaires, dont ceux de la Tall Ship Regatta, en sachant qu'hors Armada le remplissage du bassin est d'environ 85-90%. La durée moyenne de séjour était de 3 nuits. 10 000 litres de carburant ont été distribués.

Jusqu'à 25 camping-cars ont stationné chaque nuit sur le terre-plein, pour une durée moyenne de 3 nuits.



Le marché de gestion du port de plaisance a pris fin le 25 octobre 2018. Une Délégation de Service Public lui a succédé dès le 26 octobre et est opérationnelle. La stratégie du délégataire SODEPORTS doit permettre d'affirmer le port de plaisance comme un véritable équipement touristique.

En 2019, 177 bateaux ont fait escale au port de plaisance pour 544 nuitées, soit une moyenne de 3 nuitées par bateau.

Pour la première fois depuis l'ouverture du port, de très nombreux camping-cars ont été accueillis : 283 véhicules représentant 773 nuitées, soit une moyenne de 2,7 nuitées.

Le port de plaisance a profité de l'effet « Armada ».

Le port a accueilli les mini-croisières de l'association Concept Hélios Propulsion, à bord de deux bateaux solaires.

AÎTRE SAINT-MACLOU ET MÉTIERS D'ART



Le chantier de restauration de l'Aître Saint Maclou a été entamé en mai 2018, pour un montant de 14 millions d'euros.

L'appel à projets pour un espace de restauration et d'exposition au sein de la galerie sud a été attribué en mai 2018 à Média Restauration. Le concept mêle l'histoire de l'Aître Saint-Maclou et celle de la Normandie, avec ses racines scandinaves et anglaises. Au cours de l'année 2019, le projet initial a dû être légèrement réorienté suite à une contrainte liée à l'architecture intérieure du bâtiment. L'espace dédié à Média Restauration comprendra donc un restaurant, une pâtisserie et une galerie d'art contemporain.

Le Pôle Céramique Normandie, accompagné par la Métropole, a poursuivi la définition de l'espace métiers d'art qui s'installera dans l'Aître Saint Maclou en 2020, sous le nom de « La Galerie des Arts du Feu ».

Par ailleurs, des locaux administratifs ont été attribués au Poème Harmonique (orchestre métropolitain à rayonnement international) et au collectif Lucien (créateur et animateur de la Friche Lucien, lieu culturel et bar éphémère).

Un important travail a été mené autour de la rédaction des conventions d'occupation temporaire.

La gestion des espaces non occupés a été transférée à la Régie des Équipements Culturels.



RANDONNÉE



Le territoire compte 22 boucles de randonnée pédestre, représentant 175 km d'itinéraires. À cela s'ajoutent cinq circuits pédagogiques (15 km), le Chemin de Compostelle (33 km), le chemin de Saint-Michel, la Chevauchée en Vallée de Seine composée de deux boucles équestres (35 km) et deux circuits dédiés aux VTT (35 km) ; soit au total presque 300 km répartis essentiellement en Vallée de Seine et dans les massifs forestiers.

Le travail d'expertise sur le « Tour de Rouen à VTT », itinéraire d'environ 115 km proposé par le Comité Départemental de Cyclotourisme, a été poursuivi en 2019 et les principaux points noirs ont été levés.

Un marché a été passé avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour entretenir le balisage des itinéraires.

Des randonnées nordiques et rallyes ludiques famille ont été organisés en partenariat avec le Département de Seine-Maritime.

BASE DE LOISIRS DE BÉDANNE

La gestion de la base de loisirs de Bédanne est confiée au Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (CVSAE) dans le cadre d'une délégation de service public renouvelée en juin 2016, pour une durée de cinq ans.



| Nombre de personnes ayant pratiqué une activité | | | | |
|---|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| Public | 2018 | | 2019 | |
| | Nb de personnes | Séances/personne | Nb de personnes | Séances/personne |
| Voile scolaire | 923 | 7 384 | 1009 | 6734 |
| UNSS | 390 | 390 | 408 | 408 |
| Voile collège | 501 | 2 350 | 432 | 1536 |
| Voile lycée | 110 | 566 | 236 | 1106 |
| Étudiant | 41 | 120 | 31 | 129 |
| Voile public adapté | 117 | 1 079 | 358 | 2042 |
| CLSH (voile - kayak - arc - cirque) | 715 | 2 145 | 677 | 2031 |
| Mini-camps | 465 | 2 325 | 374 | 1870 |
| Stages particuliers | 60 | 300 | 59 | 295 |
| Locations | 2 379 | 2 379 | 1922 | 1922 |
| Entreprises/associations | 180 | 180 | 56 | 56 |
| Licenciés sportifs | 248 | 9 920 | 261 | 10440 |
| Régates | 385 | 770 | 433 | 866 |
| Manifestations | 391 | 391 | 250 | 250 |
| Total | 6 905 | 30 299 | 6506 | 29685 |

Tableau récapitulatif de la clientèle annuelle de la base de loisirs de Bédanne

TAXE DE SÉJOUR

Les recettes de taxe de séjour s'élèvent à 109 000 € en juin 2019 contre 63 000 € en juin 2018. Elles représentent 110 345 nuitées en juin 2019 contre 91 863 nuitées en juin 2018. Ces deux chiffres ne tiennent pas compte des plateformes type Airbnb ou Booking.

Le service Tourisme administre une plateforme qui permet aux hébergeurs du territoire de télédéclarer leur taxe de séjour. La taxe de séjour a fait l'objet en 2018 et 2019 de nombreuses modifications législatives et réglementaires auxquelles la Métropole a dû s'adapter, en particulier en adoptant une nouvelle grille tarifaire. Le service tourisme accompagne l'ensemble des hébergeurs dans leurs télédéclarations.

Au 31 janvier 2020, 941 591 nuitées ont été déclarées sur la plateforme pour l'année 2019. Cela représente une recette fiscale de 921 500 € pour la Métropole.

En comparaison, la Métropole avait enregistré 949 700 nuitées et 647 000 € de recettes en 2018. L'évolution importante de la recette est liée à une augmentation des tarifs de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2019. Les nuitées en revanche sont globalement stables.

Le mois de juin 2019 a été particulièrement bon (+18%), avec 115 562 nuitées déclarées. En revanche, le dernier trimestre a été en baisse (-19%) suite à l'incendie de Lubrizol qui a impacté la fréquentation touristique.

Les plateformes de réservation sont désormais dans l'obligation de collecter la taxe de séjour pour le compte des hé-

bergeurs non professionnels et la reverser aux collectivités concernées. À ce titre, les trois plateformes Airbnb, Booking et les Gîtes de France ont reversé à la Métropole 80 000 € pour l'année 2019.

Pour la première fois en 2019, les recettes fiscales liées à la taxe de séjour ont dépassé 1 000 000 € à l'issue de la période de perception.

| INDICATEURS ROUEN NORMANDIE TOURISME & CONGRES ANNUEL 2019 | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|
| | 2019 | 2018 | Evolution |
| Accueil des publics | | | |
| Nombre de visiteurs à Rouen | 267 229 | 278110* | -4% |
| Nombre de visiteurs à Jumièges | 9 668 | 12008* | -19% |
| Nombre audio guides loués | 1 778 | 2 144 | -17% |
| Répartition français/étrangers | | | |
| Nombre de visiteurs français | 171 111 | 163 997 | 4% |
| Nombre de visiteurs étrangers | 96 118 | 114 113 | -16% |
| Part français | 64% | 59% | 9%* |
| Part étrangers | 36% | 41% | -12% |
| Bilan annuel 2019 Fréquentation Rouen Métropole (Flux Vision) | | | |
| Nombre global Touristes | 7 780 000 | | |
| Nombre de Touristes Français | 5 400 000 | | |
| Nombre de Touristes Etrangers | 2 400 000 | | |
| Total Nuitées Touristes sur le terri-toire | 5 460 000 | | |
| Site Internet | | | |
| Visiteurs du site internet | 2 327 255 | 1 312 259 | 77% |
| Commercial et loisirs (groupes) | | | |
| Nombre de personnes pour les journées et séjours | 4 825 | 5945* | -19% |
| Nombre de journées et séjours | 129 | 173 | -25% |
| Nombre de participants aux visites guidées | 54 875 | 56 808 | -3% |
| Nombre de visites en groupe en visite guidée | 2 268 | 2315* | -2% |
| Centrale de réservation (individuels) | | | |
| Nombre de réservations pour rdv métropole | 3 745 | 3 708 | 1% |
| Nombre de rdv métropole planifiés | 872 | 855 | 2% |
| Nombre de rdv métropole réalisés | 605 | 594 | 2% |
| Nombre de personnes rdv métropole | 8 471 | 8 638 | -2% |
| Croisières | | | |
| Nombre d'escales fluviales | 711 | 725 | -2% |
| Nombre d'escales maritimes | 26 | 26 | 0% |
| Nombre de passagers fluviaux | 85 912 | 87602* | -2% |
| Nombre de passagers maritimes | 21 867 | 19 748 | 11% |
| Nombre de nuitées fluviales | 109 609 | 111 255 | -1% |
| Nombre de nuitées maritimes | 26 476 | 22 494 | 18% |
| Bureau des conventions | | | |
| Nombre de demandes | 371 | | |
| Nombre de confirmations | 206 | | |
| Dont confirmations ARMADA | 174 | | |
| Dont confirmations Séminaires | 32 | | |
| Taux de concrétisation | 55% | | |
| Location de salle (OT) | 21 | | |
| Congrès | 3 | | |

Fréquentation hôtelière en 2019 sur la Métropole Rouen Normandie

| Nombre de nuitées total | Nuitées françaises | Nuitées étrangères | Durée moyenne de séjour | Taux d'occupation | Nombre de nuitées d'affaires |
|-------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|-------------------|------------------------------|
| 876519 | 633453 | 243066 | 1,513 | 65,069 | 546350 |

STATION DE TOURISME

La ville de Rouen porte un dossier de classement en « station de tourisme ». La Métropole a contribué à la constitution du dossier, par l'apport d'informations sur la stratégie touristique, le projet Cœur de Métropole, la signalétique, les croisières, les transports en commun du Réseau Astuce et les parkings relais, les hébergements touristiques, la Réunion Métropolitaine des Musées.

Le décret de classement a été publié le 22 janvier 2020.

TOURISME DE NATURE

Dans ce domaine en particulier, la Métropole intervient au titre de sa compétence propre, mais aussi dans le cadre de la compétence « Tourisme » du pôle métropolitain Rouen Seine Eure, constitué depuis 2012 avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE). Les actions portent sur la création et la gestion de produits, services ou équipements touristiques d'intérêt métropolitain, valorisant le patrimoine naturel, historique et culturel autour de la Seine et de ses affluents, en lien notamment avec les offices de tourisme.

ITINÉRANCE PÉDESTRE VISUEL



En 2018, a été créé un circuit de randonnée sur deux jours appelé « De gare à gare » entre Rouen et Val de Reuil en suivant le GR2. Il s'agit d'un produit « zéro carbone » : voyage en train et marche à pied. L'itinéraire, d'une quarantaine de kilomètres, emprunte les coteaux de la Seine qui offrent de vastes panoramas sur la vallée. En 2019, la valorisation de ce circuit s'est poursuivie. L'opportunité d'étendre le tracé jusque Vernon et Giverny est à l'étude.

SEINE À VÉLO

La Métropole participe aux groupes de travail « inauguration » et « communication » animés par le Comité d'Itinéraire de la Seine à Vélo. Un groupe de travail interne à la métropole rassemblant les services tourisme, communication, infrastructures et mobilité durable a été créé afin d'assurer une coordination optimale du projet.

Dans le cadre de la mise en tourisme de la Seine à Vélo, le service tourisme de la Métropole et les offices de tourisme Métropole et Agglo Seine Eure ont réalisé un voyage d'études sur la Loire à Vélo pour rencontrer les acteurs locaux : Région Centre Val de Loire, Département de Loire Atlantique et son agence d'attractivité, Communauté d'agglomération de Saint Nazaire, Office de Tourisme de Saint Brévin les Pins et loueurs de vélo.

Un travail de sensibilisation des communes et des prestataires touristiques a été engagé afin que le projet soit partagé et que sa mise en tourisme soit facilitée.

ACTIONS DE PROMOTION

Les deux Offices de Tourisme Métropole et Agglo Seine Eure ont participé conjointement à 4 salons (grand public et comités d'entreprises).

La brochure touristique « 4 Abbayes du Val de Seine » a été rééditée à 3 000 exemplaires.



La carte rando Sud a été mise à jour et imprimée à 15 000 exemplaires.

Enfin, le service tourisme a mené un travail de coordination et d'animation du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine normande et des communes traversées par la Voie Verte Le Trait, Yainville et Duclair autour du projet de création de 18 panneaux d'interprétation.

2.5.2

CŒUR DE MÉTROPOLE



Place Saint-Godard



Rue Jacques-Villon

Riche d'un patrimoine historique et architectural remarquable ainsi que de nombreux équipements culturels, le centre historique de Rouen rayonne en Normandie, en France et à l'étranger, attire les habitants de la Métropole et de la Région, visiteurs et touristes français et internationaux.

Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique de qualité ainsi qu'un large éventail d'équipements culturels. Au-delà des résidents, cette ville médiévale attire des habitants de toute la Métropole, du Département et de la Région, des visiteurs et des touristes, ce qui en fait le cœur de la Métropole.

Une phase de diagnostic adossée à un recensement des différents enjeux a permis de proposer des orientations de programme.

Les enjeux de ce projet sont multiples :

- Renforcer l'attractivité et le rayonnement du centre historique ;
- Offrir un meilleur cadre de vie à tous les usagers ;
- Faciliter la marche plaisir en créant du lien entre les différents quartiers réduisant ainsi les coupures urbaines ;
- Renforcer la cohésion entre la Seine et la ville patrimoniale ;
- Redonner la place au végétal ;
- Trouver une identité à certains espaces ;
- Veiller à bien intégrer les grands projets de la Métropole (ligne T4, réaménagement de la gare rive droite) ;
- Faire un lieu de destination et de séjour prolongé.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le projet Cœur de Métropole augmente la présence végétale, favorise les modes de déplacement doux, améliore la marchabilité et l'attractivité commerciale du centre-ville de Rouen.

2019 RÉALISATIONS

TRAVAUX

Les travaux ont démarré en juillet 2018 pour le quartier des musées et le secteur « Vieux-marché » et en novembre pour le secteur « Seine-Cathédrale ».

Les travaux d'aménagement de la rue Saint-Lô ont été terminés.

CONCERTATION-COMMUNICATION :

Dans la continuité de la période de concertation, la page du site internet du projet est alimentée par des informations relatives au planning.

2.5.3

POLITIQUE CULTURELLE

À travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole Rouen Normandie, développe une politique culturelle visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité, dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de mieux vivre ensemble. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels par son soutien à la création et à la diffusion. Elle participe également au développement, à l'identité et à l'attractivité de son territoire.

| Nombre de personnes ayant pratiqué une activité | | | | |
|---|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| Public | 2017 | | 2018 | |
| | Nb de personnes | Séances/personne | Nb de personnes | Séances/personne |
| Voile scolaire | 848 | 6 784 | 923 | 7 384 |
| UNSS | 419 | 419 | 390 | 390 |
| Voile collège | 468 | 2002 | 501 | 2 350 |
| Voile lycée | 160 | 800 | 110 | 566 |
| Étudiant | 32 | 270 | 41 | 120 |
| Voile public adapté | 202 | 1 079 | 117 | 1 079 |
| CLSH (voile - kayak - arc - cirque) | 771 | 2 313 | 715 | 2 145 |
| Mini camps | 406 | 2030 | 465 | 2 325 |
| Stages particuliers | 57 | 285 | 60 | 300 |
| Locations | 1 353 | 1 353 | 2 379 | 2 379 |
| Entreprises/associations | | | 180 | 180 |
| Licenciés sportifs | 240 | 9 600 | 248 | 9 920 |
| Régates | 460 | 920 | 385 | 770 |
| Manifestations | 260 | 260 | 391 | 391 |
| Total | 5 676 | 28 115 | 6 905 | 30 299 |

Tableau récapitulatif de la clientèle annuelle de la base de loisirs de Bédanne

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Un effort est consenti par la Métropole pour développer les projets culturels et artistiques intégrant des principes de développement durable, par exemple en mettant en place des éco-gestes sur ses manifestations.

MANIFESTATIONS CULTURELLES

FESTIVAL SPRING



La Métropole accompagne depuis 2017 le développement de Spring, premier festival européen de cirque contemporain, organisé à l'échelle de la région par la plateforme deux pôles

cirque en Normandie – regroupant le Cirque Théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg – en créant une déclinaison de ce festival sur la métropole.

Ce festival, attentif aux spécificités du territoire et à la diversité des habitants, propose des spectacles et actions dans les équipements culturels identifiés, mais aussi dans les lieux moins conventionnels, voire insolites, avec une attention particulière pour les petites communes, favorisant ainsi la découverte et l'irrigation culturelle du territoire. Organisé du 1^{er} mars au 7 avril 2019, il a rassemblé 13 481 spectateurs pour 95 représentations sur 38 communes.

PROGRAMMATION ESTIVALE

La Métropole organise depuis l'été 2017 une série de manifestations, essentiellement sur Rouen, destinées à développer et renforcer la programmation culturelle existante, en juillet et août. Il s'agit à cette occasion de contribuer à la vitalité du territoire en proposant aux habitants et aux touristes au moins une activité, une visite, un spectacle par jour et en y associant des compagnies et artistes régionaux.

EN CHIFFRES :

- 5 propositions artistiques
- 49 représentations
- 9 000 spectateurs

CHÂTEAU DE ROBERT LE DIABLE À MOULINEAUX

Le Château Robert le Diable à Moulineaux a accueilli à lui seul 1 400 visiteurs venus assister à des spectacles d'art de la rue et participer à divers ateliers.

VISITES D'ATELIERS D'ARTISTES



Ce rendez-vous incontournable est l'occasion privilégiée d'aller à la rencontre d'artistes désireux d'ouvrir leurs ateliers le temps d'un week-end. Pour cette 9^e édition, ils étaient plus de 170 à faire découvrir leurs univers, leurs sources d'inspiration et les techniques utilisées.

L'incendie de Lubrizol du 26 septembre a de fait eu un impact significatif sur la fréquentation. En 2019, 2 000 visiteurs (visites cumulées) ont été recensés.

CATHÉDRALE DE LUMIÈRE



La Métropole a organisé la 7^e édition de « Cathédrale de lumière », projections monumentales sur la façade de la cathédrale de Rouen, du 1^{er} juin au 15 septembre 2019.

Cette année, deux œuvres ont été diffusées, une nouvelle création « Les Nouveaux mondes » sur le thème des grandes épopées maritimes et une seconde déjà existante sur l'épopée des Vikings. Le spectacle a rassemblé environ 319 000 spectateurs émerveillés, contribuant ainsi à renforcer la promotion touristique du territoire ainsi que son rayonnement.

ACTIONS CULTURELLES ET MÉDIATION

Dans le cadre des manifestations organisées par la Métropole, en lien avec des partenaires culturels ou du champ social (Plan local d'insertion par l'emploi (PLIE), protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), structures de prévention, MJC, centre sociaux, CCAS...), plus de 1 000 jeunes ont pu bénéficier d'ateliers de pratique artistique. Ces actions à destination des quartiers prioritaires mais aussi des petites communes visent à mobiliser des enfants et de jeunes adolescents autour de projets de création de bandes dessinées, de scénographie, de captations vidéos...

CANDIDATURE DE ROUEN AU TITRE DE CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE EN 2028

La Métropole s'est fortement engagée pour lancer la candidature de Rouen au titre de capitale européenne en 2028, associant également dans la réflexion la Ville de Rouen, la Région Normandie, les départements de Seine-Maritime et de l'Eure, et la Communauté d'agglomération Seine Eure, aujourd'hui dénommée Agglomération Seine-Eure.

Lancée en 1985, l'action Capitale Européenne de la Culture est devenue l'une des initiatives culturelles les plus appréciées par les citoyens et les plus ambitieuses de l'Union Européenne. Compte tenu de l'importance de la participation citoyenne et de son impact territorial en termes culturel, social et économique, un nombre croissant de villes candidate chaque année à l'échelle européenne.

Chaque année, le titre est décerné à une ville, dans deux pays de l'Union Européenne, selon une liste chronologique préétablie jusqu'en 2033. En 2028, il s'agira de la France et de la République Tchèque.

C'est ainsi qu'en 2019, une association « Rouen Normandie 2028 » a été créée, un chef de projet recruté ainsi qu'un cabinet conseil pour accompagner la stratégie de la candidature, permettant que soit déposé en 2021 un dossier devant le jury de la Commission Européenne.

ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES CULTURELLES DES JEUNES DE 16 À 29 ANS HABITANT LA MÉTROPOLE

En partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Normandie, la Métropole a confié à l'Université de Rouen Normandie la réalisation d'une enquête sur les pratiques culturelles des jeunes de 16 à 29 ans.

L'étude vise à bénéficier d'une vision globale de l'offre culturelle sur le territoire métropolitain à savoir : comment elle est perçue, connaître les pratiques de ces populations, ses leviers et ses freins, et permettre ainsi de disposer d'une base de travail commune aux élus, techniciens des collectivités, acteurs culturels et milieu associatif.

L'enquête débutée à la rentrée 2018-2019 a fait l'objet d'une restitution publique le 25 juin 2019 au 106. Ces résultats vont alimenter notamment les réflexions autour de la candidature de Rouen au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028.

PATRIMOINE



La Métropole détient le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPah) pour l'ensemble de ses 71 communes. Les actions mises en œuvre au titre de ce label visent trois missions principales :

- ▶ Contribuer au développement touristique (en lien avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès et l'Université pour la formation des guides conférenciers)
- ▶ Construire une identité de territoire avec et à destination des habitants et des publics scolaires (en lien avec la RMM, les communes, les institutions ou associations...)
- ▶ Accompagner l'aménagement du territoire (en lien avec le CAUE (Conseil architecture urbanisme environnement), la Maison de l'architecture, le Parc Naturel des boucles de la Seine et les communes).

En 2019, la Métropole a poursuivi et développé des actions de valorisation et de médiation autour de l'histoire, du patrimoine, de l'urbanisme et de l'architecture à l'échelle de ses 71 communes.

« RENDEZ-VOUS »



Un programme de visites guidées pour « visiter autrement »

Ce programme élaboré en commun avec l'Office de Tourisme (Rouen Normandie Tourisme et Congrès) permet une grande visibilité de l'offre patrimoniale et des animations proposées. Il s'adresse à un public individuel, habitants ou touristes.

Outre les visites dites classiques, l'accent a été mis sur de nouvelles propositions ludiques, artistiques voire sportives : visites mêlant histoire et théâtre, danse, musique ; visites de nuit à la bougie ; visites immersives durant lesquels les objets racontent eux-mêmes leur histoire ; visites à vélo, en segway, en bateaux...Ce programme édité semestriellement a attiré près de 10 000 visiteurs en 2019.

Le développement du cyclotourisme, en lien notamment avec de nouveaux aménagements (la voie verte et la véloroute Seine à vélo), a été l'occasion de concevoir des éditions « patrimoine à vélo » ainsi que des parcours patrimoniaux identifiés dans le cadre de l'application numérique d'itinéraires « géovélo », (comme Rouen-Jumièges réalisé en 2019) ou des panneaux patrimoniaux, comme à Duclair, Yainville et au Trait.

Afin de garantir la qualité des visites et de leur contenu, l'ensemble des visites est assuré par des guides conférenciers labellisés. C'est pourquoi la Métropole continue d'accompagner la formation initiale et la formation continue des guides

conférenciers en intervenant sur les masters dispensés à l'Université, et ainsi constituer une filière professionnelle locale.

ÉDITIONS ET PANNEAUX PATRIMONIAUX

2019 a été l'occasion de ré-éditer d'anciennes publications à destination des touristes et des habitants (« De Blin et Blin à la Fabrique des savoirs » sur Elbeuf, « le monument juif », « l'aitre Saint-Maclou », « le quartier Saint Nicaise » sur Rouen) et de concevoir des panneaux permettant de donner des informations patrimoniales dans le cadre du projet Cœur de Métropole et de la restauration de l'Aître Saint-Maclou.

« L'EXPLORATEUR »

Ce programme est destiné au jeune public (scolaires et extrascolaires).

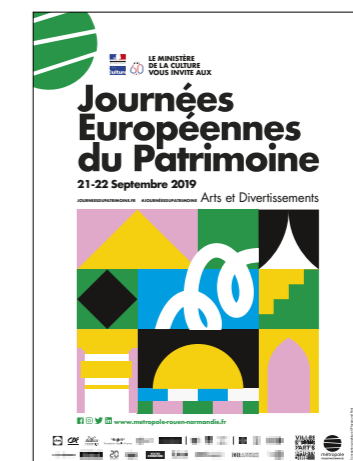
Découvrir et comprendre son environnement, c'est être capable de contribuer à son devenir. C'est pourquoi la Fabrique des savoirs à Elbeuf-sur-Seine et l'Atelier du patrimoine à Rouen organisent des visites - ateliers qui ont accueilli cette année plus de 5 000 élèves de la maternelle au lycée.

L'ACCUEIL DE PUBLICS DITS EMPÊCHÉS

La Métropole s'engage à rendre le patrimoine accessible à tous en mettant en œuvre des projets adaptés, notamment par une communication spécifique.

Des visites guidées à destination des personnes en situation de handicap visuel, mental et auditif ont été développées (formation des guides, conception des visites) et intégrées dans le catalogue à destination des groupes (tour-opérateurs, associations, CE...) de l'office du tourisme. Par ailleurs, l'accessibilité des sites et des actions a été précisée dans les outils de communication des Journées européennes du patrimoine.

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Avec 227 propositions d'animations réparties dans 135 lieux du territoire, cette manifestation populaire à grand succès a accueilli près de 57 000 visiteurs dans 35 communes.

En 2019, la Métropole s'est une nouvelle fois engagée aux côtés de l'association HF Normandie pour proposer 25 actions valorisant le « Matrimoine » (la mémoire des créatrices du passé et la transmission de leurs œuvres). Présentées lors d'une conférence de presse commune, ces propositions ont réuni 4 433 visiteurs.

Le château Robert le Diable à Moulineaux accueille quant à lui la programmation jeune public de la manifestation qui a attiré environ 2 000 visiteurs sur le weekend.

ACCOMPAGNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La compréhension historique de l'urbanisme et de l'évolution de la ville permet d'accompagner les projets d'aménagement du territoire.

Des visites de concertation, des partages d'inventaire, des recherches historiques sont organisés dans le cadre des grands projets d'aménagements de la Métropole, des projets de restauration de bâtiments en lien avec l'Habitat et le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : recherches et formations autour du patrimoine de la reconstruction, visites de concertation dans le cadre des travaux Cœur de Métropole en centre-ville de Rouen, de la future trémie Anquetil ou des futurs projets (Sans attendre la gare et musée Beauvoisine à Rouen, l'ancien site de la raffinerie de Petit-Couronne ...).

Des interventions auprès des étudiants de l'école nationale du paysage de Versailles sont également organisées dans le cadre du CPIER Plan Seine (Contrat de Plan Interrégional État-Région).

RAYONNEMENT NATIONAL

La Métropole a accueilli en février 2019 la première rencontre régionale de l'association nationale Sites et Cités Remarquables de France, qui regroupe les villes porteuses d'un secteur protégé, les "Sites patrimoniaux remarquables", et les villes signataires de la convention "Ville et Pays d'art et d'histoire".

COOPÉRATIONS INTER-TERRITORIALES

La Métropole met en place des axes de coopération avec les intercommunalités voisines (la Communauté d'Agglomération du Mont Saint Michel, la Communauté de communes Lyons Andelle et la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine, l'Agglomération Seine Eure, la Communauté de commune du Roumois...). En 2019, une action commune (un jeu d'enquête à vélo entre Le Trait et Caudebec-en-Caux) a été menée dans le cadre des journées européennes du patrimoine avec la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.

AUTRES SOUTIENS

En 2019, la Métropole a soutenu des équipements et festivals majeurs de son territoire :

- ▶ Le Cirque-théâtre d'Elbeuf : 1 611 350 €
- ▶ L'ESADHaR : 1 423 105 €
- ▶ Le 106 : 1 320 000 €
- ▶ La Régie des équipements culturels regroupant le Panorama XXL, l'Historial Jeanne d'Arc et le Donjon Jeanne d'Arc : 1 300 000 €
- ▶ L'Opéra de Rouen Normandie : 1 300 000 €
- ▶ Le festival Normandie impressionniste : 300 000 €
- ▶ Le festival des arts de la rue Viva Cité à Sotteville-lès-Rouen : 115 000 €
- ▶ La Maison de l'architecture : 40 000 €
- ▶ Le Shed, centre d'art contemporain : 35 000 €
- ▶ Le festival de Rouen du Livre Jeunesse : 22 000 €
- ▶ Les projets culturels du CHU : 15 000 €
- ▶ Le festival Terres de Paroles : 10 000 €
- ▶ Le festival de bandes dessinées NormandieBulle à Darnétal : 8 000 €
- ▶ L'association Mouvement Européen : 3 000 €
- ▶ L'association Amistorial : 1 000 €

Afin de soutenir l'enseignement artistique, la Métropole mobilise depuis 2017 une dotation destinée aux communes apportant une aide financière aux structures d'enseignement artistique doté d'un projet d'établissement, pour une période de trois ans (2017, 2018, 2019), pour un montant total de 1 280 000 € par an. Le dispositif est reconduit pour les 3 prochaines années.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Dans le cadre de la COP21 locale, la Métropole a également mis en œuvre des actions pour développer les projets culturels et artistiques intégrant des principes de développement durable, par exemple en mettant en place des éco-gestes sur ses manifestations.

Des réunions spécifiques aux équipements culturels d'une part, et aux festivals d'autre part leur permettent de mettre en place des réflexions et actions de développement du-

table spécifiques (éco-gestes, mobilité, communication, bâti, ...) dans une démarche d'amélioration continue. Par ailleurs ils s'engagent à mettre en place dans leur programmation des actions de sensibilisation à ces thématiques.

2.5.4

ÉQUIPEMENTS EMBLÉMATIQUES – CULTURE ET SPORT

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les équipements culturels métropolitains, d'ores et déjà engagés dans une démarche de développement durable, mettent en œuvre leur projet artistique, culturel voire scientifique, en tenant compte des volets environnementaux : adoption d'éco-gestes (utilisation d'objets recyclables et réutilisables, tri des déchets, dématérialisation etc.), actions de sensibilisation (au Panorama : création d'une jungle comestible, jardin éphémère visant à promouvoir les pratiques éco-responsables dans un cadre urbain, organisation d'opérations de nettoyage des abords de l'équipements...), pratique des circuits courts pour la restauration des spectateurs et des artistes.

Dans le cadre de la COP21 locale, l'Opéra de Rouen Normandie s'est porté pilote de la réunion des « salles de spectacle vivant » destinée à mettre en œuvre des actions participant à la transition écologique du territoire.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

LE ZÉNITH



Inauguré en 2001, le Zénith est un lieu emblématique du territoire. Le projet de développement proposé par la société Seine-Zénith, nouvel exploitant du Zénith depuis le 1er juillet 2018 pour une durée de 5 ans, s'inscrit à la fois dans la continuité des actions entreprises, mais avec une volonté d'ouverture et de développement de son activité.

Grâce à une programmation diversifiée, ce sont plus de 245 454 spectateurs qui sont venus applaudir leurs artistes d'ici et d'ailleurs, lors de concerts, de comédies musicales, de one man show et de spectacles pour enfants, inscrivant le Zénith dans le réseau des tournées nationales et internationales.

À cela s'ajoutent 9 600 visiteurs ou participants aux 6 événements d'entreprises organisés.

L'ensemble de ces manifestations représente un total de 102 jours d'occupation.

Grâce à sa proximité avec Paris, la qualité de son accueil et les services qu'il propose, le Zénith est un site repéré pour les lancements de tournées et l'accueil d'artistes en répétitions.

En 2019, Born in 90 et Mathieu Chedid ont ainsi choisi le Zénith pour préparer leurs tournées.

En matière d'événements d'entreprises, le Club Zénith Entreprises – dont l'objectif de favoriser les échanges et les partenariats entre adhérents au sein d'un lieu privilégié – a poursuivi son développement : il comptait en 2019, une vingtaine d'entreprises adhérentes.

Le Zénith a également tissé des partenariats solides avec de nombreux acteurs culturels locaux (Opéra, Le 106, etc.) et créé de nouvelles relations avec les spectateurs par ses animations originales autour des spectacles, manifestations (Journées du patrimoine, ...) et l'organisation d'opérations commerciales (Saint Valentin, partenariat avec les médias locaux...).

Enfin, l'engagement de l'équipement auprès d'associations ou de partenaires du champ social, sanitaire et médical permet notamment à des enfants d'assister gratuitement à des spectacles et d'assurer un accueil privilégié et adapté aux personnes souffrant de handicap.

LE PARC DES EXPOSITIONS



Équipement structurant et incontournable au service du développement économique de la Métropole, le Parc des Expositions organise et accueille des manifestations grand public et professionnelles, telles que les foires et salons, des événements et congrès d'entreprises, des conventions et séminaires, des examens et concours.

La gestion de l'équipement est assurée par l'association Rouen Expo Événements, dans le cadre d'une délégation de service public.

Les manifestations à destination du grand public ont été reconduites et diversifiées, dans l'objectif de fidéliser et d'accroître la fréquentation du Parc des Expositions. La Foire Internationale de Rouen, sur le thème de Londres en 2019, a rencontré un vif succès, avec un accent mis sur les animations.

Pour la première fois, le Parc des Expositions a accueilli le Salon apprentissage-alternance-métiers, le Salon de l'immobilier neuf de Rouen, ainsi qu'un Road show présentant des engins agricoles. La 2^e édition du Banquet des seniors de la ville de Grand-Quevilly, à vocation pérenne, s'est également tenue au Parc des expositions pendant 3 jours.

À destination des entreprises et organisateurs d'événements « corporate », le travail de prospection commerciale a permis d'accueillir de nouvelles manifestations (15 au total), faisant de Rouen et son agglomération une destination de congrès privilégiée. Citons, entre autres, la tenue du Congrès national de Force Ouvrière-branche SPS avec 2 500 participants durant 6 jours, le Congrès national médical Preuves / Pratiques, les Rendez-vous d'Affaires en Normandie et In Normandy ainsi que des réunions et les assemblées générales d'entreprises régionales.

Dans un contexte concurrentiel important, l'exercice 2019 affiche des résultats très satisfaisants : 488 170 visiteurs ont fréquenté le Parc des Expositions (75 événements au total) et 3 890 entreprises ont choisi d'exposer leurs produits et services.

Le taux d'occupation des halls reste excellent (90% environ), avec 323 jours de location cumulés (montage-ouverture-démontage), représentant une surface cumulée de 218 569 m².

LE 106



Ouverte en 2010, la scène des musiques actuelles (SMAC) de la Métropole Rouen Normandie s'est rapidement imposée dans le paysage régional et national comme équipement référent et structurant en matière de culture musicale contemporaine, tant pour les publics, que les artistes et les acteurs du secteur, mais aussi en termes de rayonnement et d'attractivité par la qualité de son offre contemporaine et ambitieuse.

En 2019, le 106 a accueilli, toutes activités confondues, plus de 72 500 visiteurs.

En termes de diffusion, la programmation éclectique d'artistes nationaux et internationaux a attiré plus de 56 500 spectateurs autour de 106 concerts. Le festival RUSH qui a trouvé toute sa place sur la Presqu'île Rollet en juin, a intéressé 12 200 curieux et passionnés, autour d'une programmation co-construite avec la musicienne Chloé.

L'accompagnement des pratiques musicales - de la répétition en studio aux parrainages et filages d'artistes régionaux - vise à encourager la pratique amateur et susciter les développements professionnels. 391 groupes et 1 164 musiciens ont ainsi bénéficié de l'accompagnement en 2019, totalisant 261 jours et 7 378 heures.

Par ailleurs, plusieurs musiciens de la région, accompagnés dans leur développement par le 106, tels que Rilès, Petit Biscuit, We Hate You Please Die ou MNNQNS, connurent en 2019 un développement national et international.

Dans le domaine de l'action culturelle, le 106 a poursuivi son objectif de faire connaître l'histoire et la culture des musiques actuelles à travers différents type de médiation : 3 757 participants ont ainsi pu profiter d'expositions, conférences, visites scolaires, projets au sein de la maison d'arrêt de Rouen..., mis en place (34 actions culturelles au total).

Enfin, à travers son pôle numérique, le 106 s'inscrit dans les usages de son temps et fait rayonner ses activités à l'échelle

internationale. Ces actions se traduisent à la fois par une production de contenus audiovisuels, destinée au grand public - près de 150 vidéos d'activités ont été captées pour plus de 278 000 vues - et par la production de singles d'artistes locaux et régionaux, sur le e-label du 106, alt-dsl.com, ciblant professionnels du disque et de l'édition - 7 productions et 7 250 écoutes.

LE PANORAMA XXL/ L'HISTORIAL JEANNE D'ARC ET LE DONJON DE ROUEN

Gérés au sein d'un même établissement public, la Régie des Équipements Culturels (la REC), ces trois lieux culturels et touristiques mettent en œuvre une stratégie commune de développement et d'actions de médiation, à destination du grand public.



Situé sur les quais de Seine à Rouen, dans une rotonde de 35 mètres de hauteur pour 34 mètres de diamètre dotée de trois plateformes d'observation, le Panorama XXL expose des fresques géantes à 360° de l'artiste Yadegar Asisi, spécialiste des panoramas.

Les 3 panoramas présentés en 2019 ont de nouveau séduit de nombreux visiteurs, de la région et touristes français comme étrangers (121 500 visiteurs), grâce au travail de promotion sur les salons et à la prospection des tours opérateurs nationaux et internationaux.

À noter que suite à l'incendie du Lubrizol, la fréquentation a enregistré une baisse de 31% sur le dernier trimestre 2019.

EN CHIFFRES :

- Présenté pour la seconde fois en octobre 2018, et jusqu'au 27 janvier, le panorama « Rome 312 » a attiré plus de **4 923 visiteurs** en 2019.
- La toile « Amazonia » a elle aussi été présentée une seconde fois du 1^{er} février 2019 au 26 mai 2019, permettant à **33 200 visiteurs** de (re)découvrir cette œuvre déjà exposée en 2015.
- Enfin, dès le 1^{er} juin 2019 et exposé pour la première fois en France dans le cadre de l'Armada, le panorama « Titanic, les promesses de la modernité » a rencontré un franc succès avec plus de **67 000 visiteurs** sur la saison touristique et plus de 83 000 visiteurs au total.

Diversifiée, l'offre de médiation est élaborée dans un esprit de diffusion de la culture historique et scientifique au plus grand nombre : aux visites libres s'ajoutent ainsi des parcours guidés par des conférenciers et des ateliers pédagogiques pour le jeune public et les scolaires.



Outre le volet pédagogique, le Panorama XXL propose tout au long de l'année, une programmation d'événements culturels gratuits. Elle vise à susciter la curiosité des visiteurs, à développer de nouveaux publics et à inscrire le lieu sur son territoire.

Parmi les nombreuses manifestations proposées en 2019, citons « La Jungle Urbaine », mettant en avant les pratiques urbaines et artistiques écoresponsables. Cet événement, qui a mobilisé à la fois les équipes du Panorama XXL et de nombreux acteurs locaux, a su attirer un public nombreux et familial autour de diverses activités qui allaient de la fresque artistique participative, en passant par l'initiation aux nouveaux moyens de transports urbains dans un skate-park installé pour l'occasion, jusqu'à des ateliers culinaires, DIY et de sensibilisation qui avaient tous pour point commun la valorisation et la réduction des déchets. La veille de l'événement, une campagne de nettoyage (clean walk) avait également été organisée sur les quais aux abords du Panorama XXL.



Enfin, le Panorama XXL offre également trois espaces à la location : l'auditorium, le patio et la rotonde. Près de soixante-dix entreprises, associations, collectivités y ont ainsi organisé leurs événements en 2019 rassemblant un plus grand nombre de participants qu'en 2018 (colloque, séminaire, remise de médaille...).



Ouvert en 2015, l'Historial Jeanne d'Arc n'est ni un mémorial, ni un musée de collections. Il s'agit d'un espace muséographique d'un genre nouveau, qui grâce à un parcours multimédia moderne et innovant, fait (re)découvrir l'histoire et la légende de Jeanne d'Arc, ainsi que le lieu qui l'abrite, le palais archiépiscopal, monument historique auparavant fermé au public et témoin du riche patrimoine Rouennais.

De très nombreuses actions et activités de médiation, adaptées à tous les publics, sont mises en place afin de faciliter l'accès au parcours de visite, aux outils multimédias, aux collections exposées : des visites guidées adaptées sont ainsi proposées, ainsi que des journées pour les familles (une visite guidée complète et thématique le matin, un atelier manuel l'après-midi), dont certaines sont en partenariat avec le Musée National de l'Éducation, des ateliers jeune public, des contes,

Ces actions sont aussi l'occasion d'animer l'Historial tout au long de l'année : journées thématiques, conférences, participation aux Journées Européennes du Patrimoine ou bien encore aux Journées de l'Archéologie etc. Pour exemple, l'événement autour des sorcières à l'occasion d'Halloween qui a affiché complet pour sa quatrième édition, ou encore la fête de la musique co-organisée avec le 106 qui a été l'un des temps forts de la programmation.



Les partenariats développés avec notamment le festival Terres de Paroles, Les Méridiennes, l'Université de Rouen ponctuent la programmation, offrent d'autres horizons aux visiteurs et inscrivent l'équipement au sein du réseau des acteurs culturels et patrimoniaux du territoire. L'Historial a ainsi régulièrement accueilli, cette année encore, concerts de musique classique, conférences et lectures.

La réorganisation de l'espace « Mythothèque », en 2018, a permis d'accueillir deux nouvelles expositions pour cette année 2019 auxquelles les visiteurs peuvent accéder indépendamment de la visite du site.

L'Historial Jeanne d'Arc a présenté au printemps 2019 l'exposition temporaire « Replay, de la fiction à la réalité » mettant en lumière l'Histoire dans les séries TV avec la participation de la société de production de Versailles, de la Cinémathèque Française pour les costumes, de l'université de Genève, ainsi que du Musée de l'Armée.

À l'automne 2019 le célèbre jouet playmobil s'est installé pour une exposition intitulée « En avant l'Histoire ». Au total 7 scénettes ont retracé l'Histoire de Jeanne d'Arc en playmobil pour le plus grand plaisir des visiteurs venus en nombre pour cette présentation.

En 2019, l'Historial Jeanne d'Arc a accueilli près de 70 000 visiteurs, signant ainsi sa meilleure année en termes de fréquentation depuis son ouverture en mars 2015.

L'Historial assoit cette année encore son rayonnement international avec 38% de visiteurs étrangers (et plus de 50% sur la saison touristique). L'Historial Jeanne d'Arc propose quatre espaces de location à des entreprises, structures associatives et publiques pour l'organisation de leurs événements : la Salle des États, les Cuisines du Palais, Les Toits de Rouen et la Cour de l'Officialité.



Le Donjon de Rouen, dit « Tour Jeanne d'Arc », est le seul vestige encore visible du château de Philippe Auguste, roi de France après sa conquête de la Normandie.

Depuis 2017, il s'est transformé en « escape game », un jeu d'énigmes grandeur nature à vocation culturelle et éducative favorisant la découverte de l'édifice et un apprentissage de l'histoire de la Ville de Rouen de façon originale et immersive, tout en renouvelant le concept de visite-guidée dans lequel le public est acteur de sa propre visite.

En 2019, afin de proposer une expérience inédite tout en gardant l'aspect culturel et patrimonial, le Donjon de Rouen lançait son nouveau concept : « l'Hyper Escape Game ».

Plus qu'un escape game traditionnel, les joueurs sont invités à naviguer entre le présent et le passé et à plonger au cœur de la guerre de Cent Ans grâce à des casques de VR Oculus



Quest (casques de réalité virtuelle entièrement autonomes et sans fil).

Le Donjon a été fermé de janvier à septembre 2019, et n'a ouvert au jeu qu'à partir du 4 octobre 2019. Sur ces 3 mois d'ouverture, 960 joueurs ont testé ce nouveau concept, soit 80% de remplissage. L'Hyper Escape Game dans sa version anglaise a accueilli de nombreux visiteurs étrangers venus grossir les rangs des visiteurs nationaux. Parallèlement au jeu d'énigme, des visites en libre accès sont organisées tous les week-ends sur un créneau de 2h les samedis et dimanches. Deux périodes d'ouverture en 2019 : de mai à juin, avant la fermeture pour travaux durant l'été, et d'octobre à aujourd'hui. Au total, le Donjon a accueilli près de 1 500 curieux en visite libre.

Afin de développer la fréquentation du Donjon, et constatant un fort intérêt des locaux et touristes pour son aspect patrimonial, il a été décidé depuis octobre 2019 de dédier toutes les matinées à la visite guidée du Donjon aux groupes et scolaires, sur réservation.

LE CIRQUE THÉÂTRE D'ELBEUF



Labellisé « Pôle national du cirque » et géré sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), le Cirque Théâtre d'Elbeuf est investi de trois missions majeures, à la fois lieu de création, lieu de production et diffusion de spectacles et lieu d'éducation artistique à la vocation internationale.

Son action contribue à la reconnaissance et à la qualifica-

tion des arts du cirque et participe au renouvellement de ses formes artistiques et de ses esthétiques en portant une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics.

Pour la saison 2018/2019, la programmation payante du cirque théâtre a réuni 18 573 spectateurs, autour d'une trentaine de propositions artistiques. Le taux de fréquentation atteint plus de 79% sur les spectacles payants ; 59% du public provient de la Métropole.

L'établissement affiche une présence importante du public individuel (59%) au côté des scolaires (29%) et des groupes (12% : CE, associations, centres sociaux, structures dédiées au handicap).

Outre sa programmation annuelle, le Cirque Théâtre est associé à la Brèche à Cherbourg à travers la plateforme « 2 pôles cirque en Normandie » qui est chargée de coordonner SPRING, 1^{er} festival international de cirque contemporain à l'échelle d'une région, avec 60 partenaires sur tout le territoire. La Métropole accompagne par ailleurs, le développement de ce festival, en créant une déclinaison sur son territoire.

L'édition 2019 de SPRING à l'échelle régionale, qui s'est déroulée du 1^{er} mars au 5 avril, a réuni 27 205 spectateurs sur plus de 144 représentations.

Poursuivant sa mission d'accompagnement et de soutien à la création, le Cirque Théâtre a également accueilli 7 compagnies et artistes en résidence (dont 1 résidence longue en territoire éloigné) et 6 spectacles sont nés sur sa piste en 2019. (dont « Möbius » de la compagnie XY et « Les hauts plateaux » de la compagnie MPTA / Mathurin Bolze).

Artistes de renommées internationales et jeunes talents ont ainsi côtoyé la piste du cirque en 2019 : les spectateurs ont, entre autres, pu découvrir parmi les grands noms du cirque : « Campana » du Cirque Trottola, « Möbius » d'XY, « Les hauts plateaux » de MPTA / Mathurin Bolze, « Saison de cirque » d'Aïtal ou bien encore les élèves de la 30^e promotion du Centre National des Arts du Cirque (CNAC) mis en piste par Antoine Rigaud.

Le Cirque Théâtre a par ailleurs poursuivi ses collaborations avec les partenaires culturels du territoire, à travers plusieurs projets. Avec la ville d'Elbeuf, il a accueilli le concert d'Amadou et Mariam et « ML King » du Caliband Théâtre.

Le Cirque Théâtre est aussi très investi dans la valorisation de son histoire et de son patrimoine et participe, à ce titre, depuis sa réouverture, aux Journées Européennes du Patrimoine en proposant des visites guidées du lieu.

Depuis 2018, il propose également le temps d'une soirée exceptionnelle, en partenariat avec Noé Cinémas, de revivre une projection cinématographique du film Le cirque de Charlie Chaplin, comme à l'époque du Cinéma Eden, quand le cirque-théâtre était transformé en salle obscure dans les années 40 et 50. En 2019 a été projeté le film « Cadet d'eau douce » de Buster Keaton.

Concernant les actions culturelles, sur la saison 2018/2019, plus de 1 700 heures d'interventions artistiques ont été recensées, ainsi que 37 projets, dont une douzaine inscrits dans le cadre de dispositifs de la DRAC, du Rectorat de Rouen et de l'ARS.

L'ESADHAR



©Esadhar communication

L'ESADHAR (Ecole Supérieure d'Art et de Design le Havre-Rouen) est une école territoriale d'art, consacrée à l'enseignement supérieur, la recherche et la sensibilisation dans les domaines de l'art, du design graphique et de la création littéraire.

Elle dispense une formation initiale et continue dans ces domaines (Diplôme National d'Art, Diplôme Nationale Supérieur d'Expression Plastique, Master de création littéraire, Doctorat en Art et autres formations complémentaires) et participe à l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

À Rouen, les enseignements dispensés au sein du département Art visent l'expérimentation la plus large possible des moyens d'expression contemporains par l'acquisition de méthodes propres à la recherche en art.

Au Havre, le département Design graphique a pour but de former de jeunes designers qui investiront les champs du design graphique, du multimédia et de l'art contemporain.

Le master de création littéraire est également organisé sur le campus havrais en partenariat avec l'Université du Havre. Cette année, 2 étudiants issus de ce master ont remporté un prix littéraire (les second et troisième prix du Concours de Nouvelles).

Pour la rentrée universitaire 2019/2020, elle accueille ainsi près de 290 étudiants, dont 166 à Rouen, y compris des étudiants étrangers dans le cadre des programmes d'échanges européens et internationaux (ERASMUS avec plus d'une quinzaine d'écoles européennes partenaires ou bien encore en Corée du Sud, au Brésil ou avec Israël).

L'année 2019 a permis de concrétiser deux grands projets qui complètent l'offre pédagogique et continuent d'étendre le rayonnement de l'école dans le cadre de coopération renforcée : la création d'une classe prépa à Évreux et l'ouverture d'un second cycle art à Margate en Angleterre.

L'ESADHAR propose également, sur ces deux campus, des cours de pratiques artistiques amateurs, intitulés « Les Ateliers des Beaux-Arts », ouverts aux enfants dès 6 ans, aux adolescents et aux adultes. Elle prépare aussi les lycéens et les jeunes adultes aux concours d'entrée des écoles d'art. À la rentrée 2019, elle compte 570 élèves dans le cadre de ces cours, dont 282 à Rouen.

Outre l'enseignement et la recherche, l'ESADHAR met en œuvre un projet de sensibilisation à la culture artistique contemporaine par le biais de programmes culturels d'expositions au sein des écoles du Havre et de Rouen et hors les murs (plus d'une vingtaine par an) ainsi que des partenariats nombreux avec les associations et structures publiques et privées du territoire tels que la Réunion des Musées Métropolitains (RMM), le FRAC, l'Opéra de Rouen Normandie, le centre André Malraux à Rouen, la Maison des Arts de Grand Quevilly, les réseaux RRouen et RN13bis.

À titre d'exemple, dans le cadre d'un partenariat avec la RMM et en lien avec le réseau des lieux d'art contemporain de la Métropole, elle propose un cycle de conférences-rencontres intitulées « Ecoute l'artiste » autour de création d'artistes contemporains.

Le projet pédagogique de l'ESADHAR s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique culturelle de la Métropole, notamment en termes de rayonnement, de programmation, de développement des publics, et participe à la structuration de l'enseignement supérieur sur le territoire.

L'OPÉRA DE ROUEN NORMANDIE

Installé depuis 1962 au sein du Théâtre des Arts, l'Opéra de Rouen Normandie, l'un des trois « Théâtres lyriques d'intérêt national » de France, est un lieu de création, de production et diffusion de spectacles principalement lyriques, symphoniques, chorégraphiques et de sensibilisation des publics. Il est géré sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), qui réunit l'État, la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie.

Pour 2019, l'Opéra a programmé plus de 170 représentations de 70 spectacles différents, au Théâtre des Arts, à la Chapelle Corneille (dont il assure la programmation et la gestion depuis septembre 2018) et hors les murs, dont 54 en tournées régionales et nationales. Ces représentations (hors représentations gratuites et actions culturelles) ont attiré plus de 94 000 spectateurs.

Parmi les 10 opéras (39 représentations) et les 38 concerts (musique symphonique, musique de chambre et musique vocale) retenons les succès de l'Opéra participatif Carmen, Reine du Cirque (plus de 11000 spectateurs) ou bien la retransmission gratuite en direct de l'opéra de rentrée le Barbier de Séville dans 15 lieux de la région et en léger différé sur France 3 national.

La saison chorégraphique a proposé 6 spectacles d'artistes de renommée internationale dont les pièces de Wim Vandekeybus et Jan Fabre ainsi que le Ballet de l'Opéra de Bordeaux dans des pièces de Bêjart, Kylian et Naharin.

L'Opéra veille également à favoriser l'accessibilité au plus grand nombre, avec une communication et une tarification adaptée, des spectacles programmés hors les murs et dans l'espace public, et des actions de sensibilisation et de médiation visant à élargir la typologie des publics et à diversifier la fréquentation.

En matière d'éducation culturelle et artistique, de très nombreuses actions de médiation ont été mises en place. Au total près de 200 actions pédagogiques (ateliers de pratique artistique, visite du Théâtre des Arts, rencontres avec des artistes, formations pour les enseignants, séances d'apprentissage des chants d'un opéra participatif...) et 130 actions culturelles (conférences, expositions, rencontres avec des artistes, visites tactiles des décors et costumes, répétitions publiques et commentées...) ont été programmées.

Ancré sur son territoire et en synergie avec les acteurs culturels métropolitains et régionaux, l'Opéra développe un projet qui tient compte de l'équilibre avec les autres structures de diffusion et les équipes artistiques présentes, et travaille à développer des partenariats avec certaines d'entre elles sur des projets spécifiques.

Il s'inscrit enfin dans les réseaux de production et de diffusion au niveau national, européen et international, comme partenaire possible de projets de grande envergure.

Au travers de l'ensemble de ses actions, l'Opéra contribue ainsi au rayonnement de la Métropole et de la Normandie.

Fréquentation 2019

| Manifestations portées par la MRN | Nombre de spectateurs |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Projections monumentales | 319 000 |
| SPRING Normandie | 27 205 |
| dont SPRING Métropole | 13 481 |
| Programmation estivale | 9 000 |
| dont Robert le Diable été | 1400 |
| Visites d'ateliers d'artistes | 2 000 |
| Journées Européennes du Patrimoine | 56 871 |
| dont Robert le Diable JEP | 2 000 |
| | |
| Manifestations soutenues par la MRN | Nombre de spectateurs |
| RUSH (Le 106) | 12 200 |
| Viva Cité (Sotteville-lès-Rouen) | 104 055 |
| Festival du livre Jeunesse | 10000 |
| Festival BD (Darnétal) | 4 000 |
| | |
| Équipements MRN | Nombre de visiteurs / spectateurs |
| Panorama XXL | 121 500 |
| Historial Jeanne d'Arc | 70 000 |
| Donjon Tour Jeanne d'Arc | 960 |
| Le 106 | 72 500 |
| Cirque-Théâtre d'Elbeuf | 18 573 |
| Opéra de Rouen Normandie | 94 000 |
| Zénith | 255 054 |
| Parc des expositions | 488 170 |
| ESADHAR | 860 |

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE KINDARENA



L'activité du Kindarena durant l'année 2019 a été riche en événements.

Plusieurs événements internationaux et nationaux ont été organisés :

- 2 matchs de l'équipe de France de Handball préparatoires aux Championnats du monde face à la Slovénie les 5 et 7 janvier 2019,
- Le Championnat de France de badminton du 31 janvier au 3 février 2019,
- Le Perche Élite Tour le samedi 9 février 2019,
- La 1/2 finale de FED CUP France / Roumanie le samedi 20 et dimanche 21 avril 2019,
- La finale du Championnat de France du TOP 12 le samedi 27 et dimanche 28 avril 2019,
- Le match France / Chine basket féminin du dimanche 23 juin 2019

À également été organisé une grande variété d'autres événements pour différents pratiquants et différents publics : des événements sportifs pour les scolaires, des événements sportifs étudiants (Challenge Rouen Métropole Sup'Cup le samedi 23 novembre 2019), la semaine du tennis adapté du 18 au 23 novembre 2019, ou encore des séances de pratique sportive libres et gratuites, dans le cadre des rendez-vous sports de la Métropole : cours de zumba et de cardio boxe.



Le Kindarena a également accueilli les matchs des clubs utilisateurs locaux : l'équipe de Rouen Métropole Basket évoluant en Championnat de France PRO B, l'équipe de Oissel Rouen Métropole Handball évoluant en Championnat de France de Nationale 2 et le SPO Rouen tennis de table évoluant en Championnat de France de PRO A.

LE STADE ROBERT DIOCHON



Par délibération du 29 juin 2015 ont été reconnus d'intérêt métropolitain la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de l'enceinte sportive du stade Robert Diochon situé à Petit-Quevilly.

Cet équipement, d'une jauge de 8 372 spectateurs, accueille prioritairement les rencontres de l'équipe première de football de la SAS US Quevilly Rouen Métropole qui évolue dans le championnat de Nationale 1 et l'équipe première du Football Club de Rouen évoluant en nationale 2.

Depuis une délibération du 25 juin 2018 fixant des tarifs pour chacun des équipements sportifs métropolitains, les installations du stade Robert Diochon peuvent accueillir tout type de manifestations sportives publiques et/ou privées.

En 2019, les travaux d'embellissement et de remise aux normes de l'enceinte sportive se sont poursuivis pour plus d'un million d'euros.

LA PATINOIRE DE ROUEN



© Ville de Rouen

Par délibération en date du 12 mars 2018, le Conseil de la Métropole a décidé de déclarer d'intérêt métropolitain à compter du 16 mai 2018, la Patinoire Olympique Guy Boissière située sur l'Île Lacroix à Rouen. La Métropole prend ainsi la suite de la Ville de Rouen dans l'opération de rénovation de l'équipement et de l'extension de sa capacité d'accueil. La phase 1 des travaux a commencé en février 2019 et s'est terminée mi-septembre 2019. Le montant des travaux est estimé à hauteur de 9,2 millions d'euros HT.

Cet équipement comprend une patinoire loisirs accessible au grand public, aux écoles primaires et aux collèges de la Métropole et une patinoire olympique qui accueille les rencontres du Rouen Hockey Elite, club phare du hockey Français mais également les activités du Club de Hockey Amateur de Rouen, de l'ESPAR et du ROC, clubs de patinage artistique. Cet équipement concentre près de 8 000 heures d'utilisation chaque année.

Avec une jauge de 2 747 places assises, la patinoire olympique de Rouen reçoit en complément des rencontres de hockey du club phare, des compétitions de patinage artistique telle que la French Cup, l'une des premières compétitions mondiales de patinage synchronisé qui rassemble plus de 700 athlètes internationaux.

2.5.5

SPORTS

Comptant près de 500 000 habitants et plus de 70 000 licenciés s'adonnant régulièrement à un sport dans l'un des 700 clubs de la Métropole, ce territoire constitue un bassin de vie où la pratique du sport, en particulier chez les jeunes se développe d'années en années.

Gestion d'équipements emblématiques, accompagnement des clubs de haut niveau, soutien aux manifestations nationales et internationales mais aussi organisation de manifestations d'accès aux différentes pratiques sportives, support d'activités en direction des personnes en situation de handicap..., la Métropole est au côté du monde sportif pour défendre et partager ses valeurs.

La Métropole exerce sa compétence « politique sportive » par :

- la gestion du palais des sports « le Kindarena » en lien avec l'exploitant,
- la gestion du stade Robert Diochon en lien avec les clubs utilisateurs,
- la promotion des manifestations dont la dimension métropolitaine est incontestable et notamment celles décidées et organisées par la Métropole,
- le soutien aux clubs sportifs dont l'équipe première évolue dans un championnat amateur et/ou professionnel de niveau national en catégorie senior,

- l'accompagnement des clubs amateurs et professionnels dans le cadre de mission d'intérêt général,
- la gestion du dispositif d'aide à l'achat d'équipements spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap,
- la gestion des dossiers concernant les politiques menées par la Métropole, les grandes collectivités et l'État (lutte contre les discriminations dans le sport, les politiques de sport-santé, la promotion du sport féminin, l'éducation à l'environnement et aux pratiques durables, l'accès aux activités sportives pour les personnes en situation de handicap...).

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le soutien de la Métropole aux clubs sportifs et à leurs activités contribue à assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ainsi qu'à l'épanouissement des personnes.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

En 2019 la Métropole a apporté un soutien financier à 49 clubs sportifs.

Les excellents résultats qu'obtiennent les équipes de haut niveau des clubs de la Métropole dans les compétitions nationales mais aussi internationales participent au rayonnement du territoire.

| Club | Commune | Subvention 2018 en € |
|--|-------------------------------------|----------------------|
| La SAS US Quevilly Rouen Métropole (Mission d'Intérêt Général) | Petit-Quevilly | 390 000 € |
| La SASP Rouen Métropole Basket (Mission d'Intérêt Général) | Rouen | 377 000 € |
| CMSO Handball | Oissel/Métropole | 170 000 € |
| Rouen Normandie Rugby | Rouen | 140 000 € |
| SPO Tennis de table | Rouen | 100 000 € |
| RHE 76 | Rouen | 90 000 € |
| CVSAE Voile | Saint-Aubin-lès-Elbeuf | 35 000 € |
| ESP Tennis de Table | Saint-Pierre-lès-Elbeuf | 30 000 € |
| ALCL tennis de table | Grand Quevilly | 20 000 € |
| Elan Gymnique Rouennais | Rouen | 18 000 € |
| La Sottevillaise de Gymnastique | Sotteville-lès-Rouen | 18 000 € |
| Rouen Baseball 76 | Rouen | 18 000 € |
| Stade Sottevillais 76 - section Athlétisme | Sotteville-lès-Rouen | 18 000 € |
| ASRUC Rugby | Mont Saint Aignan | 16 000 € |
| CMSO section football masculin | Oissel | 12 000 € |
| CNAR - Aviron | Rouen | 12 000 € |
| Le Yacht Club Rouen 76 | Rouen | 12 000 € |
| Véloce club de Rouen | Rouen | 12 000 € |
| Club des Vikings | Rouen | 10 500 € |
| Canoë Club Normand | Rouen | 10 000 € |
| Club des léopards (football américain) | Rouen | 10 000 € |
| MDMSA Badminton | Maromme/Mont-Saint-Aignan | 9 000 € |
| N R Gym | Elbeuf-sur-Seine | 9 000 € |
| Les Spiders Roller-Hockey | Rouen | 9 000 € |
| Rouen Hand-Ball | Rouen | 9 000 € |
| Stade Sottevillais 76 - section lutte | Sotteville-lès-Rouen | 7 000 € |
| Roller Sport Saint-Pierrais | Saint-Pierre-lès-Elbeuf | 6 600 € |
| ALDM Football | Maromme | 6 000 € |
| Association du FCR | Rouen | 6 000 € |
| ASRUC section hockey sur gazon | Mont-Saint-Aignan | 6 000 € |
| ROC | Rouen | 6 000 € |
| Rouen Tennis Club | Rouen | 6 000 € |
| USQRM Association | Petit Quevilly | 6 000 € |
| Club de Golf de Mont-Saint-Aignan | Mont-Saint-Aignan | 5 000 € |
| Club Pongiste de Petit-Quevilly | Petit-Quevilly | 4 500 € |
| ASVB Volley Ball | Petit-Quevilly | 4 000 € |
| Billard Club Osselien | Oissel | 4 000 € |
| GCOB section Basket féminin | Bihorel | 4 000 € |
| ASPTT-Rouen-MSA Volley Ball | Rouen et Mont-Saint-Aignan | 3 500 € |
| Espadon de Grand Quevilly (Natation) | Grand Quevilly | 3 500 € |
| ASL Handball | Grand Quevilly | 3 000 € |
| ASPTT section Lutte (Rouen) | Rouen | 3 000 € |
| ASRUC Tir à l'Arc | Mont-Saint-Aignan | 3 000 € |
| Club de Hockey Amateur de Rouen | Rouen | 3 000 € |
| Les Hauts de Rouen Basket | Rouen | 3 000 € |
| Persévérante de Maromme de Gymnastique | Maromme | 3 000 € |
| Rouen triathlon | Rouen | 3 000 € |
| R2MA Athlétisme | Rouen / Maromme / Mont-Saint-Aignan | 3 000 € |
| Foyer rural d'Isneauville | Isneauville | 2 000 € |
| ALCBS Echecs | Rouen | 1 500 € |
| Espérance de Oissel (Gym-Aérostep) | Oissel | 1 000 € |
| Judo Club Amfrevillais | Amfreville La Mivoie | 1 000 € |
| Les Pédales Varengevillaises | Saint-Pierre-de-Varengeville | 800 € |
| Montant total 2019 : 1 662 900 € | | |

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

En complément des nombreuses manifestations organisées au Kindarena et soutenues très fortement par la Métropole,

l'établissement a consacré en 2019 un budget important pour participer au financement de plus trente-cinq manifestations sportives majeures sur l'ensemble de son territoire dont certaines de niveau international.

MANIFESTATIONS SUBVENTIONNÉES EN 2019

| Organisateurs | Nom de la manifestation et commune | Disciplines | Montant de la Subvention |
|---|--|----------------------------------|--------------------------|
| Stade Sottevillais 76 | Meeting d'athlétisme | Athlétisme | 75 000 € |
| Association club des 3 | Concours équitation 3 étoiles | Saut d'obstacles | 25 000 € |
| Equi Seine Organisation | CSI 4 étoiles | Saut Obstacles | 25 000 € |
| Quevilly Rouen Métropole Association | Tournoi U17 | Football | 24 000 € |
| Stade Sottevillais 76 | Révélation sports | Athlétisme | 20 000 € |
| Tennis Club Ymare les Authieux | La semaine du tennis adapté | Tennis adapté | 15 000 € |
| CVSAE | Mani Prestige Bédédanne Handisport | Voile | 10 000 € |
| Ligue de Normandie de pétanque et jeu provençal | Championnat d'Europe de pétanque | Pétanque | 8 000 € |
| Rouen Olympic Club | French Cup | Patinage | 8 000 € |
| Stade Sottevillais 76 | Semi-marathon des Boucles de Seine | Athlétisme | 6 000 € |
| ALCL Tennis de table | Coupe d'Europe ETTU | Tennis de table | 5 000 € |
| EGR | 1/2 finale du Champ. De France Gym féminin | Gymnastique | 5 000 € |
| Rouen Baseball 76 | Participation de l'équipe à la coupe d'Europe | Baseball | 5 000 € |
| Stade Sottevillais Lutte | Open International de lutte | Lutte | 5 000 € |
| EGR | Adapta Gym | Gymnastique | 4 500 € |
| Rouen Sapins Pétanque | National de Pétanque | Pétanque | 3 500 € |
| CVSAE | Régate de la Métropole | Voile | 3 000 € |
| Ligue de Normandie de pétanque et jeu provençal | National de la Ligue de Normandie | Pétanque | 3 000 € |
| Association P Vas | Challenge P Vas | Football | 2 500 € |
| St Aubin Tennis Club | Open Séniors | Tennis | 2 200 € |
| ASPTT Rouen | Le Sport donne des "Elles" | Athlétisme | 2 000 € |
| Club des Vikings | La Drakar | Natation | 2 000 € |
| CNAR Aviron | Défi Seine | Aviron | 2 000 € |
| La Sottevillaise | Organisation d'un championnat Top 12 | Gymnastique | 2 000 € |
| Roller Hockey Club les Spiders | Channel Contest | Roller hockey | 2 000 € |
| ESP Badminton | Bad en seine | Badminton | 1 500 € |
| La Sottevillaise | 1/2 finale du Champ de France Gym | Gymnastique | 1 500 € |
| Normandie Foot | Opérations de solidarité autour du foot | Football | 1 500 € |
| CNAR Aviron | Championnat Aviron en salle | Aviron | 1 000 € |
| Foyer Rural d'Isneauville | Demi-finale championnat de France de Hockey en salle | Hockey | 1 000 € |
| La Persévérante de Maromme | Organisation d'une demi-finale nationale | Gymnastique | 1 000 € |
| Stade Sottevillais section pétanque | National de Pétanque | Pétanque | 1 000 € |
| Judo Club du Grand Rouen | Tournoi international | Judo | 800 € |
| R2MA | Organisation d'une soirée de demi-fond à Maromme | Athlétisme | 500 € |
| ANIA | Préparation de 10 jeunes au Brevet Initiation à l'aéronautique | Aéronautique | 450 € |
| | | Montant total : 274 950 € | |

DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Par délibération du 29 juin 2016, la Métropole a décidé de porter une pratique sportive diversifiée et concertée en aidant les clubs de la Métropole à se doter du matériel spécifique nécessaire au soutien d'une pratique licenciée et ainsi, de répondre au besoin induit par la situation de handicap. En 2019, quatre associations ont pu bénéficier de ce dispositif :

| Club | Acquisition | Montant de l'aide |
|----------------------------|---|---------------------------------|
| CHAR | Achat de luges pour la section para hockey Achat de crosses | 9 582 € |
| EGR | Achats de tapis anti dérapant, matelas de chute, cordes, tremplins | 6 934 € |
| Association HUANG | Achat de poutre de compétition, cerceaux, matelas de réception, cheval mousse trapézoïdal | 2 164 € |
| La Persévérante de Maromme | Achat de tapis souples | 1 320 € |
| | | Montant total : 20 000 € |

2.5.6**JEUNESSE**

Soucieuse de l'émancipation des jeunes de son territoire, la Métropole propose des actions concourant au soutien de leurs initiatives et tendant à leur insertion sociale et professionnelle. La Métropole soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion.

La Métropole intervient directement en appui aux initiatives des jeunes à travers deux dispositifs de concours : le concours Créa'ctifs et le concours d'éloquence et en soutien financier aux actions portées par des associations « jeunesse éducation populaire » du territoire.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Métropole continue de soutenir les initiatives des jeunes par la dixième édition du concours Créa'ctifs.

Véritable coup de pouce aux jeunes, le concours Créa'ctifs, lancé pour la première fois en 2009, soutient des initiatives écocitoyennes en finançant des projets :

- présentés par des jeunes de 18 à 30 ans, seuls ou en groupe,
- qui habitent la Métropole ou dont le projet concerne notre territoire,
- et qui portent un projet novateur, prenant pleinement en compte le développement durable et s'inscrivant dans l'un des domaines de compétences de la Métropole.

2019 s'est révélée de grande qualité avec 8 projets récompensés pour leur pertinence, leur originalité et leur caractère innovant. Les lauréats primés ont décroché un financement allant de 2 000 € à 7 500 € €, dont deux projets ayant reçu la prime complémentaire « politique de la ville » pour un montant de 2 000 € et 2 500 € et un projet ayant obtenu le prix complémentaire innovation servicielle se matérialisant dans la réalisation d'une vidéo promotionnelle ».

CONCOURS CRÉA'CTIFS

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet appel à projets mise sur l'inventivité et la perspicacité des jeunes. Les projets soutenus visent à dessiner un territoire encore plus respectueux des principes du développement durable, critère de sélection des projets soutenus. Dans cette démarche, les lauréats s'engagent à effectuer une journée de bénévolat citoyen dans un organisme ou une association en lien avec le sujet de leur projet.

LES CHIFFRES CLÉS :

- ▶ 17 candidats dont 7 femmes (41 %) et 10 hommes (59 %)
- ▶ 8 lauréats dont 3 femmes et 5 hommes.
- ▶ Budget total alloué par la Métropole : 39 800 € dont 3 300 € TTC pour le financement de la vidéo promotionnelle.

CONCOURS D'ÉLOQUENCE



Le concours est ouvert à tous les élèves des classes de seconde des trente lycées situés sur le territoire Métropolitain.

Cette année ce sont 60 élèves de classes de seconde de douze lycées situés sur le territoire de la métropole qui ont proposé leur candidature (37 filles et 23 garçons).

Ces 60 jeunes se sont mesurés en phase intermédiaire autour d'un sujet commun, une phrase de Marcel Proust tirée du roman, À l'ombre des jeunes filles en fleurs, 1918 « **Il n'y a pas de réussite facile ni d'échecs définitifs** ».

Seize jeunes ont été sélectionnés (dont deux élèves en filière professionnelle et quatorze en filière générale, soit neuf femmes et sept hommes) afin de choisir parmi eux les trois lauréats du concours lors de la séance finale qui a eu lieu à l'Auditorium du Panorama le 15 mai 2019.

La phrase autour de laquelle les candidats se sont départagés à l'occasion du jury final était une phrase de Victor Hugo « **Rien n'est stupide comme vaincre, la vraie gloire est convaincre** »

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Métropole met en avant les jeunes talents lycéens de son territoire grâce au concours d'éloquence. L'objectif de ce concours est l'exercice de la parole en public, le développement des capacités à s'exprimer et à convaincre son auditoire. Mais aussi et surtout il s'agit d'un outil d'éveil à la citoyenneté car le sujet proposé se rapporte à une valeur républicaine.

Ce concours est le concours de toutes les éloquences, et une tribune offerte à nos jeunes pour qu'ils s'expriment librement sur des sujets qui représentent des valeurs qui leurs sont chères, telles que la liberté, la démocratie...

De plus, en partenariat avec le Lycée Gustave Flaubert, une quinzaine de jeunes lycéens du BAC PRO « Accueil Relation Clients et Usagers » et des étudiants du BTS « Auxiliaire des actions managériales » participent à l'accueil et l'orientation du public lors des différentes séances des jurys (jurys intermédiaires à la maison de l'avocat et à l'occasion de la finale).

Douze lycées ont présenté des candidats en 2019 :

- ▶ Lycée Blaise Pascal (Rouen)
- ▶ Lycée Camille Saint-Saëns (Rouen)
- ▶ Lycée Georges Baptiste (Canteleu)
- ▶ Lycée Jeanne D'Arc (Rouen)
- ▶ Lycée Le Corbusier (Saint-Étienne-du-Rouvray)
- ▶ Lycée Marcel Sembat (Sotteville-lès-Rouen)
- ▶ Lycée Pierre Corneille (Rouen)
- ▶ Lycée André Maurois (Elbeuf)
- ▶ LP des 4 Cantons-Griou (Rouen)
- ▶ LP Bernard Palissy (Maromme)
- ▶ Lycée Privé Jean-Paul II (Rouen)
- ▶ LGT LP Gustave Flaubert (Rouen)

Au-delà de nombreux prix pour les lauréats (350 € en chèques cadeaux, places de cinémas et places pour visiter le Panorama XXL et des objets cadeaux des partenaires) et leurs lycées, ce concours donne l'occasion aux lycéens de prendre la parole en public pour défendre leurs idées sur des sujets qui les touchent.

Le concours est réalisé en partenariat avec la Région Normandie, l'Académie de Rouen, le Barreau de Rouen, le Groupe La Poste et la Société Nutriset.

PARTENARIAT AVEC LES
ASSOCIATIONS JEUNESSE

La Métropole poursuit son partenariat avec les associations jeunesse éducation populaire de son territoire.

Dans le cadre de la refonte de la politique de la ville et des préconisations du nouveau Contrat de Ville (2015-2020), la Métropole et les associations partenaires dans la thématique jeunesse travaillent davantage vers les publics des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) afin que les dispositifs de droit commun financés par la Métropole touchent davantage ces publics.

Ainsi la Métropole continue de soutenir le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) pour son action service jobs et son corollaire le « forum jobs d'été » qui a accueilli cette année autour de 1 650 visiteurs à la recherche d'un emploi saisonnier. Le financement métropolitain a aussi permis de poursuivre l'animation du « collectif PIJ / BIJ Métropole ». Ce collectif se rencontre tous les trimestres et travaille sur plusieurs thématiques telles que l'accès aux droits, l'égalité femme/homme dans l'accès à l'emploi, l'éducation aux médias ou encore la préparation des jeunes au forum « Trouver un job d'été ».

Grâce à cette animation, cette année, environ 1017 jeunes habitants des communes de la Métropole et en particulier les 9 communes possédant un PIJ ou un BIJ (donc 8 dans la géographie prioritaire) ont assisté aux ateliers création de CV, simulation d'entretien, préparation du forum ou ateliers Bafa proposés par le réseau information jeunesse.

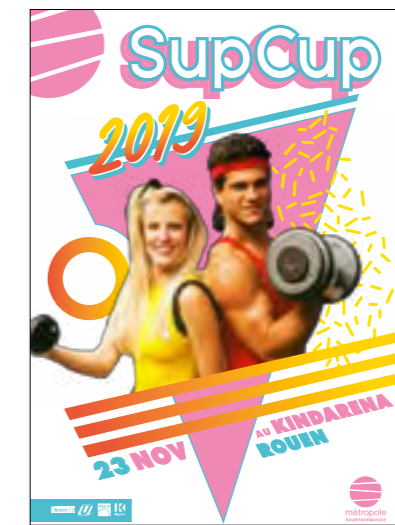
Dans le cadre du Contrat de Ville, la Métropole soutient des actions intercommunales dans le but d'œuvrer pour la cohésion du territoire. Dans ce cadre, l'AFEV propose une action de mobilisation des étudiants bénévoles qui accompagnent tout au long de l'année des enfants et des jeunes fragilisés et trouvant des difficultés dans leurs parcours scolaires.

L'AFEV intervient en partenariat avec les communes où les CCAS ou encore les collèges sur le territoire des communes de Rouen, Petit-Quevilly, Saint-Étienne-du-Rouvray, Elbeuf, Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville.

CHIFFRES CLÉ :

- ▶ 181 étudiants bénévoles mobilisés ;
- ▶ 128 enfants ont rencontré un bénévole dont 53 collégiens et 75 primaires ;
- ▶ 22 établissements scolaires concernés ;
- ▶ quartiers « prioritaires » (QPV) concernés sur 6 communes.

ROUEN NORMANDIE SUP'CUP



En 2019, la Métropole a organisé la 9^e édition du challenge sportif étudiant Rouen Normandie Sup'cup, au Kindarena et à la piscine de l'île Lacroix à Rouen, en partenariat avec la Cesar (Conférence de l'enseignement supérieur de l'agglomération rouennaise) et le CRSU (Conseil régional du sport universitaire).

L'objectif de cette manifestation est double : accueillir les étudiants et échanger autour d'une compétition sportive, conviviale et fédératrice.

24 équipes issues de départements de l'université de Rouen ou établissements d'enseignement supérieur du territoire se sont affrontées une journée autour d'épreuves, essentiellement sportives.



CHIFFRES CLÉS :

- ▶ 2 400 participants
- ▶ 4 000 spectateurs
- ▶ 200 000 visionnages des chorégraphies

2.5.7

PARC DU CHAMP DES BRUYÈRES



Le Parc du Champ de courses des Bruyères s'étend sur 28 hectares au cœur de la Métropole.

Afin de préserver ce poumon vert de la rive gauche à la charnière de cinq communes (Rouen, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand Quevilly et Petit-Quevilly), la Métropole y aménage un parc naturel urbain bénéficiant aux habitants de l'ensemble de la Métropole et aux riverains.

La reconversion du site a été engagée à l'automne 2013 avec l'ouverture d'une démarche de concertation visant à co-construire le programme de ce futur équipement.

En 2019, les principaux travaux ont consisté à poursuivre les plantations, mettre en place les clôtures et cheminements du parc (cordes secondaires et platelages bois), amorcer la reconversion de la rue du Madrillet.

Les travaux des bâtiments ont débuté en septembre 2019.

Les lauréats de l'appel à projet pour le restaurant et le point de vente de produits bio et/ou locaux ont été désignés et les échanges avec eux pour définir leurs projets initiés.

La démarche des jardins partagés a été lancée sur l'année 2019, avec la mise en ligne sur la plateforme « Je participe » des dossiers pour les 3 parties de ces jardins : individuels, collectifs et devant être gérés par une structure sociale.

Les candidatures ont été sélectionnées fin 2019. Sur ces dernières la représentation du public féminin dans les attributaires est la suivante :

- Jardins individuels : 10 femmes sur les 19 attributaires (1 jardin est en attente de réattribution pour cause de déménagement de l'attributaire initial).
- Jardins collectifs : 21 femmes sur les 33 attributaires.

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Parc Naturel Urbain des Bruyères s'inscrit pleinement dans le développement durable : réalisation d'un parc de près de 30 ha en cœur d'agglomération permettant d'une part de conserver sur certaines parties du projet une biodiversité propre aux milieux silicicoles et d'autre part de développer une mosaïque d'habitats. Cette localisation en plein centre de la zone urbaine de la rive gauche vient offrir aux habitants de la Métropole des espaces de nature à proximité des lieux d'habitations et de travail, venant ainsi contribuer à limiter les déplacements. Par ailleurs, son couvert végétal contribue activement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, l'implantation sur le Parc d'une ferme permacole viendra démontrer la possibilité de cultiver des fruits et légumes, en zone urbaine, selon les méthodes les plus biologiques qui soient. Le parc s'est doté de plusieurs outils (cuisine pédagogique, boutiques de producteurs bio et locaux et espace de petites restaurations) permettant de développer la démonstration de la ferme à l'assiette.

L'utilisation de matériaux biosourcés pour les bâtiments a été privilégiée. Ils ont été conçus avec des performances énergétiques supérieures à celle demandées par la réglementation thermique.



2.5.8

LA BALADE DU CAILLY

Le projet de « Balade du Cailly » est un projet de territoire dont le linéaire couvre environ 14 km de Malaunay jusqu'à Rouen, en passant par les communes du Houlme, Notre-Dame-de-Bondeville, Maromme, Déville-lès-Rouen, et Canteleu.

Il s'agit d'un projet d'aménagement d'une promenade qui répond à un triple objectif :

- Objectif écologique avec la conception d'une balade dans le respect de l'environnement dans toutes ses composantes (faune, flore, air, bruit, sols...) et répondant aux enjeux du changement climatique,
- Objectif d'aménagement avec la conception d'un espace public de qualité qui soit un lieu de passage mais également un lieu de destination (détente, loisirs...),
- Objectif de mobilité avec la conception d'un itinéraire alternatif et sécurisé pour les modes actifs (piétons et cyclistes notamment) dans les déplacements de proximité et de promenade.

L'année 2019 a permis de réaliser une étude de faisabilité en régie qui a mis en évidence les atouts et les contraintes du projet. Cette étude a été l'occasion de proposer un tracé potentiel, de réaliser une première approche des coûts, et d'apprécier les modalités de réalisation à mettre en œuvre (concertation, études environnementales, études techniques, acquisitions foncières, recrutement d'un maître d'œuvre...).

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de balade du Cailly s'inscrit totalement dans une démarche développement durable en cherchant à lutter contre le changement climatique (développement de modes de déplacements alternatifs aux modes motorisés), en mettant en œuvre les moyens de protection de la biodiversité et protection des milieux et ressources (recherche du moindre impact sur les milieux, amélioration de la qualité de l'air avec moins de modes motorisés), en développant l'épanouissement de tous les êtres humains (amélioration de la pratique des modes actifs avec sa conséquence positive sur la santé humaine) et en assurant la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations (amélioration de la liaison entre les communes de la vallée du Cailly, aménagement d'un espace public qualitatif propice au lien social, notamment chez les jeunes et les séniors).

Vers une transition
écologique réussie



Vers une transition écologique réussie

Avec la volonté de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans une démarche ambitieuse en matière de transition énergétique et écologique à travers l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le diagnostic « climat air énergie » de la Métropole a mis en évidence le rôle des différents acteurs du territoire dans les émissions de gaz à effet de serre et dans les consommations d'énergie : 35% des émissions sont issues du secteur industriel et 22% des transports routiers.

Atteindre les objectifs fixés par la politique « climat air énergie » de la Métropole supposait donc l'implication coordonnée de l'ensemble des acteurs du territoire, et ce à différents niveaux :

- ▶ dans la bonne déclinaison de la stratégie territoriale en objectifs opérationnels,
- ▶ afin d'opérer les changements de pratiques de l'ensemble des acteurs,
- ▶ en rendant possible la collaboration entre les acteurs.

COP 21 locale et le Plan Climat Air Énergie Territorial



C'est le sens du projet de COP21 Rouen Normandie. Large processus de mobilisation et d'animation territoriale, le PCAET a été co-construit avec deux partenaires : le WWF et l'ADEME, qui ont fixé pour objectif de faire émerger des engagements concrets de l'ensemble des acteurs du territoire : communes, citoyens, entreprises, administrations, associations...



2019 RÉALISATIONS

L'APPROBATION À L'UNANIMITÉ DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

La Métropole a développé au travers de son PCAET ses orientations stratégiques « climat air énergie » et élaboré un plan d'actions exemplaire et innovant. Les objectifs définis sont ambitieux, et la mise en place des 40 fiches actions constitue à présent l'enjeu pour l'atteinte effective des objectifs :

- ▶ Un territoire 70% énergie renouvelable à l'horizon 2050
- ▶ Réduction des consommations d'énergie
- ▶ Multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable
- ▶ 100% de logements rénovés BBC Reno
- ▶ 50% des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d'ici 2030
- ▶ 50% des terres agricoles exploitées en bio d'ici 2050
- ▶ 100% des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts
- ▶ Réduction du volume de déchets

LA LABELLISATION CIT'ERGIE DE LA MÉTROPOLE



La Métropole s'est engagée dans une démarche de labellisation CIT'ERGIE dès 2016. Ces deux ans et demi ont permis à la Métropole de développer une politique climat air énergie ambitieuse et de candidater à la labellisation CIT'ERGIE en décembre 2018.

Suite à l'avis favorable de l'auditrice, la Commission Nationale du Label CIT'ERGIE vient d'accorder le label à la

Métropole, qui fait ainsi partie des 8 Métropoles labellisée avec Lyon, Nantes, Rennes, Brest, Grand Nancy, Lille et Nice.

La Métropole souhaite renforcer cette dynamique en accompagnant les communes dans leur engagement dans cette démarche. Déjà trois communes de la Métropole sont labellisées : Malaunay, Petit-Quevilly et Rouen, et une dizaine de nouvelles communes sont engagées dans le processus de labellisation.

LE GIEC LOCAL : CONSTITUTION D'UN GROUPE D'EXPERTS SUR LE CLIMAT

À l'instar du « Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat » (GIEC) chargé de fournir des évaluations détaillées de l'état de connaissances scientifiques sur le changement climatique, un groupe d'experts scientifiques intitulé « GIEC local » a été constitué. Sous la présidence de Benoît LAIGNEL, 15 experts ont été sollicités pour composer ce GIEC local et apporter une approche scientifique et neutre autour de dix thématiques : climat, psychologie sociale, ressources en eau, agriculture, biodiversité, qualité de l'air et santé publique, urbanisme et architecture, mobilité et aménagement, énergie, économie et sciences politiques. L'ambition est de fournir une expertise approfondie au niveau local du changement climatique et de ses conséquences, afin d'aller vers des solutions d'adaptation appropriées à notre territoire.

Les premiers travaux du GIEC local ont permis de mettre en commun les données locales et de présenter plusieurs synthèses, l'une sur l'évolution du climat et l'autre sur les représentations et les attitudes des populations locales faces à ces changements. En 2019, le GIEC local a publié une nouvelle fiche sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau. Deux autres fiches sont en cours de rédaction : la forêt et la santé publique. Notre ambition est de proposer à terme des premières mesures d'adaptation et lancer des études ou programmes de recherche spécifiques dans les années à venir.



DÉMARCHE COP21 : 2019, UNE ANNÉE DE MOBILISATION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La COP21 qui mobilise les acteurs pour atteindre les objectifs constitue le complément indispensable du PCAET : d'une part elle complète les actions de la collectivité par les actions des acteurs qui sont directement responsables d'une grande part des émissions, et d'autre part elle permet d'activer des réseaux d'acteurs pour mettre en œuvre les actions mises en place par la Métropole.

Après une année de lancement et de mise en place des outils de mobilisation en 2017-2018, la mobilisation s'est poursuivie en 2019 pour structurer en interne l'organisation afin de pérenniser et démultiplier la mobilisation des acteurs.

Ce sont ainsi :

- ▶ 120 acteurs économiques ayant formulé un engagement COP21 et 18 coalitions d'acteurs économiques qui travaillent sur des actions communes
- ▶ 70 communes de la Métropole engagées dont 14 d'entre elles ont formalisé leur engagement dans le cadre du label CIT'ERGIE
- ▶ 9 coalitions stratégiques réunissant les acteurs clés sur chaque domaine de la transition ;

Les citoyens de la Métropole mobilisés et mobilisables au travers de différents moyens : Mon Petit Atelier dans les communes, le site www.notrecop21.fr, la labellisation des clubs sportifs et des événements, l'application smartphone WAG ou encore différents événements médiatisés (Earth Hour...).

Le Conseil d'évaluation de la transition écologique

En complément de ses obligations réglementaires en termes de suivi de son PCAET, la Métropole a souhaité renforcer son engagement de transparence et de dynamique territoriale en constituant dès 2019 une instance indépendante d'évaluation : le conseil d'évaluation de la transition écologique. Ce conseil sera amené à apprécier l'évaluation faite par la Métropole et à vérifier que les politiques et engagements des acteurs du territoire contribuent bien à la trajectoire-objectif fixée par le PCAET.

Cette nouvelle mission se structurera progressivement :

- ▶ 2020 - 2021 : Suivi des objectifs PCAET / COP21 et consolidation de la méthode d'évaluation
 - ▶ 2021 : Premiers travaux en lien avec les politiques MRN en cours (ex : révision du PDU)
 - ▶ 2022 - 2023 : Auto-saisine du Conseil sur des sujets qui nécessitent un travail approfondi
 - ▶ 2025 : Vision globale sur la dynamique du territoire
- Un travail méthodologique important devra être développé en 2020 afin de construire des indicateurs pertinents et de consolider l'animation auprès des membres du Conseil d'évaluation. Des interconnexions avec les services de la Métropole Rouen Normandie et des partenaires (Observatoire régionale, services de l'État, Agence d'urbanisme...) seront à construire.

3.1

VALORISER, PRÉSERVER ET DÉVELOPPER
LES PATRIMOINES ET RICHESSES ÉCOLOGIQUES
DU TERRITOIRE

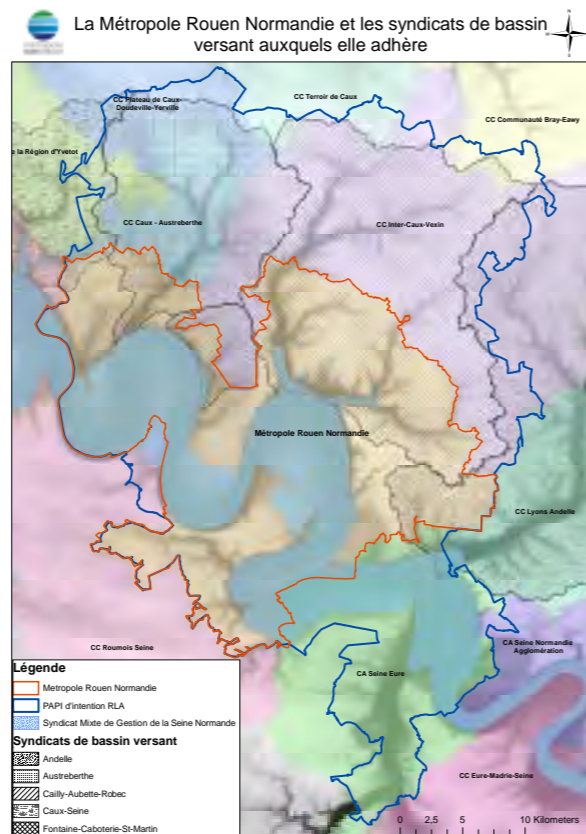
Forte d'un patrimoine naturel d'importance, de par son étendue (forêts et fleuve) et sa diversité, la métropole mène une politique de préservation mais aussi de valorisation de cette nature. En effet ces espaces de nature contribuent au maintien et au développement de la biodiversité, mais représentent également un gage de qualité de vie et d'attractivité certaine pour le territoire.

Plus largement, la métropole agit pour la préservation de l'ensemble des ressources naturelles, au service de la qualité du cadre de vie. Ainsi la métropole s'implique de façon croissante dans la transition écologique et énergétique, avec des leviers supplémentaires qu'est l'élargissement de la compétence énergie.

3.1.1

GESTION DES MILIEUX
AQUATIQUES ET PRÉVENTION
DES INONDATIONS

Le grand cycle de l'eau concerne en particulier la gestion des rivières, la prévention des inondations et la lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines. Il rassemble toutes les missions complémentaires aux traditionnelles compétences d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées. Ses missions s'inscrivent dans le cycle naturel de l'eau et s'appréhendent à l'échelle d'un territoire spécifique : le bassin versant. La Métropole est principalement concernée par le bassin versant des rivières Cailly, Aubette et Robec et par l'axe Seine.



Historiquement, des solidarités territoriales se sont développées entre la Métropole et les collectivités voisines au sein de syndicats, tel que le syndicat mixte de la Vallée du Cailly et celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants Cailly-Aubette-Robec. Suite à l'évolution de la loi, depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence dénommée GeMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » a été plus clairement définie et confiée à la Métropole. La Métropole a également soutenu et accompagné la fusion du syndicat du SAGE Cailly Aubette Robec, du syndicat Mixte de la Vallée du Cailly et du syndicat Bassin-Versant Clères-Monville aboutissant au nouveau syndicat de Bassin Versant Cailly Aubette Robec créée au 1^{er} janvier 2019, exerçant par délégation désormais la totalité des compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations et de la compétence ruissellement sur ce bassin. La Métropole a fait le choix de garder une gestion cohérente à l'échelle des bassins versants hydrographiques et a ainsi transféré ces compétences aux syndicats présents sur son territoire. Le travail a abouti en 2019 à l'adhésion au syndicat de bassin versant de l'Andelle (SYMA) et à la création du syndicat Mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN).

Le Département de Seine Maritime, gestionnaire historique d'une partie des digues de Seine en a gardé la gestion grâce à l'établissement d'une convention de gestion avec la Métropole.

Quelques petits cours d'eau latéraux à la Seine sont gérés par la Métropole sur la partie en domaine public, représentant un linéaire de 3.5 km environ (Oison, Moulineau, le Becquet).

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour s'adapter au changement climatique et notamment aux évolutions des ressources en eau potable, il est nécessaire d'évaluer localement les impacts probables de l'évolution du climat, en réalisant des modélisations. Ce besoin en termes de modélisation s'ajoute à ceux préexistants sur le territoire :

- Connaître les interactions nappe – rivières afin de gérer durablement les prélèvements et préserver les rivières et milieux humides associés,

- Préciser les circulations d'eau et les transferts de polluants pour définir les actions de protections de la ressource pertinentes (pesticides...),

- Estimer les risques de dégradation de l'ensemble des ressources actuelles et futures pour éclairer les choix stratégiques d'implantation de nouveaux champs captant dans le contexte d'adaptation au changement climatique.

ENTRETIEN DES RIVIÈRES

Les travaux d'entretien courant sur les cours d'eau gérés par la Métropole sont planifiés de manière périodique en adéquation avec le calendrier biologique relatif à ce type de milieu.

Ainsi, la période hivernale concerne des travaux d'aménagement de génie végétal et des débroussaillages et élagages des berges permettant de conserver un maximum d'accès aux rivières ; et tout cela afin de ne pas déranger le cycle de reproduction des populations piscicoles.

Au printemps et en été, l'activité concerne principalement des faucardages et curages localisés ainsi que des débroussaillages d'entretien. Une campagne de faucardage est réalisée chaque année, le retrait des embâcles est effectué autant que nécessaire.

En 2019, une 2^e campagne de faucardage a été effectuée sur le Moulineaux et 5,84 tonnes de déchets verts ont été évacués sur l'Oison par les agents en régie

2019
RÉALISATIONS

- Mise en oeuvre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe – En partenariat avec les collectivités concernées, dix-sept actions ont été définies notamment pour l'amélioration de la connaissance du risque, la gestion de crise et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens (ces actions pourront être mises en oeuvre sur une période de trois ans avec des financements de l'État à la suite de la labellisation du projet) :
 - mise en place d'un partenariat avec la ville de Duclair et le CD76 sur la pose d'une œuvre de repère de crue (démarrage des études d'exécution)
 - lancement de l'étude de modélisation des débordements de Seine en collaboration avec le GIP Seine Aval
- Poursuite du diagnostic de la pollution de la nappe de la craie dans la vallée du Cailly en partenariat avec l'Ineris (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) portée par le Syndicat de Bassin Versant Cailly Aubette Robec (SBVCAR).
- Lancement de la consultation de l'étude hydraulique du bassin versant Val barré à Sainte Marguerite sur Duclair

3.1.2

BIODIVERSITÉ

La Métropole Rouen Normandie a engagé depuis 2015 un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et programmes ambitieux en faveur de la biodiversité.

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La maîtrise de l'étalement urbain par la protection et la préservation de toutes les composantes des milieux naturels : forêts, zones humides, pelouses des coteaux calcaires, landes et pelouses silicoles agit favorablement en matière de développement durable ;

Adapter le territoire aux évolutions liées aux changements climatiques en conservant les fonctionnalités de la Trame Verte et Bleue du Territoire et la capacité des espèces à se déplacer aujourd'hui et demain ;

Participer aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, en introduisant le soutien des filières courtes agricoles au travers de l'écopâturage, mode de gestion écologique, sociale et économique.

PROGRAMME DE RESTAURATION DES PELOUSES CALCICOLES

Ce programme de restauration est animé et mis en œuvre par la Métropole, avec l'appui technique et scientifique du Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie (CENN). Il s'appuie sur une amélioration des connaissances écologiques des sites à enjeux patrimoniaux élevés, une stratégie de conventionnement ou d'acquisition foncière pour les sites actuellement à l'abandon, l'élaboration de plans de gestion et des travaux de restauration ou d'aménagement en vue d'une remise en pâturage des sites sous une forme extensive, propice au maintien de la biodiversité remarquable de ces milieux naturels très riches.

2019 RÉALISATIONS

En 2019, le travail engagé s'est poursuivi :

- ▶ coteaux autour de la Grand Mare : travaux de restauration écologiques et pose de clôtures en vue de gérer environ 3 ha par pâturage extensif ;
- ▶ coteaux de la côte Sainte Catherine : pose de clôtures en vue de faciliter le pâturage réalisé par le CENN et restauration du site par débroussaillage ;
- ▶ coteaux d'Amfreville-la-Mivoie : attribution du coteau des Buissonnets appartenant à la SAFER pour sa gestion par pâturage extensif, acquisition de nouvelles parcelles pour étendre les sites du Closet et des Mallefranches, partenariat étroit avec la Commune d'Amfreville-la-Mivoie sur ce sujet-là ;
- ▶ coteaux de Sotteville-sous-le-Val : restauration du site (débroussaillage partiel) et pose de clôture en vue de sa mise en pâturage par un exploitant agricole avec des moutons et des ânes ;
- ▶ coteaux de la commune de Quevillon : acquisition d'un nouveau site dans le vallon du Belaître, rédaction du plan de gestion des pelouses calcaires situées sur cette commune ;
- ▶ engagement d'un partenariat avec la SAFER pour démarcher les propriétaires des coteaux à l'abandon qui nécessitent des travaux de restauration.

PROGRAMMES MESSICOLES



Afin d'améliorer les connaissances sur le comportement des espèces messicoles dans les champs, et plus précisément dans

les cultures de la boucle d'Anneville-Ambourville (secteur à enjeu fort pour les messicoles pour la Métropole), un protocole de suivi de ces espèces a été mis en place en 2015. Les parcelles suivies ont été définies selon les accords obtenus avec les exploitants locaux.

Parallèlement à ce travail de prospection, un travail de sensibilisation des acteurs a été mené notamment auprès des agriculteurs. L'objectif était d'étudier avec eux leurs pratiques agricoles et de les sensibiliser sur l'enjeu de la préservation du patrimoine écologique des plantes messicoles.

Enfin, une parcelle de conservation « in situ » de quatre espèces messicoles menacées, a été mise en place sur un site appartenant à la commune du Trait. Les quatre espèces y ont été semées en utilisant la banque de graine du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI).

2019 RÉALISATIONS

En 2019, le travail de sensibilisation des acteurs s'est poursuivi, notamment sur la boucle d'Anneville, dans le cadre du suivi des parcelles à enjeux messicoles. De nouveaux partenariats sont envisagés à l'échelle de cette boucle afin d'établir des conventions de partenariat permettant la réalisation de travaux agricoles en faveur des messicoles. De même, une récolte de graine a été organisée à l'été 2019 sur la parcelle de conservation au Trait, animée par le CBNBI.

GESTION DU SITE NATUREL DES TERRES DU MOULIN À VENT

En 2016, la Métropole a acquis 102 ha de terres silicicoles situées sur les communes d'Anneville-Ambourville et de Bardouville. Cette acquisition s'intègre dans un ensemble plus vaste de maîtrise foncière public s'étendant sur près de 240 ha, suite à la rétrocession progressive aux communes concernées de terrains actuellement exploités par un carrier. Ces terrains, acquis ou gérés via des conventionnements par la Métropole, visent à protéger le captage en eau potable de Bardouville, assurer un développement d'une agriculture durable en faveur des circuits courts, et enfin créer un grand réservoir de biodiversité sur les terrasses alluviales favorables aux espèces des milieux silicicoles. Ils constituent également un réservoir foncier, par anticipation, en tant que mesures compensatoires de grands projets qui pourraient potentiellement impacter des zones naturelles silicicoles à enjeux écologiques ailleurs sur le territoire.

2019 RÉALISATIONS



En 2019, la gestion du site par pâturage extensif s'est poursuivi, au travers de cinq conventions passées avec des agriculteurs, lesquels sont tenus de respecter un cahier des charges strict au niveau des mesures environnementales.

En parallèle, l'année 2019 a été consacrée aux suivis naturalistes du site, concernant notamment la flore et les habitats patrimoniaux, ainsi que l'avifaune et l'entomofaune.

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

La Métropole a mis en place un programme d'actions complet en faveur de la gestion différenciée des espaces verts, visant notamment l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires dans les pratiques de gestion. Ce programme est construit principalement autour d'une modification de gestion de l'ensemble des sites gérés par la Métropole (principe d'exemplarité) et l'engagement en faveur du « zéro phyto », ainsi qu'une mission d'accompagnement et d'assistance auprès des communes pour le passage en « zéro phyto » et la gestion différenciée de leurs espaces verts.

2019 RÉALISATIONS

En 2019, cette mission s'est poursuivie en interne avec la prise en compte et la poursuite de l'évolution des pratiques de gestion pour les « nouveaux » sites métropolitains. De plus, la Métropole a été labellisée au niveau 3 « Zéro phyto » de la charte d'entretien des espaces publics portée par la FREDON Normandie. De même, une nouvelle commune a été accompagnée pour sa gestion différenciée des espaces verts : Le Mesnil-Esnard.

3.1.3 FORÊTS



Avec leurs 22 500 hectares de surfaces boisées, les forêts représentent un tiers de la surface du territoire de la Métropole. Les forêts périurbaines de Rouen ont été labellisées « Forêts d'exception® » par l'Office National des Forêts (ONF) en 2015. Il s'agissait alors du quatrième site labellisé en France.



Forêts de la Métropole

Le programme d'actions de la Métropole dans ce domaine est décliné dans une charte forestière de territoire dont le plan d'action s'étend sur 2015-2020.

Une réflexion a été initiée dès 2003 sur le territoire de l'agglomération rouennaise afin de mettre en place une Charte Forestière de Territoire, s'appuyant notamment sur la loi d'orientation sur la forêt et certaines modifications apportées par le législateur dans le code forestier à cette époque (loi forêt de 2001).

Depuis, trois plans d'actions ont été rédigés sous l'animation de la Métropole Rouen Normandie.

Le 1^{er} plan d'action portait uniquement sur la fonction sociale de la forêt. Il a été mis en œuvre entre 2004 et 2008 avec succès puisque sur les 53 actions qu'il contenait, seulement 9 n'ont pas été mises en œuvre (soit 17%).

Le second plan d'actions portait sur la période 2010/2014. L'objectif de celui-ci était de poursuivre les actions engagées depuis 2004 mais également d'aller plus loin en élargissant les thématiques afin de mieux tenir compte de la multifonctionnalité de la forêt, et notamment les fonctions économiques et environnementales. Ce second plan contenait 111 actions. Parmi elles, 35 n'ont pas été mises en œuvre (soit 32%) et 4 ont été abandonnées pour diverses raisons.

Le troisième plan d'actions porte sur la période 2015-2020.

LE RÉSEAU DES TROIS MAISONS DES FORÊTS



Maison des forêts de Saint-Étienne-du-Rouvray



Maison des forêts d'Orival



Maison des forêts de Darnétal



Les trois Maisons des forêts de la Métropole sont des espaces d'information et d'animation autour des forêts du territoire. Elles valorisent le patrimoine forestier exceptionnel de la Métropole au travers d'expositions, d'une mise à disposition de documentation et d'espaces mais aussi et surtout par un programme d'animations à destination du grand public ou des scolaires et périscolaires. Des animations et évènements y sont régulièrement organisés. En 2019, les Maisons des forêts étaient notamment présentes sur l'ARMADA.

Les chiffres de fréquentation scolaires et grand public pour l'année 2019 sont en hausse par rapport à l'année 2018 qui présentait déjà les taux de fréquentation les plus élevés depuis l'ouverture du réseau il y a 10 ans.



| Bilan 2019 (Chiffre 2018) | Maison des forêts de Saint-Étienne-du-Rouvray | Maison des forêts de Darnétal | Maison des forêts d'Orival | Autres sites Forêt Verte ou Roumare | Total |
|--|--|---|--|-------------------------------------|--|
| Nombre de visiteurs grand public (hors scolaire / périscolaire) | 4316 (4869) | 1371 (1766) | 1304 (1142) | 2420 (1288) | 9411 (9065) |
| Nombre d'animations ou d'ateliers proposés | 118 (155) | 31 (62) | 20 (18) | 21 (17) | 190 (252) |
| Nombre « d'anniversaires nature » | 64 (63) | 17 (25) | 0 (0) | 0 (0) | 81 (88) |
| Nombre de classes + groupes de centres de loisirs (dont classes) | 193 dont 182 classes (214 dont 189 classes) | 139 dont 129 classes (104 dont 97 classes) | 32 dont 4 classes (33 dont 0 classes) | 0 (0) | 343 dont 315 classes (351 dont 286 classes) |
| Nombre d'enfants (scolaire / périscolaire) | 5885 (6215) | 4213 (3098) | 3230 (1996) | 0 (0) | 13328 (11309) |
| Nombre total de visiteurs | 10201 (11074) | 5584 (4864) | 4534 (3138) | 2420 (1288) | 22739 (20364) |

CHARTRE FORESTIÈRE DU TERRITOIRE

Le programme d'actions de la Métropole dans ce domaine est décliné dans une charte forestière de territoire dont le plan d'action s'étend sur 2015-2020.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Les actions inscrites dans la charte forestière du territoire permettent :
- la prise en compte des impacts du changement climatique dans la gestion forestière,
- la préservation des milieux naturels forestiers, composante principale de la Trame Verte et Bleue du Territoire de la Métropole,
- la sensibilisation du grand public sur les effets du changement climatique dans les forêts.

2019 RÉALISATIONS

- Les travaux de rénovation du parc animalier de Roumare ont été inaugurés officiellement en décembre. Le coût des travaux s'élève à 230 677 €. La Métropole, au travers de sa convention avec l'ONF, prend à sa charge près de 43% de l'investissement ; l'ONF et son mécène, la Société Générale, financent le solde respectivement à hauteur de 22% et de 35%.



- Cette inauguration a été l'occasion de signer une convention stratégique entre l'ONF et la Métropole Rouen Normandie. Celle-ci reconnaît la situation unique de la métropole entourée de massifs forestiers en contact direct avec les espaces urbains. Elle acte une stratégie conjointe en matière d'aménagement et de contribution positive à l'image du territoire et place les forêts domaniales au cœur de la stratégie de territoire.
- Comme tous les ans, la Métropole a participé financièrement à l'entretien des aménagements pour l'accueil du public présent dans les forêts domaniales. 160 896,83€ ont été versés en 2019 par la Métropole sur les 214 529,11€ de dépenses d'entretien réalisées par l'ONF.
- Une partie des dépenses a été consacrée cette année à des travaux d'exploitation dans l'arboretum du Petit-Charme qui avait subi des dégâts suite à d'importants coups de vent. Celui-ci a été fermé au public plusieurs mois mais a été réouvert en fin d'année.
- Le projet « Forêt Monumentale » a été inauguré officiellement le 20 septembre 2019. 13 œuvres sont depuis installées le long d'un parcours d'environ 3km. Accessibles toute l'année, elles seront visibles pendant 2 ans.



Parallèlement une 14^e œuvre a été installée dans le quartier Saint-Sever. Fruit d'un partenariat avec le Festival International d'Architecture et de Design de Logroño (Concentrico), cette dernière avait pour but de faire un effet d'appel vers la forêt. Elle est restée quelques semaines sur le site. Une inauguration à destination du grand-public a été organisée le dimanche 22 septembre. Des stands d'animations avaient pour l'occasion été montés près de la plupart des œuvres. 62 000 visiteurs ont déjà été comptabilisés sur le site entre le 21 septembre 2019 et le 10 janvier 2020.

La sensibilisation à l'utilisation du bois dans la construction a perduré grâce au maintien de la convention avec l'Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR) de Normandie. Des rencontres avec les élus ont eu lieu cette année et se prolongeront en 2020.

Dans le cadre du projet AMI Bois, une enquête a été lancée par Biomasse Normandie sur les territoires des projets AMI Bois et ARBRES. Celle-ci a pour but de confirmer ou infirmer l'hypothèse selon laquelle la quantité de bois déclarée (en stère) par les ménages lors des enquêtes précédemment menées est peu représentative de la quantité réelle de bois consommée. Elle vise également à rechercher l'existence d'un facteur de correction entre les déclarations des ménages et la quantité réellement consommée.

68 foyers sont actuellement suivis.

Un événement permettant de mettre en valeur la marque Normandie Bois buche viendra clôturer cette enquête en 2020.

Suite au colloque organisé en 2018 intitulé « Face aux changements climatiques : quel avenir pour nos forêts normandes ? » 2 actions ont été menées : des jeux de rôle ont été organisés sur plusieurs territoires (CASE, MRN, PNRBSN, PNR du Perche) permettant de croiser les regards de propriétaires, gestionnaires, associations, collectivités... sur les changements qui pourraient être induits dans nos forêts en lien avec l'évolution du climat et 7 visites théâtralisées ont été proposées au grand-public, là encore sur différents territoires, pour susciter la réflexion sur les changements à venir en matière d'essences, de paysage, de sylviculture (près de 150 participants).



Dans le cadre du label Forêt d'Exception®, l'ONF a notamment organisé en lien avec la Métropole une opération « Forêt Propre » afin de sensibiliser les habitants à la problématique des déchets en forêt : 250 bénévoles motivés étaient présents en mars 2019, remplissant ainsi plusieurs conteneurs de déchets divers et ramassant environ 1000 bouteilles.

3.1.4 GESTION DES ZONES HUMIDES

La Métropole Rouen Normandie a engagé depuis 2015 un plan d'actions articulé autour de plusieurs axes et programmes ambitieux en faveur de la biodiversité. Cette partie constitue la partie « Trame bleue » du plan d'actions.

PROGRAMME MARES

Le programme MARES vise à mieux connaître, protéger et développer le réseau de mares présent sur le territoire. Il se déroule en plusieurs étapes dont la première est le recensement et la caractérisation de l'ensemble des mares du territoire. Des inventaires écologiques sont également menés sur les mares communales ainsi que sur les mares privées jugées les plus riches écologiquement. Des travaux de restauration, protection ou de création de mares sont aussi prévus afin d'améliorer le fonctionnement du réseau existant.



ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La préservation de la diversité des habitats écologiques (notamment des mares) et des paysages est une composante à part entière du développement durable.

2019 RÉALISATIONS

PHASE DE CARACTÉRISATION

Une nouvelle campagne de caractérisation a eu lieu sur les communes du Trait, La Londe, Isneauville et Rouen. Cette nouvelle campagne s'inscrit dans le projet de suivi d'un réseau de mesures permanentes de 79 mares sur 4 secteurs (marais, forestier, périurbain et urbain). 10 nouvelles mares ont intégré le réseau permanent pour compléter les analyses.

PHASE D'INVENTAIRES

17 nouvelles mares ont été inventoriées globalement (flore, odonates et amphibiens) en 2019 sur les communes de la Londe et d'Isneauville. 24 mares ont été inventoriées uniquement pour les amphibiens sur les communes de Franqueville-Saint-Pierre, Montmain, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Quévreville-la-Poterie, Isneauville, les Authieux-sur-le-port-Saint-Ouen, Le Trait, Notre-Dame-de-Bondeville et la Neuville-Chant-d'Oisel.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

L'accompagnement des communes s'est poursuivi avec la mise en place d'animations pédagogiques avec les écoles (Duclair et Jumièges), le conseil aux habitants et la mise en œuvre de travaux (Anneville-Ambourville, Canteleu, Caudebec-les-Elbeuf, Elbeuf, Grand-Quevilly, La Londe, Le Mesnil-Esnard, Le Trait, Mont-Saint-Aignan, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Pierre-de-Varengeville).



Nouveaux aménagements de l'arboretum

ZONE HUMIDE DU MARAIS DU TRAIT

Cette zone de près de 170 hectares est en grande partie classée Natura 2000. Un plan de gestion est mené en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

2019 RÉALISATIONS



La gestion du site du Marais du Trait s'est poursuivie en 2019. La gestion du cheptel d'animaux (vaches Highland Cattle, chevaux camarguais) en régie s'est poursuivie. Des travaux de restauration, notamment l'élagage d'une soixantaine d'arbres têtards, ont été réalisés. Un sentier de 3 km permettant de découvrir le cœur du Marais a également été aménagé et ouvert au public.

Des suivis faunistiques et floristiques ont également été menés dans le cadre du suivi des habitats du plan de gestion.

ZONE HUMIDE DU LINOLÉUM À NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

En 2019, la restauration écologique de la zone humide du Linoléum s'est poursuivie, avec le suivi écologique du milieu naturel, en partenariat avec le CEN Normandie. La gestion du site se fait en régie principalement grâce au pâturage extensif de 2 vaches Highland Cattle. Des opérations ponctuelles de débroussaillage ont également été menées.

3.1.5

SCHEMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie a étendu ses compétences dans le domaine de l'énergie : distribution d'électricité et de gaz, création, aménagement, entretien et gestion des réseaux publics de chaleur ou de froid urbains et contribution à la transition énergétique. Ces compétences complètent la compétence antérieure de « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » pour laquelle des actions ont déjà été engagées : Espace info énergie, Conseil en énergie partagé, Plan climat air énergie territorial...

Le Schéma Directeur Métropolitain des Énergies (SDME) est une démarche de planification énergétique territoriale qui se décompose en trois phases

PHASE 1

DIAGNOSTIC

Année référence 2010

Objectif : connaître le profil énergétique du territoire (acteurs, consommation, production, réseaux) en profondeur afin de disposer d'une vision territoriale stratégique

- Modélisation des consommations grâce à l'outil Prosper
- Recensement de tous les moyens et projets d'EnR
- Diagnostic des réseaux d'énergie : chaleur, gaz, électricité

PHASE 2

PERSPECTIVE ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE :

Objectif : connaître toutes les potentialités du territoire sur toutes les actions énergie et climat (maîtrise de l'énergie développement EnR, gestion des réseaux)

- Quantification des potentiels d'économie d'énergie
- Analyse filière par filière des productions EnR possibles
- Contraintes et opportunités sur les réseaux
- Scénarisations de la trajectoire énergétique en 2020, 2030, 2050.

PHASE 3

STRATÉGIE TERRITORIALE

Objectif : finaliser une stratégie cohérente (urbanisme, réseaux, EnR, maîtrise de l'énergie) pour l'ensemble de l'action énergie-climat de la Métropole Rouen Normandie

- Schéma directeur des réseaux de chaleur, de gaz et d'électricité
- Plan d'investissements
- Plan d'affaire pour l'efficacité énergétique
- Panel de projets EnR

Les deux premières phases du SDME ont été finalisées en 2017 et ont permis de définir la stratégie énergétique métropolitaine à l'horizon 2030 et 2050. Cette étude a ainsi permis de construire les objectifs annoncés lors du lancement de la COP21 en décembre 2017, notamment celui du devenir.

Au regard des gisements d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Métropole, les enjeux de cette transition sont de deux ordres :

- Réduire de 50 % la consommation énergétique de son territoire par rapport à la situation actuelle (2014), qui représente un axe prioritaire avec un gisement d'économie d'énergie évalué à 7 000 GWh,
- Développer les énergies renouvelables et de récupération (ENR & R) :
 - en multipliant par 2,5 les productions d'énergie renouvelable sur son territoire (soit une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique local de 9 % à 43 %),
 - en participant à une stratégie de développement des EnR au niveau régional en partenariat avec la Région Normandie et les territoires volontaires.

Pour cela, il est important pour la Métropole de se fixer des objectifs volontaristes et de les décliner par secteur d'activité. L'analyse des différents scénarii permet de proposer une stratégie efficace et réaliste pour l'atteinte de ces objectifs. Elle concerne l'ensemble des secteurs d'activité.

La troisième phase de cette étude s'est finalisée fin 2018 et a permis de fournir les derniers rendus :

- Plans d'affaire de la rénovation énergétique des secteurs résidentiels et tertiaires. Les éléments relatifs au secteur résidentiel permettront de définir des orientations énergétiques à inscrire dans le Programme local de l'habitat (PLH),
- Analyse énergétique des secteurs Programme national pour la rénovation urbaine (PNRU),
- Planification des réseaux de distribution d'énergie : chaleur, gaz et électricité,
- Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération.

Cette étude a enfin permis de construire un Système informatique géolocalisé (SIG) rassemblant l'ensemble des données énergétiques du territoire.



ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Élaborer, piloter et mettre en œuvre des documents de planification et de programmation stratégiques
- Développer une coopération et une culture commune nécessaire à une action publique cohérente et efficace
- Définir une stratégie énergétique métropolitaine cohérente vis-à-vis des objectifs nationaux et régionaux
- Fournir des orientations au PCAET, PLUi et PLH
- Mettre en place une planification des réseaux de distribution d'énergie
- Définir des feuilles de route opérationnelles sur la rénovation thermique et sur le développement des énergies renouvelables sont autant d'objectifs du schéma participant du développement durable du territoire métropolitain.

3.1.6

EAU ET ASSAINISSEMENT



EAU

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- Préserver les ressources en eau, en limitant les pertes par la recherche et la réparation des fuites d'eau et par le renouvellement des conduites de distribution d'eau.

La Métropole a pour mission d'assurer la production, la distribution d'eau potable ainsi que la gestion clientèle-abonné, sur les 71 communes qui la composent.

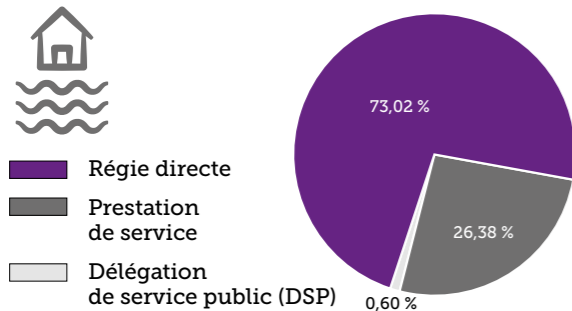


Usine d'eau potable à Moulineaux

La production d'eau potable est assurée par 40 ressources avec sept usines de traitements et 93 réservoirs. La distribution compte 2 960 km de réseau (hors branchements). Le service relation aux usagers (clientèle) gère 198 231 usagers (abonnés).

Le service est assuré soit en Régie Directe (72.03 %), soit en Prestation de Service (27.36 %) et dans une moindre mesure (contrats historiques) en Délégation de service Public (0.61 %).

Répartition du nombre d'abonnés



Le service eau potable fait l'objet d'un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

2019
RÉALISATIONS

- Mise en œuvre de l'organisation des compétences eau-assainissement en réponse aux enjeux actuels et futurs de la Métropole (adéquation avec la loi Maptam et la loi NOTRe), avec une Direction Cycle de l'Eau (entité organisatrice - Création du service Grand cycle) et une Direction Régies Eau-Assainissement (Opérateur).
- Mise à jour du règlement de service EAU, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018. Ces modifications portent entre autres sur la RGPD protection des données personnelles, la mise en place de la facture annuelle, la modification de la procédure de résiliation du contrat d'abonnement, l'intégration des modules de radio relève, ...
- Étude préalable au regroupement dans un marché de prestation unique des contrats externalisés (PS Nord-Ouest + PS Ouest + DSP Jumièges).
- Poursuite des travaux requalification du Cœur de Métropole.
- Autres chantiers remarquables : Dévoisement des galeries techniques des canalisations des immeubles Flandres, Champagne et Bourgogne à Sotteville et Renouvellement canalisations ouvrage OA K tête Sud du pont Corneille DN 500
- Action sur le renouvellement de réseaux : le taux de renouvellement du réseau est de 0,86 % (y compris grands projets métropole et Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI)). Par ailleurs la rationalisation du réseau porte sur 0,08 % (élimination de canalisation en doublon).
- Poursuite de l'étude de recensement des conduites en PVC et établissement d'un programme de contrôle CVM (chlorure de vinyle monomère) pour priorisation des renouvellements canalisation PVC (Polychlorure de vinyle). Le linéaire du réseau PVC potentiellement impacté par le CVM est 186 km (PVC antérieur à 1980 et date de pose non renseignée). Réalisation de 20 opérations en 2019, soit 5,8 km de réseaux renouvelés.
- Mise en service de l'interconnexion Usine de la Chapelle Saint-Étienne-du-Rouvray – réservoir des Vaubeuges Mesnil-Esnard – alimentation du plateau EST.
 - L'interconnexion construite initialement dans le cadre de la sécurisation secondaire des ressources de l'Andelle est devenue l'alimentation prioritaire en raison de l'accroissement de la concentration en perchlorates dans

les eaux brutes de forages de l'Andelle (petite et grande Aulnaie)

- Attribution du marché et engagement budgétaire de l'interconnexion Yainville – Duclair pour un démarrage des travaux en 2020 – En attente subvention Agence de l'Eau
- Accord de subvention AESN pour engager les travaux de réfection des réservoirs Sente Venise Bois Guillaume, Champs de Course Rouen-St Etienne et St Cyr Elbeuf. Ces travaux sont programmés en 2020.
- Arrêté préfectoral dérogation sur les paramètres déséthylatrazine et déséthylatrazine-déisopropyl, pour les Unités de Distribution (UDI) St Martin de Boscherville et Bardouville, (impact pour 5 120 habitants).
- Poursuite des études pour la révision des DUP de captage de Moulineaux, d'Elbeuf (Ecameaux), d'Orival (Nouveau monde), de Bardouville, de Fontaine sous Préaux et de Carville.
- Mise en œuvre du programme d'action de protection du captage de Moulineaux, dans le cadre d'une convention avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau Neubourg (67 k€ TTC)
- Convention de recherche et développement partagés relative au modèle mathématique de gestion des ressources en eau de l'hydro-système Seine-Craie-Alluvion sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec - Phase terminée (collecte de données et d'investigations géologiques)
 - Phase 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020 pour une durée prévisionnelle de 3 mois. Cette phase couvre les volets construction d'un modèle géologique 3D, construction et calage du modèle hydro-dynamique et simulations de scénarii.
- Convention de recherche et développement partagés relative à la recherche de ressources alternatives en EAU potable pour l'alimentation de la Métropole Rouen Normandie.
- Mise en œuvre en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé d'un suivi spécifique suite à l'incendie Lubrizol sur les ressources potentiellement impactées par le nuage et les retombées de suies.

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés (rem. données 2019 – chiffres provisoires)
Chiffres provisoires et non-consolidés.

- Nombre d'usagers (abonnés) : 198 231, en hausse de 1,3%
- Volumes consommés autorisés : 25 343 362 m³/an, soit 69 434 m³/jour en baisse de 1,0%
- Volumes distribués : 31 567 502 m³/an soit 86 486 m³/jour en baisse de 0,3%
- 40 ressources pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour dont 7 usines de traitement
- 93 réservoirs pour une capacité globale de 128 160 m³
- 2 960 km de réseau (hors branchements)
- Rendement du réseau 80,73% en baisse de 0,9 points
- Qualité des eaux distribuées en 2019 :
 - Paramètres bactériologiques : 99,60% des prélèvements conformes
 - Paramètres physico-chimiques : 98,34% des prélèvements conformes

ASSAINISSEMENT

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Maîtriser le niveau de pollution des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel contribue à la préservation des ressources.

La régie d'assainissement gérée sous forme d'une régie directe à autonomie financière assure l'ensemble des compétences en matière d'assainissement collectif, non-collectif, pluvial et ruissellement, telles que :

- La collecte et le transport des eaux usées comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux et des postes de relevage,
- La dépollution des eaux usées comprenant l'exploitation des stations d'épuration,
- La collecte et le transport des eaux pluviales comprenant l'entretien préventif et curatif des réseaux,
- La maîtrise du ruissellement,
- La gestion du service d'assainissement non-collectif.

Le service est assuré soit en Régie Directe, en Prestation de Service ou en Délégation de service Public et comporte un budget annexe distinct du budget principal de la Métropole.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans un projet en faveur du développement durable, dont un des enjeux est de prendre en compte la préservation de l'Environnement dans l'ensemble de ses politiques. Cet enjeu s'est traduit au niveau de l'activité Assainissement par une démarche environnementale volontariste, consolidée par une certification ISO 14 001 obtenue depuis 2000.

Dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement, des programmes de travaux de lutte contre la pollution des milieux naturels (Seine, Cailly, Robec, Aubette), de lutte contre les inondations ainsi que les travaux d'extension de la station d'épuration Émeraude ont été élaborés.

CHIFFRES CLÉS
DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

- 2764 km de réseau dont
 - 1 301 km de réseau d'eaux usées (EU)
 - 682 km de réseau Unitaire (UN)
 - 781 km de réseau d'eaux pluviales (EP)
- 539 postes de refoulement
- 21 stations d'épuration + 2 lagunes
- 782 883 Eq Hab
- 226 bassins dont
 - 200 bassins pluviaux à ciel ouvert > Environ 600 000 m³
 - 26 bassins enterrés > Environ 44 000 m³
- 50 km de rivières non domaniales
- Environ 4 150 dispositifs d'assainissement non collectif (ANC).



Station d'épuration Émeraude

| Commune | Adresse | Opération | Montant |
|--|---|---|-----------------------|
| LE HOULME | Route de Dieppe - Rue du général de Gaulle | Remplacement de 650 ml de réseau pluvial | 373 358 € |
| ROUEN | Boulevard des Belges, Place Cauchoise, Boulevard de la Marne | Réhabilitation réseau unitaire | 2 103 160 € |
| ROUEN | Quai de France / Boulevard du Midi | Doublement de l'émissaire – STEP Émeraude. (Tranche 1, Pont Guillaume à Pont Flaubert) | 4 659 938 € |
| SAINT ETIENNE DU ROUVRAY | Quartier des Serres | Réhabilitation Réseau Unitaire | 506 807 € |
| MALAUNAY | Rue Notre Dame des Champs | Extension réseau pluvial | 87 485 € |
| ROUEN | Boulevard d'Orléans | Réhabilitation réseaux Unitaire | 66 000 € |
| ROUEN | Rue Saint Etienne des Tonneliers- rue de Savonnerie | Réhabilitation réseau EU+EP | 276 587 € |
| NOTRE DAME DE BONDEVILLE | Rue Prévert | Remplacement canalisation EP | 120 134 € |
| OISSEL | Rue Émile Zola | Réhabilitation EU et EP | 175 397 € |
| MAROMME | Impasse Trotteux | Extension lotissement EP | 130 910 € |
| MALAUNAY | Rue du Bois Ricard | Extension EU | 134 482 € |
| ROUEN | Rue Massenet | Réhabilitation UN | 50 559 € |
| DEVILLE LES ROUEN | Rue Joseph Hue | Réhabilitation EU et EP | 34 196 € |
| ROUEN | Parking Leverrier | Extension EP | 32 449 € |
| RONCHEROLLES SUR LE VIVIER | Rue du Clos Fleury | Extension EU | 45 434 € |
| ROUEN | Place Tissot (Gare) | Renouvellement réseau EU + EP travaux de tranchée : attente avis expert et travaux de l'hôtel de Dieppe reste 96292€ à faire (12180€ déjà effectué) | 96 292 € |
| SAINT PIERRE LES ELBEUF- CAUDEBEC LES ELBEUF | Rue Lamartine à Caudebec lès Elbeuf et Bonport à Saint Pierre lès Elbeuf et rue aux saulniers | Remplacement du poste et de la canalisation de refoulement existante | 96 163 € |
| TOURVILLE LA RIVIERE | Rue Casanova et de l'Eglise | EP dans le projet voirie, réalisé par le Pôle mais budget assainissement | 60 645 € |
| TOURVILLE LA RIVIERE | ZA La Garenne | Création de réseaux EU pour la ZA la garenne- (poste de refoulement financé par le privé) par fonçage sous la R77 | Donnée non disponible |
| Territoire de la MRN | | Barrages : surverses Mise en sécurité de 25 barrages par la mise en place d'évacuateurs de crues | 566 133 € |



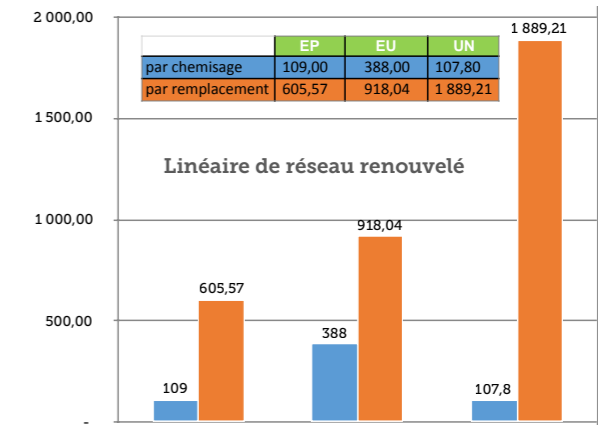
2019 RÉALISATIONS

- Au total, 19 chantiers et 1 opération spéciale relative à la mise en sécurité de 25 barrages ont été réceptionnés en 2019, représentant un montant de près de 7,6 M€.
- Parmi ceux-ci, 2 chantiers importants ont été réceptionnés en 2019 :
 - Le « doublement de l'émissaire » à Rouen, tranche 1 du Pont Guillaume Le Conquérant au Pont Flaubert, chantier qui a débuté en 2018.
 - La mise en sécurité de 25 barrages au niveau de bassin de régulation des eaux pluviales par la mise en place d'évacuateurs de crues sur tout le territoire de la MRN.

RÉHABILITATION DES RÉSEAUX

13 chantiers ont été concernés par des travaux de renouvellement du réseau et plus de 4 km de réseaux, ont été réhabilités :

- À 15 % par des techniques sans tranchées (chemisage)
- À 85 % par remplacement.



Réhabilitation ou remplacement de réseaux par système d'assainissement en mètres

| | EP | EU | UN |
|------------------------|--------|----------|----------|
| Émeraude | 714,57 | 1 086,04 | 1 997,01 |
| Saint-Aubin-lès-Elbeuf | 0 | 220 | 0 |

CRÉATION DES RÉSEAUX

Au total, plus de 800 m de réseau ont été créés pour 8 opérations (EU + EP).

Linéaire de réseau créé en mètres

| | EP | EU |
|-----------------------------|-----|-------|
| Émeraude | 307 | 171 |
| Saint-Martin-de-Bosherville | 0 | 125,7 |
| Saint-Aubin-lès-Elbeuf | 0 | 225,7 |

EP = eaux pluviales
EU = eaux usées
UN = réseau unitaire

3.1.7

MAÎTRISE DES DÉCHETS

COLLECTE ET VALORISATION



Afin de répondre à la fois aux enjeux économiques et environnementaux, la Métropole a accéléré l'harmonisation et son programme de modernisation du service aux usagers en 2016. L'ensemble des évolutions conduites dans le cadre du programme poursuivi en 2017 sont adaptées aux contraintes individuelles de chaque commune.

En 2019, les tonnages collectés en porte à porte, en apport volontaire ou par le réseau de déchetteries, ont diminué de 1,24 % soit de 3 599 tonnes. Les variations constatées diffèrent selon les flux.

La majeure partie de cette diminution provient de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (4 212 tonnes). Les Déchets Végétaux ont également connu une baisse significative (2 680 tonnes) alors que la part sélective poursuit sa progression (1 137 tonnes de déchets recyclables et verre).



La tendance observée d'augmentation des tonnages collectés via le réseau de déchetteries se poursuit en 2019 (2 275 tonnes).

| Répartition des tonnages 2018 | | | | |
|-------------------------------|----------|---------|--------------------|---------|
| | Tonnages | | Évolution | |
| | 2018 | 2019 | valeur (en tonnes) | |
| Ordures Ménagères | 141 951 | 137 739 | -4 212 | -2,97% |
| Refus | 185 | 225 | 40 | 21,57% |
| Déchets Recyclables | 21 643 | 22 661 | 1 018 | 4,70% |
| Verre | 10 592 | 10 711 | 119 | 1,12% |
| Déchets Végétaux | 26 146 | 23 466 | -2 680 | -10,25% |
| Encombrants | 6 262 | 6 102 | -160 | -2,55% |
| Déchetteries et filières REP | 83 653 | 85 928 | 2 275 | 2,72% |
| | 290 431 | 286 832 | -3 599 | -1,24% |

ACTIONS POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Métropole, par la nature même de son activité concernant la maîtrise des déchets, réalise ses objectifs, en recherchant les conditions d'un développement durable. La réduction et le tri des déchets mais également les actions d'optimisation des collectes visent à réduire l'empreinte carbone et répondent aux enjeux de sécurisation des métiers, économie d'énergie, lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

En 2019, l'étude sur la carburant des bennes à ordures ménagères, a permis d'orienter la stratégie de la Métropole pour la future acquisition de 9 bennes à ordures ménagères équipées de lève conteneurs électriques.

FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

En 2019, les seize déchetteries du réseau de la Métropole ont accueilli 802 99 visites, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente.

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU
SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. Sur la période 2015-2020, de multiples actions sont menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2019, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- L'évolution des fréquences de collectes des ordures ménagères pour 10 communes : Deville-lès-Rouen, Grand Quevilly, Maromme, Petit Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen en janvier 2019 et Bihorel, Bois-Guillaume, Darnétal et Mont-Saint-Aignan en juillet 2019.
- Le redéploiement des moyens de collecte en régie sur 6 communes du pôle Austreberthe-Cailly précédemment collectées par un prestataire.
- La collecte des déchets végétaux en bacs, qui permet de limiter la pénibilité du travail des agents de collecte, sur la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal et sur une zone test de 350 foyers à Deville-lès-Rouen.
- La résorption de 115 points sensibles de collecte, permettant de réduire les risques d'accidents liés à cette activité.

PLAN DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Évolution de la production
comparée à l'objectif

| | Production déchets ménagers assimilés | Objectif |
|------|---------------------------------------|----------|
| 2010 | 569,0 | 569,0 |
| 2011 | 599,0 | 563,3 |
| 2012 | 589,1 | 557,6 |
| 2013 | 582,9 | 551,9 |
| 2014 | 595,6 | 546,2 |
| 2015 | 581,5 | 540,5 |
| 2016 | 583,0 | 534,9 |
| 2017 | 568,0 | 529,2 |
| 2018 | 582,2 | 523,5 |
| 2019 | 574,6 | 517,8 |
| 2020 | | 512,1 |

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions. La Métropole Rouen Normandie s'est organisée pour répondre à cette exigence à la fois légale, environnementale et économique de réduction du déchet en élaborant un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). La prévention du déchet consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et sur la consommation jusqu'à la collecte. L'objectif du PLPDMA est de réduire de 10% ces DMA d'ici 2020.

L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été approuvée lors du conseil métropolitain en décembre 2018. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) s'est réunie au second trimestre 2019 pour fixer des orientations stratégiques qui s'articulent autour de cinq thématiques, à savoir :

- réduire des déchets verts
- encourager la gestion des biodéchets
- limiter le gaspillage alimentaire
- réduire les déchets des professionnels
- réduire les déchets du BTP

Aussi, des groupes de travail en interne ont été menés autour de ces cinq axes afin de lister les actions existantes, d'identifier les leviers et les freins et de recenser les acteurs potentiels. Une restitution des travaux a été faite à la CCES dernier trimestre 2019, et avec pour but de co-construire le PLPDMA avec les acteurs du tissu économique, associatif et institutionnel afin d'avoir des actions ciblées et adaptées au territoire.

Parallèlement à l'élaboration du PLPDMA, de nouvelles actions ont été mises en place permettant d'amorcer une dynamique en matière de prévention des déchets :

- Débutée en 2016, le plan d'amélioration du tri permet aux communes les moins performantes de profiter d'une communication de proximité. En 2019, la commune de Sotteville lès Rouen a donc bénéficié de cette communication accrue en porte à porte afin de rappeler aux usagers les consignes de tri.
- Une enquête a été réalisée auprès des artisans-commerçants du centre-ville de Rouen. L'analyse de cette enquête a permis de recenser l'attente des artisans-commerçants sur la gestion des déchets, d'apprécier le degré de sensibilisation et d'identifier des leviers d'améliorations pour réduire ou valoriser au mieux les déchets générés.
- Le tri des déchets lors de manifestations récurrentes comme la Foire Saint-Romain et Rouen Givré a été amélioré. Pour compléter ce dispositif, une sensibilisation de proximité par le service Prévention du Déchet a été mise en place pour accompagner ce changement de comportement.

L'Armada a également profité d'une organisation plus efficace du tri des déchets et des actions de prévention du déchet ont été élaborées avec les acteurs. Ainsi, durant cet événement, il a été organisé :

- La collecte des déchets ménagers recyclables, le verre et le carton ont pu être collectés grâce à un dispositif technique mieux adapté. De nouveaux équipements, notamment un compacteur canette alu et bouteilles en plastique, contenant réservé au carton avec une trappe spécifique, ont été déployés durant l'évènement.

- Une collecte dédiée au marc de café (700 litres collectés) en partenariat avec une association locale,
- Un travail de concertation avec la ville de Rouen pour la fourniture de vaisselle compostable 100% biodégradable, avec in fine une collecte des biodéchets pour le hangar des bénévoles.
- Un travail en concertation avec le comité organisateur de l'évènement a permis la mise à disposition de gobelets réutilisables, de favoriser le réemploi du mobilier à la fin de l'Armada et d'instaurer la collecte des huiles alimentaires,
- La sensibilisation de proximité auprès des exposants par le Service Prévention du déchet a permis d'accompagner les changements de comportement et d'ajuster le dispositif technique si nécessaire,
- La réalisation d'un guide de tri destiné aux restaurateurs et d'une signalétique sur les contenants,
- La réalisation d'une signalétique pour les visiteurs afin d'identifier les points de collecte.

DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP) PLUS PERFORMANTES

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE ET LES ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS

Les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) permettent de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC), qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.



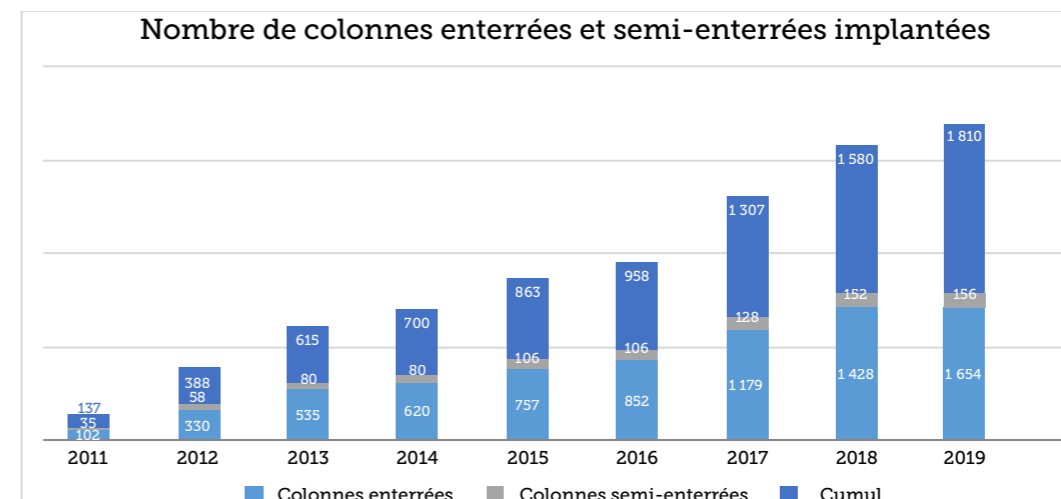
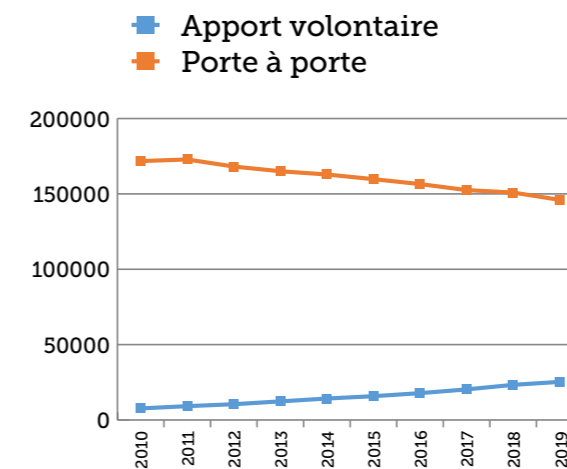
- La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) représente 1 391 tonnes en 2019, soit une augmentation de 10,2 % par rapport à l'année précédente.
- Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ont connu une diminution de 0,2 % pour 2 394 tonnes collectées.
- La collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) est mise en place sur huit déchetteries. Cela a permis de détourner 3 583 tonnes, soit une progression de 30,5% par rapport à 2018.
- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) font également l'objet d'une filière REP. 284 tonnes ont été collectées par ce biais en 2019, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à l'année 2018.
- La collecte des pneus mise en place sur 6 déchetteries, qui représente 105 tonnes, soit une augmentation de 21% par rapport à l'année précédente.

Au total, 757 tonnes de déchets ont été détournées par le biais des filières REP sur l'année 2019 soit 14,5 % de plus que l'année précédente. Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui iraient sinon dans des centres d'élimination à des coûts élevés.

DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

La Métropole Rouen Normandie poursuit l'implantation de colonnes enterrées (CE) et semi-enterrées (CSE), qui sont plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles permettant ainsi la réduction des fréquences de collecte et de la pénibilité du travail. La part des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : OMR, DMR, verre et refus) collectée en apport volontaire est de 14,8 % en 2019 contre 13,4 % en 2017.

230 colonnes supplémentaires ont été implantées en 2019 par les services de la Métropole, portant le nombre total cumulé à 1 810 colonnes.



3.1.8 DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'ÉNERGIE



chaleur
métropole
ROUEN NORMANDIE

CHALEUR

À l'origine, les services publics de distribution de chaleur étaient gérés par les communes. Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie exerce cette compétence. Elle a aujourd'hui en charge huit réseaux de chaleur publics, dont 6 sont gérés sous la forme de délégations de service public (3 délégataires : CORIANCE, DALKIA et ENGIE Solutions) et 2 sont gérés par la Régie publique de l'énergie calorifique (« régie chaleur », créée le 1er janvier 2018).

Les sources énergétiques principales de ces réseaux sont diverses :

- ▶ Quatre réseaux sont alimentés par des chaufferies biomasse : Canteleu, Maromme, Mont-Saint-Aignan et Rouen Grammont.
- ▶ Un réseau est alimenté par la chaleur fatale issue de l'UVE (Unité de valorisation énergétique) VESTA : réseau rive gauche (avec une branche Petit-Quevilly et une branche Grand-Quevilly).
- ▶ Deux réseaux sont alimentés par la géothermie : quartier Franklin à Elbeuf et Rouen Luciline qui est classé.
- ▶ Un réseau reste alimenté à 100 % au gaz naturel : Petite Bouverie (conversion au bois prévue en 2020).

Il existe également deux réseaux privés, qui ne sont pas gérés par la Métropole :

- ▶ Le réseau Martainville, géré par le CHU (100% gaz naturel).
- ▶ Le réseau de Saint-Étienne-du-Rouvray, géré par l'ASL du Château-Blanc (biomasse).

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour répondre aux enjeux de développement durable du territoire la Métropole Rouen Normandie :

- ▶ Élabore une politique globale en matière de choix énergétique impliquant aussi de valoriser les ressources du territoire ;
- ▶ assure une qualité de service public adaptée aux besoins des usagers et aux réalités territoriales de la Métropole ;
- ▶ coordonne la programmation et la réalisation des travaux en lien avec les gestionnaires et les concessionnaires ;
- ▶ suit et contrôle les services publics de distribution d'énergie.

2019 RÉALISATIONS

RÉGIE CHALEUR

Le Conseil métropolitain du 6 novembre 2017 a validé la création de la Régie publique de l'énergie calorifique (régie autonome, dotée de la seule autonomie financière) à compter du 1er janvier 2018.

Elle a pour objet, en qualité d'opérateur de la Métropole, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Tous les réseaux publics de chaleur ou de froid distribuant de l'énergie à des abonnés multiples et ne relevant pas d'une délégation de service public, d'une association syndicale libre ou d'une association foncière urbaine libre entrent donc dans l'objet statutaire de la régie.

Le réseau de chaleur d'Elbeuf a été transféré à la Régie Publique au 1er janvier 2018 et ceux de Petit-Quevilly et VÉSUYE, au 1er juillet 2018. Par ailleurs, ces deux derniers réseaux ont été renommés : réseau de la Rive Gauche.

Aucune modification n'est à signaler sur le réseau VÉSUYE (Branche commune et alimentation Grand Quevilly).

Sur le réseau de Petit-Quevilly on note, en 2019 :

- ▶ La mise en service de 2 nouvelles sous-stations (raccordement de bâtiments existants),
- ▶ La baisse progressive de consommation de 3 sous-stations (bâtiments voués à la démolition),
- ▶ Les travaux enclenchés en vue du raccordement de 5 nouveaux bâtiments (nouveau crématorium de la Rive gauche, centre de loisirs de Petit-Quevilly, 3 résidences d'habitation).
- ▶ La prise en compte du projet NPNRU du quartier de la piscine qui générera des interventions importantes (dévirements, renouvellement, modernisation) de la branche "Nobel" du réseau de chaleur.
- ▶ L'étude de faisabilité d'une extension de réseau vers le quartier St-Julien/jardin des plantes à Rouen.

RÉSEAU DU CURB, REBAPTISÉ « RÉSEAU DE LA PETITE BOUVERIE »

Le nouveau contrat de concession, attribué à DALKIA, a pris effet le 1er juillet 2018 pour une durée de 24 ans.

Il prévoit :

- ▶ une extension du périmètre sur les communes de Bois-Guillaume et de Darnétal (doublement de la quantité de chaleur vendue et triplement du linéaire de réseau) ;
- ▶ le verdissement du réseau, grâce à la construction de 2 chaufferies biomasse : une sur le site de la Petite Bouverie à Rouen (mise en service prévue en 2020) et une sur le site de la chaufferie actuelle (mise en service prévue en 2021).
- ▶ le raccordement de 450 particuliers situés à proximité du tracé du réseau.
- ▶ Le projet a fait l'objet d'une collecte de financement participatif (via la société Lendosphère), qui a permis de lever 1 million d'euros (dont 850 000 € auprès des habitants de la Métropole).
- ▶ Les nouvelles conditions tarifaires ont entraîné une baisse du coût moyen de la chaleur d'environ 15 à 20%.

En 2019, les travaux d'extension du réseau vers Darnétal/Rouen et vers Bihorel/Bois-Guillaume ainsi que la construction de la chaufferie bois de la Petite Bouverie ont démarré.

RÉSEAU DE CHALEUR DE CANTELEU

Après le raccordement du site de l'IDFHI en 2017, les perspectives de développement de ce réseau sont désormais limitées. Un audit technique et financier du réseau a été réalisé en 2019, qui a permis d'identifier des pistes d'optimisations techniques et économiques du contrat. Dans la continuité de cet audit, des échanges se sont ouverts avec DALKIA sur les différents sujets identifiés, qui devraient aboutir à la conclusion d'un avenant courant 2020 ou 2021.

RÉSEAU DE CHALEUR DE ROUEN GRAMMONT

Les derniers projets de constructions prévus dans le programme A.N.R.U. ont été achevés. Deux projets restent à l'étude pour remplacer l'immeuble Jules Adelines (démoli en 2017) et les 88 maisons individuelles « Contremoulin » (démolition programmée).

En 2019, DALKIA a proposé de développer le réseau, en dehors de son périmètre, vers la clinique de l'Europe, et a sollicité une révision à la hausse du R1bois comme cela avait été acté suite à l'audit réalisé en 2016-2017.

Ces demandes sont en cours de discussions, en lien avec les perspectives d'interconnexion entre le réseau Grammont et le futur réseau de la Rive gauche. Les échanges devraient aboutir à la conclusion d'un avenant courant 2020 ou 2021.

RÉSEAU DE CHALEUR DE MONT-SAINT-AIGNAN

Le fonctionnement de la chaufferie biomasse a été pénalisée par des dysfonctionnements rencontrés sur le convoyeur bois de la chaudière de 8 MW. Cela a eu pour effet de dégrader la mixité ENR&R.

Des travaux ont été menés pour le raccordement, d'une part, d'une résidence sénior sise Avenue du Mont aux Malades et, d'autre part, de la résidence Bois Pléiade du CROUS.

Par ailleurs, en lien avec la charte forestière de la Métropole, l'expérimentation réalisée avec le concessionnaire MAEV pour valoriser du bois bocager est concluante et se poursuivra jusqu'en 2020, date à laquelle le bois bocager sera orienté vers la nouvelle chaufferie bois de la Petite Bouverie.

RÉSEAU DE CHALEUR DE MAROMME

Des travaux ont été menés dans le courant de l'année 2019 : l'opération du Clos des Roses en vue du raccordement de 36 nouveaux pavillons des impasses Saint-Martin et Trotteux et dans le quartier de la Clérette pour le raccordement de 4 immeubles dont un pour lequel la sous-station a été mise en service en fin d'année.

De plus, dans le quartier Binche et dans le quartier des Moulins de la Demi-Lune, un immeuble et des pavillons sont désormais alimentés par le réseau de chaleur.

Des perspectives de développement sont encore identifiées tant sur le territoire de Maromme que de Déville Lès Rouen et de Notre Dame de Bondeville. Ces projets sont attentivement suivis par le concessionnaire et verront le jour pour certains courant 2020.

RÉSEAU DE CHALEUR DE ROUEN LUCILINE

Ce réseau continue de se développer au rythme de la construction de nouveaux bâtiments de cet éco-quartier : les îlots J et F1 ont été raccordés courant 2019.

Les réseaux de Rouen Grammont, Rive Gauche et Canteleu ont été lauréats 2018 au label ÉcoRéseau de chaleur initié par l'association AMORCE. Au travers de ce label, AMORCE souhaite distinguer et mettre en avant les performances environnementale, économique et sociale des meilleurs réseaux au niveau national.

RÉALISATION D'ÉTUDES PROSPECTIVES

Dans le cadre du Schéma directeur des réseaux de chaleur réalisé en 2017 :

- Il a été décidé de mener le projet de réalisation du réseau de chaleur de Grand-Couronne sous la forme d'un marché global de performance. Celui-ci sera lancé courant 2020.
- La convention de rachat du réseau de Martainville par la Métropole au CHU de Rouen a été conclue. Ce réseau devra être transféré fin 2021.

DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et le retrait de la Métropole du Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime (SDE76), la Métropole gère directement les deux contrats de concession de distribution publique d'électricité sur :

- « Métropole Périphérie » : 40 communes issues de l'ancien périmètre du SDE76,
- « Métropole Centre » : 30 communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 l'ensemble des communes sous gestion d'Enedis, sont sous le régime d'électrification dit « urbain ». Il est à noter que la distribution publique d'électricité sur la commune d'Elbeuf-sur-Seine est gérée par la Régie d'Électricité d'Elbeuf (REE).

CHIFFRES 2019

Données 2019 non-disponibles au moment de la publication du document.

En 2019, la Métropole en qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité a entrepris la renégociation des deux contrats de concession la liant conjointement à EDF et ENEDIS, contrat "Métropole Périphérie" et "Métropole Centre" dont l'échéance était respectivement le 25 février 2019 et le 20 avril 2020.

Conformément à la législation en vigueur EDF et ENEDIS possède un monopole sur le territoire National* pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (EDF) et la distribution publique d'électricité (ENEDIS).

Pour permettre de réaliser cette négociation, la Métropole a prolongé le contrat de concession "Métropole Périphérie" jusqu'au 31 décembre 2019.

Néanmoins, les négociations n'ont pu aboutir à la signature d'un nouveau contrat équilibré en 2019. Afin de tenir compte de cette situation les deux contrats de concession ont été prolongés jusqu'au 1 juillet 2021 afin de laisser le temps suffisant à l'élaboration du futur contrat de concession unifié sur le territoire de la Métropole.

En sa qualité de collectivité en charge de l'Urbanisme, la Métropole a instruit 37 dossiers d'extension du réseau de distribution d'électricité suite à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme en 2019. Sur ces 37 dossiers, 33 ont fait l'objet de demandes de modification technique ou financière auprès d'Enedis. Le contrôle des extensions a permis une économie d'environ 118 000 € au profit de la Métropole sur cette année, économies faites par les usagers non considérés.

* Le monopole est sur l'ensemble du territoire métropolitain à l'exception des communes desservies par des entreprises locales de distribution (ELD) telle que la Régie d'Électricité d'Elbeuf.

DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

La Métropole Rouen Normandie est autorité concédante, chargée de l'organisation de la distribution publique de gaz naturel sur 59 communes.

Contractuellement, l'exploitation du service de distribution publique sur ce périmètre est organisée comme suit :

- Un contrat, regroupant 57 communes, sur le périmètre en desserte exclusive de l'opérateur GRDF issue de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 8 avril 1946 (périmètre dit « historique »)
- Deux contrats relatifs à l'exploitation du service attribués à la suite de procédures de mise en concurrence encadrées par les dispositions de la loi du 29 janvier 1993 (Loi Sapin) codifiées aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :
 - L'un sur la commune de Saint-Aubin-Celloville est attribué à GRDF,
 - Le second sur la commune d'Yville-sur-Seine est attribué à Primagaz.

CHIFFRES 2019

Données 2019 non-disponibles au moment de la publication du document.

3.1.9 AGRICULTURE



Le territoire de la Métropole Rouen Normandie est caractérisé par l'importance de sa surface dédiée aux activités agricoles. Si cette spécificité constitue un atout, l'agriculture est par ailleurs au centre de plusieurs enjeux à la croisée de trois axes majeurs du développement durable du territoire métropolitain :

- **Axe environnemental**, à travers la protection des sols, de la biodiversité, de la gestion des espaces et surtout de la qualité de la ressource en eau ;
- **Axe économique** car 243 exploitations ont leur siège sur la Métropole avec 950 emplois directs concernés, le développement d'une économie de proximité étant garant de la résilience du territoire ;
- **Axe social**, à travers le lien entre le monde rural et l'espace urbain, gage de cohésion territoriale et à travers l'enjeu de l'accès pour tous à des produits locaux de qualité.

Ces enjeux rejoignent les priorités déjà poursuivies par la Métropole au titre de ses compétences comme la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air, la lutte contre les inondations, le développement de l'économie locale à travers la promotion des filières courtes.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La stratégie agricole développée par la Métropole permet :

- d'encourager le changement de pratiques agricoles,
- d'améliorer la performance écologique et énergétique des exploitations,
- de développer l'offre en produits agricoles alimentaires de qualité, ainsi que leur accessibilité aux habitants.

Les subventions accordées ont ainsi pour objectif de :

- Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire : aujourd'hui la surface en agriculture biologique occupe 1,9 % de la surface agricole utile à l'échelle de la Normandie et du territoire de la Métropole,
- Maintenir l'agriculture locale : la Métropole soutient également l'économie locale par des projets d'installation ou de diversification en filières courtes alimentaires, par l'appui aux réseaux de producteurs commercialisant leurs produits sur le territoire et la préservation du foncier agricole.

2019 RÉALISATIONS

L'appel à projets pour le développement des filières agricoles courtes et durables ont permis de soutenir 4 porteurs de projets pour un montant de 87 911,61 € HT.



La Métropole a élaboré et approuvé le 6 novembre 2017, son nouveau programme d'actions en matière d'agriculture. Ce dernier a pris la forme d'une charte agricole de territoire qui est mise en œuvre sur la période 2018-2021. Cette charte a pour but de :

- Renforcer le rôle de l'agriculture comme vecteur d'attractivité du territoire,
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles vers un meilleur respect des ressources notamment en eau,

- Proposer aux habitants une alimentation locale de qualité.

Pour cela, elle est organisée en quatre grands chantiers :

- Élaborer une stratégie foncière agricole,
- Concilier les enjeux environnementaux du territoire et le développement d'une agriculture performante,
- Développer les circuits courts et structurer les filières locales,
- Établir la gouvernance de la charte agricole de territoire.

La Métropole, accompagnée de ses partenaires que sont la Chambre d'agriculture, le Réseau des CIVAM Normands, l'Association BIO Normandie (ABN) devenu Bio En Normandie (BEN) et Terre de Liens Normandie, a poursuivi le travail engagé les années précédentes. Pour ce faire, la Métropole a accordé en 2019 une subvention de 30 k€ à la Chambre d'agriculture et de 30 000 € au collectif d'associations composé du Réseau des CIVAM Normands, Terre de Liens et BEN.

La Métropole a construit son Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur les années 2018 et 2019. Ce projet a rassemblé plus de 200 participants et 400 citoyens au travers de 7 ateliers de concertation thématique qui ont permis de dessiner les grands axes de la stratégie alimentaire territoriale de la Métropole. L'année 2019 a porté sur la synthèse de ces ateliers et à la restitution de leurs résultats mais également sur la définition d'une méthodologie de mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial. Les grands axes stratégiques du P.A.T sont les suivants :

- Progresser vers une agriculture performante, durable et de proximité
- Sauvegarder le foncier agricole en tant que levier essentiel de la transition agroécologique
- Structurer les filières agricoles et alimentaires locales
- Donner des outils logistiques aux circuits courts de proximité
- Faire de l'éducation populaire sur les liens entre agriculture, alimentation et environnement
- Faire de la restauration collective publique un modèle de transition alimentaire
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Lutter contre l'insécurité alimentaire
- Fédérer les acteurs du territoire autour d'un modèle alimentaire porté par la Charte Agricole du territoire

Le projet alimentaire territorial entre, en 2020, dans sa phase de mise en œuvre et ambitionne pour cela de mobiliser directement les acteurs au travers de « fiche-action ». Pour cela, une nouvelle gouvernance ainsi qu'un réseau des acteurs socio-économiques ancrés dans la démarche de la COP21 doivent être mis en place.

Plusieurs actions structurantes ont notamment été engagées :

- Poursuite de la mise en place d'un réseau des communes pour l'approvisionnement en produits locaux et de qualité, avec l'organisation de nouvelles rencontres (visite du Box Fermier Normand, Réunion de présentation des leviers envisageables pour les communes en gestion concédée, réunion sur les SIQO (Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine), réunion sur le gaspillage alimentaire en restauration collective et réunion sur la conception d'un repas végétarien)
- Développement de circuits de distribution de produits locaux dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville.

La Métropole, lauréate de l'appel à projet PNA 2017-2018, bénéficie d'un soutien financier de 74 998 € du Ministère de l'Agriculture et de l'ADEME pour faciliter la mise en œuvre de son Projet Alimentaire Territorial.

Toutes ces actions ont mené à la définition de la stratégie alimentaire territoriale de la Métropole, adoptée au Conseil du 16 décembre 2019. Cette stratégie a pour ambition première de garantir l'accès à une alimentation de qualité, saine et durable pour tous et se décline en 9 objectifs stratégiques :

- faire de la restauration collective publique un modèle de transition alimentaire,
- réduire le gaspillage alimentaire et la production de déchets alimentaires du producteur au consommateur,
- progresser vers une agriculture performante, durable et de proximité,
- développer, valoriser et protéger les espaces nourriciers,
- réduire l'insécurité alimentaire,
- développer l'information et la formation sur les liens entre alimentation, santé, environnement et l'accès aux produits locaux,
- structurer les filières alimentaires répondant aux attentes des habitants (production et transformation),
- développer les outils logistiques nécessaires aux circuits courts de proximité,
- animer la stratégie alimentaire du territoire de la Métropole.

3.2

ACCOMPAGNER EFFICACEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

3.2.1

LES ACCORDS DE ROUEN



29 novembre 2018

UNE COP21 LOCALE

La démarche de COP21 a été lancée en 2017 aux côtés du WWF France et de l'ADEME afin de fédérer les acteurs économiques et institutionnels, les communes et les citoyens pour construire leur propre engagement pour le climat.

Adossée sur les objectifs stratégiques de transition du Plan Climat Air Énergie Territorial, la COP21 Rouen Normandie est une démarche innovante, qui vise à compléter l'action publique par l'action des acteurs du territoire. Responsables d'une part majeure des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, ceux-ci ont en effet la responsabilité de faire évoluer leurs modes d'organisation, de production ou de vie pour faire face à l'enjeu collectif de lutte contre le réchauffement climatique.

L'année 2018 a été consacrée à la mobilisation des acteurs. Elle a été conclue par l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, qui a constitué un point d'étape formel important.

La démarche s'est poursuivie en 2019 dans une logique de consolidation, d'expansion et d'« exportation » au-delà du territoire de la Métropole.

SENSIBILISER, ÉDUCUER, METTRE EN SITUATION

Cette mission a été effectuée à l'Atelier de la COP21 jusqu'en juin 2019, puis dans le cadre de Mon P'tit Atelier, et dans le cadre du programme de sensibilisation à l'éducation à l'environnement.

L'ATELIER DE LA COP21, UN LIEU ÉPHÉMÈRE POUR CONSOLIDER L'EFFET RÉSEAU

Lieu d'information et d'échanges situé en centre-ville de Rouen, l'Atelier a été ouvert jusqu'en juin 2019. Il a consisté en un espace de conseil et d'information, et proposé des ateliers et des conférences autour de la COP21 pour tous les publics. Ouvert 6 jours sur 7, il s'est attaché à faire de la sensibilisation (exposition thématique chaque mois, conférences et conseil personnalisé) et de la mise en situation (ateliers pratiques).

En 2019, 2 expositions ont été spécialement créées. 986 personnes ont été sensibilisées par les animateurs.



Au total sur 2019, 3 439 personnes sont venues à l'Atelier pour une animation / visite d'exposition / demande de renseignement. 557 personnes ont participé aux animations organisées par l'Atelier de la COP21 dans les communes dans le cadre d'Earth Hour (Visites, spectacles, concerts à la bougie etc.)

À compter du 1^{er} juillet 2019, Mon P'tit Atelier de la COP21 a été mis en place pour relayer les activités de l'Atelier dans les communes, au plus près d'un plus grand nombre de citoyens.

53 animations ont été réalisées et 1 478 personnes ont été sensibilisées dans 35 lieux de proximité (médiathèque, salle des fêtes, mairies, centre socioculturel, Musées, etc.) ou événementiels dans 10 communes (Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand Quevilly, Sotteville-lès-Rouen, Elbeuf, Saint-Aubin-les-Elbeuf, Darnétal, Malaunay).

Ces activités ont été pour partie organisées dans le cadre d'événements nationaux :

- fête de l'énergie (octobre) : 13 animations / expos / débats / visites pour 652 personnes

- période de Noël (décembre) : 9 animations sur décembre 2019 autour des fêtes de fin d'année écoresponsables (faire soi-même et de l'éco-consommation) pour 120 personnes.

Par ailleurs, la MJC d'Elbeuf a poursuivi son rôle de relais de l'atelier de la COP21 sur le territoire. Elle accueille des expositions thématiques et sensibilise ses publics sur les éco-gestes.

LE PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

En 2019, dans la continuité de ses actions pédagogiques d'éducation à l'environnement à destination des scolaires, la Métropole a poursuivi la sensibilisation des élèves, des parents d'élèves et des jeunes au travers de différents dispositifs.

En 2019, 394 animations de sensibilisations à destination des enfants ont été réalisées, dont 70 à l'Atelier de la COP21. Plusieurs milliers d'enfants ont ainsi été sensibilisés sur les thèmes des économies d'énergie, de mobilité durable, de tri et diminution des déchets ou de la réduction de la consommation d'eau, plus de 400 élèves grâce à la chorale participative « Les chorales chantent pour le climat – Y'a plus de saison » le 3 décembre 2018, 42 kermesses ont été labellisées écoresponsables (réduction et tri des déchets), 18 jeunes des MJC d'Elbeuf et de Duclair ainsi que l'IDEPHI de Canteleu qui ont réalisé des vidéos de sensibilisation à la lutte contre le réchauffement climatique, dans le cadre de l'appel à projet métropolitain « Parole de jeunes - Le climat, un enjeu de solidarité internationale ».

LA PLATEFORME NUMÉRIQUE « WWW.NOTRECOP 21.FR »

www.notrecop21.fr est un portail de ressources numériques destinées à l'ensemble des acteurs du territoire : grand public, associations, entreprises, communes... Ce site propose des ressources en lignes (fiches techniques, agenda, bonnes pratiques, etc.) et invite à s'engager dans la démarche COP21 locale de Rouen. Il permet également de cartographier et valoriser les actions labellisées « COP21, je m'engage pour le climat » en vue de faciliter les collaborations entre les acteurs.

134 500 pages du site ont été consultées depuis son ouverture en décembre 2017, dont 46 700 en 2019.

LE LABEL COP 21



Sur la proposition du réseau associatif local, la Métropole a initié en 2018 un label « COP21, je m'engage pour le climat » afin de renforcer les initiatives visant à sensibiliser sur la question du changement climatique.

Ce label, qui s'appuie sur le dispositif « éco-manifestation » de la Métropole, s'adresse à tous les organisateurs d'événements sur le thème de la lutte contre le changement climatique : entreprises, artisans et commerçants, institutions (communes, musées, écoles), associations, groupes de personnes, réseaux informels et collectifs locaux... Cette action leur permet d'adopter des gestes écoresponsables pour la gestion de leur événement (ex. utilisation d'éco-cups, démarche de réduction et tri des déchets etc.)

En 2019, 105 événements ont été labellisés, en complément des 77 événements accompagnés en tant qu'« éco-manifestation ». Cela représente un total de participants aux événements estimé à 280 600.

L'APPEL À PROJETS « JE PARTICIPE »



La Métropole a mis en place une plateforme de financement participatif afin de soutenir les initiatives citoyennes. L'appel à projets « Je participe » permet aux habitants de soutenir les initiatives portées par d'autres citoyens, des groupements des citoyens, des associations et collectifs ou encore des scolaires (soutenus par leurs établissements).

La Métropole participe au soutien des porteurs de projets, notamment au travers d'un abondement financier (pouvant aller jusqu'à 30 % du besoin en financement) pour les projets qui auront été soutenus par les habitants. En 2018, année marquée par la démarche de COP21, la Métropole a fait le choix de consacrer cet appel à projets aux enjeux de la transition écologique.

En 2019, deux premiers projets ont bénéficié du financement participatif au titre de la COP21.

SUSCITER ET RASSEMBLER LES ENGAGEMENTS D'ACTEURS

L'engagement d'un acteur correspond à une démarche de progrès. L'esprit qui a guidé la démarche est de considérer chacun au stade où il se trouve et de favoriser une progression qui engage à mettre en œuvre des actions nouvelles.

Un soin tout particulier a été porté à l'action des 71 communes de notre territoire. Depuis mars 2018, un des maires, dont la force de conviction et les actions en matière de transition sont déjà reconnues, a porté la mission d'ambassadeur de la COP 21 auprès de ses collègues : les maires parlent le même langage. L'ensemble des Maires des communes du territoire, et leurs services, ont été rencontrés individuellement pour réfléchir au plus près des réalités locales et des caractéristiques urbaines, rurales, paysagères de chacun et identifier des engagements précis et réalisables. Aujourd'hui, toutes les communes de la Métropole sont convaincues par la démarche, la plupart ont délibéré dans leurs conseils municipaux.

Il en ressort :

- 71 communes rencontrées
- 70 communes engagées
- 15 engagements en moyenne par commune
- **Plus de 1 000 engagements adoptés par délibération des conseils municipaux.**

Plus d'une centaine d'**entreprises et administrations** ont également été rencontrées dans un rendez-vous individuel ou collectif. À partir de mars 2018, des rendez-vous ont été proposés aux entreprises les plus consommatrices d'énergies et/ou celles présentant un nombre d'employés supérieur à 100. Un engagement individuel de chacune de ces entreprises a été recommandé.

En complément, des présentations collectives ont été effectuées dans les clubs d'entreprises, filières... L'engagement individuel a été proposé ainsi que la constitution de groupes d'entreprises – coalitions d'actions pour des engagements collectifs.

Il en ressort l'engagement de :

- Une centaine d'entreprises rencontrées
- 71 engagements individuels d'entreprises et administrations, correspondant à plus de 30 000 employés
- 18 engagements collectifs de coalitions d'entreprises correspondant à près de 1 000 entreprises, commerçants, artisans
- L'engagement des services de l'État ainsi que celui de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Maritime (DSDEN) qui a spécialement créé un programme pédagogique pour les écoles du territoire.

Les citoyens ont également été sollicités pour prendre un engagement individuel dans la démarche, sur la base d'un formulaire constitué de 16 items, disponible à l'Atelier ou sur le site www.notrecop21.fr.

Il en résulte :

- Plus de 550 citoyens formellement engagés
- **Plus de 6 000 premiers engagements de citoyens soit en moyenne 11 engagements par citoyen signataires.**

D'autres dispositifs d'accompagnement sont proposés pour favoriser l'engagement :

- Un coaching individuel accompagné avec l'outil GD6D : Il s'agit d'un accompagnement des habitants aux écogestes expérimenté en 2018-2019 au sein de deux quartiers représentant 1 500 foyers au total. Les thématiques proposées seront les déchets, l'énergie et l'éco-consommation. L'approche des foyers est réalisée en porte à porte, puis les foyers sont accompagnés via une plateforme numérique, contacts téléphoniques ou courriels, sur une durée de 12 mois. L'expérimentation permet par ailleurs de mesurer les résultats effectifs des engagements des habitants, en termes de réduction des déchets, d'amélioration du tri et d'économies d'énergie.
- Un coaching individuel autonome via l'application Wag



« We act for good » (Wag) : le partenariat engagé avec le WWF France permet de décliner localement son application mobile « We act for good » (Wag) qui engage au quotidien les citoyens dans une mobilisation collective très concrète vers des comportements, jeux, défis favorables à la transition écologique individuelle et collective.

CRÉER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET L'ENVIE D'AGIR ENSEMBLE POUR TROUVER DES SOLUTIONS

Des coalitions d'actions, regroupant des acteurs privés et publics autour d'objectifs opérationnels, ont été constituées en vue de :

- Mettre en place des actions collectives qui produisent un effet de masse
- Mettre en place des actions collectives rendues possibles par une mutualisation des moyens
- Mettre en place des actions collectives nécessitant un partenariat nouveau, de l'innovation partagée...

18 coalitions d'actions se sont mises en place en 2018 autour de :

- Salles du spectacle vivant
- Organismes de festival
- Commerçants des Vitrites de Rouen
- Etablissements supérieurs de l'association CESAR
- Carriers
- Entreprises du club de la Vatine
- Entreprises du club de la Ronce
- Projets de méthanisation
- Projets de solaire photovoltaïque
- Projets d'énergie de récupération
- Écomatériaux de construction et rénovation
- Réductions de consommation dans les bâtiments tertiaires grâce au concours CUBE 2020
- Numérique responsable
- Offres de solutions de transition via l'économie sociale et solidaire
- Place portuaire verte
- Éco-défis des artisans et commerçants
- Clubs sportifs.

La Métropole a accompagné l'animation d'une partie de ces coalitions.

Un groupe des animateurs et accompagnateurs de coalitions a été mis en place et s'est réuni une fois en 2019 pour travailler sur les méthodes et résultats des coalitions d'action.

En outre, **9 coalitions stratégiques** constituent un support stratégique pour la COP21. Elles ont pour certaines été réunies en 2019 sous l'égide de la Métropole, avec pour ambition de réfléchir ensemble à la massification d'actions aujourd'hui ponctuelles. :

- Habitat : rénovation et usages
- Tertiaire : rénovation et usages
- Construction : filière bas carbone
- Mobilité des individus : favoriser le passage à l'acte
- Transport de marchandises : comment développer une mobilité propre ?
- Énergies renouvelables et récupération : développer les ENR à hauteur du potentiel du territoire

- Agriculture : comment nourrir le territoire bio et local et préserver les ressources (eau et biodiversité)
- Biodiversité et adaptation au climat : comment mobiliser les acteurs pour participer à la préservation de la biodiversité
- Industrie, tertiaire et artisanat : efficacité énergétique, déchets-économie circulaire, numérique responsable

Ces groupes constituent le socle stratégique de la mobilisation des acteurs locaux et seront mobilisés par la suite pour l'évaluation et le suivi de la démarche.

L'ACCORD DE ROUEN POUR LE CLIMAT



Le 29 novembre 2018, le forum de « l'Accord de Rouen pour le climat » a réuni plus de 450 participants. À cette occasion, « l'Accord de Rouen pour le climat » a été conclu en présence d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, de Laurent Fabius, ancien président de la conférence de Paris sur le climat (COP 21) et de Manuel Pulgar-Vidal, directeur de la Practice climat et énergie au WWF international et ancien Président de la COP 20.

Cet accord formalise l'engagement collectif et rassemble les engagements individuels des acteurs. Il présente la démarche et synthétise les avancées individuelles et collectives du territoire.

Loin d'être un commencement ou un aboutissement, l'Accord de Rouen pour le Climat conclu le 29 novembre 2018 est une étape dans la mobilisation du territoire pour la transition écologique.

L'année 2019 a été consacrée au déploiement et à l'ancrage de la dynamique.

L'ACCORD DE ROUEN POUR LE CLIMAT : ET APRÈS...

Le 29 novembre 2018, le forum de « l'Accord de Rouen pour le Climat » a réuni plus de 450 participants. À cette occasion, « l'Accord de Rouen pour le Climat » a été conclu en présence d'Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès du

ministre de la transition écologique et solidaire, de Laurent FABIUS, ancien Président de la Conférence de Paris sur le climat (COP21) et de Manuel PULGAR-VIDAL, directeur de la Practice climat et énergie au WWF international et ancien Président de la COP20.

Cet accord formalise l'engagement collectif et rassemble les engagements individuels des acteurs. Il présente la démarche et synthétise les avancées individuelles et collectives du territoire.

Loin d'être un commencement ou un aboutissement, l'accord de Rouen pour le Climat conclu le 29 novembre 2018 est une étape dans la mobilisation du territoire pour la transition écologique. Au-delà de la poursuite de la sensibilisation/éducation, des engagements et de la dynamique d'action collective, de nouveaux chantiers ont été entrepris en 2019 :

L'ÉVALUATION DE LA COP 21

À l'occasion de l'accord de Rouen pour le Climat, le principe d'une évaluation de la démarche et de ses effets produits a été acté.

En 2019, un Conseil d'Évaluation de la Transition Ecologique indépendant (CETE), constitué de 22 personnes issues de la société civile, celui-ci a vocation à analyser les indicateurs d'évaluation produits par la Métropole et en donner une lecture critique au regard de l'efficacité de la démarche et des politiques à faire avancer le territoire dans la transition écologique.

En 2019, le Conseil s'est réuni une fois en octobre pour définir ses missions.

Celles-ci se structureront progressivement :

- 2020 – 2021 : Suivi des objectifs PCAET / COP21 et consolidation de la méthode d'évaluation
- 2021 : Premiers travaux en lien avec les politiques MRN en cours (ex : mise à jour du PDU)
- 2022 – 2023 : Auto-saisine du Conseil sur des sujets qui nécessitent un travail approfondi
- 2025 : Vision globale sur la dynamique du territoire

L'EXPORTATION DE LA DÉMARCHÉ

Après plus d'un an d'expérience sur la démarche innovante de COP21, la Métropole a cherché à faire connaître sa politique. La COP21 locale a été présentée aux Assises de l'Énergie en janvier 2018. Elle a inspiré le territoire de la Région Centre Val de Loire qui a mis en place une COP régionale à partir d'avril 2019, basée sur la méthode rouennaise.

Au premier semestre 2019, la Métropole a été retenue dans le cadre d'un partenariat européen Urbact dans le domaine de la transition énergétique, sur l'objectif « Net zero energy

territory ». Dans le cadre de ce partenariat, elle pourra valoriser son expérience de mobilisation de la société civile et l'améliorer grâce aux échanges de bonnes pratiques induites par le réseau.

LA TRADUCTION OPÉRATIONNELLE DE LA COP21 DANS UN CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Métropole s'est engagée en 2019 dans un Contrat de Transition Ecologique (CTE) avec l'Etat et la Région Normandie pour certaines de ces actions/dispositifs :

- Transition industrielle et écologique : accompagnement des entreprises
- Transition énergétique : rénovation et développement des énergies renouvelables
- Politique alimentaire de territoire
- Évaluation des politiques publiques

3.2.2

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La Métropole accompagne les communes dans toutes les démarches touchant à la maîtrise de l'énergie à travers le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), qui intervient généralement en amont des bureaux d'études.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur les enjeux énergétiques de leur patrimoine,
- conseiller les communes, les entreprises et les bailleurs sociaux, afin de leur permettre d'optimiser l'efficacité de leurs investissements en matière d'économies d'énergie,
- faire évoluer les mentalités vers un comportement économe pour tous les usages énergétiques,
- faire le lien entre énergie et impact environnemental,
- s'intégrer dans un réseau régional et national, et animer un réseau de référents communaux, propice à l'échange d'informations et d'expériences.

Ce service se décline en deux axes principaux :

AXE 1. ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE SUR LA GESTION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI (PETITES COMMUNES DE MOINS DE 4 500 HABITANTS)

Il s'agit de proposer aux communes la réalisation d'une étude énergétique de leur patrimoine.

Un pré-diagnostic a été réalisé en 2019, à Houpeville. 15 sites ont fait l'objet d'une étude d'opportunité photovoltaïque en 2019, sur les communes de :

- Amfreville la Mi-Voie
- Bardouville
- Gouy
- Houpeville
- Canteleu
- Cléon
- Maromme
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf

De plus, l'année 2019 a vu la réalisation d'une étude multi-énergie (étude comparative entre différentes solutions de chauffage) : la mairie de Roncherolles sur le Vivier, afin d'évaluer l'opportunité de transformer le mode de chauffage du site pour mettre en place une chaufferie biomasse.

En parallèle, le service CEP pilote un marché de prestation pour la réalisation d'audits énergétiques, mis à disposition des communes du territoire. Courant 2018, le bureau d'étude Speen a souhaité ne pas prolonger le marché sur 2019. Suite à la demande d'arrêt du marché, l'année 2019 a été consacrée au lancement d'une consultation pour renouveler le marché. Pour le lot pouvant être sollicité par les communes, le bureau d'étude Itherm Conseil a été sélectionné à l'issue de la procédure.

Une série d'audits a été lancée sur la commune de Cléon en fin d'année 2019, 5 autres communes ont manifesté leur intérêt pour cette prestation et les études seront réalisées courant 2020.

AXE 2. ASSISTANCE ET CONSEIL (TOUTES LES COMMUNES)

Ce volet de la mission CEP consiste à sensibiliser et à conseiller les gestionnaires à la maîtrise de l'énergie (comptabilité énergétique, explication ou aide au renouvellement d'un contrat d'exploitation des installations thermiques, partage d'expériences ...), et à assister les maîtres d'ouvrage dans les phases clés d'un projet de rénovation ou de construction.

COMPTABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

Suite au travail de collecte de données de consommation énergétique réalisé en 2018, l'année 2019 a été partiellement consacrée au traitement des données. Ainsi, 8 communes ont fait l'objet d'une analyse de leur consommation énergétique :

- Amfreville-la Mi-Voie
- Anneville-Ambourville
- Bardouville
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Fontaine-sous-Préaux
- Hénouville
- Jumièges
- Le Mesnil-sous-Jumièges

CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Le partenariat avec la société Économie d'Énergie a permis de déposer 2 dossiers en 2019, pour un volume total de 3 736 567 kWh Cumac (1 040 382 kWh Cumac et 2 696 185 kWh Cumac) ; soit une prime de 16 067 euros à répartir sur les 9 acteurs ayant constitué les dossiers.

SUIVI ET ADMINISTRATION DU PROGRAMME CONTRACTUALISÉ DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (PCME) :

Dans le cadre du Contrat de Métropole, avec la Région Normandie, les CEP de la Métropole ont été chargés d'animer le PCME (programme contractualisé de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics), en accompagnant notamment les communes dans la définition de leurs projets (études énergétiques, conseils sur les critères d'éligibilité...) et le montage de leur dossier de demande de subvention régionale.

En 2019, 8 projets de communes ont été instruits, pour un total de 1 643 825 € d'aides financières.

Sur la période 2015-2019, l'ensemble des 60 projets suivis représentent :

- 44 554 190 € de travaux de rénovations,
- dont 17 730 626 € de travaux directement dédiés aux économies d'énergie (dépenses subventionnables),
- soit 6 431 896€ d'aide financière attribuée par la Région.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En matière de maîtrise de l'énergie, la Métropole Rouen Normandie s'organise pour :

- Développer le conseil, l'assistance technique auprès des communes du territoire pour les accompagner dans leurs

projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables,

- ▶ Assurer une animation territoriale,
- ▶ Développer l'approche en coût global,
- ▶ Développer les activités de la transition énergétique,
- ▶ Organiser la mutualisation et favoriser la mise en commun des moyens.

3.2.3

RÉSEAU DES COMMUNES DES PRATIQUES DURABLES

Le réseau des pratiques durables a été créé en 2011 avec pour objectif de mutualiser les pratiques professionnelles œuvrant au développement durable sur le territoire de la Métropole, de contribuer à l'acquisition d'une culture commune sur différentes thématiques et de faire se rencontrer les services de chacune des communes qui souhaitent se mobiliser dans une action vers un développement durable.

Il vise également à renforcer l'exemplarité des collectivités territoriales en permettant à chacune, à son niveau, d'engager des actions concrètes pour le développement durable, encourageant chaque habitant à prendre part aux efforts réalisés en ce sens.

LES OBJECTIFS DU RÉSEAU DES PRATIQUES DURABLES

- ▶ Favoriser l'échange des expériences et des « bonnes pratiques » entre les agents des communes, en leur donnant l'occasion de se rencontrer.
- ▶ Favoriser l'émergence d'une « culture commune » par l'apport de connaissances (intervenants spécialistes de thématiques données), par le partage de témoignages (présentation des actions menées par des communes volontaires)
- ▶ Amorcer la notion de mutualisation dans les pratiques professionnelles (moyens de communication, marchés publics, matériel, productions...)
- ▶ Favoriser la circulation de l'information au sein du réseau ainsi constitué : évolutions réglementaires, journées d'études ou colloques, initiatives innovantes...

Plusieurs thématiques ont semblé pouvoir intégrer ce dispositif, notamment la gestion durable des espaces verts, la maîtrise de l'énergie et la mobilité durable.

2019 RÉALISATIONS

Depuis la création du groupe de travail « gestion durable des espaces verts », 15 réunions « plénières » (en salle) et 6 réunions de terrain ont été organisées.

En 2019, deux réunions, rassemblant chacune une trentaine de participants, ont eu lieu :

- ▶ le 26 septembre sur la thématique de la gestion des cimetières dans le cadre d'une démarche « zéro phyto » (avec visite du cimetière végétalisé de Roncherolles-sur-le-Vivier).
- ▶ le 13 décembre sur la thématique du soutien à la plantation de haies bocagères et sur la structuration d'une filière locale de broyat issu de bois bocager, et sur la végétalisation citoyenne de l'espace public (témoignage et réalisations d'une association rouennaise).

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le réseau de mutualisation des bonnes pratiques de développement durable répond aux objectifs de cohésion territoriale et permet la diffusion d'une culture commune sur les enjeux du développement durable (biodiversité, efficacité énergétique).

3.2.4

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AUX PRATIQUES DURABLES

Depuis 2012, la Métropole s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique d'éducation à l'environnement, au travers d'un Plan Local d'Éducation à l'Environnement et aux pratiques durables, afin d'accompagner les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique. Le plan d'action se décline autour de plusieurs thèmes : le jardinage durable, l'eau et l'assainissement, la réduction des déchets, la mobilité durable.

Dans la continuité de la démarche de COP21 et de la mobilisation d'un public plus large, le Plan Local d'Éducation à l'Environnement évolue en Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique, qui a été adopté par le Conseil Métropolitain le 16 décembre 2019. Ce P.A.C.T.E s'articule autour de l'accompagnement des communes dans la mise en place de leurs engagements à l'Accord de Rouen pour le Climat.

LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La décision de fermeture de l'Atelier de la COP21 à Rouen en juin 2019 a été l'occasion de redéployer les moyens de l'Atelier dans le projet « Mon P'tit Atelier » qui propose de

décliner les animations au plus près des habitants, dans l'ensemble des communes volontaires. Ce projet sert alors de socle à la construction de partenariats avec les communes dans un premier temps et les acteurs notamment associatifs et structures d'animation, dans un second temps, dans la perspective de constituer un réseau de lieux Relais Cop21 (accueil d'animations / expositions, lieux de ressource et d'expérimentation etc.)

Sur l'année 2020 ce PACTE sera co-construit avec les communes et les autres acteurs (citoyens, associations, etc...). Pour cela, une concertation sera organisée entre mai et septembre 2020 (en collaboration avec le service de la participation citoyenne).

Le PACTE comportera à la fois un volet d'animation territoriale s'appuyant sur des partenariats avec les communes membres et leurs relais COP21, et un volet d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des publics mis en œuvre par la Métropole directement (dans le cadre de ses compétences environnementales), dans le prolongement des dispositifs existants (programmes visant les scolaires et les jeunes, formations des acteurs sociaux, Eco-manifestations, clubs éco-sportifs, Club des jardiniers, accompagnement des jardins partagés et compostage collectif etc.) et des outils issus du cadre de la COP21 (Mon P'tit Atelier / Club COP21, WAG).

Sur 2019, dans le cadre de Mon P'tit Atelier de la COP21, 53 animations ont été réalisées, pour 1 478 personnes sensibilisées, dans 35 lieux de proximité ou événementiels dans 10 communes (Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand Quevilly, Sotteville-lès-Rouen, Elbeuf, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Darnétal, Malaunay).

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



La politique d'éducation à l'environnement menée par la Métropole Rouen Normandie :

- accompagne les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique, dans un cadre partenarial et concerté.
- S'adresse à l'ensemble des habitants du territoire, scolaires, jeunes, adultes rencontrant des difficultés sociales ou d'insertion, etc.

LA SENSIBILISATION AU JARDINAGE DURABLE

L'ANIMATION DU CLUB DES JARDINIERS DE LA MÉTROPOLE



Au travers du Club, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.

Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux événements se fait sur la base du volontariat.

Au 31 décembre 2019 le club comptait 1279 adhérents, dont 171 ayant adhéré en 2019.

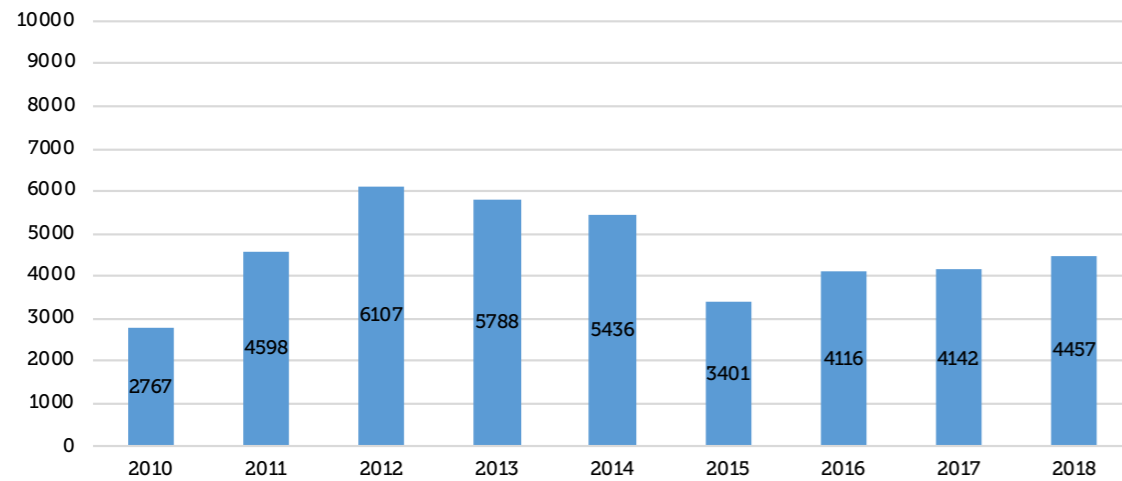
36 sorties et ateliers ont eu lieu au cours de l'année, dont huit apéros jardins, animés en autonomie par des adhérents volontaires. Ces ateliers ont réuni 543 participants au total.

LA PROMOTION DES PRATIQUES DURABLES AU JARDIN

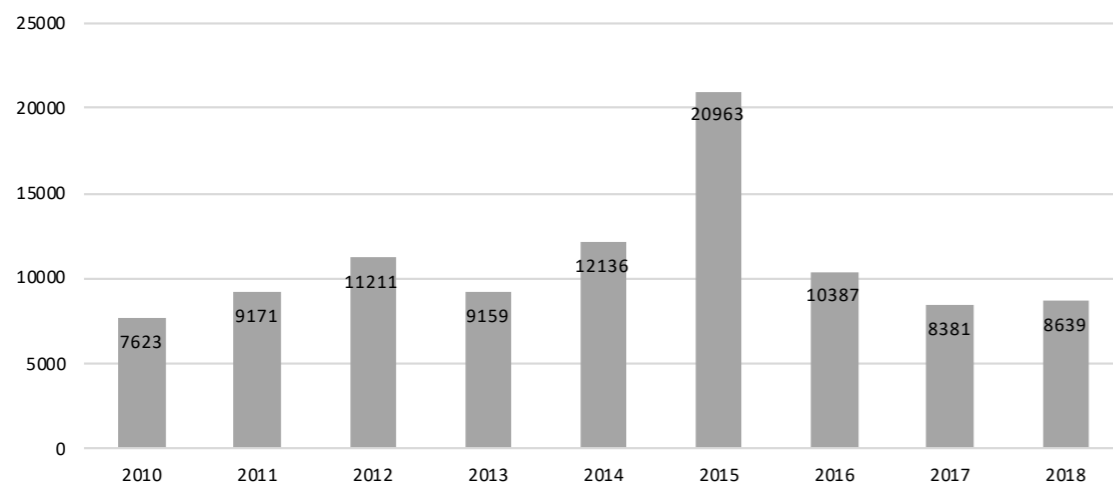
Les changements de modalités de collecte des déchets végétaux opérés sur deux communes en 2019 ont permis de formaliser l'offre de conseil jardin à domicile « vers une gestion à la parcelle ». Une dizaine de conseils ont été réalisés sur la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal, permettant d'engager les foyers vers une prise en compte du cycle de la matière organique et de la biodiversité dans leurs pratiques de jardinage.

Un guide pratique a également été réalisé en interne pour une diffusion large sur le territoire.

Nombre d'élèves sensibilisés par année (tous thèmes confondus)



Nombre de personnes sensibilisées (y compris élèves) par année (tous thèmes confondus)



Le programme de soutien à l'achat de broyeurs pour les particuliers sera lancé en 2020, de même qu'une nouvelle offre liant possibilité de dotation de composteurs individuels et formation des particuliers aux principes de la gestion à la parcelle (« vers un jardin zéro déchet »).

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF ET LA CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS :

La Métropole est à l'initiative d'un appel à projet « compostage et jardinage durable » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Il leur est proposé un soutien à la création d'un jardin partagé ou d'un espace de plantations collectif, simultanément à l'installation d'un composteur. Vingt-six opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

Dix nouvelles installations de compostage collectif ont été réalisées en 2019, dont 4 bénéficient de l'accompagnement de Zéro Déchet Rouen, dans le cadre de la convention de partenariat engagée fin 2018. Le partenariat avec l'association Le Champ des Possibles a quant à lui permis d'accompagner 4 jardins partagés (Maromme, Petit-Quevilly, Grand-Couronne et émergence du projet au sein du futur Parc des Bruyères).

LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU : TROIS APPELS À PROJETS SCOLAIRES

► **Jardiner autrement** : ce programme pédagogique permet d'accompagner six écoles (trois classes maximum par école) chaque année dans le développement d'un jardin pédagogique écoresponsable. À cette occasion, les enseignants volontaires sont formés aux pratiques de jardinage durable, des fiches pédagogiques leur sont fournies pour leur permettre de pérenniser leur projet. En complément, une animatrice suit le projet et organise des animations avec les élèves. Pour l'année scolaire 2018-2019, 306 élèves ont bénéficié de ce programme et 330 élèves pour l'année 2019-2020.

► **L'eau dans l'école** : Ce programme pédagogique, lorsqu'il a été mis en œuvre en Afrique a rencontré un franc succès. Il s'appuyait alors sur les projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et l'assainissement soutenus par la MRN. L'appel à projet n'ayant pas été reconduit, aucun projet d'adduction d'eau et d'assainissement n'a été financé par la MRN en 2019. Afin de poursuivre la coopération pédagogique, la DAEEPD souhaite mettre à disposition ce programme pédagogique auprès d'un plus grand nombre d'ONG, notamment celles qui mènent des projets soutenus par l'AESN sous forme numérique avec une formation des membres des ONG pour l'utilisation des outils pédagogiques.

► **Parcours « assainissement »** : le service de l'éducation à l'environnement propose un nouveau parcours pédagogique (animation en classe et visite de la station d'épuration Émeraude) aux écoles du territoire de la Métropole. En 2019, 44 élèves ont bénéficié de ce programme pédagogique.

En complément des appels à projets, des parcours pédagogiques variés sont proposés aux écoles du territoire

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : DEUX APPELS À PROJETS

► **Éco-manifestations** : La Métropole accompagne les organisateurs d'événements du territoire pour qu'ils mettent en place des éco-manifestations, notamment pour réduire la production de déchets et augmenter le tri sélectif. D'autres gestes peuvent être mis en place sur d'autres enjeux (mobilité, eau, énergie...). En 2019, 182 éco-manifestations, regroupant 280 595 participants, ont été accompagnées. Depuis 2014, ce sont 412 manifestations qui ont été labellisées dans 44 communes, pour 706 913 personnes touchées.

En 2019, la labellisation COP21 s'est appuyée sur l'accompagnement éco-manifestation, avec 105 événements labellisés COP 21.

► **Clubs éco-sportifs** : Chaque année, un appel à projets à destination des clubs sportifs du territoire est lancé afin de réduire et valoriser leur production de déchets. Les clubs s'engagent sur une période de trois ans. En 2019, 18 clubs, regroupant plus de 5673 licenciés et 168 éducateurs, ont été retenus, soit un total de 62 clubs accompagnés depuis 2014 sur 24 communes.

► Pour l'année 2018-2019, l'action des clubs retenus en 2018 a permis de réduire de 48 % la quantité de déchets et d'augmenter de 27 % les déchets recyclables. Le volume global de déchets a diminué de 12 % en six mois.

ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX DES JEUNES

Un guide pratique d'accompagnement des projets des jeunes réunis en conseils municipaux est disponible sur le site internet de la Métropole.

En 2019, les animateurs de l'éducation à l'environnement ont réalisé 1 animation pour 20 jeunes d'un CMJ.

ÉNERGIE : EXPÉRIMENTATION DU PROGRAMME PÉDAGOGIQUE SCOLAIRE « WATTY À L'ÉCOLE »

Suite à l'expérimentation en 2017, le programme pédagogique « Watty à l'école » prévu pour 3 ans, s'est étendu depuis 2018 à 76 classes (1441 élèves) pour 14 écoles engagées dans 12 communes. La Métropole participe financièrement la première année. Pour l'année scolaire 2019-2020, 3 écoles se sont désengagées, équivalent à 17 classes et 390 élèves.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ET D'INSERTION (ÉCONOMIES DOMESTIQUES ET MOBILITÉ) :

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur son site internet des outils : programmes de formation, fiches d'activité, ressources, guides, offre d'animations avec des associations partenaires (repair'café, vélo écoles...) permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux (eau, déchets, mobilité, air intérieur, alimentation, diffusion de kits «énergie»...) vers une démarche autonome de sensibilisation de leurs publics.

En 2019, 24 travailleurs sociaux ont été formés sur le thème de la mobilité durable, 23 travailleurs sociaux sur l'énergie et 12 travailleurs sociaux sur le thème de l'organisation et l'animation d'un atelier de cuisine écoresponsable.

En complément, des animations ont été prises en charge par la MRN:

- 6 ateliers récup'art, réalisées par l'association Résistes ont été proposés à 84 bénéficiaires de 6 structures sociales.
- 5 ateliers autour du thème de la réduction des déchets, animés par l'association « café couture » pour 60 participants.
- En accompagnement de l'éco-appartement de Saint Etienne du Rouvray (Quartier politique de la ville) : 1 repair'café a permis de réaliser des réparations d'objets. Un « café-couture » et un « atelier récup-art » ont également été pris en charge dans le cadre de village éco-citoyen de Sotteville-lès-Rouen ouvert au grand public.
- Deux ateliers ont également été organisés avec la collaboration de l'association Résistes dans le cadre de Solid'air en fête à Grand Quevilly ouvert au grand public.
- La Métropole a par ailleurs engagé un partenariat avec le Réseau des AMAP de Haute Normandie afin de développer des AMAP sociales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La Métropole propose également des temps de conseil aux intervenants sociaux qui le souhaitent afin de les aider à monter leurs projets écoresponsables.

LA COP 21 ROUEN NORMANDIE

À l'occasion de la COP21 locale, un programme d'actions pédagogiques a été créé afin de sensibiliser les différents publics cibles du service.

- Scolaires** : Un programme pédagogique scolaire a été conçu et diffusé à toutes les écoles du territoire. Les élèves ont été invités à faire et à communiquer sur des cartes postales des propositions pour lutter contre le réchauffement climatique. Au total, 52 classes ont retourné des cartes postales « pour le climat, je propose ».



- Les chorales chantent pour le climat** : ce programme pédagogique, composé d'un livret d'apprentissage et de 7 chansons et musiques, a été créé pour les chorales scolaires du territoire en collaboration avec deux artistes locaux et le conseiller d'éducation musicale de la DSDEN. A l'occasion de la COP21, une chorale a été organisée au théâtre de la Foudre à Petit Quevilly regroupant 258 élèves.

- Atelier COP 21** (Janvier – juin 2019) : 2 expositions ont été spécialement créées, 986 personnes y ont été sensibilisées par les animateurs. Au total sur 2019, 3 439 personnes sont venues à l'Atelier pour une animation / visite d'exposition / demande de renseignement. 557 personnes ont participé aux animations organisées par l'Atelier de la COP21 dans les communes dans le cadre d'Earth Hour (Visites, spectacles, concerts à la bougie etc.)

- Mon P'tit Atelier de la COP21** (à compter du 1^{er} juillet) : 53 animations réalisées, pour 1 478 personnes sensibilisées dans 35 lieux de proximité (médiathèque, salle des fêtes, mairies, centre socioculturel, musées etc.) ou événementiels dans 10 communes (Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Grand Quevilly, Sotteville-lès-Rouen, Elbeuf, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Darnétal, Malaunay). Dont 13 animations / expos / débats / visites pour 652 personnes au mois d'octobre dans le cadre de la fête de l'énergie et 9 animations sur décembre 2019 autour des fêtes de fin d'année écoresponsables (faire soi-même et de l'éco-consommation) pour 120 personnes.

- Fêtes d'école écoresponsables** : sur le modèle des éco-manifestations, ce nouveau dispositif a permis d'accompagner 35 écoles. 9 590 personnes ont participé à ces fêtes scolaires.

- Partenariat avec la DSDEN** : une convention de partenariat a été signée entre la Direction des Service Départementaux de l'Education Nationale et la Direction Adjointe de l'Education à l'Environnement et aux Pratiques Durables (DAEPPD). En complément, la DSDEN a intégré les accords de Rouen et a tenu une charte écoresponsable.

- Projet « Agissons pour notre quartier »** : Objectif : Expérimenter sur deux zones tests (Elbeuf – Le Puchot et Rouen quartier boulevard d'Orléans) de nouvelles méthodes de communication visant à provoquer de véritables changements de comportements, pérennes dans les domaines des déchets, des économies d'énergie, de la consommation responsable. Cette expérimentation d'une durée d'un an, a été menée en étroite collaboration avec

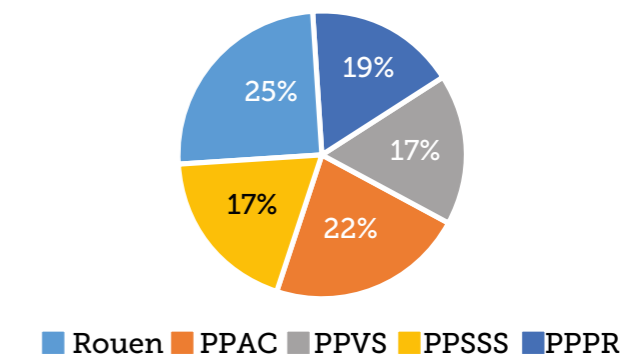
les Villes concernées. Les gestionnaires d'immeubles ont été associés. L'opération a démarré en octobre 2018 par un porte à porte d'un mois réalisé par des agents recrutés par le prestataire E3D environnement : 835 foyers se sont engagés dans cette opération soit 67% des foyers (480 à Rouen et 355 à Elbeuf), 1734 premiers éco-gestes ont été adoptés. 94% des foyers ont accepté d'être recontactés. Des suivis personnalisés (toutes les 6 semaines) ont été réalisés pendant la période d'expérimentation représentant 2241 contacts téléphoniques. 2691 éco gestes ont été acceptés par les foyers suivis, pour 1 162 éco gestes déclarés réussis. 101 foyers engagés dans un défi collectif « sacs parfaits » (65 à Rouen/ 36 à Elbeuf) et 21 foyers engagés dans un projet de compostage collectif. Une évaluation globale du dispositif est en cours de rédaction.

L'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

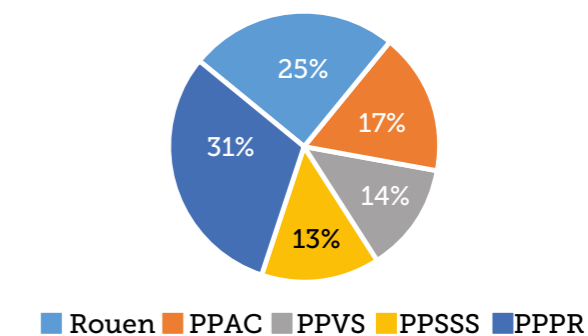


Répartition en % par Pôle de proximité des points installés et du nombre de foyers accompagnés

% d'implantations par pôle



% de foyers accompagnés par pôle



L'objectif est d'informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants au nouveau dispositif. Garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques.

2861 foyers sur 64 points ont été accompagnés par la diffusion d'une communication spécifique écrite et/ou orale (porte à porte, animations spécifiques dans les Quartiers Politique de la Ville).

55 suivis qualité ont été réalisés sur 17 communes : 6748 foyers, 146 points de collecte, 429 colonnes.

Ces suivis permettent de vérifier principalement dans l'habitat collectif l'adhésion des habitants au nouveau dispositif de collecte et de faire remonter les dysfonctionnements éventuels.

LES CONSTATS À RETENIR :

- Les consignes sont globalement bien suivies et la qualité du tri est relativement bonne,
- Présence de souillures particulièrement identifiées dans les zones sensibles soit 1 % par rapport au nombre de colonnes de déchets recyclables visitées,
- Présence de dépôts sauvages sacs et/ou cartons/objets divers laissés au pied des colonnes qui représentent 12,5 % par rapport au nombre de points en place visités,

- Présence de problèmes d'odeurs dus à des sacs d'ordures ménagères non fermés, ou déchets jetés en vrac sur certains sites, qui représentent 7,5 % du nombre de colonnes d'ordures ménagères suivies.
- Signalétique dégradée ou non-conforme (extension consignes de tri) qui représente 8 % du nombre total des colonnes visitées.

Des actions correctives ont été mises en œuvre (rencontre des bailleurs, renouvellement de la signalétique, signalements pour le lavage de colonnes, rappel de consignes et affichage dans les halls d'immeubles.)

11 gardiens ont été sensibilisés.

AMÉLIORATION DU SERVICE COLLECTE

La Métropole met en œuvre des actions de communication visant à améliorer la qualité des collectes sur demande des services opérationnels, des villes, des bailleurs, des habitants (réclamations) ou dans le cadre des gros chantiers.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES COLLECTES ET DES PERFORMANCES DE TRI

Des actions de communication (diagnostics, flyers, 189 affichages, 292 rencontres avec les usagers, gardiens et personnel d'entretien) et d'évaluation ont été réalisées sur 9 communes (2836 foyers) dans l'habitat collectif, pour traiter des problèmes de tri et de dépôts sauvages.

Sur 2019, une campagne de sensibilisation sur le tri a été menée conjointement par le Smedar et la Métropole sur plusieurs quartiers de Sotteville-lès-Rouen où les performances de tri sont les plus faibles.

Les actions de la métropole ont été réalisées auprès de l'habitat collectif où des colonnes enterrées ont été implantées (diagnostics, affichage dans 78 halls d'immeubles, distribution de 1 233 mémoires dans les boîtes aux lettres et sensibilisation des gardiens).

Les changements apportés dans la gestion des déchets dans le cadre de la mise en place des gros chantiers métropolitains (Cœur de Métropole et T4 ont été accompagnés auprès de 1 170 foyers (flyers, affichages) et de 110 commerçants rencontrés.

AMÉLIORATION DE L'INFORMATION EN DÉCHETTERIE

Une nouvelle signalétique des quais a été posée sur 7 déchetteries pour accompagner le travail des gardiens et faciliter le dépôt des usagers.

AUTRES PROJETS

Une étude sur le volume de déchets produits a été réalisée auprès de 726 foyers et 103 commerces.

3.2.5 ESPACE INFO ÉNERGIE

La Métropole propose aux particuliers un service Espace Info Énergie (EIE), dont l'objectif est :

- d'apporter des conseils personnalisés aux particuliers afin de s'assurer que leur projet intègre l'impératif de performance énergétique des logements,
- de contribuer au succès du dispositif éco-chèque de la Région Normandie, en accompagnant les particuliers dans la définition de leur projet et dans le montage de leur dossier de demande de subvention,
- d'organiser et animer des actions de sensibilisation.

Le service se structure donc principalement autour de l'accueil (téléphone, courrier, fax, mail, physique) et de l'animation (salons, journées de sensibilisation...).

Afin de favoriser l'accès au service, l'Espace Info Énergie de Rouen propose des permanences à Rouen, Elbeuf et Duclair.

Depuis le 1er janvier 2017, l'EIE fait partie du réseau « Conseil Habitat Énergie » mis en place par la Région. Dans ce cadre, les Conseillers Info Énergie montent les dossiers de demande de subvention régionale et suivent les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de réhabilitation de maisons individuelles.

L'Espace Info-Énergie fonctionnait depuis fin 2018 autour de 3 conseillers Info-Énergie. L'année 2019 a été marquée par le recrutement d'un nouveau conseiller, pour remplacer un départ, et le recrutement d'un chargé de développement de la rénovation énergétique dont la mission est d'amplifier la rénovation énergétique sur le territoire.

Au 31 décembre 2019, 63 copropriétés étaient enregistrées sur la plateforme Coach Copro. Ces copropriétés sont ou ont été accompagnées par l'EIE depuis 2009.

En 2019, l'EIE a ainsi :

- accompagné 19 copropriétés dans leur réflexion sur des actions de maîtrise de l'énergie,
- renseigné 66 contacts résidant en copropriété, soit 3% des contacts en 2019 (certains n'ont qu'un projet de rénovation à titre individuel).

Au total, en 2019, le nombre de contacts personnalisés a connu une très forte hausse (+57%), passant de 1265 en 2018 à 1992.

Le nombre de personnes sensibilisées lors d'animations grand public a augmenté dans les mêmes proportions sur la même période (+54%), avec près de 2900 personnes en 2019.

LES PRINCIPALES ANIMATIONS DE L'ANNÉE :

- Salon : Salon Maison Déco, Café de l'habitat (en partenariat avec le Crédit Agricole),
- Intervention lors d'assemblées diverses :
- Dans les copropriétés,
 - A la FNAIM,
 - Au sein de l'établissement Capifrance,
 - Atelier de concertation citoyenne autour du PCAET
- Participation à la Fête de l'Énergie : visite de maisons, ...
- Diverses prestations d'animation confiées à l'ALEC27 : semaine de l'écologie dans la commune de Mesnil-Esnard, Terra-Cité à Sotteville-les-Rouen, semaine du développement durable à Grand-Couronne ...

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les objectifs des missions Espaces Info Énergie (EIE) de la Métropole sont :

- sensibiliser et accompagner les habitants du territoire aux travaux de maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- améliorer l'attractivité globale du parc de logements,
- mieux informer sur les logements et répondre aux besoins des populations les plus fragiles,
- inciter les habitants et autres acteurs du territoire à adopter un comportement éco-responsable et citoyen,
- développer les activités de la transition énergétique.

3.2.6 DÉVELOPPER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

AMÉLIORATION THERMIQUE DU PARC SOCIAL

Dans le cadre de son intervention en faveur de la rénovation énergétique du parc social, la Métropole apporte une aide en fonction de la performance énergétique atteinte après travaux : « HPE rénovation » ou « BBC rénovation ».

En 2019, neuf opérations de rénovation thermique représentant 1046 logements locatifs sociaux ont bénéficié de l'aide de la Métropole Rouen Normandie pour un montant de subvention total de 1 887 500 €. Quatre des neuf opérations financées ayant pour objectif d'atteindre le niveau de performance « BBC rénovation ».

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Réhabilitation thermique du parc de logements, lutte contre l'étalement urbain, solidarité et mixité sociale dans l'habitat, solidarité entre les territoires, production de logements proches de transports en commun et des pôles d'emploi, renouvellement urbain sont autant d'éléments inscrits dans le Programme Local de l'Habitat qui répondent aux enjeux de développement durable.

AMÉLIORATION THERMIQUE DU PARC PRIVÉ

Le territoire de la Métropole présente un enjeu fort de rénovation thermique de l'habitat ancien privé inscrit dans le PCAET.

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'Anah, 586 logements privés ont été réhabilités en 2019 dont 96 % des logements réhabilités ont bénéficié de travaux d'économie d'énergie. Il est constaté pour l'année 2019 une forte augmentation des réhabilitations aidées par l'ANAH sur la Métropole.

Cette augmentation est liée majoritairement aux projets Habiter Mieux Agilité en fort développement du fait du dispositif « coup de pouce » mis en place par l'Etat (419 logements aidés en 2019 contre 60 en 2018). Les projets Habiter Mieux Sérénité (rénovation globale) ont été moins nombreux qu'en 2018 (89 au lieu de 121).

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Réhabilitation thermique du parc de logements privé et social, lutte contre l'étalement urbain, solidarité et mixité sociale dans l'habitat, solidarité entre les territoires, production de logements proches de transports en commun et des pôles d'emploi, renouvellement urbain sont autant d'éléments inscrits dans le Programme Local de l'Habitat qui répondent aux enjeux de développement durable.

4

La mobilité pour tous



La mobilité pour tous

4.1

CONCEVOIR UNE OFFRE DE MOBILITÉ TENANT COMPTE DES DIFFÉRENTS PÔLES DE VIE ET D'ACTIVITÉS

En réponse aux besoins d'une mobilité adaptée à la diversité du territoire de la métropole, dans toutes ses composantes, aussi bien urbaines que périphériques et rurales, le Plan de Déplacement Urbain (PDU) apporte une réponse globale et cohérente et met l'accent sur des projets permettant d'améliorer la situation actuelle tout en tenant compte des projections de développement du territoire, elles-mêmes réfléchies et coordonnées dans le SCOT. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes doux, défend un maillage routier efficace et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire, notamment par l'aménagement de pôles d'échange au niveau des gares d'agglomération.

Engagée dans la transition écologique à travers sa COP 21, la Métropole souhaite faire de son territoire un exemple en matière de mobilité intelligente et durable. Réduire l'impact environnemental en accélérant fortement le développement des modes de déplacements doux est une de ces priorités. Dans la continuité des nombreuses actions engagées, la Métropole élabore son Schéma Directeur des Mobilités Actives (SDMA) depuis le printemps 2018, feuille de route pour atteindre les objectifs de transformation profonde de la façon de se déplacer, en assurant la promotion de la marche et du vélo. Le SDMA doit être approuvé au deuxième semestre 2019. La part modale consacrée au vélo est aujourd'hui de 1 % sur le territoire (2,5 % dans l'intra-boulevards rouennais), l'objectif affiché est d'atteindre 5 % à 5 ans.



4.1.1

POLITIQUE CYCLABLE

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES



Dans le cadre de ses politiques de mobilité et environnementale, la Métropole favorise l'usage du vélo sur le territoire en lien avec les communes, dans le cadre des réflexions menées plus largement sur l'aménagement de l'espace public. Dans l'attente de l'approbation du SDMA, la Métropole continue la mise en œuvre de son schéma directeur métropolitain des aménagements cyclables. Un référent marche et vélo a par ailleurs été identifié dans chacun des pôles de proximité afin d'amplifier la diffusion de la culture modes actifs au sein des services de la Métropole. Trois objectifs sont poursuivis :

- Identifier les lieux de vie à apaiser (en réduisant notamment les vitesses de circulation des véhicules motorisés),
- Résorber les coupures dans les aménagements cyclables existants dans une logique d'itinéraires,
- Identifier la possibilité de réaliser à terme des axes structurant à vélo en vue de mailler l'ensemble du territoire.

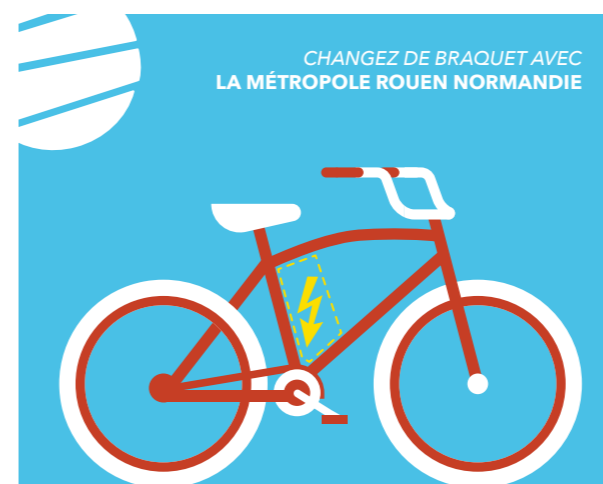
2019 RÉALISATIONS

- **Pôle Val de Seine** : aménagement d'une trame verte entre le pont Jean Jaurès et le pont ferroviaire SNCF
- **Pôle de Rouen** :
 - Aménagement de 2 bandes cyclables unidirectionnelles respectivement en rive ouest et est de l'avenue de Caen et requalification partielle de trottoirs
 - extension des zones 30 (quartier Jouvenet et quartier Grammont/Elbeuf). Création des DSC dans le quartier Grammont/Elbeuf.
 - Requalification et création d'une zone de rencontre rue du Commandant Charcot.

FÊTE DU VÉLO

L'année 2019 a été marquée par la tenue de l'Armada qui n'a pas permis pour des raisons logistiques l'organisation de la fête du vélo par la Métropole.

AIDE A L'ACQUISITION DE VÉLOS SPÉCIFIQUES



AIDE POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS SPÉCIFIQUES



Depuis le 1^{er} novembre 2018, la Métropole a fait évoluer son dispositif d'aide à l'acquisition de vélos spécifiques en supprimant les conditions de ressources et en l'ouvrant à l'achat de vélos pliants ainsi que des vélos cargo. Il est à noter que les premières aides n'ont été versées que début janvier 2019.

L'aide correspond à 30% du montant TTC (dans la limite de 300€ par matériel neuf homologué) vendu par un commerçant professionnel à toute personne physique dont la résidence principale se situe dans l'une des communes membres de la Métropole.

1 000 subventions ont ainsi été versées au premier trimestre 2019 pour un montant cumulé de 278 388 €. Le montant moyen de l'aide accordée s'élève à 278 €. La répartition des aides par type de vélos subventionnés souligne l'engouement des bénéficiaires pour l'assistance électrique, que ce soit pour un vélo « classique », pliant ou bien cargo / familial : ils représentent 96,5 % des vélos subventionnés. Les vélos ont été achetés à 69% dans un magasin situé sur le territoire de la Métropole. 55% des vélos proviennent de revendeurs de proximité spécialisés dans la mobilité et 37% de grandes surfaces. Cela signifie que la mesure a globalement profité à l'économie du territoire métropolitain.

S'agissant du profil des bénéficiaires de l'aide, les femmes sont sous-représentées : 45 % des bénéficiaires alors qu'elles représentent 53% de la population totale de la Métropole (selon le dernier recensement de la population effectué en 2015).

Une sous-représentation de la classe d'âge 20-29 ans peut aussi être soulignée (7,6% des bénéficiaires alors qu'ils pèsent 19,5% de la population âgée de 20 ans et plus), de même que celle des ouvriers (3% contre 21%) et des professions intermédiaires (16% contre 29%). Enfin, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent 2% des bénéficiaires (leur poids relatif au sein de la Métropole étant de 10%).

En ce qui concerne l'impact sur les pratiques de mobilité, 10% des bénéficiaires déclaraient ne pas pratiquer le vélo avant l'achat et 33% utiliser la bicyclette de manière seulement occasionnelle. Les questionnaires renseignés par chaque bénéficiaire montrent que l'usage quotidien du vélo déclaré et anticipé s'élève à 71% après l'acquisition d'un nouveau vélo (contre 32% avant l'attribution de l'aide). Il y a donc un effet d'entraînement significatif à la pratique régulière du vélo comme mode de déplacement à part entière.

Pour mémoire, le dispositif a été relancé en septembre 2019 ; le versement des aides a été échelonné entre janvier et février 2020.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le développement des modes alternatifs à la voiture polluante permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

4.1.2

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLECTROMOBILITÉ

Depuis 2011, la Métropole mène une politique de promotion de l'électromobilité via notamment le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur son territoire. Ce service de mobilité est ouvert au public et reste à ce jour gratuit, la Métropole prenant en charge les coûts d'exploitation et d'électricité.

Pour compléter cette démarche, et en partenariat, la ville de Rouen poursuit le stationnement gratuit pour les véhicules électriques sur l'ensemble de la voirie publique de la Métropole, hors parking sous-terrain ou aérien. Les places dotées de bornes de recharge sont situées à des emplacements stratégiques et réservées exclusivement aux véhicules électriques en charge.

En 2018, la localisation des bornes de recharge a été intégrée à l'outil trafic info de la Métropole Rouen informant les usagers des principaux chantiers impactant la circulation sur le territoire. En 2019, une cartographie dynamique sur l'état d'occupation des bornes a été développée sur l'application. Ainsi, à tout moment, les usagers peuvent savoir si une borne de recharge est libre ou occupée.

2019 RÉALISATIONS

- ▶ 20 nouveaux points de charge ont été installés (112 points de charges au total répartis sur 48 sites). En 2019, la Métropole a enregistré plus de 32 000 sessions de recharge
- ▶ Remplacement de 4 bornes de recharge par des bornes de recharge accélérées.

4.1.3

ACCOMPAGNEMENT AUX PDE / PDIE

38 conventions de partenariat PDE (Plan de Déplacement Entreprise) avec les employeurs, localisés sur le territoire de la Métropole, ont été renouvelées en 2019. Parmi celles-ci, le service développement des mobilités a actualisé et révisé les plans de mobilité de 7 partenaires. Cette action permet de donner un nouveau souffle aux actions menées auprès des salariés.

Les idées innovantes (atelier sous forme de « speed dating ») ont permis de poursuivre avec succès l'animation du club. La réunion de juin 2019 a enregistré un nombre record de participation.

Deux manifestations sur le véhicule autonome ont été organisées pour les partenaires PDE.

La Métropole a acquis un logiciel début 2019 qui permet de réaliser des cartes isochrones. Les études PDE contiennent dorénavant un calcul de potentiel de marcheurs et cyclistes.

Le service développement des mobilités a animé 9 stands d'information et de conseil en mobilité au sein de plusieurs entités. Une présentation spécifique a été réalisée pour faire découvrir aux salariés le logiciel « Géovélo ».

Des balades urbaines pour les agents de la CAF ont été organisées pour accompagner leur déménagement.

4.1.4

SUIVI DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

L'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU) par l'organe délibérant le 15 décembre 2014 a marqué la fin d'un long processus permettant de dégager, avec les acteurs du territoire, les grandes orientations stratégiques en termes de mobilité sur la Métropole.

Ce document constitue une feuille de route, à l'échelle d'une décennie, qui aborde l'ensemble des champs de la mobilité au travers de six orientations stratégiques :

- ▶ Compléter et organiser les réseaux de déplacements
- ▶ Aménager un territoire moins consommateur en énergie et moins dépendant de la voiture particulière
- ▶ Faire évoluer les comportements
- ▶ Structurer un meilleur partage de l'espace public
- ▶ Organiser une chaîne de transport de marchandises plus respectueuse de l'environnement
- ▶ Évaluer et suivre le PDU.

Dans sa volonté de faire vivre collectivement ce cadre stratégique, la Métropole a ainsi enclenché le suivi annuel du PDU, à partir d'une série d'analyses (état d'avancement des 48 actions, indicateurs de suivi, descriptif des réalisations de l'année écoulée...) afin de constater l'avancement des projets et d'apprécier, en conséquence, les évolutions sur les pratiques de mobilité.

Le PDU lui-même ainsi que sa traduction opérationnelle s'appuient sur des principes de cohérence et d'équilibre (traduits dans le PADD du Scot), en particulier en lien avec les réflexions sur le logement.

Les outils de suivi du PDU permettront d'alimenter sa prochaine révision, dont le lancement pourrait intervenir en 2019.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Promotion de la mobilité décarbonnée et des mobilités actives, sobriété énergétique, accompagnement au changement de comportement, promotion des transports en commun, le Plan de Déplacements Urbains contribue à la mise en œuvre de la politique métropolitaine de développement durable (lutte contre les changements climatiques, préservation des milieux naturels, développement de la solidarité entre les êtres humains et les territoires).

4.1.5

EXPÉRIMENTATION D'UNE NAVETTE FLUVIALE

L'expérimentation d'une navette fluviale, à énergie électro-solaire, reliant la rive droite à la rive gauche entre les ponts Guillaume et Flaubert, a été mise en place après l'Armada à la mi-juillet 2019 pour une durée initiale de 4 mois ; puis a été prolongée jusqu'en juillet afin d'analyser au mieux sa fréquentation et ses usages, et bénéficier d'une année complète de fonctionnement.

En termes de fréquentation, de 2 000 à 3 000 personnes transportées chaque semaine durant l'été 2019 ; de 1 000 à 2 000 personnes transportées chaque semaine à l'automne, avec un fort poids du week-end (de 30 à 50% de la fréquentation hebdomadaire).

4.2

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
COHÉRENT AVEC LA POLITIQUE DE MOBILITÉ

4.2.1

DÉVELOPPEMENT
DU RÉSEAU ASTUCE

CHIFFRES CLÉ

- 18,3 millions de kilomètres ont été parcourus en 2019 sur l'ensemble du réseau Astuce. Ces kilomètres ont été parcourus à 78 % sur le réseau exploité par la TCAR, 11 % par TAE, 2 % par VTNI, 7 % par Filo'r et 1 % par Cars Hangard.
- 61,3 millions de voyages ont été effectués en 2019 sur l'ensemble du réseau Astuce; soit une hausse de 4,8 % par rapport à 2018. 94 % de ces voyages sont effectués sur le réseau exploité par la TCAR.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

- TCAR : l'enquête fraude menée en 2019 enregistre un taux d'irrégularités de 13,3% (contre 12,7% en 2016). La méthodologie a été entièrement revue de manière à assurer une plus grande fiabilité dans le recueil des données. Le nombre d'irrégularités pour « absence de titre de transport » est en baisse (45% en 2019 contre 65% en 2018), ce qui dénote une tendance positive
- TAE : le taux d'irrégularités est de 10,1%, il est en hausse par rapport à 2015 (7,1%). Cela est dû principalement à l'augmentation de la fraude sur la ligne F, qui passe de 9 à 16%. Une réorganisation des modalités de contrôles est actuellement à l'étude.

ÉVOLUTIONS DE L'OFFRE 2019

► Mise en service T4

Le 25 mai 2019, une 4^e ligne TEOR a été mise en service entre le Zénith / Parc Expo et le Boulingrin. Elle offre une fréquence de 8 minutes en heures de pointe et 10 minutes en heures creuses. Son coût d'exploitation annuel est de 2,8M€.

En moyenne, en septembre sur les journées scolaires, on enregistrait environ 8000 voyageurs par jour. La ligne F1 qui desservait auparavant le tronçon entre Zénith et la Place des Bruyères effectue désormais son terminus à l'arrêt « Stade Diochon ».

► Service de nuit amélioré

La mise en service de T4 a également été l'occasion de renforcer la desserte en soirée sur les lignes Métro, TEOR et FAST. Ainsi, du lundi au samedi, elles circulent désormais jusqu'à minuit, dernier départ centre ville. Les horaires sont cadencés sur des horaires ronds « 0, 15, 30, 45 » pour une meilleure mémorisation. Le coût annuel est de 950 000€. Sont comptabilisés environ 2800 usagers sur toutes ces lignes entre 21h30 et 00h en semaine et 3100 le samedi. En parallèle, la ligne Noctabus a été restructurée afin d'offrir un tracé plus direct jusqu'au centre ville, et des horaires plus lisibles.

► Nouveautés rentrée de septembre 2019

- Renforcement T1 et T2 en période scolaire pour éviter les surcharges
- Renforcement des lignes T1 T2 et T3 sur les périodes de vacances, compte tenu des charges importantes constatées
- Prolongement de la ligne F1 de Bois-Guillaume à Isneauville (« Plaine de la Ronce »), et réorganisation associée de la desserte du bourg (création ligne 37 et renforcement ligne 305)
- Terminus ligne 11 au collège de Bois-Guillaume, qui remplace ainsi la ligne 321
- Allègement très léger de la fréquence du métro, du fait de corridors communs avec T4
- Terminus systématique de la ligne 5 au Collège Jules Verne pour plus de lisibilité. Fréquence ajustée à 15' en HP et 20' en HC, du fait de l'arrivée de T4 Place Cauchoise et du déménagement de la CAF
- Suppression de quelques courses d'amplitude peu fréquentées (moins de 5 usagers)
- Modification ligne 363 suite aux travaux du carrefour de la Valette à Maromme
- Suppression ligne 304, suite à l'arrivée de T4 sur le secteur
- Renforcement de la ligne 32 en période de vacances
- Modification du terminus de la ligne E à « Mairie de Cléon » au lieu de « Bois du Prince »
- Suppression des courses le samedi matin sur la ligne 107
- Mise en exploitation de 10 cars offrant une capacité de 61 places assises au lieu de 41 pour les lignes scolaires équipées.
- 3 exploitants renouvelés dans leurs missions suite à appel d'offres : Keolis sur filo'r, TNI pour les lignes 26 et 30, et Cars Hangard pour le réseau scolaire Seine Austreberthe

DESSERTES ÉVÈNEMENTIELLES

Armada : La Métropole a largement renforcé son réseau de transports en commun sur toute la période de l'Armada. Ainsi, les lignes Métro, TEOR, F1 et F5 ont été améliorées. Les lignes T1 et T4, particulièrement, ont permis aux visiteurs de relier les parking relais de Mt St Aignan et du Zénith aux quais de Seine. Les fréquences ont été augmentées, et la desserte de soirée a été prolongée jusqu'à 2h du matin. Au total, plus de 830 000 voyages supplémentaires ont été enregistrés, soit une augmentation de 60% par rapport à une période équivalente sans événement.

Des renforts ont également été mis en œuvre pour la nuit de la St Sylvestre avec des métros et TEOR circulant toute la nuit de 21h à 6h.

Durant la Foire St Romain, les lignes métro et TEOR ont été renforcées ainsi que les lignes F1 et F5 le dimanche.

D'autres événements ont été accompagnés par le réseau Astuce : dimanches de décembre, Viva Cité, la fête de la musique, les Bakayades, et les feux d'artifice de Rouen et Grand-Quevilly.

AMÉNAGEMENTS FAVORISANT
LA FLUIDITÉ DE LA CIRCULATION
DES BUS

La fin des travaux T4 a permis l'ouverture de voies BUS partagées (bus / vélos / taxis) sur les boulevards de la Rive Droite ainsi que sur la section Zénith / Bruyères. Ce type d'aménagement permet aux lignes empruntant ces axes de profiter des aménagements T4, avec de fait un gain de temps sur la ligne 32 notamment, reliant Rouen à Elbeuf, ainsi que sur la ligne 42, et les différentes lignes de transport empruntant les boulevards Rive Droite de Rouen.

La mise aux normes PMR de certains quais bus a permis de supprimer certaines engravures, assurant à ces derniers un départ plus rapide et une congestion moins importante à l'avant. L'attention portée à ce volet sur chaque projet permet chaque année de gagner à la fois du temps sur les trajets, mais apporte aussi un confort important aux usagers.

La suppression des feux sur le tronçon commun TEOR entre les rues Martainville et Saint-Eloi a permis d'améliorer la vitesse commerciale des lignes TEOR historiques. Les trajets y sont alors plus fluides, avec une priorité du TEOR sur l'ensemble de la section, hormis pour les piétons.

Mais également de nombreux travaux ont été livrés en 2019 pour assurer une régularité et une vitesse commerciale améliorée aux lignes du réseau Astuce tels que :

- Le parvis de la Gare pour les lignes F2, 8 et 11
- Les rues Pouchet et Bouquet pour F2
- La route de Neufchâtel à Isneauville / Bois-Guillaume pour la F1
- L'optimisation de carrefours à feux à Elbeuf pour la 32

Enfin des travaux ont été menés à proximité de plusieurs établissements scolaires. Les aménagements permettent d'assurer une meilleure cohabitation entre bus scolaires et voitures, permettant un accès et un départ avec moins de blocages.

LA NOUVELLE LIGNE T4



La ligne T4 propose sur 8,5 km une nouvelle offre de déplacement rapide Nord-Sud dans la Métropole, entre le Boulingrin (Rouen) et le Zénith. Principalement en site propre, cette ligne intègre de nouveaux espaces paysagers et arborés le long de son tracé.

La ligne T4 permet de :

- Renforcer le réseau Astuce en proposant une alternative pour répondre aux besoins de déplacement sur l'axe Nord-Sud, qui était jusque-là peu ou pas desservi par les transports en commun.
- Proposer une offre multimodale en optimisant les correspondances (tramway, bus, Fast...).
- Offrir des stations modernes, performantes et accessibles. Il a 16 stations (y compris les terminus) sur la ligne.
- Réaliser de nouveaux espaces publics, tels les places Poterat et Cauchoise...
- Desservir différents équipements tel le Zénith, le stade Diochon, la nouvelle CAF, la gare ferroviaire...mais aussi le parc des Bruyères.
- Elle facilite la desserte des écoles, collèges et des lycées situés le long de son tracé (tel, lycée de la coiffure, lycée des Bruyères, collège Barbey d'Aurévilly).
- La réalisation du P+R T4, situé à l'entrée de la métropole, près du Zénith, facilite l'utilisation des transports en commun avec un temps de parcours performant (près de 25 minutes entre le Zénith et la place du Boulingrin).

La ligne T4 a été mise en service le 25 mai 2019, avant l'Armada. Les optimisations des feux et la mise en place du guidage optique vont se poursuivre durant l'année 2020.

4.2.2

UN SERVICE PUBLIC DE LA VOIRIE
GÉRÉ EN PROXIMITÉ

LA GESTION EN PROXIMITÉ

Avec le transfert des voiries communales en 2015 et celui des voiries départementales en 2016, chaussées, trottoirs, parcs de stationnement et éclairage constituent l'espace public désormais de la compétence de la Métropole. Au quotidien, la Métropole effectue des centaines d'interventions sur la voirie et l'éclairage public pour le confort et la sécurité de tous. Opérations d'urgence ou d'entretien, les équipes se mobilisent dans les meilleurs délais y compris pour assurer la viabilité hivernale des axes structurants.

Grâce à la mutualisation, importante rationalisation de l'action publique, la force de frappe financière de la collectivité s'accroît pour améliorer la qualité du service rendu au territoire.

2019

RÉALISATIONS

- **Le Pôle de proximité Val-de-Seine (PVS) a réalisé, sur l'année 2019, des travaux de création d'un carrefour à feu et d'adduction des réseaux pour la future zone d'activité des coutures à Cléon pour un montant de près de 800 000€ TTC. Les travaux ont consisté à créer un carrefour à feux avec reprise complète de la géométrie, création de pistes cyclables, réalisation de quais de bus aux normes, passages des réseaux en traversée de carrefour, amorce jusqu'à l'entrée salariés de chez Renault.**

Parmi les autres projets du pôle :

- la requalification de la rue Frété à La Londe pour un montant de 400 000 € TTC qui a consisté à la requalification de la rue pour permettre une circulation apaisée au droit des complexes sportifs et éducatifs, tout en permettant un trottoir large et partagé aux différents modes actifs de déplacement.
- L'amorce les travaux d'enfouissement de réseaux et de requalification partielle de la rue Pierre Corneille à Petit Couronne pour un montant de 1,7 millions € TTC.
- La requalification de la rue Voltaire à Saint Aubin lès Elbeuf en y incluant des pistes cyclables de chaque côté pour un montant de 370 000 € TTC.
- la requalification et l'enfouissement partiel des réseaux sur la rue Casanova à Tourville la rivière pour un montant de 700 000 € TTC. Les travaux ont consisté à couler des bordures puis requalifier la rue pour permettre des cheminements piéton sur les trottoirs élargis et un apaisement de la circulation.
- la requalification et l'enfouissement partiel des réseaux sur la rue de l'Épinette pour un montant de 300 000 €. Les travaux ont consisté à couler des bordures, puis requalifier les rues en permettant un cheminement doux sur un trottoir sécurisé, du stationnement et un dimensionnement en voirie lourde aux sites de transport en commun VTNI et TAE.
- L'aménagement routier sur la RD7 pour l'accès à la future zone d'activités des bords de Seine à Tourville-la-Rivière pour un montant de 600 000 € TTC. Les travaux ont consisté à réaliser une nouvelle branche d'accès sur le giratoire existant mais également à réaliser l'adduction en réseaux de la future parcelle après calage avec le porteur de projet.
- **Le Pôle de proximité Austreberthe-Cailly (PAC) a réalisé en 2019, sur diverses communes, l'effacement de réseaux pour un montant total de 352 000 €, la régénération de voiries pour 3 900 000 € et des travaux d'éclairage public pour 846 000 €.**

Parmi les autres projets du pôle :

- Aménagement du carrefour Tronquet Lehmann à Mont Saint Aignan pour un montant total de 620 000 € TTC
- Aménagement de la Place Sadi Carnot à Notre Dame de Bondeville pour 360 000 € TTC
- Parmi les opérations significatives, le pôle de proximité Seine Sud a finalisé en 2019 les travaux de la place de l'hôtel de ville de Sotteville-lès-Rouen (4,9M€) et a engagé la première phase des travaux de la requalification complète de l'avenue Jaurès à Petit-Quevilly pour un montant de 3,2 M€. Ce premier secteur réalisé allant de la rue Claudine Guérin à la rue de la République comprend également la requalification du parvis Seine InnoPolis avec la réalisation d'une fontaine miroir d'eau

- **Le Pôle de proximité Plateaux-Robec (PPR) a réalisé les travaux suivants :**

- Requalification de la rue François Mitterrand à Amfreville-la-Mivoie pour 459 000€ (chaussée, trottoirs, piste cyclable).
- Démarrage de la création d'une Voie verte à Belbeuf du centre bourg au lycée Galilée à Franqueville Saint-Pierre opération à 600 000€
- Aménagement et mise en sécurité de l'entrée des écoles et de la salle des fêtes à Gouy pour 137 000€
- Requalification de la rue du Bois Breton à Ronchevolles-sur-le-Vivier (trottoirs, chaussée, stationnement) pour 325 000€
- Démarrage de la voie verte entre Saint-Léger-du-Bourg-Denis et Saint-Aubin-Épinay opération à 850 000€.
- **le pôle de proximité de Rouen (PRO) :** Le pôle a poursuivi son action selon trois axes prioritaires :
 - **La rénovation des voiries et espaces de l'opération « Cœur de Métropole » :**
 - la requalification de la rue aux Ours qui permet d'assurer une liaison apaisée entre la rue Jeanne d'Arc et le secteur Cathédrale ;
 - la finalisation de la rue St Etienne des Tonneliers en accompagnement des travaux importants de réseaux.
 - la requalification de la rue Croix de Fer avec une approche qualitative du point de vue de la lutte contre les îlots de chaleur et d'intégration urbaine et paysagère.
 - **Les opérations de rénovation de voirie dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement pour un montant global de 1 212 000 € TTC :**
 - Rue de Lessard (entre H. Martin et Bammeville)
 - Rue Barrabé
 - Rue Lair (entre Poterat et St Julien et entre Poterat et Barrabé)
 - Rue du Commandant Charcot
 - Rue Paul Helot
 - Rue de la Petite Chartreuse (sens montant)
 - Rue Sœur Marie Ernestine (entre Darnétal et Franc Alleuc)
 - Rampe St Hilaire
 - Rue Louis Bouilhet (entre Yard et Maronniers)
 - Rue Marronniers
 - Rue St André
 - Rue Chasselièvre (entre Fond du Val et Voûtes)
 - Rue du Contrat Social (entre Préfecture et rue Lecat)
 - **Les opérations d'aménagement de pistes cyclables**
 - Les aménagements cyclables de l'avenue de Caen ont permis de finaliser l'itinéraire cyclable principal reliant la rive gauche et la rive droite et passant sur le pont Jeanne d'Arc.
 - L'année 2019 a également été l'occasion de reprendre les marquages au sol des aménagements cyclables existants sur le territoire rouennais, à raison d'un peu plus de 2 km repris sur l'année.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public sur notre territoire est un enjeu majeur, qui s'inscrit pleinement dans la démarche COP 21 dans laquelle la Métropole Rouen Normandie s'est engagée. La volonté d'agir pour limiter ses émissions de gaz à effet de serre en n'éclairant que lorsque cela est nécessaire (modulation de la puissance ou extinction de l'éclairage), s'accompagne d'investissements pour remplacer un éclairage public parfois vieillissant par des nouvelles technologies moins énergivores.

A ce titre, au cours de l'année 2019, la Métropole a poursuivi son action en faveur de la rénovation du parc via des tra-

vaux d'investissement sur l'éclairage public Métropolitain : remplacement des consoles et lanternes mercure, des tubes d'éclairage, boules et pose d'éclairage à Leds, pose d'horloges astronomiques dans les armoires équipées en mécanique, remplacement et mises aux normes des armoires, mâts, réseaux vieillissants....

Sur le pôle de proximité de Rouen, les travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public ont concerné la trémie St Paul, l'Hotel du Bourtheroulde, la rue du Prieuré, la trémie St Sever-Avenue de Bretagne et la devanture du lycée Corneille.

2019 RÉALISATIONS

| | PPAC | PVS | P2S | PRO | PPPR |
|---|------|------|------|------|------|
| Nombre d'interventions sur la voirie en fonctionnement | 1351 | 3433 | 820 | 3947 | nc |
| Nombre d'interventions en Éclairage Public/Feux Tricolores | 1631 | 1281 | 2505 | 2832 | nc |
| Nombre d'interventions concernant la signalisation horizontale et verticale | 421 | 434 | 803 | 1283 | nc |
| Procédures d'urbanisme en cours | - | 5 | 1 | / | nc |
| Nombre de DICT | 3226 | ? | 2670 | 6469 | nc |
| Nombre de DIA | 1316 | 1337 | 1447 | / | nc |
| Nombre d'arrêtés | 1057 | 2116 | 790 | 1287 | nc |
| Nombre de permissions de voirie | 423 | 360 | 341 | 47 | nc |
| Nombre d'avis d'urbanisme (PC/CU/PA/DP) | 89 | 68 | / | 168 | nc |
| Nombre de sinistres voirie (toutes voies confondues) | 58 | 39 | 53 | 160 | nc |

4.2.3

GESTION OPÉRATIONNELLE DES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

GESTION DES ÉQUIPEMENTS TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

La Métropole se doit de garantir la qualité des matériels et des infrastructures sur lesquelles circule le réseau de transport en commun (bus, métro et TEOR), et d'assurer un bon niveau de service aux usagers.

2019 RÉALISATIONS

Transports :

- Traitement de plus de 300 fiches de signalement sur le réseau bus (problème de chaussée, élagage, signalisation, dégradation...),
- Travaux d'amélioration du réseau bus et de mise en accessibilité des quais (750 000 € TTC),
- Réaménagement du carrefour Métro Saint-Sever (500 000€ TTC),

- Entretien des espaces verts de la plateforme Métro – 7 visites récurrentes pour entretien de la plateforme verte métro, suivi des opérations de tonte hebdomadaires, des élagages, de la taille des haies, ...
- Mise en service de 25 nouveaux véhicules (3 pour TAE, 12 pour TCAR et 10 pour VTNI),
- Vente véhicules réformés pour près de 1,2 million d'euros (900 000€ 10 SCANIA, 210 000€ 3 GX 137, 78 000€ 10 articulés),
- Fin de la rénovation du réseau d'arrosage,
- Maintenance quotidienne de l'ensemble des équipements de transport en commun (propreté, remise en état, dépose/repose/ déplacement d'arrêt...),
- Gestion de la maintenance des infrastructures TEOR, de la propreté et du ramassage des corbeilles pendant l'Armada (quais et P+R),
- Modernisation carrefour TEOR – 200 000 € TTC,
- Modernisation carrefour METRO - 150 000 € TTC,
- Viabilité automnale et hivernale TEOR (feuilles et neige),
- Accompagnement technique et financier des pôles de proximité et directions opérationnelles sur les projets : F1 Nord, Avenue Jean Jaurès – Petit-Quevilly, place de Sotteville-lès-Rouen, Cœur de Métropole à Rouen, divers projets de pôles, ...

Soit un budget de fonctionnement de 1 340 000 € TTC et un budget d'investissement de 2 480 000 € TTC.

SYSTÈMES, ÉQUIPEMENTS DYNAMIQUES, ÉCLAIRAGE PUBLIC

2019 RÉALISATIONS

- Déploiement COMATIS,
- Mise en conformité installations électriques des carrefours,
- Maintenance du patrimoine TEOR, métro, cycle (soit 160 carrefours à feux et des boucles de comptage), intégration du patrimoine T4 aux gammes de maintenance,
- Traitements des fiches de demande d'intervention TCAR (TEOR: 269 et Métro: 437),
- Suivi et mise à jour des avenants du contrat SOMETRAR (annexes 41 et 42),
- Rénovation de carrefours,
- Suppression de carrefours à feux (quai Gaston Boulet / rue Pasteur, ...),
- Aménagement de carrefours,
- Suivi de la maintenance des ascenseurs et escalators,
- Mise en service de 25 nouveaux véhicules de transport en commun et vente de 28 véhicules d'occasion,
- Participation à la pré-réception des véhicules neufs,
- Marché MRN pour prestations météorologiques,
- Marché de déshydrateurs pour les stations enterrées,
- Accompagnement technique et financier des pôles de proximité et directions opérationnelles sur les projets : F1 Nord, Avenue Jean Jaurès – Petit-Quevilly, place de Sotteville-lès-Rouen Cœur de Métropole à Rouen, divers projets de pôles, ...
- Déploiement d'équipements dynamiques sur les sites du PPRT de Rouen et Petit-Quevilly,
- Etudes d'éclairage de la station Théâtre des Arts et le parvis de l'opéra.

MAÎTRISE DES DÉPLACEMENTS

La Métropole est également compétente dans les domaines de la circulation, de jalonnement, de sécurité routière et de définition de la politique des espaces publics.

CIRCULATION :

- Accompagnement des projets de transport en commun et d'aménagement d'espace public (T4, EQF, Pétroplus...).
- Accompagnement de l'Armada (jalonnement, info PMV, ...)
- Enquêtes et comptages pour alimenter des données d'observatoires par rapport à la circulation et à la mobilité. Accompagnement des pôles sur les thématiques de la vitesse.

CARREFOUR À FEUX :

- Audits de conformité des carrefours
- Optimisation des fonctionnements, suppression ou création de carrefours...

POLITIQUES ESPACES PUBLICS/ RÉFÉRENTIELS

- Déploiement de 10 bornes doubles de recharge pour les véhicules électriques et 4 autres remplacées,
- Participation à l'élaboration d'un règlement de voirie
- Pilotage des études de zones de circulation restreinte (ZCR).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Réalisation de diagnostics de sécurité routière sur les zones dangereuses ou suite à des accidents 70 000 € TTC d'étude.
- Participation à l'élaboration du Document Général d'Orientations de l'État.
- Observatoire de l'accidentologie.
- Mise en place du Comité métropolitain de sécurité routière

SUPERVISION DES CHANTIERS

- Renforcement de la démarche de supervision des chantiers sur le territoire de la Métropole.
- Mise en place du site Info Trafic et des alertes SMS. Animation du comité de suivi des chantiers.

LE POSTE CENTRAL DE RÉGULATION DE TRAFIC (PCRT)

Considérant que les problématiques de gestion de trafic devaient être appréhendées de manière globale et que le PCRT était un outil permettant d'améliorer la gestion du trafic et la prise en compte des transports en commun sur l'ensemble du territoire métropolitain, il a été considéré dans cette organisation cible que le PCRT devait être rattaché à la direction Espaces Publics, Circulation, Coordination.

L'organisation de ce service a donc été fortement conditionnée par le positionnement du Poste Central de Régulation de Trafic (PCRT) et intégré à la direction en mars 2016 avec le transfert de son équipe.

2019 RÉALISATIONS

- Raccordement au PCRT de 30 carrefours
- Déploiement de nouveaux équipements pour la gestion de trafic (3 PMV, 25 caméras de trafic, bornes Bluetooth, stations de comptage routier),
- Début de la refonte de la régulation en lien avec les évolutions de trafic lié à T4
- Réglage des carrefours T4
- Accompagnement de la gestion des travaux du chantier T4
- Participation aux projets (Maromme/F1...) pour faciliter l'intégration au PCRT
- Déploiement et raccordement des équipements routiers sur la fibre optique

4.2.4 AMÉNAGEMENT DES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX AUTOUR DES GARES : PARVIS DE LA GARE RIVE DROITE



Le projet de réaménagement des abords de la gare de Rouen Rive Droite s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets menés par la Métropole pour rendre son territoire plus accessible et agréable au quotidien.

Cinq principes d'aménagement ont été mis en avant :

- Un parvis dégagé
- Des jardins accueillants

- Des terrasses et des cheminements piétonniers en plus grand nombre
- Des voies de bus plus lisibles
- Une mise en valeur de la gare, de son architecture singulière.

Le projet a fait l'objet d'une longue concertation, et de nombreuses réunions publiques. La participation des Rouennais à la concertation a permis de prendre en considération certaines attentes et besoins afin de les intégrer au projet.

Les aménagements doivent permettre de simplifier les parcours des différents utilisateurs (piétons, bus, voitures, vélos...) aux abords de la gare, les rendant plus évidents et confortables. Ils doivent également permettre à la ligne F2 de desservir la gare de manière satisfaisante, et mieux connecter ce quartier au centre-ville, en cohérence avec l'arrivée de la ligne T4 et Cœur de Métropole.

2019 RÉALISATIONS

Mise en service en juin.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le projet de réaménagement des abords de la gare de Rouen Rive droite vise à limiter l'usage de la voiture individuelle et à favoriser les déplacements doux, notamment grâce à l'émergence d'un pôle multimodal. Il contribue en ce sens à limiter le changement climatique.

Le projet vise également à un meilleur partage de l'espace public, à ses différents usages et usagers, et contribue en cela à l'épanouissement de chacun et à la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires.

4.2.5 LE VÉHICULE AUTONOME



La Métropole, Renault et Transdev ont lancé en 2017 l'expérimentation « Rouen Normandy Autonomus Lab » qui doit aboutir à la mise en place d'un service expérimental de mobilité électrique autonome à la demande sur voie ouverte.

Ce service de véhicules électriques autonomes complètera l'offre de mobilité urbaine et proposera un service de transport partagé assurant la liaison du dernier kilomètre.

En 1^{ère} phase, il se déploiera à partir du terminus Technopôle du Madrillet de la ligne de tramway pour desservir des entreprises, des centres de recherche scientifique, un campus étudiant et à terme un quartier d'habitation.

Ce service est opéré en circulation urbaine, sur la voie ouverte à la circulation, avec des véhicules Renault ZOE. Les véhicules devant croiser plusieurs passages piétons, partager la voie avec les autres véhicules et franchir des ronds-points, les points stratégiques de l'espace public et la voirie sont dotés d'une technologie communicante et les véhicules sont commandés à la demande.

Au total, 3 boucles seront expérimentées. En 2018, la boucle 2 a été réalisée et la signalisation renforcée. En 2019, la boucle 3 a été ouverte pour une poursuite des tests en 2020.

A partir de 2020, le projet RNAL entrera dans une 2^{ème} phase, avec le test de la navette I-Cristal sur les boucles du Madrillet, et une expérimentation de service à la demande sera menée en centre-ville de Rouen avec des véhicules ZOE. Ces deux projets recevront des financements de l'Etat via les appels à projet « Territoire d'Innovation » et « Expérimentation du Véhicule Routier Autonome » pour lesquels la Métropole et ses partenaires ont été lauréats en 2019.



Une cohésion
sociale renforcée,
un territoire solidaire



Une cohésion sociale renforcée, un territoire solidaire

5.1

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

5.1.1

EMPLOI, ÉCONOMIE ET INNOVATIONS SOCIALES

L'emploi est un axe transversal et majeur de l'action de la Métropole. Elle déploie notamment des démarches socialement responsables et soutient des projets d'utilité sociale portés par des acteurs économiques, en vue du développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle des habitants de son territoire.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE L'INGÉNIERIE DES CLAUSES SOCIALES

La commande publique peut être mobilisée pour lutter contre le chômage. En effet, l'inscription de clauses sociales, des dispositions juridiques du code des marchés publics permettent de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi.

Cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE), la Métropole coordonne l'intervention des acteurs du dispositif :

- Les maîtres d'ouvrage,
- Les entreprises,
- Les structures d'insertion professionnelle,
- Le Service public de l'emploi.

LES CHIFFRES CLÉS 2019

- Nombre d'opérations suivies : 117
- Nombre d'entreprises mobilisées : 108
- Nombre d'heures effectuées : 187557
- Nombre de candidats ayant bénéficié d'un contrat de travail : 274
- Nombre de salariés résidant en QPV (Métropole) : 63
- Nombre de contrats durables (CDD de plus de 6 mois ou CDI) : 58%

Ont notamment fait l'objet d'une démarche insertion en 2019 La restauration et la reconversion de l'Aître Saint Maclou à Rouen, l'exploitation de la station Emeraude, l'aménagement du parvis de la Gare de Rouen et ses abords, la DSP Réseau de Chaleur la Petite Bouverie, les travaux « Cœur de Métropole », l'exploitation du service transport Fil'or.

La Métropole a notifié en 2019 le premier marché réservé à l'insertion par l'activité économique, à l'atelier chantier d'insertion AIPPAM situé à Saint Aubin Les Elbeuf pour le nettoyage de l'espace public métropolitain de Rouen sur une durée de 12 mois renouvelable 3 fois.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En permettant de favoriser l'accès à l'emploi de personnes en difficulté, le développement de l'achat socialement responsable contribue à la stratégie d'ensemble de développement durable.

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL DES ESAT-EA DU TERRITOIRE

Les Établissements et services d'aide par le travail (Esat) et Entreprises Adaptées (EA) agissent en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. La Métropole Rouen Normandie compte sur son territoire quinze Esat-EA. Ces établissements proposent une large gamme de services (blanchisserie, espaces verts, restauration, travaux administratifs, etc.) aux entreprises, aux collectivités, aux établissements publics, et aux particuliers.

La Métropole est engagée dans un véritable partenariat avec les établissements implantés sur son territoire et un groupe de travail se réunit régulièrement pour élaborer des actions communes visant à faire connaître les établissements et leur savoir-faire.

Le site internet www.esat-ea.fr élaboré en commun a comptabilisé 9078 visites et 106 sollicitations ont été formulées par ce biais dont 65,1% relevaient d'une demande de prestations.

5.1.2

ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les actions du Plan territorial de lutte contre les discriminations permettent de renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants, notamment en favorisant le sentiment du « vivre ensemble », et en développant des interventions en faveur de la non-discrimination.

Les actions du Plan égalité femmes hommes contribuent à favoriser la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

L'action de soutien au Conseil départemental de l'accès au droit favorise un accès égal à la justice.

Les actions menées dans le cadre de la convention avec la Coordination handicap Normandie contribuent à l'intégration des personnes en situation de handicap et à leur non-discrimination.

PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS (PTLCD)

Le programme d'actions du PTLCD pour la période 2015-2020 porte sur :

- **Un périmètre ciblé**, les territoires de la politique de la ville (les quartiers prioritaires et les territoires de veille),
- **Quatre domaines d'intervention**, il s'agit des domaines thématiques du contrat de Ville (le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi, et la tranquillité publique),
- **Quatre critères de discriminations**, liés au lieu de résidence (quartiers relevant de la politique de la ville), à l'origine réelle ou supposée, au sexe, et à l'âge (en priorité les discriminations concernant les jeunes).
- **Quatre orientations**
 - Sensibiliser les habitantes,
 - Qualifier et former les professionnelles,
 - Mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés,
 - Favoriser l'accès aux droits des victimes.

Le PTLCD a été actualisé par délibération du conseil métropolitain en date du 16 décembre 2019 pour :

- prolonger jusqu'en décembre 2022 la durée du PTLCD, durée égale à celle du contrat de ville
- ajouter un critère : les discriminations envers les personnes LGBT+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, transidentitaires)

2019
RÉALISATIONS

ORIENTATION 1 : SENSIBILISER LES HABITANT.E.S.



Organisation d'actions de sensibilisation et soutien à des initiatives locales autour de la journée internationale de la tolérance : 5 semaines d'actions proposées du 5 novembre au 04 décembre 2019 – soutien financier et/ou appui à la mise en œuvre apporté(s) par la Métropole, dans le cadre du PTLCD, pour 14 des 16 projets du programme, qui ont touché plus de 2000 personnes sur 9 communes relevant de la politique de la ville (Canteleu, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Etienne du Rouvray et Sotteville-lès-Rouen).

- 2016 : 17 actions – 650 personnes
- 2017 : 20 actions – 1390 personnes
- 2018 : 25 actions – plus de 1500 personnes

ORIENTATION 2 : QUALIFIER ET FORMER LES PROFESSIONNELLE.S

▸ **Une journée**, Atelier laïcité « Croire ou ne pas croire » a été proposée par la Cie Le Chat Foin le 1^{er} avril 2019. Cette sensibilisation a permis d'aborder l'épineux sujet de la laïcité avec pédagogie, simplicité et humour. L'intervention s'est déroulée en 3 parties : 1 Laïcité Quizz – 2 La Laïcité en 13 mn : historique et principes fondamentaux – 3 Mises en jeu : Loi ou atteinte ? Cette sensibilisation a permis de toucher 42 personnes.

Ethique et valeurs dans le sport

5 ateliers d'1/2 journée proposés par Eligi Formation à l'attention des clubs sportifs professionnels subventionnés par la Métropole : 6 personnes sensibilisées – 3 clubs (SAS QRM Football – Rouen Métropole Basket et SPO Rouen Tennis de table).

Valeurs de la République et Laïcité (module de formation du CGET)

La Métropole a accueilli 3 sessions de formation en 2019 (juin, septembre)

ORIENTATION 3 : MENER/SOUTENIR DES INITIATIVES LOCALES EN DIRECTION DES PUBLICS POTENTIELLEMENT DISCRIMINÉS**Théâtre documentaire participatif « Le monde se portera mieux sans toi » :**

Dans le cadre de la création en mai 2020 du spectacle « Le monde se portera mieux sans toi » par le Safran Collectif sur les thématiques des discriminations et du harcèlement scolaire entre pairs, 6 ateliers de création se sont déroulés sur des mercredis après-midi à partir d'octobre 2019 avec des adolescent.e.s âgé.e.s de 12 à 16 ans ; 8 ateliers sont encore planifiés pour le premier semestre 2020. Le financement de l'action sur l'année 2019 s'élève à 2 160 €. 14 jeunes sont engagés dans cette action (7 filles et 7 garçons) Le spectacle sera programmé dans le cadre du festival Le Curieux printemps 2020, initié par la ville de Rouen.

Appel à projets « Égalité et lutte contre les discriminations » :

Objectifs de l'appel à projets 2019 en direction des associations :

La sensibilisation en direction des plus jeunes, sur les thématiques de l'égalité, la prévention et la lutte contre toutes les discriminations, et en particulier les discriminations liées à l'origine, ainsi que les discriminations sexistes ;

La mise en place d'outils et de dispositifs permettant de prévenir les processus discriminatoires dans l'emploi et l'insertion professionnelle pour des publics spécifiques.

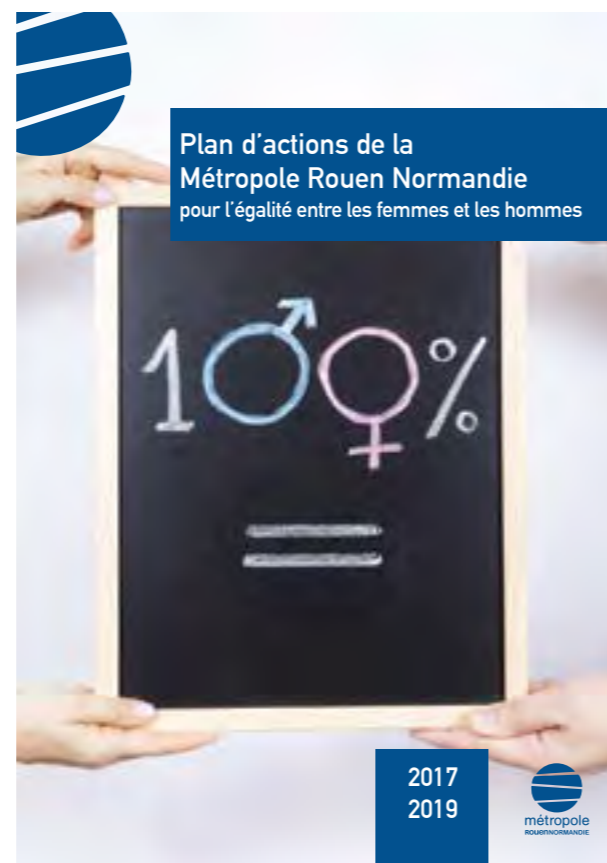
La Métropole a cofinancé dix projets associatifs en 2019 dans le cadre de cet appel à projets, pour un total de 43 000 €

- ▶ AMII – Langues et intégration
- ▶ Anim'Elbeuf – Non, ze veux me déguiser en Boucle d'Ours
- ▶ Care Fasti – Des Ponts pas des Murs, de l'Exil à l'Asile
- ▶ Filémuse – Tous colorés, tous différents
- ▶ La Cravate Solidaire – Les Ateliers Coup de Pouce aux Jeunes Pousses
- ▶ Ligue de l'Enseignement de Seine Maritime – Sensibilisation à la lutte contre les discriminations
- ▶ MJC Elbeuf _ Fight Racism and Sexism
- ▶ Radio HDR – Discrimin'Action
- ▶ Spark Compagnie – Lectures-spectacles dessinées et chantées « Lectures du monde »
- ▶ Youle Compagnie – Qui es-tu ? Et toi ?

Au travers de ces actions associatives soutenues par la Métropole : d'après les chiffres déjà en notre possession (des bilans sont encore en cours), environ 2500 personnes sensibilisées à l'égalité et à la lutte contre les discriminations en 2019 sur 7 communes (Canteleu, Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Grand Couronne, Rouen, Saint Aubin Les Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-les Rouen). En 2018, ces opérations avaient concerné plus de 2 000 personnes.

ORIENTATION 4 : FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS DES VICTIMES

Concernant l'objectif de favoriser la visibilité des lieux d'information sur les droits des femmes : la Métropole a poursuivi sa convention avec le CIDFF (pour la période 2017-2019) qui prévoit notamment la réalisation d'interventions collectives au sein de plusieurs structures du territoire : 127 personnes ont bénéficié des interventions sur le thème de l'accès aux droits des femmes en 2019, ces actions ont touché 107 femmes et 20 hommes. Concernant le partenariat avec le Défenseur des Droits : la Métropole a poursuivi la diffusion des outils de prévention des discriminations élaborés par cette institution.

PLAN ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La Métropole a adopté fin 2019 son second plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, pour la période 2020-2022. L'année 2019 a été l'occasion d'effectuer un bilan des actions menées et de proposer des pistes d'actions supplémentaires.

2019 RÉALISATIONS**DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

Les actions menées par la Métropole en 2019 concernent :

Assurer une prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans nos supports de communication

La communication joue un rôle essentiel en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elle permet d'agir, à travers les mots et les images, sur les représentations collectives et ainsi lutter contre les stéréotypes de sexe. En matière de communication externe, la Métropole a réalisé un programme valorisant les différentes initiatives menées sur le territoire durant le mois de mars 2019 en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Développer la production et l'analyse de données sur l'égalité femmes-hommes.

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (article 61) prévoit que les collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitants présentent annuellement, devant l'organe délibérant, préalablement à la présentation du projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes. Ce premier recueil de données a débuté en 2016 (à l'occasion du premier rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes hommes), et a été complété, lors de l'adoption du plan égalité 2020-2022, par une présentation de données INSEE sur les inégalités femmes-hommes sur le territoire.

Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les conventions avec nos partenaires et associations subventionnées, et dans la commande publique.

Poursuite de l'intégration progressive de l'égalité femmes-hommes dans les conventions avec nos partenaires et associations subventionnées.

Favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la programmation de nos événements et manifestations, ainsi que dans nos équipements culturels.

- ▶ **Environnement :**
Intervenants extérieurs au sein des Maisons des forêts : 64 femmes, 70 hommes
Atelier Cop 21 : 82% des participants aux animations (hors visiteurs de passage) sont des femmes. Néanmoins la proportion d'homme est plus forte lorsque les animations ne sont pas manuelles mais relèvent du savoir théorique (conférences).

Manifestations culturelles

- ▶ Dans le cadre du Festival SPRING 2019, 43 % des artistes programmé.e.s étaient des femmes, soit 13% de plus qu'en 2018.
- ▶ Dans le cadre de la programmation esti-vale, 36 % des artistes programmé.e.s étaient des femmes, contre 47% en 2018.
- ▶ Dans le cadre des actions culturelles réalisées sur les territoires du contrat de ville, 36 % du public est féminin, soit 27% de plus qu'en 2018
- ▶ Dans le cadre des Visites d'Ateliers d'Artistes qui a permis à 131 artistes du territoire d'ouvrir leurs lieux de création le temps d'un week end, 82 artistes étaient des femmes.

Équipements culturels

- ▶ Cirque-Théâtre d'Elbeuf : L'édition 2019 du festival SPRING a mis à l'honneur la vivacité de la création féminine circassienne, autour de portraits d'artistes à l'univers singulier, l'émergence d'artistes multidisciplinaires, ainsi que des créations de spectacles, dont « Louées soient-elles » mis en scène par David Bobée et Corinne Meyniel explorant le rapport des femmes au pouvoir. En 2019, l'équipe du Cirque Théâtre représente 22 ETP décomposée comme suit :
 - 20 salarié.e.s permanent.e.s dont 7 hommes et 13 femmes
 - 44 salarié.e.s intermittent.e.s du spectacle dont 33 hommes et 11 femmes
 - une équipe de 12 vacataires composée de 6 hommes et 6 femmes
- ▶ Le 106 : la nouvelle convention 2017 – 2020 mise en place entre le 106, la Métropole, la Région Normandie, et l'Etat – DRAC soutient la promotion de l'égalité professionnelle
 - Le 106 a employé un total de 241 salarié.e.s permanent.e.s, non permanent.e.s et intermittent.e.s, soit 28.10 ETP (19.66 hommes et 8.44 femmes).
 - Concernant le personnel permanent, on comptabilise 23 salarié.e.s dont 16 hommes et 7 femmes.
 - De manière générale en matière de musiques actuelles, la pratique reste à dominante masculine. En termes de diffusion, on compte en 2019, 763 musicien.e.s. sur scène, dont 669 hommes et 94 femmes.
 - Le commissariat artistique du festival RUSH est confié en alternance à une femme ou à un homme : en 2019, la programmation élaborée par la DJ Chloé tendait vers la parité (44% d'artistes féminines et 56% d'artistes masculins).
- ▶ Zénith et Parc des expositions : ces deux équipements enregistrent une répartition femme-hommes paritaire. Toutefois, les hommes sont plus représentés dans les emplois techniques et les femmes sur les missions d'accueil. En termes d'activité, le délégataire du Parc des expositions s'est engagé à mettre en œuvre une communication moins stéréotypée, en veillant à une représentation plus égalitaire dans les documents et en refondant certains supports.
- ▶ Régie des Équipements culturels : la Régie des Équipements Culturels assure la gestion et l'exploitation du Panorama XXL, de l'Historial Jeanne d'Arc et du Donjon de Rouen. De par sa vocation historique et culturelle, l'Historial Jeanne d'Arc accorde une place importante à la valorisation des femmes au sein de sa programmation événementielle. En 2019, la structure s'est ainsi associée

à la Journée internationale des droits des femmes : des visites-débats et des spectacles ont été proposés durant le mois de mars autour de la parole des femmes face à la Justice.

- ESADHaR : L'École Supérieure d'Art et de Design Le Havre-Rouen compte 69 salarié.e.s permanent.e.s, soit 35 femmes et 34 hommes. Pour la rentrée universitaire, le campus rouennais (spécialité dans l'art) accueille 161 étudiant.e.s, 49 hommes et 112 femmes. Concernant l'atelier des Beaux-Arts (cours amateurs), on dénombre 149 femmes et 73 hommes. L'École est engagée, par ailleurs, dans la lutte contre les discriminations et intègre la Charte rédigée par l'Association Nationale des écoles d'art au sein de son règlement intérieur.

Politique patrimoniale

Ateliers du Patrimoine : est notée une parité qui se décale comparé à 2018 (115 filles et 117 garçons) puisque nous avons accueilli 88 filles et 119 garçons. Il n'est pas possible de faire un lien avec les propositions qui pourraient être plus genrées puisque nous avons fait à peu près les mêmes ateliers.

Journées du Matrimoine

En 2019, la Métropole a apporté sa contribution et a participé à la 2ème édition des Journées du Matrimoine : subvention de 2 000 € à l'association HF Normandie qui organisait ces journées, et propositions de plusieurs événements par nos équipements (Musée des beaux-Arts, Historial Jeanne d'Arc, Musée Pierre Corneille, Musée de la Corderie Vallois, Fabrique des Savoirs, le 106). Ces journées ont permis aux publics de découvrir ou de redécouvrir les grandes figures féminines de notre histoire régionale ou nationale, connues ou méconnues. Cette action a été accueillie dans 45 lieux en Normandie avec 31 propositions sur la Métropole pour une fréquentation de 17 500 spectateurs dont 4 433 sur le territoire de la Métropole

Réunion des musées métropolitains

Les musées de la Métropole rouennaise poursuivent la mise en œuvre de la « charte pour l'égalité femmes-hommes dans les pratiques muséales ». Ils ont notamment consacré une saison à la mode, dépassant le critère esthétique pour décrypter les conditions de production et les enjeux de genre, avec six expositions gratuites en 2019..

FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA MÉTROPOLE

Aménager des espaces publics plus égalitaires.

- Saint-Sever Nouvelle Gare:
Les chiffres clés de la concertation en 2019 :
- 93 participants aux points d'écoute (septembre 2019) : 41 % de femmes et 59 % d'hommes
- 122 contributions sur le questionnaire en ligne concernant les places de la verrerie, des cotonniers et Gadeau de Kerville (septembre 2019) : 72 % des répondants sont des femmes.
- Parc du Champ des Bruyères :
- Une réflexion a été menée en 2019 concernant la mixité femmes-hommes dans le cadre de l'aménagement du Parc.
- La démarche des jardins partagés a été lancée sur l'année 2019, avec la mise en ligne sur la plateforme « je participe » des dossiers pour les 3 parties de ces jardins : individuels, collectifs et devant être gérés par une structure sociale.

- Les candidatures ont été sélectionnées fin 2019. Sur ces dernières la représentation du public féminin dans les attributaires est la suivante :
- Jardins individuels : 10 femmes sur les 19 attributaires (1 jardin est en attente de réattribution pour cause de déménagement de l'attributaire initial).
- Jardins collectifs : 21 femmes sur les 33 attributaires.

Prévenir les violences sexuelles et sexistes dans les transports en commun.

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes dans les transports, un plan d'actions a été élaboré sur 2017-2018 notamment :

- Amélioration de la prise en charge des personnes agressées : pour l'année 2019, des formations sont toujours en cours chez les transporteurs TCAR et TAE
- Modification de la nomenclature existante des signalements pour prendre en compte le harcèlement sexiste et les violences sexuelles en 2018.
- Une expérimentation de la vidéo en temps réel a été menée, à partir de l'été 2019 sur un bus articulé de la ligne F4 : 11 bus devraient être équipés de vidéo en temps réel, courant année 2020. Ce dispositif devrait contribuer à sécuriser les trajets nocturnes pour les usagers et usagères
- Réflexion sur la mise en place d'une application « App-Elles » qui permet à des femmes de signaler en temps réel, qu'elles sont victimes de harcèlement ou de violences sexuelles dans les transports en commun. L'objectif serait de pouvoir localiser la personne utilisant l'application App-Elles de prévenir automatiquement le PCC de la TCAR si elle est dans le périmètre défini comme étant celui des TC. En attente de faisabilité technique.
- Campagne relative aux violences faites aux femmes dans les Transports en commun en novembre 2019 : affichage, annonces sonores en station, communication numérique.

ENCOURAGER L'ÉGALITÉ DANS LE SPORT

Dans le cadre de sa compétence sport, la Métropole subventionne 17 clubs pour leurs équipes premières seniors féminines (contre 12 clubs en 2018) pour un montant total de 145 500 € (contre 135 000 € en 2018) sur 684 900 €.

LE KINDARENA

Typologie des événements organisés au Kindarena durant l'année 2019:

Événements internationaux

- 2 événements sportifs internationaux masculins :
2 matchs de préparation de l'Équipe de France masculine de handball avant les Championnats du Monde – Janvier 2019
- 4 événements sportifs internationaux mixtes (compétitions sportives masculines et féminines organisées dans le cadre du même événement) :

- Perche Elite Tour – Février 2019
- Open de Tennis de Rouen – Septembre 2019 (avec mise en œuvre d'une action spécifique en lien avec le club de tennis de Mont-Saint-Aignan à l'attention des femmes atteintes ou ayant eu un cancer du sein)
- 2 événements sportifs internationaux féminins :
1/2 finale de FED CUP France / Roumanie – Avril 2019
Match de préparation France / Chine – Juin 2019

2 grandes compétitions nationales organisées au Kindarena, dont :

- Il s'agissait de 2 événements sportifs nationaux mixtes :
National Sénior de badminton – Janvier 2019
Championnat de France top 12 de gymnastique – avril 2019

Les rendez-vous sport de la Métropole :

- Durant l'année 2019, la Métropole a organisé 9 rendez-vous mensuels Zumba (plus de 1 000 participant.e.s à chaque séance) et 9 rendez-vous mensuels de Cardio boxe (entre 200 et 300 participant.e.s à chaque séance). Les personnes qui participent à ces séances de pratique sportive libre et gratuite sont majoritairement des femmes.

Subventions de manifestations

En 2019, la Métropole a subventionné 5 manifestations sportives féminines pour un montant de 26 000 € (contre 18 000 € en 2018) sur un total de 35 manifestations pour un montant à hauteur de 274 950 €.

La Métropole a de nouveau soutenu en mars 2019, l'événement « le Sport donne des elles », mis en œuvre par la Ville de Rouen et l'ASPTT Rouen et qui invite chaque année, toutes les femmes, à découvrir et à s'initier gratuitement à de nombreuses activités sportives. Cet événement se déroule sur une journée dans plusieurs équipements sportifs de la ville de Rouen et se termine par un rassemblement de toutes les participantes au Kindarena avec notamment une grande séance de zumba

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DANS LA CRÉATION D'ENTREPRISES

- Économie Sociale et Solidaire (ESS) : Dans le cadre de la 12^e édition du mois de l'ESS, 2 événements permettant de mettre en avant et de promouvoir l'action des entreprises de l'ESS ont été organisés par la CRESS Normandie (Chambre Régionale de l'économie Sociale et Solidaire) et ont été soutenus par la Métropole Rouen Normandie.
Le Start ESS Day est un événement ayant pour but de soutenir l'émergence, la création et le développement de structure de l'ESS. Nombre de femmes présentes : 63%
- La JESS (Journée Jeunes Entrepreneurs de l'Économie Sociale et Solidaire) est un événement qui a pour but de promouvoir l'ESS auprès des jeunes et de susciter la création de projets collectifs en ESS. Nombre de femmes présentes : 54%

DÉVELOPPER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LE CONTRAT DE VILLE

L'égalité femmes-hommes dans le contrat de Ville est développée à travers deux approches complémentaires.

- Une approche intégrée :** sur les 24 orientations du contrat de Ville, neuf déclinent des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes. Pour favoriser le développement de cette approche intégrée :
diffusion d'un aide-mémoire égalité femmes-hommes, à destination des porteurs de projets
intégration d'indicateurs sexués dans les fiches de suivi-bilan de l'ensemble des actions de la programmation du contrat de ville.
- Une approche spécifique :** les discriminations sexistes sont prises en compte dans le cadre du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD 2015-2020) et également via la fiche-action « politique de la ville » du Plan Égalité Femmes-Hommes.
Plusieurs actions ont été soutenues par la Métropole en 2019 dans le cadre de ces 2 dispositifs
Anim'Elbeuf : spectacle sur les stéréotypes filles-garçons, à partir du conte détourné « Boucle d'ours » (76 enfants concernés)
Ligue de l'enseignement de Seine-Maritime : sensibilisation de 97 jeunes aux inégalités de genre, à partir de la présentation de l'exposition « l'égalité c'est pas sorcier », et l'animation de débats
MJC d'Elbeuf : création et diffusion d'un court-métrage (Fight racism and sexism) par un groupe de 13 jeunes – 196 personnes ont assisté à 8 temps de projections-débats
CIDFF de Seine-Maritime : animations pédagogiques sur l'égalité filles garçons auprès de 300 enfants

Par ailleurs dans le cadre de sa convention avec le Festival Rouen Normandie du livre de jeunesse, la Métropole a soutenu la mise en place d'ateliers d'échanges à visée philosophique sur la question du genre. Ces ateliers, menés avec 77 enfants âgés de 5 à 7 ans, ont donné lieu à la réalisation d'une exposition présentée lors du Festival du livre de jeunesse.

Afin de favoriser la visibilité des lieux d'informations concernant les droits des femmes, la Métropole a soutenu le CIDFF en 2019 pour organiser des interventions collectives d'informations sur les droits des femmes ; ces séances ont lieu au sein d'associations situées sur les différentes communes du contrat de ville, elles ont touché 129 personnes (107 femmes et 29 hommes). Enfin, la Métropole anime depuis fin 2018 un réseau des référents et référentes égalité femmes-hommes sur son territoire.

VALORISER LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

En matière de communication : publication d'un article sur le programme d'actions autour de la Journée Internationale des Droits des Femmes dans le Mag du mois de mars 2019, et réalisation d'un programme valorisant les

initiatives du territoire. Dans le cadre de ce programme des actions ont notamment été proposées par la Réunion des Musées Métropolitains et l'Historial Jeanne d'Arc.



AUTRES SOUTIENS AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

La Métropole a poursuivi sa participation au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) – Montant de la subvention annuelle : 16 740 €. Le CDAD est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui a un rôle de coordination et d'animation des partenaires locaux de l'accès au droit. Cette participation de la Métropole permet de contribuer au financement de permanences juridiques au sein des Maisons de Justice et des Points d'Accès au Droit. En 2019, la Métropole a notamment participé à la mise en place, par le CDAD, de la procédure de labellisation des permanences d'informations juridiques.

COORDINATION HANDICAP NORMANDIE (CHN)

Afin de permettre aux personnes handicapées ou en situation de handicap, une pleine participation à la vie citoyenne, la Coordination Handicap Normandie et la Métropole ont renouvelé un partenariat de 3 ans (2018 – 2020) au travers d'une convention définissant les principes d'organisation de leur collaboration et sa mise en œuvre. Le montant de la subvention versé pour l'année 2018 est de 3 000 €. Les actions menées prennent en compte tous les types de handicap et portent sur diverses thématiques telles que l'environnement, la culture et le patrimoine, l'habitat, les ressources, la communication externe, les sports, les transports ou les bâtiments.

SANTÉ

MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES (MSP) ET PÔLES DE SANTÉ LIBÉRAUX ET AMBULATOIRES (PSLA)

La Métropole Rouen Normandie a mis en place un fonds de concours intitulé : Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) permettant de contribuer à l'implantation de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé libéraux ambulatoires. Ce fonds de concours vise à soutenir l'investissement et notamment en matière de santé. Il s'adresse aux communes souhaitant investir pour favoriser l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire ou d'un pôle de santé libéral et ambulatoire. En 2019 il n'a pas été mobilisé.

Une étude a été réalisée par la Métropole avec des données fournies par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Union Régionale des Médecins Libéraux (UMRL). Il a été constaté que plusieurs communes ont une situation préoccupante concernant la densité et l'accès à l'offre de soins.

Les territoires les plus fragiles ont été identifiés sur la base d'une analyse multicritère comprenant notamment le niveau de l'offre de soins et la situation sanitaire de la population.

Les communes de ces territoires sont celles de Cléon, Elbeuf, Le Houllme, Le Petit Quevilly, Le Trait, Oissel, Petit Couronne qui cumulent au moins cinq indicateurs de fragilité dont une densité de l'offre de soins de premier recours significativement inférieure à la moyenne métropolitaine.

Rouen et Maromme présentent également des indicateurs de fragilité mais la densité de l'offre de soins les situe au-dessus de la moyenne métropolitaine.

Un partenariat avec l'ARS et l'URML a été conclu pour mener des études destinées à identifier des solutions susceptibles d'améliorer la densité et l'accès à l'offre de soins sur les territoires identifiés comme prioritaires. En 2019, les phases 1 de ces études qui analysaient l'opportunité, la faisabilité et la viabilité des solutions proposées par les professionnels libéraux, ont été réalisées pour les communes d'Elbeuf, de Petit Couronne et de Petit Quevilly. Sur la base des préconisations du prestataire, le démarrage des phases 2 a été décidé pour accompagner la mise en œuvre sur les territoires d'Elbeuf et de Petit Couronne.

PROMOTION DE LA SANTÉ

La Métropole Rouen Normandie présente, sur une partie de son territoire, un profil santé dégradé qui justifie une action concertée avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire, en lien avec les réseaux de santé de proximité et les politiques de santé régionales.

Dans le cadre de son contrat de ville, la Métropole, les communes relevant de la géographie prioritaire, et l'Agence Régionale de Santé, ont défini plusieurs orientations straté-

giques en matière de promotion de la santé dans les quartiers relevant de la politique de la ville. La priorité est mise sur la promotion de la santé des jeunes.

La Métropole a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'association l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), cofinancée par l'Agence Régionale de Santé, qui a permis de poursuivre en 2019, une animation territoriale ciblée sur la promotion de la santé des jeunes, dans le cadre du contrat de Ville :

- animation de groupes de travail « référents santé » et « santé des jeunes » (en lien avec les communes du contrat de ville, l'ARS, les associations de prévention spécialisée, et les missions locales du territoire),
- organisation d'une formation sur les compétences psychosociales,
- rencontre thématique sur les addictions,
- rencontre thématique sur la santé mentale (reportée en janvier 2020 afin de mutualiser avec la rencontre annuelle « Parlons Santé » de l'Atelier Santé Ville de Rouen).

L'objectif étant d'outiller les professionnels sur ces différents sujets, puis de proposer un accompagnement pour la mise en œuvre d'actions concrètes à l'issue de la formation et des rencontres thématiques.

5.1.3

INSERTION DES JEUNES

AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

La compétence « Aide aux jeunes en difficulté » consiste à attribuer des aides financières individuelles à des jeunes de 18 à 25 ans destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Afin d'exercer cette compétence, un Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est créé dans le périmètre de la Métropole.

Ce fonds a comme objectif de soutenir financièrement les jeunes les plus en difficulté de notre territoire au moyen de diverses aides directes : aides à la subsistance et aides au projet d'insertion, elles-mêmes déclinées en plusieurs aides selon les besoins particuliers du jeune lors de son parcours d'insertion.

Les demandes d'aides sont présentées à des Comités locaux d'attribution (CLA). Les secrétariats de ces comités sont assurés par la Mission locale d'Elbeuf pour les jeunes habitant les dix communes de son ressort et par la Mission locale de l'agglomération Rouennaise pour les jeunes habitant les communes de la Métropole relevant de son aire d'intervention et pour les jeunes habitant des communes relevant de l'aire d'intervention de la Mission locale Caux-Seine-Austreberthe située sur le territoire de la Métropole.

2019 RÉALISATIONS

L'enveloppe budgétaire pour le fond en 2018 était d'un montant de 404405 €. Elle tient compte de la recette venant des contributions communales au FAJ.

En 2018, le FAJ a été mobilisé à hauteur de 380067 €, soit 94 % de l'enveloppe globale. 1002 jeunes, dont 44 % des femmes et 56 % des hommes, ont bénéficié des aides du FAJ pour 1658 aides accordées (1820 demandes d'aides présentées). Le coût moyen de ces aides est de 229 € et le financement moyen accordé par jeune est de 379 €.

La répartition des aides à l'insertion et à la subsistance a changé de manière significative en faveur des aides à l'insertion. En effet, en 2018 les aides à l'insertion représentent 55 % des aides accordées et les aides à la subsistance 45 %. En 2017, ces aides représentaient respectivement 52 % et 48 %.

| FAJ - 2018 - Répartition des aides à la subsistance et des aides à l'insertion | | |
|--|--------------------------|----------------|
| | Montant des financements | Nombre d'aides |
| Aides à l'insertion | 55,08 % | 53,34 % |
| Aides à la subsistance | 44,92 % | 46,48 % |

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Depuis 2010 la Métropole finance les missions locales du territoire afin de favoriser l'insertion des jeunes.

Depuis 2017, la Métropole est compétente en matière d'« aide aux jeunes en difficulté » et « prévention spécialisée » jusqu'alors exercées par le département. Ce choix se situe dans un cadre homogène partant des compétences que la Métropole exerçait déjà: politique de la ville, Plie et soutien financier aux Missions Locales, dans un souci de cohérence avec l'ensemble des politiques existantes. L'exercice de ces compétences s'inscrit dans les objectifs de lutte contre la pauvreté et toute forme d'exclusion, ainsi que dans celui de rechercher l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi.

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La prévention spécialisée est une action éducative pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et leurs familles. Elle vise à prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à la santé, à la formation, à l'emploi, au logement, à la culture et aux sports, à prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, et/ou à la dureté de certains contextes sociaux, à aider à un meilleur dialogue entre jeunes et adultes, à amener la personne ou un groupe à pouvoir se prendre seul en charge et, ainsi, accéder aux dispositifs déjà existants, à contribuer à favoriser l'émergence de réseaux de solidarités locales à

partir des potentialités du milieu.

Sur le territoire de la Métropole, six associations (l'Association du foyer de prévention et d'animation Canteleu (AFPAC), l'Association de prévention pour l'est de Rouen (APER), l'Association de prévention pour la région elbeuvienne (APRE), l'Association rouennaise d'éducation de la jeunesse (AREJ), l'Association stéphanoise pour la prévention individuelle et collective (ASPIC), le Comité d'action et de promotions sociales (CAPS)) ont été habilitées pour mener des actions de prévention spécialisée sur les territoires de douze communes : Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen. Ces autorisations délivrées pour quinze ans, à compter du 27 septembre 2007 précisent les territoires d'intervention de chaque association.

Par son intervention, la prévention spécialisée, veille à prévenir le décrochage scolaire, les conduites à risques et à faciliter l'insertion professionnelle. Pour leur mise en œuvre, les associations s'inscrivent dans le maillage partenarial local. Enfin, elles doivent s'assurer que leurs interventions contribuent à l'égalité femme/homme.

Par son intervention, la prévention spécialisée, veille à prévenir le décrochage scolaire, les conduites à risques et à faciliter l'insertion professionnelle. Pour leur mise en œuvre, les associations s'inscrivent dans le maillage partenarial local. Enfin, elles doivent s'assurer que leurs interventions contribuent à l'égalité femme/homme.

2019 RÉALISATIONS

En 2019, les associations de prévention spécialisée, les communes concernées et la Métropole ont mené une réflexion pour une intervention sur les réseaux sociaux. La démarche a débuté par un séminaire associant des professionnels intervenant sur le sujet tels que les associations de prévention spécialisée de Fougères, de Dieppe et de Darnétal ainsi que la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le Centre régional information jeunesse (CRIJ) pour le dispositif Promeneurs du net. Cette journée animée par un anthropologue des usages numériques a permis de poser les bases d'un groupe de travail qui se réunit deux fois par an pour échanger sur les pratiques, les difficultés, les questionnements que la démarche provoque et tenter d'apporter une réponse commune mais également de partager des retours d'expériences.

Pour cette réflexion, la Métropole a également associé les associations de prévention spécialisée relevant du Département, le Département ainsi que les services de l'Etat (Délégués du Préfet, Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Education Nationale et Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)).

À la demande des associations face au constat d'une augmentation des phénomènes de rixes de plus en

plus violents avec des jeunes de plus en plus jeunes, un temps de travail a permis de définir une articulation avec des cellules de veilles communales et métropolitaines. L'analyse de ces phénomènes récurrents s'effectuera au travers de différentes réflexions telles que les réseaux sociaux et d'autres à venir.

Le travail sur le rapport d'activité type commun s'est poursuivi avec l'élaboration de définitions communes des actions collectives et de groupe.

REPÉRAGE ET MOBILISATION DES PUBLICS INVISIBLES

Le repérage des publics dits « invisibles » est un enjeu décisif du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), qui vise à former et accompagner vers l'emploi en France :

- ▶ Un million de jeunes éloignés de l'emploi,
- ▶ Un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

L'État a confié aux Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) le lancement d'un appel à projets dédié au repérage et à la mobilisation des publics « invisibles », notamment des plus jeunes d'entre eux.

Le public cible sont les jeunes de 16 à 29 ans ni en emploi, ni en formation, ni en étude et non accompagné.e.s par le service public de l'emploi ou par un acteur de l'insertion sociale et/ou professionnelle.

L'appel à projets vise à :

- ▶ Soutenir des actions permettant « d'aller vers » et de mobiliser ces jeunes de 16 à 29 ans et notamment ceux qui résident dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).
- ▶ Donner un nouvel élan aux pratiques les plus convaincantes déjà existantes.

Tester de nouvelles modalités d'intervention en matière de repérage et de mobilisation des publics dits invisibles.

La Métropole Rouen Normandie a répondu à cet appel à projet et a proposé d'organiser une réponse collective par un groupement composé de

- ▶ 15 communes et de 4 associations qui se sont engagées pour mettre en œuvre des actions de repérage et de mobilisation de ce public pour les raccrocher aux actions du service public de l'emploi ou toutes autres actions d'insertion disponibles sur le territoire, pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.
- ▶ un réseau de partenaires associés qui s'est constitué pour accompagner la démarche.

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du déploiement de la stratégie métropolitaine en faveur de l'emploi. Elle vise d'une part, à proposer une réponse territorialisée aux difficultés que nous rencontrons pour « raccrocher » les jeunes invisibles et, d'autre part, elle offre la possibilité de tester une organisation collective en mesure de mobiliser les jeunes qui ne bénéficient pas de l'offre d'insertion pour de multiples raisons qui peuvent se conjuguer (méconnaissance des actions, renoncement, difficultés de garde d'enfant, de logement, de santé ...).

Le projet est déployé sur 2 années, du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2021.

En 2019, des équipes pluridisciplinaires de suivi se sont constituées dans les communes concernées, elles ont pu réaliser des diagnostics de leurs besoins en termes d'actions de repérage et de mobilisation. Fin 2019 une vingtaine de situations étaient repérées avec quelques actions de mobilisation enclenchées.

LES ACTEURS IMPLIQUÉS :

Les membres du groupement :

- ▶ Quinze Communes : Canteleu, Darnétal, Elbeuf, Grand Couronne, Le Trait, Malaunay, Maromme, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray, Sotteville-lès-Rouen, Sotteville-sous-le-Val, Yainville dont 10 comportent des QPV
- ▶ Quatre associations : Media Formation, CAPS, Emergence-S, Interm'aide Emploi
- ▶ La Métropole : dont ses services « Politiques sociales et territoriales », « Insertion », « Jeunesse » et « Lutte contre les Discriminations - Promotion de la Santé »

LE RÉSEAU DES PARTENAIRES IMPLIQUÉS :

La DIRECCTE, la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale), Pôle Emploi, les trois Missions Locales du territoire, le Département de Seine-Maritime et ses Unités Territoriales d'Action Sociale, la Région Normandie, la CPAM (Caisse Primaire d'assurance maladie), les Restos du cœur, des services de Prévention Spécialisée vo-lontaires, Médecins du Monde, la fondation Face, la CAF (Caisses d'allocations familiales) ...

SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES DU TERRITOIRE

La Métropole soutient financièrement depuis 2010 en lieu et place des communes les trois Missions locales du territoire : la Mission Locale de Rouen (45 communes), la Mission Locale

d'Elbeuf (10 communes) et la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe (16 communes).

En 2019 la Métropole et les missions locales ont travaillé notamment à l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2020-2022 incluant de nouveaux indicateurs de suivi d'activité des missions locales. Ces nouvelles conventions ont pour principal objectif de poursuivre et consolider le travail commun entre les missions locales et la Métropole en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

5.1.4 AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Métropole Rouen Normandie en vertu de la loi du 5 juillet 2000 qui exerce cette mission pour le compte des communes membres concernées a inscrit dans ses statuts la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de 2013, l'objectif est de réaliser 186 emplacements soit 398 places pour la Métropole. Le taux de réalisation est de plus de 73 % sur la Métropole, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui était d'environ 28 % en 2015.

Depuis l'été 2018 et plus particulièrement de mars à octobre 2019, la Métropole Rouen Normandie a participé, alimenté et contribué à des ateliers de travail qui ont permis de présenter les futures orientations issues du diagnostic et des réflexions menées sur le schéma départemental précédent.

En novembre 2019, la commission consultative départementale des gens du voyage a émis un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2020 - 2025.

Le nouveau schéma départemental met l'accent sur les besoins liés à l'ancrage territoriale des ménages car ceux-ci s'installent durablement sur notre territoire.

Les prescriptions préconisent la création de 434 places de terrains familiaux locatifs à l'échelle départementale. Il s'agit de terrains similaires à une aire d'accueil, mais qui constituent la résidence permanente des ménages. L'habitat adapté peut être également envisagé comme une réponse retenue dorénavant.

Par ailleurs, la Métropole a pris part au projet sur scolarisation des enfants du voyage.

- ▶ 39% des enfants accueillis sont scolarisés en écoles primaires ou maternelles.
- ▶ 12 % des enfants accueillis sont inscrits au CNED.

La recherche d'un lieu pour aménager une aire d'accueil de grand rassemblement est toujours en cours avec l'inscription de ce sujet important dans les travaux du PLUi. Les contraintes techniques et urbanistiques sont fortes. Les

solutions compliquées à trouver. Le Préfet de Région a mis en demeure la MRN de trouver un lieu d'implantation pour ce site et un calendrier de réalisation. Sans réponse de notre part, il mettra à exécution la construction de ce lieu d'accueil des grands rassemblements.

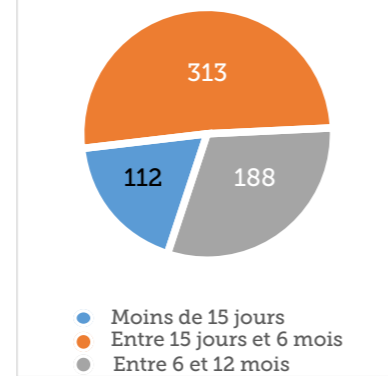
STATIONNEMENTS ILLICITES SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE

- ▶ 10 stationnements sur le pôle de Rouen
- ▶ 15 stationnements sur le pôle de proximité Seine-Sud,
- ▶ 33 stationnements sur le pôle de proximité Val-de-Seine,
- ▶ 9 stationnements sur le pôle de proximité Plateau-Robec,
- ▶ 3 stationnements pour le pôle Austreberthe-Cailly.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ 11 aires d'accueil,
- ▶ 254 places caravanes,
- ▶ 434 places de terrains familiaux locatifs prescrites à l'échelle départementale
- ▶ 412 ménages accueillis,
- ▶ 1528 personnes différentes accueillies
- ▶ 10 agents affectés aux sites d'accueil et trois à la coordination administrative,
- ▶ 63 821,51 € de recettes des résidents des aires d'accueil (paiement de l'électricité, eau et de l'emplacement),
- ▶ Des astreintes 24h/24 pour la continuité du service au public

Nombre de personnes en stationnement



Durée de stationnement - nombre de personnes ayant quitté l'aire dans l'année après un séjour de :

Moins de 15 jours : 112 personnes

Entre 15 jours et 6 mois : 313 personnes

Entre 6 et 12 mois : 188 personnes

Taux d'occupation moyen global pour l'année 2019 :

- ▶ Aire d'accueil de Rouen/Petit-Quevilly : 54%
- ▶ Aire d'accueil de Grand-Quevilly/
Petit-Couronne : 77%
- ▶ Aire d'accueil de Sotteville-lès-Rouen : 61%
- ▶ Aire d'accueil d'Elbeuf : 68%
- ▶ Aire d'accueil de Notre-Dame-de-Bondeville : 93%
- ▶ Aire d'accueil du Trait : 58%
- ▶ Aire d'accueil de Darnétal : 91%
- ▶ Aire d'accueil d'Oissel : 87%
- ▶ Aire d'accueil de Bois-Guillaume/Bihorel : 62%
- ▶ Aire d'accueil Grand-Couronne : 95%
- ▶ Aire d'accueil Saint-Pierre-lès-Elbeuf/
Caudebec-lès-Elbeuf : 68%

5.2

DÉVELOPPER LE SOUTIEN AUX POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

5.2.1

TARIFICATION SOCIALE ET SOLIDAIRE

Afin de permettre un meilleur accès aux publics en difficulté, la Métropole applique des tarifications spécifiques. Il en va ainsi des transports publics, mais aussi de tous les équipements métropolitains, qu'ils soient sportifs, liés à la culture ou aux loisirs.

TRANSPORTS EN COMMUN

Concernant les transports en commun, les jeunes de moins de 26 ans, les seniors de plus de 65 ans, les familles nombreuses, les bénéficiaires du CMUC ou RSA ou AAH (Allocation Adulte Handicapé), les demandeurs d'emploi et les personnes à mobilité réduite (invalidité d'au moins 80 %) bénéficient de tarifs préférentiels, tels que Moderato, Senior, Demi-Tarif, Jeunes et Contact.

LES CHIFFRES CLÉS

- ▶ 13 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre gratuit qui répond à une logique de tarification sociale (gratuité liée au statut et/ou ressources = logique de solidarité)
- ▶ 9 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification sociale (réductions liées au statut et/ou ressources = logique de solidarité)

- ▶ 56 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre réduit qui répond à une logique de tarification commerciale (réductions liées au statut = logique de fidélisation)

- ▶ Seulement 22 % des voyages du réseau Astuce sont réalisés au moyen d'un titre « tout public » (plein tarif).

UN ACCÈS FACILITÉ À LA CULTURE 200 000 VISITEURS GRÂCE À LA GRATUITÉ

La Réunion des Musées Métropolitains (RMM) a été créée le 1^{er} janvier 2016, donnant libre accès aux collections permanentes tout au long de l'année de neuf sites dans quatre communes (Musée des Beaux-Arts, Musée du Secq des Tournelles, Musée de la Céramique, Muséum d'Histoire naturelle, Musée des Antiquités, Tour Jeanne d'Arc à Rouen ; Corderie Valois à Notre-Dame-de-Bondeville, Maison Pierre Corneille à Petit-Couronne, Fabrique des savoirs à Elbeuf-sur-Seine). Le patrimoine commun des habitants du territoire revient ainsi en libre accès puisqu'il est désormais possible d'aller et venir à sa guise dans les allées des musées. Cette mesure symbolique va également dans le sens d'une démocratisation de l'accès à la culture.

Celle-ci se retrouve d'ailleurs dans tous les équipements métropolitains de culture et de loisirs où sont pratiqués des tarifs solidaires (Le 106, Le Kindarena, Le Panorama XXL, L'Historial Jeanne d'Arc, l'Opéra de Rouen Normandie, le Cirque Théâtre d'Elbeuf).

5.2.2 POLITIQUE DE LA VILLE

LE NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL

La politique de la ville est une politique de cohésion sociale et urbaine envers les quartiers et les populations les moins favorisées. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitants, et à réduire les inégalités avec le reste du territoire.

Éducation, emploi, santé... la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques – les crédits politique de la ville – pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée dite Lamy du 21 février 2014, a réformé de manière importante la politique de la ville.

La réforme met en avant trois principes :

- Définir les quartiers prioritaires selon un critère unique (le niveau de revenu) ;
- Inscrire le développement des quartiers prioritaires dans la dynamique métropolitaine ;
- Associer les habitants et les acteurs locaux au contrat de ville

Le Contrat de ville constitue une convention-cadre structurée autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain.

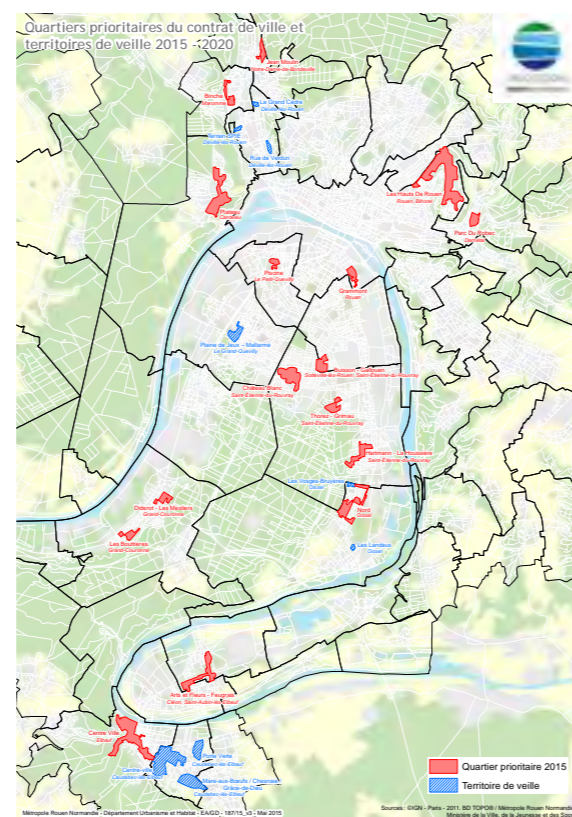
La Métropole a également souhaité ajouter un quatrième pilier au Contrat de ville : la tranquillité publique ainsi que trois principes transversaux, qui doivent se traduire dans les projets inscrits dans le Contrat de ville :

- L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- La jeunesse ;
- Le développement durable.

Le contrat de ville est porté par la Métropole et a été signé le 5 octobre 2015 par 45 partenaires pour six ans (l'État, la Région, le Département, les Communes disposant d'un quartier prioritaire ou d'un territoire de veille, Pôle emploi, Caisse d'allocation familiale, Agence Régionale de Santé, Missions Locales, bailleurs sociaux...)

Il mobilise les financements de droit commun de l'État et des autres signataires. Chacun, dans ses compétences, doit être en mesure de cibler ses politiques au bénéfice des habitants des quartiers identifiés dans le contrat de ville.

LE PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE VILLE



Les nouveaux périmètres de la géographie prioritaire ont été définis par l'État en se référant à un critère unique : être inférieurs au seuil de bas revenus de l'unité urbaine qui s'élève à 11 500 € par an et par unité de consommation sur le territoire de la Métropole.

Seize quartiers répartis sur quatorze communes ont été retenus ; trois d'entre eux sont intercommunaux ; leur population s'élève à 47 781 habitants.

LE CONTENU DU CONTRAT DE VILLE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le nouveau cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des contrats de ville pour la période 2015-2020. Le Contrat de ville a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement de la Métropole. Il vise également à améliorer la coordination des politiques sectorielles de droit commun ; notamment en matière d'urbanisme, de développement économique et de cohésion sociale ; en direction de ces quartiers prioritaires.

Le Contrat de ville constitue une convention-cadre structurée autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain. La Métropole a également

souhaité ajouter un quatrième pilier au Contrat de ville : la tranquillité publique ainsi que trois principes transversaux, qui doivent se traduire dans les projets inscrits dans le Contrat de ville :

- L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- La jeunesse ;
- Le développement durable.

Au-delà du cadre réglementaire, la Métropole Rouen Normandie s'est fixée plusieurs objectifs :

- Simplifier les procédures financières et administratives ;
- Mobiliser davantage ses politiques de droit commun en faveur des quartiers ;
- Revoir les modalités de répartition des enveloppes financières entre les Communes disposant de quartiers prioritaires pour les rendre plus équitables, en s'appuyant sur le nombre d'habitants résidant en quartier prioritaire ;
- Intervenir auprès des publics en voie d'exclusion à l'échelle métropolitaine avec une attention renforcée pour les quartiers prioritaires ;
- Augmenter et concentrer ses moyens d'intervention spécifiques sur sept catégories d'actions :

- Accueil de proximité des demandeurs d'emploi
- Accompagnement des créateurs d'activités économiques et commerciales
- Développement de l'accès aux droits
- Accompagnement personnalisé pour favoriser la réussite scolaire
- Développement de la promotion de la santé
- Prévention de la délinquance primaire
- Coordination de la gestion urbaine et sociale de proximité

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Favoriser l'épanouissement de chacun et développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires sont au cœur du contrat de ville.

Le contrat de ville s'appuie sur les conseils citoyens comme outil de démocratie participative présents dans chaque quartier prioritaire.

Le pilier cadre de vie du contrat de ville s'intéresse à l'en-

semble des questions d'organisation spatiale du territoire, de la circulation dans l'espace et de l'existence de parcours résidentiels ascendants. Pour les quartiers prioritaires, l'amélioration du cadre de vie repose en grande partie sur le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Néanmoins, comme pour le territoire métropolitain dans son ensemble, le développement durable des quartiers prioritaires passe par les politiques générales d'aménagement du territoire et la stratégie de peuplement. A l'échelle métropolitaine, le programme local de l'habitat, le schéma directeur des énergies, la charte partenariale de relogement des ménages et la convention intercommunale d'attributions des logements sociaux constituent des leviers essentiels pour le développement vertueux des quartiers prioritaires.

L'amélioration durable du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires repose également sur la Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) qui regroupe des actions visant à améliorer le fonctionnement urbain et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par une gestion concertée et coordonnée des services (voirie, signalétique, mobilier urbain, éclairage public, déchets, propreté, stationnement, gardiennage...) au plus près des habitants et des acteurs des territoires. Cela se traduit notamment par la réalisation de diagnostics en marchant associant l'ensemble des acteurs et permettant d'apporter les solutions techniques les mieux adaptées aux besoins du quartier.

Certaines communes développent également des actions spécifiques de sensibilisation au respect de l'environnement, notamment la biodiversité, le tri des déchets... C'est le cas par exemple à Rouen, Sotteville-lès-Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray qui développent des projets de sensibilisation aux écogestes en lien avec les bailleurs.

2019
RÉALISATIONS

La politique de la ville a été marquée en 2019 par une actualité nationale importante avec notamment la commande d'un plan de mobilisation en faveur des quartiers piloté par Jean-Louis Borloo. Ce rapport « vivre ensemble, vivre en grand pour une réconciliation nationale » a été remis au premier ministre le 26 avril 2018. Parallèlement à ce travail, France Urbaine et l'Association des Communautés de France (Adcf) ont initié, le 6 avril 2018, la rédaction d'un pacte pour une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale permettant de clarifier et d'engager les responsabilités des collectivités et de l'Etat. Le Pacte de Dijon signé par 86 villes et intercommunalités, dont la Métropole Rouen Normandie, a été signé par le Premier Ministre le 16 juillet 2018. Le 18 juillet 2018, le ministère de la cohésion des territoires publie le « plan de mobilisation nationale pour les habitant.e.s des quartiers ». Ce plan est précisé par la circulaire du 22 janvier 2019 qui décrit les modalités de mise en œuvre opérationnelle de cette mobilisation nationale ainsi que le calendrier.

L'année 2019 a donc été consacrée à l'élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques, qui vise à :

- Prioriser les actions à mettre en œuvre,
- Relancer la dynamique partenariale du Contrat de ville,
- Renforcer la mobilisation du droit commun en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires dans une logique inclusive,
- Faire converger l'ensemble des politiques sectorielles des institutions en direction des quartiers prioritaires
- Adapter les réponses institutionnelles aux besoins réels des territoires,
- Optimiser les procédures administratives.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques constitue une synthèse de la mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires. Il constitue la feuille de route de la Politique de la ville pour la période 2020/2022 à l'échelle métropolitaine. Afin d'adapter les priorités aux réels enjeux des quartiers politique de la ville et aux besoins des habitant.e.s, nous avons travaillé avec l'INSEE Normandie pour mettre à jour le diagnostic infra-communal permettant d'identifier à l'échelle des IRIS et des quartiers prioritaires les difficultés majeures. Un diagnostic autour des enjeux en matière de santé a également été réalisé par l'OR2S. Bien que ces données soient arrivées tardivement dans le calendrier d'élaboration du protocole d'engagements renforcés et réciproques, elles nous ont tout de même permis de valider ou d'invalider les priorités pressenties par les partenaires. Durant le mois de juin 2019, des rencontres partenariales rassemblant à minima la commune, la Métropole, la DDCS et le/la délégué.e du Préfet et ouverte aux autres partenaires, ont été organisées. La CAF, Pôle emploi et la mission locale de l'agglomération rouennaise ont notamment participé aux rencontres organisées sur chaque commune afin de faire un point d'étape sur le projet de territoire initialement rédigé en 2015 et les

priorités actuellement identifiées par les partenaires ou via les diagnostics. Ces rencontres ont abouti à l'établissement d'une feuille de route définissant les priorités et les ressources mobilisables sur les 3 prochaines années.

Ce document a été présenté au comité des partenaires du Contrat de ville le mercredi 2 octobre 2019 puis a été validé en conseil métropolitain le 16 décembre 2019.

En matière d'égalité femmes / hommes, les données sexuées sont systématiquement collectées dans le cadre des bilans d'actions sur l'ensemble des projets financés dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville. Dans le cadre du Protocole d'engagements renforcés et réciproques, la Métropole s'est engagée à intégrer un objectif en matière d'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires dans le prochain plan égalité femmes/hommes 2020-2022

CHIFFRES CLÉS DE LA PROGRAMMATION

- Les éléments de bilan de la programmation 2019 du contrat de ville ne sont pas disponibles au moment de la rédaction du présent document. Le contrat de ville fait l'objet d'un rapport d'activités annuel spécifique qui est établi au second semestre de l'année.
- Le tableau ci-dessous indique la répartition des projets financés dans le cadre de la programmation 2019 du contrat de ville, tel que validée en comité des financeurs du 26 mars 2019. Par ailleurs, comme la Métropole s'y était engagée, 8 conventions triennales ont été signées pour la période 2019 / 2021.

Actions métropolitaines

| | | |
|---|-----------------|----------|
| Mobilisation d'étudiants bénévoles | AFEV | 17 000 € |
| Ateliers de pédagogie personnalisée | CAPS | 97 383 € |
| Ateliers de pédagogie personnalisée | Média Formation | 60 970 € |
| Création d'entreprises et d'emplois via le microcrédit social | ADIE | 25 000 € |

Répartition des projets financés (2019)

| Axe | Thème | Nombre de projets | CGET (prévisionnel) | Métropole (crédits spécifiques) | Métropole (droit commun) | Communes (crédits spécifiques) | Communes (droit commun) |
|---|---|--------------------|---------------------|---------------------------------|--------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Transversal | Ingénierie | 4 | 122 791 | 0 | 0 | 23 362 | 231 489 |
| | Participation | 5 | 41 770 | 0 | 0 | 0 | 69 395 |
| | TOTAL | 9 | 164 561 | 0 | 0 | 23 362 | 300 884 |
| Cadre de vie | Habitat | 1 | 2 500 | 0 | 0 | 0 | 1 500 |
| | Peuplement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Aménagements et équipements | 3 | 39 500 | 0 | 0 | 25 000 | 72 200 |
| | Mobilité | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Gestion urbaine et sociale de proximité | 1 | 15 000 | 9 500 | 0 | 0 | 13 100 |
| TOTAL | 5 | 57 000 | 9 500 | 0 | 25 000 | 86 800 | |
| Cohésion sociale | Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité | 9 | 40 879 | 0 | 0 | 8 500 | 38 784 |
| | Éducation, réussite scolaire | 28 | 802 129 | 238 637 | 17 000 | 83 300 | 764 446 |
| | Accès au droit | 18 | 165 865 | 85 398 | 0 | 64 442 | 763 480 |
| | Équipements et services sociaux de proximité | 1 | 52 947 | 0 | 0 | 31 045 | 0 |
| | Promotion de la santé | 10 | 88 349 | 32 559 | 0 | 15 192 | 92 016 |
| | Accès à la culture, au sport et aux loisirs | 19 | 166 331 | 0 | 0 | 48 339 | 259 615 |
| TOTAL | 85 | 1 316 500 | 356 594 | 17 000 | 250 818 | 1 918 341 | |
| Emploi - création d'activités économiques et commerciales - ESS | Accompagnement vers l'emploi | 26 | 339 320 | 154 441 | 158 353 | 87 300 | 263 946 |
| | Création d'entreprises, artisanat, commerces et services, économie sociale et solidaire | 2 | 7 500 | 0 | 25 000 | 7 500 | 0 |
| | TOTAL | 28 | 368 820 | 154 441 | 183 353 | 94 800 | 263 946 |
| Tranquillité publique | Tranquillité publique | 3 | 36 626 | 0 | 0 | 0 | 99 333 |
| | TOTAL | 3 | 36 626 | 0 | 0 | 0 | 99 333 |
| Total général | 128 | 1 943 507 € | 523 899 € | 3 134 663 € | | | |

5.2.3

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La Métropole Rouen Normandie et les villes de Rouen, Petit-Quevilly, Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint Etienne-du-Rouvray, Canteleu, Darnétal, Elbeuf et Oissel sont engagées dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

S'inscrivant dans les actions du Contrat de Ville, 9 quartiers, parmi les 16 qui relèvent de la géographie prioritaire de la politique de la ville, ont un projet de renouvellement urbain validé par l'ANRU visant à améliorer le cadre de vie de plus de 35 000 habitants.

En 2019, la Métropole a mis en œuvre la convention-cadre signée le 19 octobre 2018 avec l'ANRU. Cette convention prévoit notamment la reconstruction hors site de près de 1700 logements sociaux démolis dans les quartiers NPNRU. Ces logements sont prioritairement reconstruits dans des communes ou quartiers en déficit de logements sociaux. A ce titre, des opérations de reconstitution représentant 555 logements ont été identifiées en 2019.

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La Métropole a accompagné les communes dans l'élaboration et la finalisation de leur projet de renouvellement urbain à plusieurs titres : direction de projet sur le renouvellement urbain à échelle métropolitaine, compétence sur les politiques de l'habitat, de l'économie, de maître d'ouvrage des opérations de voirie et d'espaces publics, ainsi qu'en soutien à l'investissement des communes pour leurs équipements.

Le montant des opérations prévues dans les 9 quartiers totalise un peu plus de 400 millions d'euros de subventions auxquels la Métropole contribue à hauteur de 52 millions d'euros en investissements et en subventions.

Les projets de renouvellement urbain déclinant les programmes opérationnels de travaux, les plannings et les tableaux financiers liés aux opérations font l'objet de conventions opérationnelles pluriannuelles par quartier qui ont été signées sur les 9 quartiers entre octobre 2019 et février 2020.

CHIFFRES CLÉS

Le NPNRU (2018-2024) sur la Métropole c'est :

- ▶ La démolition de 1669 logements locatifs sociaux et de 140 logements en copropriété
- ▶ La réhabilitation de 3600 logements sociaux
- ▶ La résidentialisation de près de 3000 logements sociaux
- ▶ La reconstitution de 1669 logements sociaux sur la Métropole dont 95% hors site
- ▶ La construction de 640 logements neufs en accession à la propriété abordable
- ▶ La création ou la rénovation de 38 équipements scolaires, petite enfance, sociaux, culturels ou sportifs
- ▶ Des espaces publics intégralement repensés et restructurés pour améliorer les mobilités et la desserte du quartier
- ▶ La restructuration de 5 centres commerciaux.

Cinq projets prévoient la démolition de logements nécessitant le relogement des habitants dans le cadre de la charte partenariale de relogement. Les démarches de relogement en cours ont permis de reloger plus de la moitié des ménages concernés grâce à un accompagnement individualisé des ménages par les bailleurs sociaux en lien avec des associations spécialisées et les communes. La Métropole accompagne ces démarches.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La stratégie métropolitaine décrite dans la convention-cadre relative au NPNRU affirme les principes d'un meilleur cadre de vie, d'une mixité sociale et fonctionnelle et d'une attractivité urbaine retrouvée permettant l'épanouissement des habitants des quartiers qui connaissent aujourd'hui le plus de dysfonctionnements socio-économiques.

La politique de peuplement de la Métropole répond à une exigence de solidarité et d'équilibre social sur l'ensemble du territoire.

Le développement de réseaux de chaleur et de systèmes d'optimisation du chauffage qui accompagnent la réhabilitation des logements dans les quartiers NPNRU contribuera à améliorer le confort de ces logements et baisser les charges pour les locataires. A ce titre, la Métropole apporte son financement pour des rénovations énergétiques des logements sociaux avec une exigence d'atteindre le niveau BBC rénovation 2009.

Les projets de renouvellement urbain chercheront à s'inscrire dans la démarche éco-quartier.

5.2.4

L'HABITAT POUR UNE MÉTROPOLE INCLUSIVE : RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES**FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES MÉNAGES À FAIBLES RESSOURCES ET EN INSERTION**

Les politiques nationales visent le « logement d'abord » en faveur de l'accès des personnes défavorisées au parc social et au logement adapté. Dans ce cadre, la Métropole accompagne les projets de logement répondant aux besoins des personnes isolées et en insertion sociale, de type pensions de famille. La Métropole a agréé en 2019 la création d'une pension de famille de 20 logements très sociaux réalisée par l'association Habitat et Humanisme à Darnétal. Elle a participé au jury de sélection des futurs projets de pensions de famille et résidence accueil mis en place par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) dans le cadre du plan de relance national. Deux projets d'associations locales ont été validés sur le territoire de la Métropole correspondant à 36 logements.

Par ailleurs la Métropole a financé l'OPH Rouen Habitat pour la réalisation la réalisation d'une mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale à hauteur de 92 650€ dans le cadre du plan national de traitement des foyers de travailleurs migrants de Rouen.

FACILITER LES DÉMARCHES DE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Dans le cadre de son Plan partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information du demandeur (PPGD) la Métropole anime le réseau métropolitain des lieux d'accueil et d'information sur la demande de logement social. La Métropole met en place des outils pour faciliter les missions d'information des publics sur les démarches dans le cadre d'un service au public harmonisé :

- ▶ Un « guide de l'accueil du demandeur de logement social » a été élaboré avec l'association des bailleurs sociaux et les services de l'Etat. Il est destiné aux professionnels amenés à renseigner sur la demande de logement social. Il a été diffusé au niveau des communes, des bailleurs sociaux, des travailleurs sociaux du Département et des autres acteurs du logement.
- ▶ Deux réunions d'information sur la demande de logement social ont réuni les agents des communes en charge de l'accueil afin qu'ils disposent d'un 1er niveau de connaissances sur le logement social et les attributions leur permettant d'informer les usagers.
- ▶ Le site internet de la Métropole relaie ces informations sur sa page dédiée à la demande de logement social.

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE PEUPEMENT GARANTE DE LA MIXITÉ SOCIALE ET DE L'ACCÈS DES MÉNAGES MODESTES À L'ENSEMBLE DU PARC SOCIAL

La Métropole a approuvé sa Convention Intercommunale d'Attributions le 27 juin 2019. Ce document partenarial définit la stratégie de peuplement de la Métropole et vise le rééquilibrage social du territoire et la réduction des écarts de peuplement. La convention fixe notamment des objectifs d'attributions des logements sociaux en faveur des ménages les plus modestes tenant compte de la fragilité sociale et financière des habitants des communes et à l'échelle notamment des quartiers de la politique de la ville.

FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES AU LOGEMENT

La Métropole assure un suivi global de l'offre de logements dédiés aux jeunes et aux étudiants qu'elle a approfondi avec les acteurs du logement des jeunes dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLH.

La Métropole dispose de près de 300 logements dédiés aux jeunes dont 234 labellisés Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et 65 logements en résidences pour jeunes salariés auxquels s'ajoutent près de 6 700 logements étudiants dont près de 5 000 logements en résidences publiques et près de 1 700 logements en résidences privées. En 2019, la Métropole a agréé la création d'une nouvelle résidence étudiante du CROUS à Rouen de 153 logements.

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS INHÉRENTS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS LIÉS AU HANDICAP ET À LA PERTE D'AUTONOMIE

La Métropole dispose actuellement de 35 résidences autonomie d'un capacitaire de 2 152 places.

En 2019, la Métropole a agréé la démolition-construction d'un nouvel EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) à Tourville-la-Rivière, de 70 chambres en 2019.

Le concept d'habitat inclusif précisé par la loi ELAN se développe dans la Métropole et plusieurs projets sont à l'étude. Deux opérations ont été agréées en logement social en 2019, dont deux pour des personnes en situation de handicap réalisées avec des associations spécialisées à Rouen et à Darnétal,

5.2.5

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

La Métropole s'est engagée aux côtés de l'État, de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime dans la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et en assure l'animation, la mise en œuvre et la gestion. Le PLIE permet d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché de l'emploi en mettant en œuvre des parcours individualisés visant leur insertion professionnelle durable.

Le dispositif offre un double service d'accompagnement des publics en grandes difficultés et de mise en cohérence des interventions publiques sur le plan local.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accompagnement des personnes éloignées du marché du travail de la Métropole favorisant leur accès ou leur retour à l'emploi : le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi répond aux enjeux d'inclusion sociale et d'accès à l'emploi par l'élaboration de parcours d'insertion professionnelle personnalisés et adaptés aux besoins des personnes et des entreprises.

LA TYPOLOGIE DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019

| Critères | Total | | Hommes | | Femmes | | Jeunes | | Adultes | |
|---|--------------|-------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|
| Bénéficiaires du RSA | 510 | 48% | 198 | 39% | 312 | 61% | 57 | 11% | 453 | 89% |
| Demandeurs d'emploi de longue durée ou en chômage récurrent | 304 | 28% | 126 | 41% | 178 | 59% | 54 | 18% | 250 | 82% |
| Jeunes sans difficultés sociales lourdes | 93 | 9% | 34 | 37% | 59 | 63% | 93 | 100% | 0 | 0% |
| Personnes rencontrant des difficultés d'insertion | 160 | 15% | 47 | 29% | 113 | 71% | 0 | 0% | 160 | 100% |
| Total | 1 067 | 100% | 405 | 37,96% | 662 | 62,04% | 204 | 19,70% | 863 | 80,30% |

La typologie de public accompagné par le PLIE et leur part respective restent conformes au cadre fixé au protocole d'accord. Cet équilibre est assuré par un travail partenarial régulier avec les principaux prescripteurs que sont les agences Pôle Emploi, les Missions Locales, les travailleurs sociaux et l'ensemble des structures d'insertion du territoire.

Le PLIE est co-financé par le Fonds Social Européen et son cadre d'intervention est décrit dans son protocole d'accord signé le 28 novembre 2014.

D'une durée de sept ans, le dispositif concernera 2 300 à 2 500 personnes résidant sur l'ensemble des communes de la Métropole.

Ce plan se veut complémentaire des politiques de lutte contre l'exclusion menées sur le territoire de l'agglomération.

Objectifs

Par son action, le PLIE a pour objectif de permettre à au moins 50 % de ses adhérent.e.s :

- L'accès à l'emploi durable,
- L'obtention d'un diplôme ou titre.

LES ADHÉRENTS ACCOMPAGNÉS SUR L'ANNÉE 2019

Le protocole d'accord du PLIE a fixé un objectif de 1140 personnes accompagnées sur la période 2019-2020 ; le nombre des nouvelles entrées devant être de 160 pour l'année 2019

En 2019, 171 nouvelles personnes ont adhéré au dispositif sur un effectif total de 1 067 per-sonnes accompagnées.

LES LIEUX DE RÉSIDENCE DES PUBLICS ACCOMPAGNÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2019

La répartition géographique des personnes accompagnées est conforme au cadre fixé au protocole d'accord.

| Territoires | Nombre adhérent.e.s | | |
|------------------|---------------------|-----------------|--------------------|
| | | Réalisé en 2019 | Prévu au protocole |
| Duclair/Le Trait | 66 | 6,19 % | 7,20 % |
| Elbeuf | 300 | 28,12 % | 28,60 % |
| Rouen | 7 ^e 1 | 66 % | 64,20 % |
| Total | 1 067 | | |

25,3% des personnes résident dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (le nombre de demandeurs d'emploi des quartiers représente 16,9 % de la demande d'emploi du territoire de la Métropole pour les catégories A, B et C au 3^e trimestre 2019).

LES SORTIES DU PLIE**LE TAUX D'INSERTION DURABLE À FIN 2019**

| Territoires | Taux d'insertion Fin 2018 | Taux d'insertion des femmes | Taux d'insertion des hommes |
|------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Métropole | 46 % | 44,64 % | 47,27 % |
| Rouen | 46,88 % | 45 % | 49,89 % |
| Elbeuf | 42,74 % | 43,15 % | 42,16 % |
| Duclair/Le Trait | 47,29 % | 48,72 % | 45,10 % |

Globalement, les objectifs du PLIE sont respectés. Le taux d'insertion des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes, excepté sur les territoires de Duclair/Le Trait et Elbeuf.

PERSPECTIVES 2020

La fin du dispositif étant prévue au 31/12/2020, une évaluation a démarré fin décembre 2019 et se poursuivra jusqu'en juin 2020. Il conviendra également d'engager les discussions avec les financeurs du dispositif sur les modalités de la poursuite du dispositif à compter de 2021

5.2.6

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET RELATIONS INTERNATIONALES

La Métropole Rouen Normandie soutient des coopérations décentralisées avec des collectivités locales de Madagascar et du Burkina-Faso, des associations, des ONG et communes de son territoire. Ces coopérations touchent à plusieurs domaines avec un impact immédiat et durable sur l'amélioration de la vie des populations locales, notamment pour l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à la santé, à l'éducation, à l'égalité femme/homme et pour la préservation de l'environnement. L'engagement de la Métropole se veut pérenne grâce au volet maintenance et entretien des équipements réalisés et à l'implication des habitants, dans les travaux et dans les comités de gestion locaux.

La Métropole promeut depuis plusieurs années dans ses coopérations décentralisées les 17 Objectifs de Développement Durable pour la planète, et les actions de lutte pour le climat.

Ainsi, en 2019, la Métropole a subventionné à hauteur de 25 000 € une coopération avec la Commune Urbaine de Fort-Dauphin à Madagascar pour l'adduction d'eau potable, l'accès à l'assainissement, l'extension et l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales pour limiter les risques sanitaires et la construction de sanitaires dans les écoles primaires publiques et dans plusieurs quartiers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Lutte contre le changement climatique : inscription dans le Plan Climat Air Énergie de la Métropole
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et ressources : Protection de la ressource en eau, de l'environnement (forêt, cours d'eau), gestion des eaux usées
- Épanouissement de tous les êtres humains : Accès à l'eau et à l'assainissement, diminution des déplacements pour l'accès à l'eau, amélioration de l'hygiène et de la santé
- Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération : Participation des habitants au comité de gestion, maintenance et entretien
- Dynamique de développement : intervention d'entreprises locales

Autre coopération en 2019, la Métropole a soutenu à hauteur de 30 000 euros une coopération avec la région Atsimo Atsinanana dans le sud-est de Madagascar et l'association Inter Aide pour la réalisation de 20 points d'accès à l'eau potable et 600 équipements sanitaires dans 6 communes rurales. Ce programme de plus de 250 000 euros de travaux a d'autres partenaires l'Agence Française de Développement et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Une coopération similaire menée entre 2017 et 2018 permet aujourd'hui à 11 000 personnes de bénéficier durablement d'un accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ce nouveau programme

lancé en 2019 se poursuivra en 2020 avec un objectif de 8000 nouveaux bénéficiaires.

EGALITE FEMME / HOMME

- Diminution de 25% des déplacements des femmes et jeunes filles pour l'accès à l'eau 1heure en moyenne/jour dans des seaux plastiques non couverts ;
- Gain de temps, allègement du fardeau, plus de temps pour les femmes et enfants pour des activités productives ou de formation.

En 2019, la Métropole a vu les effets très positifs de son soutien au programme Nutris que la Métropole qui s'est déroulé entre 2015 et 2018 avec l'ONG Action Contre la Faim (ACF). Ainsi, l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'hygiène et la lutte contre la sous-nutrition dans le district de Toliara (au sud-ouest de Madagascar) a impacté 7 574 habitants. Plus de 17 000 personnes ont été sensibilisées sur la question de l'hygiène et 1 082 personnes ont acheté des dispositifs de lavage de main faits sur place. Cette action a généré du développement économique local avec la création de 13 entreprises artisanales et commerces et 31 emplois locaux nouveaux.

En 2019, la Métropole a poursuivi sa coopération au Burkina-Faso avec la commune de Ramongo et l'association Codegaz. Avec une aide de 10 000 euros, elle a permis l'équipement de l'école primaire et du collège d'enseignement général public du village de Ramonkodogo avec quatre systèmes d'assainissement et la réhabilitation d'un forage pour l'accès à l'eau potable des élèves, des enseignants et de l'équipe administrative. L'opération menée en 2017 et 2018 de construction d'un nouveau collège avait déjà permis la scolarisation de 175 élèves, filles et garçons. La situation sécuritaire dégradée au Sahel touche le Burkina-Faso, elle aura un impact sur la coopération décentralisée dans ce pays.

- Scolarisation des jeunes filles et garçons sur 175 nouveaux élèves au collège dans un contexte de radicalisation au Sahel et au Burkina-Faso.
- Diminution des déplacements des femmes et jeunes filles pour l'accès à l'eau.
- Création de la restauration le midi sur l'opération 207 et 2018 qui sera appliqués sur ce projet avec pour les enfants un repas (ne mangeaient pas avant) et implication des mères de familles parents d'élèves comme cantinières bénévoles (cotisations des parents pour l'achat de denrées).
- Opération similaire en 2017 et 2018 : Accès à des sanitaires propres et fermés plébiscité par les jeunes filles.

En définitive, en 2019, la Métropole est restée engagée dans l'Aide Publique au Développement avec ses partenaires, en lien avec la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, comme en témoigne le rapport publié par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères qui la positionne comme la 13ème structure intercommunale de France avec un soutien à la coopération de 115 915 €.

AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE EN 2019

La Métropole a apporté en 2019 une aide d'urgence de 5 000 € au Fonds de solidarité des collectivités françaises de Cités Unies France (CUF) pour le Mozambique après le passage dévastateur du cyclone Idai. Une aide qui répond aux besoins humanitaires d'urgence (accès à l'eau potable, nourriture...) et qui participe dans le cadre du Comité des donateurs aux actions de reconstruction qui se poursuivront en 2020.

La Métropole a voté le principe d'une participation à la souscription nationale pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris de 10 000 € versée à la Fondation du patrimoine.

RELATIONS INTERNATIONALES

La Métropole Rouen Normandie a poursuivi en 2019 son partenariat culturel et de rayonnement mondial avec la ville de Logroño et la Fondation Culturelle des Architectes de La Rioja en Espagne dans le cadre du festival d'exposition d'œuvres grand format en forêt Verte « La Forêt Monumentale ». Cela a aussi permis l'exposition d'une œuvre monumentale dans le quartier Saint-Sever à Rouen.

Pour l'Asie, des contacts avec la Corée du Sud ont été réalisés dans le cadre des 10ème Rencontres de l'Action Internationale des Collectivités Territoriales en lien avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Avec la Chine, notre action avec le Confucius Institute for Business de l'école NEOMA Business School et de l'université de Nankai a ouvert ses formations à Tianjin ville partenaire de la Métropole.

Enfin, en 2019, la Métropole a participé au comité de pilotage Asie régional apportant réflexions et propositions d'actions à l'international.

Dans le cadre de l'Armada 2019 la Métropole a accueilli des nombreux touristes et a soutenu des animations pour près de 11 000 €.

Enfin, sur l'enseignement supérieur, la Métropole a participé pour la seconde année à l'observatoire territorial de la mobilité internationale des étudiants et chercheurs de CAMPUS France. Un outil pour mieux connaître et développer les échanges à l'international dans l'enseignement et la recherche, dans le cadre de CESAR, la conférence des établissements d'enseignement supérieur de son territoire.

La Métropole reste active au cœur du réseau de partenaires à l'international.

5.2.7

ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS

Depuis vingt ans, les transporteurs, les autorités judiciaires et policières, la Préfecture, la Métropole et les communes travaillent ensemble pour veiller à la sécurité des usagers et personnels des transports en commun. Tous ces acteurs sont réunis au sein du Contrat local de sécurité des transports en commun, et prennent les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité dans les transports.

Dans le cadre du CLST, quelques actions menées en 2019 :

- Un groupe de travail « Vie nocturne » a été créé début 2019 afin de préparer la mise en place de la desserte nocturne, le 25 mai 2019. Cela a impliqué une nouvelle organisation du personnel de nuit de la TCAR. Un bilan sur l'évolution des incidents a été mené avec des résultats encourageants.
- Une expérimentation de la vidéo en temps réel a été menée, à partir de l'été 2019 sur un bus articulé de la ligne F4. 11 bus devraient être équipés de vidéo en temps réel, courant année 2020.
- Dans le cadre de la lutte contre la fraude, des opérations conjointes entre l'Unité de Sécurisation des Transports en Commun (USTC) et les agents vérificateurs de la TCAR ont eu lieu sur les Hauts de Rouen, sans incident majeur.
- Réflexion sur la mise en place d'une application « App-Elles » qui permet à des femmes de signaler en temps réel, qu'elles sont victimes de harcèlement ou de violences sexuelles dans les transports en commun ; ainsi que sur l'expérimentation de la descente à la demande (ce dispositif est destiné à l'usagère, qui se sentant en insécurité, en soirée ou la nuit, peut demander au niveau du poste de conduite, au conducteur ou à la conductrice, de descendre en dehors des arrêts matérialisés du réseau de transport).

Un aménagement
cohérent et une répartition
territoriale équilibrée



Un aménagement cohérent et une répartition territoriale équilibrée

6.1

PLANIFICATION URBAINE ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE

La cohérence et l'équilibre s'expriment au travers de politiques d'intensification urbaine et d'émergence d'une ville apaisée : toutes les composantes de l'aménagement urbain et territorial se trouvent prises en compte et participent de la mutation des principes d'aménagement d'un territoire vers de nouvelles formes urbaines et un rapport équilibré et complémentaire entre les centres urbains et leurs périphéries.

La prise de compétence « voirie – espaces publics », du fait métropolitain, devient un levier d'actions important pour un aménagement équilibré du territoire et ainsi consolide l'intervention de la métropole dans ce domaine.

6.1.1

SUIVI DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)



Le Schéma de cohérence territoriale a été approuvé par le Conseil métropolitain le 12 octobre 2015. Document d'orientation et de planification, ce schéma fixe les grands principes de l'aménagement et du développement du territoire, et s'articule autour des objectifs suivants :

- Améliorer le cadre de vie pour tous
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité économique du territoire
- Préserver l'environnement et les ressources naturelles du territoire
- Garantir un développement cohérent et maîtrisé du territoire.

La Métropole met en œuvre le Scot essentiellement à travers l'élaboration du PLUi qui traduit concrètement les orientations du Scot, mais également en examinant la compatibilité de certains projets avec les orientations du Scot (projets soumis à l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial, permis de construire et permis d'aménager de plus de 5 000 m² de surface plancher).

2019 RÉALISATIONS

AVIS SUR LES DOSSIERS DE CDAC (COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL)

En 2019, dix dossiers d'implantation, d'extension ou de modification substantielle d'activités commerciales sur le territoire de la Métropole ont été examinés :

- Saint-Aubin-Celloville extension d'une surface de vente de 9 167 m² : 2 passages
- Tourville : modification substantielle de 950 m² de surface de vente ;
- Rouen Saint Sever création de 4 800 m² de surface de vente ;
- Franqueville-Saint-Pierre – le Mesnil-Esnard : démolition reconstruction extension de 2 354,72 m² de surface de vente ;
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf : 2 projets :
 - Régularisation de 1 462 m² de surface de vente ;
 - Extension d'une galerie commerciale pour 434 m² de surface de vente ;
- Grand Quevilly : modification substantielle portant sur 14 808 m² de surface de vente ;
- Tourville la Rivière : modification substantielle portant sur 4 750 m² de surface de vente ;

- Cléon : création de 12 177 m² de surface de vente.
- Tous les projets ont reçu un avis favorable de la CDAC hormis un projet à Saint-Pierre-les-Elbeuf.

AVIS SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AMÉNAGER

En 2019, 7 avis ont été rendus au titre du SCoT sur des permis de construire et permis d'aménager.

Ces avis concernaient des projets sur les communes de Tourville (2 projets), Duclair, Franqueville-Saint-Pierre, Saint-Pierre-les-Elbeuf et le Mesnil-Esnard (2 projets). Les avis ont été majoritairement favorables.

ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le Scot par essence est un outil au service du développement durable et notamment de la maîtrise de l'étalement urbain par l'organisation multipolaire du territoire qu'il organise, la fixation d'enveloppes maximales de consommation foncière par territoire et par nature d'activité, la densité qu'il préconise par nature de polarités urbaines.

Il est aussi une déclinaison des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique via la rationalisation de l'organisation du territoire permettant de mieux maîtriser, canaliser les déplacements.

Il est aussi un outil pertinent dans le cadre de la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources par la maîtrise du développement urbain qu'il cadre protégeant donc les espaces sensibles et riches de biodiversité.

Par les avis donnés sur les CDAC et les permis de construire et d'aménager il permet de décliner les objectifs environnementaux des constructions, de lutte contre l'imperméabilisation et de veiller à la cohérence de la structuration urbaine en lien avec la lutte contre l'étalement urbain.

6.1.2

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été lancée par les délibérations des 12 octobre 2015 et 15 décembre 2015.



Le PLUi est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole, compétente de plein droit, en collaboration avec les communes membres.

L'élaboration du PLUi à l'échelle des 71 communes signifie :

- L'analyse du fonctionnement et l'identification des enjeux du territoire,
- La construction d'un projet de développement durable
- La formalisation dans des règles d'utilisation du sol.

2019 RÉALISATIONS

L'année 2019 a été consacrée à la réalisation de l'ensemble des étapes suivantes :

- Préparation de l'arrêt et arrêt du projet de PLUi ;
- Organisation et recueil de l'avis des Personnes Publiques Associées et Consultées ;
- Préparation et gestion de l'Enquête Publique dont registre numérique ;
- Traitement de l'ensemble des demandes formulées lors des consultations et de l'enquête publique ;
- Réalisation de la réponse au procès-verbal de synthèse de la commission d'enquête
- Préparation du dossier pour approbation

ARRÊT DU PROJET DE PLU MÉTROPOLITAIN

Le 28 février 2019 le Conseil Métropolitain a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLU.

À la suite de cette délibération, le projet de PLU arrêté a été transmis, pour avis, aux 71 communes situées sur le territoire de la Métropole, aux Personnes Publiques Associées (État, Région Normandie, Conseil Départemental de Seine-Maritime, Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie, Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande), ainsi qu'à d'autres collectivités et organismes consultés.

En application de l'article R.153-5 du Code de l'urbanisme, les Conseils Municipaux des communes ont disposé d'un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet pour exprimer leur avis sur le projet.

4 Communes ayant émis un avis défavorable, conformément à l'article L.153-15 du Code de l'urbanisme, le Conseil Métropolitain a réarrêté le projet de PLU à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par délibération en date du 27 juin 2019.

Le projet soumis au vote lors de ce deuxième arrêt était identique sur le fond et sur la forme au projet arrêté le 28 février 2019.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLU MÉTROPOLITAIN ARRÊTÉ : PRÉPARATION ET DÉROULEMENT

L'enquête publique sur le projet de PLU de la Métropole s'est déroulée du lundi 19 août 2019 au mardi 1^{er} octobre 2019 soit 44 jours consécutifs conformément aux dispositions de l'arrêté en date du 5 juillet 2019 prescrivant l'Enquête Publique et en exposant les modalités de déroulement.

Le projet de PLU de la Métropole était ainsi consultable en version papier dans les 43 communes désignées « lieux d'enquête » et au siège de la Métropole (dossier complet), et dans les 28 communes désignées « sites d'information du public » (dossier communal partiel). Il était également consultable en version numérique sur un poste informatique tenu à disposition du public en accès libre au siège de l'enquête et dans les 71 communes de la Métropole, ainsi que sur les sites internet dédiés au PLU et du registre numérique.

Le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public sur les « lieux d'enquête » répartis sur 43 communes et au siège de la Métropole.

La Métropole a ainsi assuré l'ensemble de l'organisation et de la logistique nécessaire au bon déroulement de l'enquête dont toute la phase amont d'organisation de l'enquête (identification des salles, réservations, vérification de la présence de matériel informatique, réalisation de guide pratique d'utilisation du PLUi, mobilisation d'un prestataire externe de la mise au point du registre numérique, prise des actes administratifs nécessaires (arrêté, insertion presse, affiche, publicité) .

Par ordonnances des 21 mars et 3 avril 2019 le Président du Tribunal Administratif de Rouen a désigné une Commission d'Enquête composée de 11 membres pour suivre le déroulement de l'enquête.

La commission d'enquête a tenu 65 permanences réparties sur 43 communes du territoire et au siège de la Métropole.

Le public pouvait formuler ses observations par écrit sur les registres papier mis à sa disposition. Il pouvait également envoyer un courrier par voie postale au Président de la Commission d'enquête au siège de la Métropole, ou encore formuler ses observations par courrier électronique à une adresse spécifiquement dédiée, ainsi que sur un registre dématérialisé sécurisé et accessible via internet.

TRAITEMENT DE L'ENSEMBLE DES DEMANDES FORMULÉES LORS DES CONSULTATIONS ET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE / RÉALISATION DE LA RÉPONSE AU PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête a dénombré 1305 contributions (décomposées en 1841 observations) :

- ▶ 795 sur le registre dématérialisé,
- ▶ 363 sur les registres papier pour les 44 lieux d'enquête (retranscrites sur le registre dématérialisé),
- ▶ 147 courriers (retranscrits sur le registre dématérialisé).

Ce nombre est jugé significatif par la Commission d'enquête qui relève l'importance de la consultation et de l'expression du public par voie électronique (60%).

La Commission d'enquête a également noté une forte mobilisation et participation des associations avec notamment 3 pétitions, totalisant 3 227 signatures.

La Commission d'Enquête a remis à la Métropole le procès-verbal de synthèse des observations consignées le 15 octobre 2019 et les réponses de la Métropole ont été adressées à la Commission d'Enquête par courrier officiel en date du 31 octobre 2019.

La Métropole a ainsi entre le 1^{er} octobre date de la fin de l'enquête et le 31 octobre pré-traité l'ensemble des contributions issues de l'enquête. Ce traitement s'est fait sur un temps court en étroite collaboration avec les référents urbanisme des Pôles de Proximités chaque fois que possible.

La Commission d'enquête a remis son rapport et ses conclusions motivées le 28 novembre 2019. Dans son rapport, la Commission d'enquête souligne le très bon déroulement de l'enquête publique et le haut niveau de mobilisation de la Métropole pour accompagner la commission d'enquête et les citoyens contributeurs ainsi que la qualité des documents produits.

Ces documents ont été transmis à chacune des communes de la Métropole, à la Préfecture, mis en ligne sur les sites internet de la Métropole et mis à disposition du public au siège de la Métropole.

L'ensemble des avis joints au dossier d'enquête publique, les observations du public et le rapport de la Commission d'enquête ont été présentés lors d'une Conférence Métropolitaine des Maires le 11 décembre 2019.

La Commission d'enquête a émis un avis favorable, assorti de 9 recommandations et des 3 réserves.

Le travail de traitement notamment des avis des Personnes Publiques Associées (PPA-PC) et des communes s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année pour l'élaboration notamment des fiches communales et le retraitement de l'ensemble des contributions pour un reclassement en 3 groupes : avis des communes, avis des particuliers par commune, avis PPA-PPC afin de permettre notamment aux citoyens une lecture claire des suites apportées à leur contributions.

PRÉPARATION DU DOSSIER POUR APPROBATION

En parallèle du traitement des demandes formulées par les PPA-PC et les citoyens dans le cadre de l'enquête publique, la Métropole a procédé aux modifications de l'ensemble des différentes pièces du PLU (rapport de présentation, évaluation environnementale, règlement écrit et graphique, Orientations d'Aménagement et de Programmation, annexes) rendues nécessaires par la prise en compte des avis et demandes auxquelles il a été validé de donner suite (fin décembre) et a assuré les cohérences internes et externes ainsi que les justifications de toutes les évolutions apportées.

LES CHIFFRES CLÉS

- ▶ 44 jours d'enquête publiques
- ▶ 43 communes lieux d'enquête
- ▶ 65 permanences de la commission d'enquête
- ▶ 1841 observations issues de l'enquête publique
- ▶ 80% des demandes d'évolutions formulées par les communes sur le règlement écrit prises en compte

90% des demandes d'évolutions formulées par les communes sur le règlement graphique prises en compte

ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le PLUi en agissant sur de nombreux champs et par sa dimension intégratrice de mise en cohérence et de déclinaison territoriale de politiques sectorielles est un outil puissant pour répondre aux enjeux du développement durable. Ainsi le PLUi permet de prendre en compte quasiment l'ensemble des enjeux du développement durable :

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère par la mise en cohérence de l'urbanisation avec les modes de transport économes en énergie (densification autour des gares et TCSP), par la densification et la lutte contre l'étalement urbain, par la densification en cas de performance énergétique, ... ;

La préservation de la biodiversité et la protection des milieux naturels par la protection contre toute urbanisation des milieux naturels exceptionnels (Natura 2000, ZNIEFF, parc naturel) mais aussi par l'insertion de nouveaux outils de protection via des zonages spécifiques (No-ca, milieux aquatiques, ...) via des outils de protection nouveaux (arbres, mares, haies, secteur de biotope, coeurs d'ilot / coulée verte, protection des lisières,...) notamment pour protéger la nature « ordinaire » et en milieu urbain et par la maîtrise de l'étalement urbain avec une réduction très importante des espaces potentiellement urbanisables (50% de réduction pour l'habitat notamment) ;

L'épanouissement de tous les êtres humains grâce à la prise en compte et la valorisation du cadre de vie par des zonages adaptés au plus près des spécificités de chaque bourgs, villes et villages, grâce à la protection du patrimoine notamment le patrimoine plus ordinaire mais identitaire du territoire ;

Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations en incitant à la création d'une diversité de

typologies d'habitat répondant à la diversité des populations et de leurs besoins, en assurant à toutes les communes du territoire la possibilité de se développer de façon maîtrisée pour continuer à être attractives, en promouvant une répartition équilibrée du logement sur le territoire et notamment le logement social, en protégeant les habitants contre un maximum de risques par une action de recensement fiabilisée équitable et la plus exhaustive possible et d'établissement de mesures de prise en compte et protection adaptée et parfois nouvelles.

6.1.3

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

La Loi du 12 juillet 2010 portant engagement National pour l'environnement ainsi que le décret du 12 janvier 2012 ont réformé la réglementation relative à la publicité extérieure codifiée dans le code de l'Environnement et constituant le Règlement National de Publicité (RNP).

La réglementation en matière de publicité enseigne et pré-enseigne s'applique aux dispositifs d'affichages visibles des voies ouvertes à la circulation publique et installés au sein de propriétés privées ou sur le domaine public et détermine ainsi les règles applicables en matière d'emplacement, de densité, de surface, de hauteur, ...

Le code de l'Environnement permet aux Collectivités d'adapter localement les règles nationales via un Règlement Local de Publicité.

L'objectif premier d'un RLP, déclinaison du RNP est la protection de l'environnement et du cadre de vie. Il doit par ailleurs assurer un équilibre entre la protection du cadre de vie et des paysages d'une part, et le droit à l'expression et à la diffusion d'informations d'autre part.

L'élaboration d'un RLPI relève de la compétence de l'EPCI compétent en matière de planification.

L'élaboration d'un RLPI est calquée sur la procédure d'élaboration d'un PLUi :

- ▶ Délibération de prescription de l'élaboration comprenant la description des modalités de collaboration avec les communes membres de l'EPCI et les modalités de la concertation publique ;
- ▶ Débat en conseil métropolitain sur les orientations (équivalent du PADD du PLU) ;
- ▶ Délibération d'arrêt du projet (aux mêmes conditions qu'un PLUi) comprenant le bilan de la concertation ;
- ▶ Transmission aux PPA-PC pour avis ;
- ▶ Enquête publique ;
- ▶ Délibération d'approbation.

Il se décompose en trois pièces principales :

- Le diagnostic publicitaire et paysager du territoire ;
- Les orientations, projet porté par l'EPCI en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie au regard de la problématique de la publicité extérieure ;
- Le règlement écrit et graphique.

Une fois approuvé et opposable le RLPi est rétroactif c'est-à-dire que les dispositifs non conformes à sa date d'entrée en vigueur doivent être mis en conformité avec les dispositions du RLPi dans certains délais (différents pour les publicités et les enseignes)

Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie 23 communes sont dotées au 1^{er} janvier 2020 d'un RLP communal dont 17 antérieurs à la Loi Grenelle et qui deviendront donc caduc au 13 juillet 2022. 43 communes relèvent donc du régime général du code de l'environnement en matière de publicité extérieure (compétence État pour la délivrance des autorisations avec application des règles du RNP).

2019 RÉALISATIONS

Le travail de préparation effectué en 2019 a permis de préfigurer les principaux objectifs à poursuivre à travers l'élaboration du RLPi.

La conférence Métropolitaine des Maires s'est par ailleurs réunie le 15 octobre afin d'examiner les modalités de collaboration entre la Métropole et les 71 communes membres

Suite au travail de préparation ainsi réalisé la Métropole a pu délibérer le 4 novembre 2019 pour :

- prescrire l'élaboration du RLPi, en détaillant notamment les principaux objectifs poursuivis à travers l'élaboration de ce document ;
- définir les modalités de collaboration entre la Métropole et les Communes dans le cadre de l'élaboration du RLPi, lesquelles s'appuieront notamment sur les instances métropolitaines et communales existantes (Conseil métropolitain, conseils municipaux des communes membres, Conférence métropolitaine des maires...) ainsi que sur un Comité de pilotage (regroupant les élus de la Métropole concernés) et une Commission (réunissant les représentants des communes) spécialement instaurés pour le suivi de la démarche RLPi.

LES CHIFFRES CLÉS

- 17 communes bénéficiant d'un RLP communal non grenlisé donc caduc au 13 juillet 2022
- 6 communes bénéficiant d'un RLP communal nouvelle génération (Le Trait / Yainville / Malaunay / Le Petit Quevilly / Tourville-la-Rivière / Saint-Pierre-Les-Elbeuf) 48 communes relevant du régime du RNP
- 2 délibérations : prescription de l'élaboration du RLPi / modalités de collaboration Métropole Communes ;

1 conférence Métropolitaine des maires préalable à la délibération définissant les modalités de collaboration Métropole - Communes

ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LP arce qu'il est un projet pour la prise en compte et la préservation des paysages et du cadre de vie et donc promet un cadre de vie de qualité pour tous où qu'il habite quel que soit son statut, un accès à tous à un environnement de qualité, limite l'exposition de la population aux nuisances notamment visuelles et lumineuses, le RLPi participe à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable en favorisant la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources, la lutte contre le changement climatique, l'épanouissement de tous les êtres humains ainsi que la cohésion sociale.

6.1.4

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le service commun du droit des sols a été créé au 1^{er} janvier 2015 pour anticiper les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR du 24 mars 2014) mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes de moins de 10 000 habitants à compter du 1^{er} juillet 2015. Il assure le service pour 54 communes de la Métropole et la Ville de Rouen.

2019 RÉALISATIONS

Contribuer à l'élaboration du PLUi notamment sur la rédaction réglementaire.

Mise en place de la démarche BVET (Bien Vivre Ensemble au Travail) sur l'ensemble des agents de la direction

ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Poursuivre la démarche engagée de dématérialisation du dépôt et l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (pour la mise en place dans un 1^{er} temps d'une phase test sur quelques communes)

En 2019, 2 570 dossiers ont été enregistrés par la direction de l'urbanisme réglementaire pour les 54 communes :

- 244 Certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)
- 1 376 Déclarations préalables
- 864 Permis de construire
- 42 Permis d'aménager
- 44 Permis de démolir

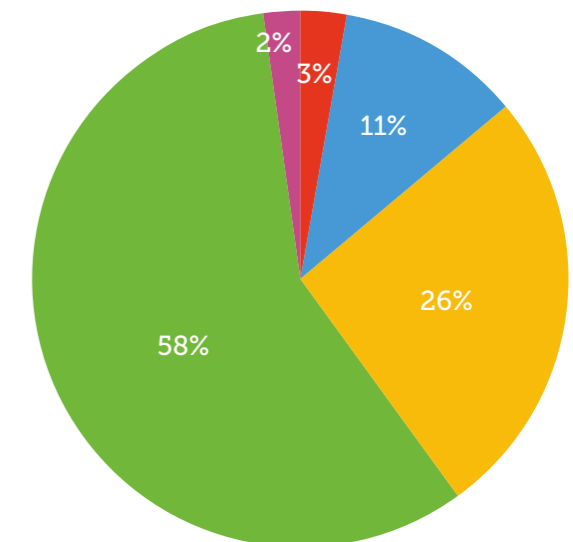
Dossiers 2019

À l'issue de la démarche d'instruction, 2 618 décisions ont été proposées aux Élus des 54 communes

Dans le cadre des autorisations assurées par le service instruction de la Ville de Rouen, il y a eu :

1029 dossiers enregistrés :

- 20 Certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)
- 698 Déclarations préalables
- 228 Permis de construire
- 13 Permis d'aménager
- 70 Permis de démolir



- Certificat d'urbanisme opérationnel
- Déclarations préalables
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

À l'issue de la démarche d'instruction, 1 015 décisions ont été signées par les élus de la Ville de Rouen.

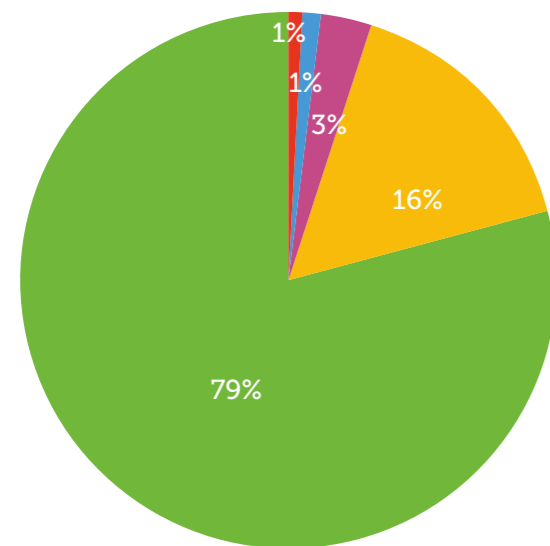
Pour l'année complète, et agréant la Ville de Rouen, il s'agit de 3 635 dossiers instruits par la Direction de l'Urbanisme Réglementaire, soit la répartition par Pôle de proximité suivante :

- ▶ Pôle de proximité Austreberthe-Cailly : 889
- ▶ Pôle de proximité Val-de-Seine : 376
- ▶ Pôle de proximité Plateaux-Robec : 1355
- ▶ Pôle de proximité Rouen : 1 015

Le service Instruction Ville de Rouen a également géré :

- ▶ 3 752 Certificats d'Urbanisme de simple information (CUa).
- ▶ 211 dossiers Enseigne – Publicité
- ▶ 37 arrêtés de numérotage
- ▶ 47 recours gracieux, 14 recours contentieux (dont 1 appel) et 3 référés suspension (dont 1 appel)
- ▶ 41 courriers ont été envoyés spécifiquement pour répondre à des problématiques de travaux en infraction

Le service d'instruction des 54 communes a assisté les élus dans le cadre de la gestion de 31 recours dont 12 contentieux au Tribunal Administratif.



- Certificat d'urbanismes opérationnel
- Déclarations préalable
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

6.2

HABITAT

6.2.1

CRÉER UNE OFFRE POUR AMÉLIORER LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX ET SOCIAUX

LE LOGEMENT SOCIAL

En 2019, 913 logements locatifs sociaux ont été agréés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'État pour un montant de subvention de 752 700€.

Parmi ces logements, 255 ont été agréés sur les communes déficitaires en logement social au sens de la loi SRU.

La Métropole a mobilisé 720 000€ de subventions sur ces crédits propres pour le financement de 239 logements sociaux ayant obtenu une décision de financement au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État en 2018.

Parallèlement, 555 logements locatifs sociaux (289 PLAI, 266 PLUS) ont été validés dans le cadre de l'ANRU pour un montant de subvention accordées de 2 034 600€. Ils sont situés à 27 % sur les communes assujetties à la loi SRU et 69 % sur la ville de Rouen dans des quartiers en déficit de logements sociaux.

L'ACCESSION À COÛT MAÎTRISÉ

En 2019, 169 logements ont fait l'objet d'une décision d'agrément PSLA.

Dans le même temps, 42 accédants ont levé l'option d'achat concrétisant ainsi leur accession à la propriété. A ce titre, la Métropole a mobilisé un montant annuel de subventions de 210 000€ pour aider ces ménages à financer leur projet.

L'INTERVENTION FONCIÈRE AU TITRE DE L'HABITAT

En 2019, la Métropole a apporté un financement de 202 556€ pour minorer l'achat par les bailleurs sociaux d'emprises foncières portées par l'EPF Normandie sur deux communes qui ont permis la production 62 logements.

6.2.2

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU PARC DE LOGEMENT EXISTANT

Sur les 586 logements subventionnés, 533 concernaient des propriétaires occupants dont 60 % avec des ressources très modestes.

- ▶ 2 % des logements réhabilités concernent des logements indignes,
- ▶ 7 % des logements très dégradés,
- ▶ 4 % des logements visant l'autonomie de la personne,

Ces logements ont bénéficié d'une subvention complémentaire de la Métropole pour un montant de 183 604 €.

Sur la commune d'Elbeuf, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) mise en place en 2018 s'est poursuivie en 2019 pour une durée de 5 ans. Elle vise à réhabiliter à terme une centaine de logements situés dans son centre ancien.

Une étude de repérage des copropriétés en difficultés dans les quartiers en politique de la ville lancée en 2018 s'est achevée en 2019, en apportant des préconisations pour le traitement de ces copropriétés. Dans ce cadre, un avenant à l'OPAH Ru d'Elbeuf a été élaboré en 2019 afin de préciser les actions à mener sur les copropriétés dans le cadre de l'Opah. 14 copropriétés ont été identifiées pour être accompagnées. L'étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde pour la copropriété Robespierre à Saint-Étienne-du-Rouvray lancée en 2018 s'est poursuivie en 2019 avec comme objectif de déterminer les actions à mener sur cette copropriété.

Dans le cadre du projet Cœur de Métropole, un volet ravalement de façades d'immeubles adjacents aux espaces publics rénovés est mis en œuvre. À ce titre, en 2019, 11 demandes de subvention ont été déposées et 6 subventions ont été payées. La phase incitative du dispositif initialement arrêtée au 31 décembre 2019 a été prolongée au 31 juillet 2020.

Enfin, la Métropole est partenaire avec l'État et les communes et industriels concernés par la mise en place d'un dispositif de financement et d'accompagnement des travaux sur l'habitat prescrit par les Plans de Prévention des Risques technologiques. Dans ce cadre, suite à la signature de deux conventions sur les communes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Petit-Quevilly, la mission d'accompagnement d'une cinquantaine de ménages devant mettre en œuvre des prescriptions travaux dans leur habitat lancée en 2018 s'est poursuivie. L'accompagnement d'une vingtaine de propriétaires de logements situés sur la commune du Grand Quevilly a également démarré en 2019.

**ACTION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Réhabilitation thermique du parc de logements privé et social, lutte contre l'étalement urbain, solidarité et mixité sociale dans l'habitat, solidarité entre les territoires, production de logements proches de transports en commun et des pôles d'emploi, renouvellement urbain sont autant d'éléments inscrits dans le Programme Local de l'Habitat qui répondent aux enjeux de développement durable.

6.2.3**ÉLABORATION DU PROGRAMME
LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025**

La Métropole a délibéré le 12 décembre 2016 sur la procédure d'élaboration de son nouveau PLH et initié la phase de diagnostic en juillet 2017. L'année 2019 a été consacrée à la finalisation de son élaboration.

Ce nouveau Programme Local est composé des documents suivants : un diagnostic, des orientations, un programme d'actions et des fiches communales.

En 2019, le travail sur l'élaboration du PLH s'est poursuivi. Un séminaire avec les 71 communes s'est réuni en mars autour du programme d'actions et de la gouvernance du PLH avant l'arrêt du projet de PLH le 1^{er} avril. Suite à cet arrêt, le PLH a été transmis aux 71 communes de la Métropole pour avis. 55 communes ont délibéré pour faire part de leur avis, 51 communes ont émis un avis favorable et 4 un avis défavorable. Suite à cet avis et après avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement le Programme Local de l'Habitat a été adopté le 16 décembre 2019.

Il comprend 4 grandes orientations :

- ▶ Produire un habitat de qualité et attractif : produire moins mais mieux
- ▶ Une offre d'habitat pour améliorer les équilibres territoriaux et sociaux
- ▶ Renforcer l'attractivité résidentielle du parc existant
- ▶ L'habitat pour une Métropole inclusive : répondre aux besoins spécifiques

Ces orientations sont déclinées en 22 fiches actions qui constituent la feuille de route Habitat de la Métropole pour les années 2020 à 2025.

6.3**GRANDS PROJETS
D'AMÉNAGEMENT****6.3.1.****STRATÉGIE ET ACTION FONCIÈRES****STRATÉGIE FONCIÈRE (DONT
OBSERVATOIRE DU FONCIER
ÉCONOMIQUE ET HABITAT)****FONCIER**

Les actions menées par la Métropole dans le cadre de sa politique foncière contribuent à la réalisation du projet de territoire.

À travers la mobilisation des outils dont elle dispose (droits de préemption et de priorité, programmes d'action foncière...), la Métropole assure une veille foncière et la constitution des réserves foncières nécessaires aux opérations de recyclage foncier, de traitement des friches et de renouvellement urbain.

Prenant appui sur le PLU, une réflexion a été amorcée en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie foncière pour la Métropole. Cette démarche doit notamment permettre de redéfinir à terme les priorités d'intervention, le partage des rôles avec les différents acteurs du foncier ainsi que d'identifier les outils et les moyens à mobiliser selon les thématiques (habitat, développement économique, environnement, mobilités et équipements).

Dans ce cadre, l'année 2019 a plus particulièrement été marquée par la conduite des réflexions nécessaires au re-déploiement du droit de préemption urbain, en lien avec le nouveau PLU de la Métropole.

**ACTION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En donnant la priorité au recyclage foncier et à la reconversion de friches urbaines, l'action foncière métropolitaine s'inscrit pleinement dans la lutte contre l'étalement urbain, et la préservation d'espaces naturels ou agricoles.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU)
ET DROIT DE PRIORITÉ**

Dans le cadre de la gestion des droits de préemption (Droit de préemption urbain - DPU, et en Zone d'aménagement différé - ZAD) et droits de priorité dont elle est titulaire, la Métropole assure une veille foncière, en rapport avec les enjeux d'aménagement du territoire.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le périmètre du DPU couvrait 68 communes au 31 décembre 2019.

Au total, 7123 Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été traitées en 2019 dans le cadre du DPU, soit un nombre de DIA en augmentation de l'ordre de 10 % par rapport à l'année 2018.

La répartition des DIA par pôles de proximité est présentée ci-après (FIG.2D).

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, douze Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont donné lieu à une instruction approfondie, car elles représentaient un enjeu pour un projet métropolitain ou communal. Cette instruction approfondie a débouché sur des préemptions directes par la Métropole (cinq décisions) ainsi que sur des délégations du droit de préemption, soit au bénéfice des communes (cinq décisions) soit au bénéfice de l'EPF Normandie (deux décisions).

DROIT DE PRIORITÉ

La Métropole dispose d'un Droit de priorité susceptible d'être exercé lors des cessions de biens immobiliers réalisées par l'État et certains établissements publics (SNCF par exemple). Dans le cadre de l'instruction des saisines effectuées au titre de ce droit de priorité, trois acquisitions ont été mises en œuvre en 2019, l'une par la SPL Rouen Normandie Aménagement,

Déclarations d'intention d'aliéner

| 2019 | ROUEN | PPAC | PPPR | PP2S | PPVS | TOTAL MRN |
|------------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------|
| Nombre DIA | 1 547 | 1 316 | 1 404 | 1 446 | 1 410 | 7 123 |

PPAC : Pôle de proximité Austreberthe Cailly

PPPR : Pôle de proximité Plateau Robec

PP2S : Pôle de proximité Seine Sud

PPVS : Pôle de proximité Val de Seine

au profit du projet Rouen Flaubert, et les deux autres par la Métropole au bénéfice de ZAC Rouen Innovation Santé et dans le secteur de l'aéroport de Boos.

ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le droit de préemption urbain est mobilisé en application des documents d'urbanisme et de planification, et contribue de ce fait à la lutte contre l'étalement urbain.

ANTICIPATION FONCIÈRE ET CONSTITUTION DE RÉSERVES FONCIÈRES

Le Programme d'action foncière (PAF), initialement conclu le 10 février 2015 entre la Métropole et l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie, comporte seize périmètres d'intervention.

Dans le cadre de ce PAF, l'EPF a lancé en 2019 sur le quartier Rouen Flaubert la phase judiciaire de la procédure d'expropriation afin de finaliser la maîtrise des biens pour lesquels il n'a pas été possible de trouver un accord avec les propriétaires. Deux dossiers ont abouti dans ce cadre.

L'année 2019 a également été marquée par l'acquisition, à l'issue d'une procédure de délaissement, d'une propriété privée représentant la majeure partie de l'îlot Nétien, situé à l'ouest de Rouen, à proximité des Docks 76.

Au 31 décembre 2019, le stock porté par l'EPF Normandie pour le compte de la Métropole s'élevait à près de 19,2 M€.

ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En donnant la priorité à la reconversion de friches urbaines, la constitution de réserves foncières s'inscrit pleinement dans la lutte contre l'étalement urbain, et peut contribuer à limiter les déplacements, notamment automobiles, générateurs de gaz à effet de serre.

TRAITEMENT DES FRICHES

En lien avec l'EPF Normandie, la Métropole initie et assure le suivi de différentes actions (études et travaux) tendant au traitement et au recyclage des friches.

En termes d'études, une nouvelle convention d'études a été signée en 2019 sur le quartier Rouen Flaubert afin de préparer la démolition du dernier site en activité (garage poids lourds).

Sur le plan opérationnel, la préparation de démolitions complexes a été finalisée sur les secteurs Rouen Flaubert

(anciens bâtiments ferroviaires) et Elbeuf (site Schocher - îlot Cousin Corblin), pour une réalisation des interventions programmée en 2020.

LES FRICHES ELBEUVIENNES

Au cours du second semestre 2019, il a été décidé d'engager une réflexion sur la question du devenir des friches industrielles et tertiaires situées sur le territoire elbeuvien et qui n'ont pas fait l'objet de projet de reconversion à ce jour. Cette réflexion porte notamment sur les 3 friches dites « Schocher » portées par l'EPF pour le compte de la Métropole.

Elle a donné lieu fin 2019 à un premier travail d'identification et de recensement à partir des données existantes, permettant de quantifier et de caractériser le phénomène. Ce travail d'identification, croisé avec les conclusions des études de restructuration urbaine réalisée depuis une quinzaine d'années, doit ainsi servir de support à la définition d'une stratégie globale d'intervention partagée et concertée avec la Ville d'Elbeuf à l'échelle du territoire.

ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le traitement et le recyclage des friches urbaines contribuent à améliorer la qualité de l'environnement (dépollution des sols en particulier) et s'inscrivent pleinement dans la lutte contre l'étalement urbain, en permettant la remise sur le marché d'espaces urbains plus centraux, favorisant ainsi la préservation d'espaces naturels ou agricoles.

LA RECONVERSION DU SECTEUR SEINE SUD À SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY ET OISSEL

Le secteur de Seine-Sud a été identifié au SCOT (2015-2030) comme un secteur de projet qui sur les 960 ha de besoins fonciers nécessaires au développement économique du territoire, fait partie des 560 ha qui seront à développer en régénération.

L'élaboration du plan guide, menée en lien avec l'État, s'est poursuivie en 2019, avec pour objectifs :

- ▶ Développer une séquence environnementale « qui compte » dans l'écosystème écologique de la Seine et plus particulièrement dans la boucle rouennaise.
- ▶ Mettre en œuvre un projet économique qui assume un renouvellement fort des espaces anthropisés pour l'accueil d'industrie, de logistique assurant un écosystème industriel et à la hauteur des qualités deux fois bimodales du site.
- ▶ Urbaniser le cœur de Seine-Sud et libérer les bords de Seine de manière pérenne.

Le projet de reconversion du secteur « Seine-Sud » fait partie

de la démarche territoire d'industries qui vise à identifier les pistes pour faciliter et accélérer la reconversion des friches à l'échelle nationale.

ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Par sa localisation, son envergure, ses potentialités et son passé, le site « Seine-Sud » constitue un secteur de régénération essentiel dans la stratégie métropolitaine (attractivité, emploi...) en résonance avec les enjeux nationaux de résorption des friches, de construction de la ville sur la ville et d'interruption de l'artificialisation nette des sols.

La séquence « ERC » (Éviter, Réduire, Compenser) est à valider avec les services de l'État mais le nouveau plan guide laisse une place importante au maintien ou à la restauration des milieux naturels dotant la zone d'un écran écologique qui rend possible le développement économique en cœur de zone.

Le projet dessine des continuités écologiques Nord-sud et redonne une épaisseur aux rives de Seine, entre Seine et espaces remblayés.

Une meilleure appréhension des enjeux écologiques forts du site (PPRI, espèces et habitats naturels protégés) a permis de consacrer environ 100 ha au maintien ou à la reconversion de milieux naturels soit près de 44% des emprises de l'opération.

6.3.2

SEINE-CITÉ

Le projet Seine Cité, qui regroupe trois sites (Rouen Flaubert, Luciline et Saint-Sever Nouvelle Gare), prévoit le développement d'une ville polyfonctionnelle : habitations, activités tertiaires, services, espaces libres et de nature.

ROUEN FLAUBERT



Le projet d'écoquartier situé sur les communes de Rouen et Petit-Quevilly, en Rive Gauche, s'étend sur un espace de 90 ha à reconquérir, partagé entre le centre-ville, la Seine et le port. Sa transformation en un quartier urbain central s'appuie sur

la réalisation des accès routiers définitifs au pont Flaubert, et poursuit les objectifs suivants :

- ▶ La résorption de friches industrialo-portuaires et ferroviaires en cœur d'agglomération et la reconquête des bords de Seine ;
- ▶ La structuration d'une zone élargie et la reconnexion des quartiers de la rive Sud avec la Seine et la requalification d'espaces majeurs localisés à l'entrée en cœur d'agglomération ;
- ▶ La définition d'une programmation équilibrée entre l'activité économique, l'habitat, les équipements et les espaces publics répondant à de multiples usages.

Cette opération comprend deux entités spatiales connectées mais dont la mise en œuvre fait l'objet de procédures et de phasages opérationnels distincts :

- ▶ L'aménagement des Bords de Seine et de la Presqu'île Rollet (22 ha) qui fait l'objet, depuis 2011, d'un mandat de réalisation de la Métropole vers la Société publique locale (SPL) Rouen Normandie aménagement (RNA).
- ▶ La Zone d'aménagement concerté (Zac) de l'écoquartier Flaubert (68 ha) qui fait l'objet depuis 2014 d'une concession d'aménagement vers la SPL Rouen Normandie aménagement pour la réalisation des études opérationnelles, les travaux et la commercialisation des terrains du site.

ZAC ROUEN FLAUBERT

D'importants travaux d'aménagement se sont déroulés en 2019 : finalisation de la voirie du boulevard Béthencourt, fin des remblais et réalisation d'un bio terre, mise en place de la plateforme de gestion des terres.

Concernant la commercialisation, au-delà du Hangar 105 sur les quais, la promesse de vente a été signée avec Linkcity (environ 40 000 m² d'un programme mixte logements-bureaux), ainsi que des conventions de développement d'une part avec Eiffage Construction (programme mixte de 15 000 m²) et d'autre part avec le groupe Odyssee Immobilier (programme mixte de 20 000 m²)

De plus, la nouvelle ligne T4 a été mise en service en mai 2019 et permet de desservir le quartier côté Boulevard Jean-Rondeaux.



ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



À l'interface entre le Port, le centre-ville et la Seine, l'aménagement d'un écoquartier de 90 ha relève d'un enjeu environnemental, économique et sociétal. Il est une réelle opportunité de reconquête d'espaces délaissés, en friche, liés au glissement des activités portuaires vers l'aval et à la désindustrialisation.

Des ambitions environnementales et architecturales fortes sont prescrites et s'imposeront aux futurs constructeurs. L'organisation urbaine du futur quartier assure l'intégration de la voie rapide menant au Pont Flaubert. Sa desserte en transport en commun en site propre avec la ligne T4 puis dans un second temps la création de la ligne T5 relie de manière optimale aux quartiers existants. Il en est de même des cheminements piétons et cycles irriguant tout le quartier. Il est enfin pleinement intégré à son environnement et en lien direct avec la Seine grâce à l'aménagement des bords de Seine et à la trame verte et bleue pénétrante au sein du quartier. Aménager cet écoquartier de 90 ha, c'est également lutter contre l'expansion urbaine et offrir aux habitants un véritable quartier agréable à vivre, à travailler et à pratiquer dans un cadre urbain et paysager privilégié.

Une réflexion environnementale a été engagée concernant les remblais compte tenu notamment du volume extrêmement conséquent (290 000 m³). Ainsi, une filière courte et vertueuse a été développée. Ils proviennent de la région de Dieppe (projet routier de la DREAL) et ont été acheminés par train.

Le cahier des prescriptions architecturales, urbaines, environnementales et paysagères (CPAUEP) de la ZAC impose aux opérateurs (Linkcity, Eiffage, Odyssee) des prescriptions spécifiques relatives par exemple à l'emploi de matériaux biosourcés, de végétalisation ou d'aménagement de locaux vélo.

Enfin, le projet de tour à ossature bois avec Eiffage constitue un défi technique et une future vitrine du quartier dans ses ambitions environnementales.

BORDS DE SEINE

La Presqu'île Rollet côté Bassin au bois a été inaugurée en juillet 2019.



Le suivi écologique de la Presqu'île s'est poursuivi en 2019, avec un entretien effectué par les équipes Métropole dans le respect de l'objectif de laboratoire écologique développé sur la presqu'île.

Le projet contribue à l'animation et à la vie des quais, à la création d'activités économiques. Il s'inscrit dans le respect de l'environnement urbain et paysager du site.

L'aménagement des bords de Seine constitue avec les quais bas rive gauche sur 3 km la Grande promenade rive gauche. Celle-ci s'est vue primée à nouveau, avec en 2019 une mention spéciale du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage.

Cependant, la presqu'île Rollet a été fermée suite à l'accident de Lubrizol de septembre 2019 et sera partiellement réouverte à partir d'avril 2020 (côté Seine) afin de permettre la renaturation du site (coté darse).



QUARTIER SAINT-SEVER NOUVELLE GARE - ROUEN



Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare vise à accueillir la nouvelle gare centrale de Rouen, dans le cadre de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), projet d'intérêt national sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, dans un quartier redynamisé au cœur du centre d'agglomération élargi.

L'année 2019 a permis de fixer un cadre pour une programmation pluriannuelle des espaces publics et de nature du centre-ville rive gauche et d'amorcer une réflexion sur la rénovation des immeubles de bureaux du cœur tertiaire du quartier.

Parallèlement, un appel à projet a été lancé avec la Ville de Rouen et France télévisions pour donner un nouvel usage au site de l'ancienne direction régionale de France 3, dont le résultat sera connu début 2020.

L'année 2019 a aussi été ponctuée par plusieurs événements permettant de mettre en lumière les nouveaux aménagements mis en place (rue et place Saint-Sever notamment) et à faire connaître la transformation du quartier (œuvre éphémère de la forêt monumentale, réutilisation du mobilier du pop-up park de l'Armada, spectacles en plein air). La Friche Lucien, sur le site de la future gare Saint-Sever, a contribué à faire découvrir le site aux habitants du territoire, tout comme des spectacles organisés dans le cadre des journées du patrimoine ont permis de faire découvrir la grande halle de marchandise.

Un état initial de la biodiversité a été lancé afin de pouvoir évaluer dans quelques années les bénéfices des transformations des pratiques et des aménagements des espaces publics dans ce secteur qui doit être un laboratoire de la nature en ville.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le projet Saint-Sever Nouvelle Gare s'est doté, dès le début des réflexions d'une stratégie en matière de développement durable qui fixe un cap aux études, régulièrement évaluées.

La stratégie en matière de développement durable répond à la volonté d'intégrer les questions de responsabilités économiques, sociales et environnementales dans les différentes étapes du projet, et dans une logique volontaire basée sur l'amélioration continue des performances. Ainsi, la démarche a été évaluée au regard du RFSC (Référentiel européen des villes durables – Reference Framework for Sustainable Cities) et valorisée à l'échelle européenne.

Cette démarche s'appuie sur un processus et des outils intégrés à la gouvernance de projet permettant de trouver le meilleur compromis possible entre les différentes dimensions du développement durable et in fine de garantir la performance du projet sur le long terme.

La démarche de développement durable vise à renforcer la transparence et la lisibilité du projet et de ses orientations, de façon co-construite avec les parties prenantes.

Ces défis sont à relever à toutes les échelles identifiées : le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare, Rouen Seine-Cité, la ville de Rouen, la Métropole Rouen Normandie, l'axe Seine, la Région Normandie, et au-delà... à savoir :

Enjeu d'attractivité : Créer une nouvelle centralité au service du développement économique et du rayonnement de la Métropole Rouen Normandie (Assurer une desserte multimodale optimale, offrir un cadre de vie sain et des espaces de respiration et proposer une offre culturelle et de loisirs et une mixité fonctionnelle)

Enjeu d'intégration : Intégrer un nouveau quartier à l'échelle de la Ville et de la Métropole Rouen Normandie (valoriser la Seine, assurer l'intégration paysagère du quartier et faire de la solidarité territoriale une valeur du quartier).

Enjeu d'adaptation : Construire un quartier adaptable, pertinent pour les générations futures (tendre vers la neutralité énergétique et carbone et mettre en œuvre les conditions de la création d'un écosystème urbain innovant et évolutif pour le développement d'un pôle tertiaire supérieur durable).

Deux modalités complètent ces trois enjeux : la co-construction et l'évaluation.

En termes de co-construction, la redynamisation du quartier Saint-Sever (premier quartier d'affaires de la Métropole) a été poursuivie avec une mobilisation accrue des acteurs économiques du quartier, tant publics que privés, avec un lien fort avec la démarche de la COP21 locale. La Métropole accompagne cette dynamique, notamment en améliorant progressivement les espaces publics (carrefour du métro avenue de Bretagne et rue de l'amiral Cécille, piste et bandes cyclables avenue de Caen), et en poursuivant la démarche de concertation préalable initiée en octobre 2016. La variété des modalités de concertation mises en œuvre a permis de toucher des publics différents et d'évaluer les dispositifs

permettant une meilleure participation des femmes (point d'écoute sur les espaces publics ou dispositifs en ligne).

Cette démarche de mobilisation des publics et de transformation progressive du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare a été remarqué par le prix de sélection des trophées du cadre de vie dans la catégorie « territoires innovants ».

LES CHIFFRES CLÉS

- 93 participants aux points d'écoute (septembre 2019) : 41 % de femmes et 59 % d'hommes
- 122 contributions sur le questionnaire en ligne concernant les places de la verrerie, des cotonniers et Gadeau de Kerville (septembre 2019) : 72 % des répondants sont des femmes.

6.3.3

QUARTIERS OUEST DE ROUEN

Les quartiers Ouest de Rouen font l'objet d'une réflexion multi thématique. La mutation de ce secteur, historiquement marqué par la présence de l'industrie et des activités portuaires, s'est engagée depuis plusieurs années.

En lien avec le projet Seine Cité, l'aménagement du quartier de la Luciline (écoquartier labellisé étape 3 – mené par la Ville de Rouen) est en cours de réalisation. À fin 2019, environ la moitié des logements et des espaces publics sont livrés.

La dynamique amorcée par l'aménagement du quartier de la Luciline se diffuse dans les quartiers Ouest, où de nombreux projets d'habitat sont en cours d'étude et de réalisation. Ces projets font l'objet d'un cadrage urbain renouvelé à travers le règlement graphique figurant au PLUi et l'OAP des quartiers Ouest.

L'une des caractéristiques des quartiers Ouest est la place prépondérante du commerce lié à l'automobile. La volonté de conserver ces activités sur ce secteur et de les intégrer aux nouvelles opérations s'est traduit dans l'OAP mais également dans le cahier des prescriptions du quartier Luciline.

Les quartiers Ouest sont également marqués par la place des infrastructures liées à la voiture, notamment par la présence :

- des grands boulevards structurants pour l'arrivée (Bvd Ferdinand de Lesseps) et la sortie (avenue du Mont Riboudet) de la Ville
- des liaisons entrantes et sortantes de l'A150 et du Pont Flaubert

La question de l'évolution de ces infrastructures est en cours d'étude par le Département Espaces Publics et Mobilité Durable qui a lancé début 2018 l'élaboration du Schéma directeur des mobilités des quartiers Ouest, dont l'un des objectifs est de redonner une véritable place aux modes actifs.

En parallèle, Haropa a commandé une étude urbaine (Emulsion BE) sur le site de la presqu'île Saint Gervais. Les présentations de décembre 2019 révèlent côté Haropa une volonté d'abandonner les occupations portuaires et industrielles sur le terre-plein, ce qui permet d'imaginer une valorisation urbaine de ce secteur, dans le respect des contraintes de la Foire Saint Romain.

Les études intègrent des questionnements qui restent à préciser sur l'amélioration du sentiment de sécurité, notamment pour les femmes, en questionnant l'aménité du terre-plein de la Presqu'île Saint Gervais, de l'échangeur tête nord du pont Flaubert, des petites rues du quartier Constantine.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les études intègrent des questionnements qui restent à préciser sur la manière de réduire la place de la voiture au profit des modes doux, en pérennisant les barreaux d'accès aux quais, en apaisant les deux avenues (Riboudet / Lesseps), en réduisant le caractère routier de l'échangeur, en permettant des accès pacifiés aux communes limitrophes (Canteleu, Déville, Maromme).

Les études et projets intègrent également des questionnements qui restent à préciser sur la qualité des sols, le caractère inondable, la biodiversité, la manière de végétaliser le site, ainsi que la lutte contre les îlots de chaleur et l'apaisement acoustique.

7

Une organisation au service d'une relation privilégiée aux usagers



Une organisation au service d'une relation privilégiée aux usagers

7.1

UNE RELATION AUX USAGERS EFFICACE ET DE QUALITÉ

7.1.1

MA MÉTROPOLE

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits

Ma Métropole est un numéro d'appel unique (0800 021 021) permettant aux usagers de nous contacter. Ce numéro d'appel gratuit, 24 heures/24 a pour objectif de simplifier la prise de contact des usagers vers la Métropole et de pouvoir donner une information directe aux habitants ou de transmettre en temps réel les demandes d'intervention.

Dans le même objectif, ce système est également accessible aux communes, aux usagers via le site internet de la métropole, ou aux agents de la Métropole. Une fois la demande correctement renseignée dans le logiciel dédié, elle arrive automatiquement à l'interlocuteur en capacité de répondre.

FICHES CRÉÉES PAR MOIS TOUS VECTEURS CONFONDUS

| | |
|-----------|-------|
| Janvier | 22248 |
| Février | 19471 |
| Mars | 21383 |
| Avril | 20625 |
| Mai | 19170 |
| Juin | 18409 |
| Juillet | 21821 |
| Août | 17691 |
| Septembre | 19057 |
| Octobre | 20476 |
| Novembre | 18605 |
| Décembre | 18087 |

FICHES CRÉÉES PAR MOIS CATEGORISÉES PAR COMPÉTENCE

| COMPÉTENCES | JANV. | FÉV. | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUIL. | AOÛT | SEPT. | OCT. | NOV. | DÉC. |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| ASSAINISSEMENT | 420 | 361 | 423 | 362 | 353 | 391 | 372 | 283 | 307 | 505 | 377 | 307 |
| DECHETS | 5935 | 4773 | 4936 | 5980 | 5293 | 5050 | 6106 | 5063 | 4742 | 4779 | 4312 | 4305 |
| EAU | 13214 | 11694 | 13237 | 12009 | 11207 | 10647 | 12998 | 10514 | 11513 | 12306 | 11327 | 10848 |
| DIVERS | 909 | 1024 | 1192 | 899 | 894 | 925 | 742 | 540 | 865 | 708 | 507 | 543 |
| VOIRIE / ESPACES PUBLICS | 1126 | 1100 | 1119 | 808 | 843 | 740 | 790 | 734 | 936 | 1267 | 1285 | 1346 |

Le tableau ci-dessus évoque les fiches créées en 2019 par mois et par compétences. Ici sont répertoriées les compétences qui recensent le plus grand nombre de fiches. La compétence eau se démarque nettement avec plus de 10 000 fiches par mois.

7.1.2

OUTILS DE COMMUNICATION EXTERNE

Pour accompagner les nombreux services fournis aux habitants, la Métropole édite des documents d'informations pratiques relatives à ses compétences et services techniques déchets, eau, énergie, mobilité... à destination des usagers. Il s'agit également d'accompagner les travaux de voirie, dans le cadre de chantiers d'envergure et d'opérations courantes, mais aussi les politiques de planification (PLH, PLUi, PCAET).

Des campagnes lancées dans le cadre de dispositifs de concertation ont donné lieu également à des opérations dédiées à la planification urbaine (projet d'élaboration du PLUi), aménagement des gares rive droite et de la nouvelle gare Saint-Sever, du centre-ville de Rouen dans le cadre du programme Cœur de Métropole, du parc Champ des Bruyères, de la ligne de bus à haut niveau de service T4.

Riche de ses équipements et des manifestations qu'il organise, l'établissement veille à diffuser son offre et à promouvoir ses programmes culturels (dans le cadre des animations Villes et Pays d'art et d'histoire et de la programmation de la Réunion des Musées Métropolitains, première édition du festival du cirque contemporain Spring, Journées européennes du patrimoine, Visites Ateliers d'artistes), ludiques et pédagogiques (programmation annuelle des Maisons des forêts, week-end Bivouac sous la lune) mais aussi les agendas et actualités du Kindarena, du Panorama XXL et de l'Historial Jeanne d'Arc.

En 2010, la Métropole a particulièrement axé sa communication sur la proximité et sa COP21 locale, depuis l'engagement de sa démarche collective « Vers les Accords de Rouen pour le climat » en décembre 2017.

Dans le cadre du lancement de sa démarche de la COP21 et de l'ouverture de l'Atelier de la COP21, information et sensibilisation à destination des habitants, communes, entreprises en été développées, entre programmations et nouveaux outils numériques (site web www.notrecop21.fr).

La Métropole s'est également inscrite dans l'opération mondiale Earth Hour portée par le WWF. Elle invitait chacun à éteindre ses lumières le samedi 24 mars 2019 à 20 h 30, sensibilisant ainsi aux enjeux des initiatives de tous au quotidien pour le climat.



ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour l'impression de ses supports de communication, la Métropole s'attache à utiliser du papier recyclé et fait imprimer le Mag mensuel sur du papier composé de fibres recyclées combinées à des fibres vierges PEFC issues de forêts gérées durablement.

Dans le cadre de son marché « Prestation traiteur », La Métropole impose l'utilisation de produits locaux et/ou bio et de saison. La vaisselle fournie par le traiteur ne doit pas être jetable à l'exception de vaisselle produite à partir de matériaux recyclés et/ou recyclables (exemples: gobelets en carton, couverts en bois).

PUBLICATIONS

Un supplément « Guide été » a été inséré dans le Mag de juillet-août : spectacles, loisirs, visites ; tous les bons plans et les bonnes adresses de la Métropole y étaient recensés.

WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

La Métropole informe ses habitants, usagers, partenaires, touristes via ses outils d'information web, réseaux sociaux, écrans vidéos des véhicules du réseau Astuce (métro-Teor), vidéos YouTube...

Par ailleurs l'établissement accompagne techniquement 24 communes de moins de 4 500 habitants dans la conception et l'administration de leur site web.

Pour que les automobilistes aient un temps d'avance sur le trafic, le site <http://www.trafic-metropole-rouen.fr/> par la Métropole lancé en 2017 informe des travaux de voirie ou d'ouvrages donnant lieu à rétrécissement ou fermeture de voies, modification de sens de circulation, fermeture de tunnel...

Il est également possible aux usagers de s'inscrire à un système d'alerte par SMS pour recevoir les perturbations trafic en temps réel.

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA MÉTROPOLE

La communication de l'établissement passe également par l'organisation de manifestations de grande envergure, entre événementiels tout public et forums thématiques.

2019 a vu l'organisation de la 10^e édition du festival Graines de jardin, autour du thème des jardins du futur.

Le temps d'un week-end, 100 000 visiteurs ont profité des conseils des exposants, vide jardin et autres animations proposées au Jardin des plantes de Rouen.



La Métropole a également participé à la 2^e édition rouennaise des Journées européennes des métiers d'arts, en avril, le « Printemps de l'Aître » organisée à l'Aître Saint-Maclou en partenariat avec le Collectif des céramistes normands.



Pour sa seconde participation à l'opération mondiale Earth Hour lancée par WWF, la Métropole a organisé plusieurs animations nocturnes gratuites, à la lueur de bougies ou de lampes torches, le samedi 30 mars 2019.

Au programme cette soirée : visites guidées, contes et prestations musicales à l'Historial Jeanne d'Arc, à l'Atelier de la COP21, en parcs et châteaux privés et en bibliothèques municipales.

Tout au long de l'Armada, 6 au 16 juin 2019, la Métropole a animé les quais autour 108, par l'aménagement d'un Pop Up Park accessible à tous.

Espace de détente, d'activités et de convivialité pour tous les âges, le Pop Up Park et sa barge flottante sur la Seine ont rencontré un grand succès au quotidien avec, au bilan : l'organisation de 20 concerts d'artistes locaux la participation de 40 entreprises et associations métropolitaines la programmation de 50 ateliers pour enfants et l'initiation de 600 jeunes aux activités nautiques proposées dans le bassin 240 mètres de fresques coloriés par les visiteurs une nuit exceptionnelle pour près de 300 campeurs, dans des tentes

en carton réutilisables, au 1^{er} camping flottant de France installé pour l'occasion la distribution de 70 000 gourdes aux 2 bars à eaux de la Métropole implantés provisoirement.



Pilotée par la Métropole, en collaboration avec l'ONF et programmée de septembre 2019 à septembre 2021, "La Forêt Monumentale" est une exposition durable unique d'art monumental et ludique, avec l'installation d'une douzaine d'œuvres plastiques éphémères et monumentales au cœur de la forêt Verte.

Suite à un appel à projets international intéressant 400 artistes candidats du monde entier en 2018 et à la mobilisation plusieurs mécènes locaux, la Forêt Monumentale a été mise en scène en septembre 2019, avec la création d'un parcours de 4 km ponctué des 12 œuvres accessible aux promeneurs en autonomie.

De son inauguration fin septembre au 31 décembre 2019, la Forêt monumentale a déjà enregistré pas moins de 60 000 visiteurs.

Forte de la participation d'artistes internationaux et de son partenariat étroit avec le Festival espagnol d'œuvres monumentales "Concentrico", la Forêt monumentale de la Métropole s'inscrit pleinement dans la candidature de Rouen comme capitale européenne de la culture en 2028.



7.1.3

CONSEIL CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT (CCD)



En application de l'article 43 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Métropole Rouen Normandie doit consulter un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de la Métropole.

Le CCD, créé par délibération du 5 mai 2014 afin de pouvoir consulter la société civile sur les grandes orientations de la future métropole, est composé d'acteurs sociaux (personnalités qualifiées, habitants), économiques, culturels, associatifs, partenaires et acteurs de la vie et du développement de la Métropole (dont 32% de femmes et 68% d'hommes). Ce Conseil est une instance participative et consultative tournée vers le développement durable du territoire. Le pouvoir décisionnel relève des élus du Conseil métropolitain.

Les années 2018 et 2019 ont été des années de réalisations, d'où une mobilisation moins récurrente des commissions du CCD qui intervient habituellement dans les phases de définition et de validation des grands projets métropolitains. En effet, au cours des cinq dernières années, le CCD a été partie prenante dans une quinzaine de grands projets métropolitains, avec plus d'une soixantaine de fiches ateliers produites et plus d'une centaine de réunions de travail.

En 2019 les membres du CCD ont été appelés à se mobiliser notamment autour de la COP21, de Capitale Européenne de la Culture et des concertations sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le Projet Alimentaire Territorial (PAT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Une séance plénière exceptionnelle a été organisée le 27 novembre 2019 pour permettre de se projeter suite à l'incident Lubrizol.

Le mandat du CCD est de 5 ans, aussi, une nouvelle assemblée devra être créée courant 2020.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Gouvernance et démocratie participative, participation des habitants et des usagers, participation de tous aux décisions collectives, développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations, actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...), autant d'éléments de notre démarche d'animation du Conseil Consultatif de Développement et qui répondent à trois enjeux du développement durable, (épanouissement de tous les êtres humains, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables)

7.1.4

PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ

Après deux années d'existence, le service participation et citoyenneté a réussi à consolider ses missions auprès des services de la Métropole et même des communes du territoire. Son objectif général est de favoriser la participation citoyenne en développant de nouvelles formes et outils de mobilisation des habitants.

Pour 2019, les objectifs spécifiques de ce service sont :

- ▶ développer la culture de la participation citoyenne au sein des services et auprès des élu-e-s
- ▶ développer les outils numériques pour favoriser la participation citoyenne
- ▶ développer le financement participatif des projets
- ▶ poursuivre l'animation du Conseil consultatif de développement

2019 était l'année de consolidation de quatre grandes missions qui ont permis assez rapidement de commencer à atteindre les objectifs fixés :

1. Consolidation **d'une communauté « citoyenne » grâce aux réseaux sociaux**
2. **Mise en ligne et animation de la plateforme « je participe »**
3. **Animation de l'appel à projets « je participe »**
4. **Animation territoriale et participation citoyenne**

En accompagnement des outils numériques développés, l'année 2019 était également l'année de diversification des outils de mobilisation citoyenne. Nous avons ainsi organisé plusieurs événements, réunions, ateliers et balades qui ont permis de mobiliser plus de 1 000 participant.e.s :

- ▶ 2 ateliers de l'innovation avec des collégiens et lycéens (44 élèves) et 3 balades urbaines autour du projet Beauvoisine (35 participants),
- ▶ quatre stages « faites visiter votre ville » afin de contribuer à l'appropriation du projet cœur de Métropole (60 participants),
- ▶ 3 ateliers participatifs et 1 soirée gamers dans le cadre de la concertation du PCAET (60 participants),
- ▶ 6 ateliers de créativité autour de la COP21 (80 participants),
- ▶ 3 animations participatives à l'occasion d'Earth Hour 2019 (262 participants),
- ▶ 2 workshops autour du projet de Living Lab du TIGA, 2 visites du PCC et 1 visite du PCRT (80 personnes),
- ▶ 1 projet de street art participatif avec un casting photo mobilisant plus de 80 personnes et un chantier participatif avec une soixantaine de participants,
- ▶ projet de street art participatif avec 10 enfants de l'accueil de loisirs des hauts de Rouen,
- ▶ 3 ateliers de créativité dans le cadre de la concertation avec les adhérents du PLIE pour faire évoluer le dispositif 2021-2027 (40 participants),
- ▶ 1 balade urbaine, 1 atelier participatif et deux réunions publiques dans le cadre de la concertation de la tranchée couverte Rive Gauche à Rouen (75 personnes),
- ▶ la création d'un panel de 70 bêtesteurs pour l'application Myastuce et 2 ateliers participatifs (30 participants),
- ▶ 2 animations citoyennes pendant l'Armada (25 participants),
- ▶ 2 plénières du CCD (180 participant.e.s) et 3 commissions spécifiques (52 participants)

Sur 27 événements nous avons pu recenser 652 participants, dont 46% d'hommes et 41% de femmes, ainsi que 9% de collègues femmes mobilisées et 5% de collègues hommes mobilisés avec nous.

Par ailleurs, à l'initiative des directeurs généraux municipaux et du CODIR, le service participation et citoyenneté est mobilisée dans l'accompagnement des communes autour des démarches participatives. Nous pilotons ainsi un réseau de référents intercommunaux de la participation citoyenne réunissant à ce stade 14 communes.

Enfin, avec un budget de 79,7 K€ repartit comme suit, le service participation et citoyenneté tire un bilan plutôt efficace pour l'année 2019 :

- ▶ Appel à projets « je participe » : 20 k€
- ▶ Outils numériques : 15 k€
- ▶ Animation territoriale 24,7k€
- ▶ Logistique et prestations extérieures 20 K€

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Gouvernance et démocratie participative, accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité, participation des habitants et des usagers, participation de tous aux décisions collectives, solidarité intercommunale, promotion de l'économie solidaire, actions favorisant le recours à l'emploi local, développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations, actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...), autant d'éléments de notre démarche en faveur de la participation citoyenne et qui répondent à trois enjeux du développement durable, (épanouissement de tous les êtres humains, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables).

CONSOLIDATION D'UNE COMMUNAUTÉ « CITOYENNE » GRÂCE AUX RÉSEAUX SOCIAUX

La création de la page facebook (<https://www.facebook.com/jeparticipe.rouenmetro/>), qui constitue la vitrine de la participation citoyenne et de « mon petit atelier » de la COP21, a permis de commencer à créer une communauté numérique.

En effet, cette page est suivie aujourd'hui par près de 2 000 abonnés (dont 70% de femmes et 30% d'hommes) qui s'intéressent à la participation citoyenne et à la transition écologique, avec des publications qui peuvent avoir une portée allant jusqu'à 10 200 personnes. À ce jour nous avons créé 186 événements facebook et touché, grâce à nos diverses publications, environ 164 000 personnes.

MISE EN LIGNE DE LA PLATEFORME « JE PARTICIPE »



Il s'agit d'une plateforme de la participation citoyenne, entièrement conçue par les services de la Métropole grâce à un travail collaboratif entre le service participation citoyenne et le service multimédias de la direction de la communication. La mobilisation de certains collègues sensibles aux enjeux de la participation citoyenne a été également nécessaire pour avoir un premier avis sur la version beta de la plateforme avant sa mise en ligne auprès du public.

2018 a été l'année de conception et de structuration du site qui correspond amplement au standard de ce type de plateformes (ayant été développée en interne cela représente pour la collectivité une économie d'environ 70 000€ pour la conception et 30 000€ de fonctionnement annuel). Elle a été mise en ligne en fin d'année 2018 et dès le début elle a permis de mener deux concertations autour de : la requalification de la tranchée ferroviaire couverte en rive gauche (mobilisant en moyenne 45% de femmes et 55% d'hommes) et les attentes des citoyen.e.s en matière de développement d'une offre alimentaire saine et locale sur le territoire de la Métropole (avec la participation de 86% de femmes au questionnaire proposé en ligne).

En 2019, grâce à cette plateforme nous avons pu concerter autour des projets de PCAET, PAT et Beauvoisine, avec notamment des sollicitations du public par le biais de questionnaires en ligne pour lesquels nous avons comptabilisé 769 retours. Nous avons également relayé les appels à projets : je participe, projet de street art du Hangar 183, Ferme permacole des Bruyères, Activités hippiques du parc des Brûlins, Food truck des bords de Seine et les parcelles individuelles des jardins des Bruyères.

Aussi, en 2019, 11 000 visiteurs se sont rendus sur notre page, dont 46% de femmes et 54% d'hommes, soit une moyenne de 612 visites par mois et environ 20 visites par jour. 46 personnes ont créé un compte sur je participe (21 femmes – 19 hommes – 6 non renseignés).

ANIMATION DE L'APPEL À PROJETS « JE PARTICIPE »

L'appel à projets « Je participe » a pour objectif de permettre à tous les acteurs du territoire qui souhaitent concrétiser des actions citoyennes, solidaires, durables d'obtenir un soutien financier via une campagne de financement participatif organisée par la Métropole Rouen Normandie en partenariat avec la plateforme KisskissBankbank. Outre la collecte de fonds, ce mode de financement innovant permet :

- d'inciter les citoyens à contribuer au choix des projets pouvant être soutenus par la collectivité au travers d'une subvention complémentaire,
- de donner une légitimité aux porteurs de projet, par un soutien populaire appuyé,
- d'augmenter les chances de succès et d'appropriation par la population des actions projetées.

Pour sa première édition une vingtaine de projets ont été identifiés et 5 ont été soumis au financement participatif en réussissant leur collecte. Conformément au règlement de l'appel à projets, la Métropole a versé une aide complémentaire équivalente à 30% du cout initial de chaque projet. Ce qui représente un total de 19 145€ collectés et 6 390€ de subvention Métropole. Par ailleurs, le service participation et citoyenneté a joué un rôle important dans la mobilisation citoyenne en relayant très régulièrement sur sa page facebook, par voie de presse et dans le Mag les appels aux dons pour ces projets.

Pour l'édition 2019-2020 l'appel à projets a évolué, désormais l'apport de la Métropole équivaut à 50% de l'objectif de financement (dans la limite de 4 000€ par projet). En 2019 nous avons pu soutenir 4 projets qui ont réussi leurs collectes pour un total de 51 189€ de financement participatif, soit 434 contributeurs et 14 200€ de subvention Métropole.

7.1.5

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commission Consultative des Services Publics Locaux est chargée d'examiner sur le rapport de son président :

- Les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- Le rapport mentionné établi par le co-contractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par le Conseil de la Métropole sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil se prononce dans les conditions prévues par l'article L1411-4 du CGCT,
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

En 2019, la Commission s'est réunie neuf fois et a rendu son avis sur les dossiers suivants :

- Le projet de mise en régie personnalisée du Kindarena,
- Les rapports annuels 2018 de services publics gérés par voie de délégation de service public (Parc des Expositions, Zénith, crématorium, base de loisirs de Bédanne, port de plaisance, transports en commun, piscines-patinoire de la Cerisaie et des Feugrais, Palais des Sports, réseaux de chaleur notamment),
- Les rapports annuels des régies de la Métropole (notamment la régie des équipements culturels, Rouen Normandie Création et la régie du haut débit),
- Les rapports annuels relatifs aux prix et à la qualité des services publics d'élimination des déchets, de l'eau, de l'assainissement,
- Le rapport annuel relatif au Contrat de partenariat public-privé pour la gestion centralisée de la sécurité des espaces publics.

7.1.6

CRÉMATORIUMS

La Métropole exerce la compétence « gestion et extension des crématoriums » depuis le 1^{er} janvier 2015. À ce titre elle est propriétaire du crématorium de Rouen, situé rue du Mesnil-Gremichon, près du cimetière Monumental.

La construction et la gestion du crématorium ont été confiées au concessionnaire OGF par un traité de concession d'une durée de vingt ans à compter de la mise en service de l'équipement, le 13 janvier 1999, et prendra donc fin en 2019. L'équipement a été mis aux normes conformément à l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère.

Le concessionnaire exerce les missions suivantes :

- La réception des cercueils et l'accueil des familles,
- La vérification du dossier administratif de crémation,
- La crémation des cercueils,
- La pulvérisation des cendres,
- Le recueil des cendres dans une urne remise à la famille ou déposée au columbarium ou dans une sépulture familiale, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

PROJET DE CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM À PETIT-QUEVILLY

Le nouveau crématorium implanté à Petit-Quevilly a été mis en service le 13 janvier 2020.

Son exploitation est confiée à la Société des Crématoriums de France par voie de délégation de service public. Le périmètre de la délégation de service public comprend également le crématorium situé à Rouen. Le Conseil de la Métropole a approuvé le choix de ce titulaire le 27 juin 2019 à l'issue de la procédure de mise en concurrence initiée en 2018.

7.2

UNE ORGANISATION TERRITORIALISÉE
ET DES RESSOURCES MAÎTRISÉES

7.2.1

ORGANISATION
EN PÔLES DE PROXIMITÉ

Pour que la Métropole reste proche des communes et des usagers, cinq pôles de proximité couvrent chacun un territoire d'environ 100 000 habitants.

L'action de la Métropole est donc déployée en proximité de façon déconcentrée. Les pôles, porte d'entrée pour les Maires, garants de la prise en compte des problématiques locales et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire, ont pour mission d'accompagner les communes dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement en offrant des services de conseil et d'expertise sur des sujets variés : gestion énergétique des bâtiments, conseils en matière d'achat public et de projets d'aménagement...

Ils assurent au quotidien, la gestion de la voirie (2 700 km), la conception d'espaces publics, l'éclairage public, le Service public d'assainissement non collectif, la gestion des déchetteries, les modifications des PLU, la gestion de certains espaces verts (Bédanne, les Marais du Trait...).

D'autre part, dans sa charte métropolitaine, le Conseil de la Métropole a institué une conférence locale des maires pour chaque pôle de proximité. Le rôle des conférences locales des maires est multiple : prioriser, programmer et suivre les opérations de proximité, contribuer à la concertation sur les grands projets de la Métropole, améliorer la qualité des prestations rendues et la plus-value des services des pôles de proximité.

7.2.2

FONDS DE CONCOURS
FINANCIERS AUX COMMUNES

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'aide à l'aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants.

Elle soutient les aménagements portés par ces communes pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles.

FONDS D'AIDE À L'AMÉNAGEMENT

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'aide à l'aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4500 habitants.

Le Fonds de concours soutient les aménagements portés par les communes de moins de 4500 habitants pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles.

| | |
|--------------|------------|
| 605 379,70 € | 60 projets |
|--------------|------------|

FONDS DE SOUTIEN AUX
INVESTISSEMENTS COMMUNAUX
(FSIC)

Sur la période 2016 – 2020, la Métropole a créé un Fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC).

Dès sa mise en place, le dispositif concernait quatre domaines : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics (parcs et jardins, cours d'école, aires de jeux...) et le renouvellement urbain.

Très rapidement, le FSIC est apparu un outil précieux au service des communes du territoire afin de leur permettre d'accélérer le développement de leurs investissements. Ce dispositif a donc connu très rapidement un franc succès puisqu'il contribuait aussi à favoriser la croissance économique et l'emploi.

Initialement, les différentes enveloppes n'étaient pas fongibles et les taux de financement constituaient des plafonds par thématiques de projets. Du fait de son succès, en particuliers concernant l'enveloppe consacrée à subventionner les investissements dans les bâtiments communaux, il a fallu rendre le dispositif encore plus accessible.

La Métropole a décidé la fongibilité des trois principales enveloppes, seule la quatrième enveloppe consacrée au renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain) est restée indépendante avec une enveloppe de 15 millions d'euros mais elle ne concerne que 6 communes du territoire métropolitain.

FSIC Total 2019

| | | |
|----------------|-----------------|-------------|
| FSIC | 7 849 693,24 € | 168 projets |
| Enveloppe ANRU | 15 000 000,00 € | |

FONDS D'AIDE AUX GRANDS
INVESTISSEMENTS SUR LES PISCINES
(FAGIP)

Mis en place lors du Conseil Métropolitain du 26 juin 2017, le FAGIP contribue à subventionner les investissements dans les piscines communales dont les coûts liés aux rénovations sont élevés pour une commune. Il permet d'apporter une aide spécifique à ces communes du territoire possédant une piscine et qui ont besoin de procéder à des investissements afin de répondre à un réel besoin qui va au-delà du strict espace communal. Ces piscines sont généralement fréquentées par des scolaires qui sont situées dans les communes voisines.

Ce fonds de Concours est donc une aide financière précieuse pour adapter les bâtiments nautiques aux nouvelles contraintes liées à la sécurité, l'accessibilité et moderniser ces espaces mais, son but initial est de développer, pour les plus jeunes, l'apprentissage de la natation.

Le FAGIP peut se cumuler avec du FSIC. Trois dossiers importants cités ci-dessous ont été traités en 2019.

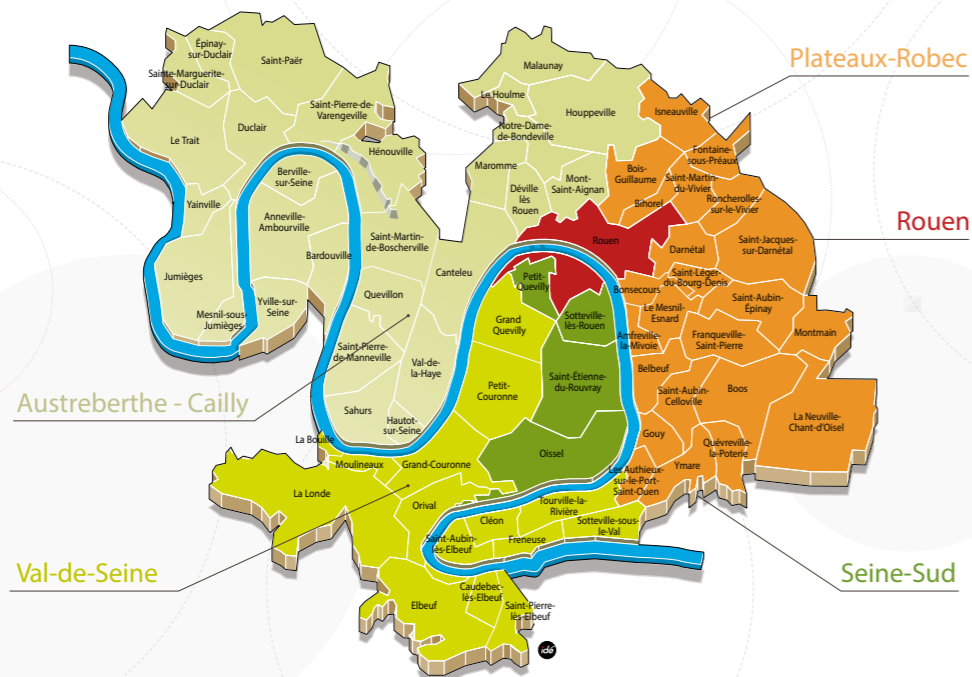
- Grand Quevilly : Travaux au centre nautique.
- Déville-les-Rouen : Réalisation d'une nouvelle piscine.
- Petit-Quevilly : Modernisation et extension de la piscine.

Le montant de la subvention métropolitaine est de 30% du montant HT des travaux prévus, il est plafonné à 2 millions d'euros.

Le montant des travaux prévus dans le cadre des investissements des communes pour les piscines s'est élevé à 17 001 837 € en 2019. Une subvention de 3 244 410 € qui a été voté par les différents bureaux de la Métropole.



Pôles de proximité



7.2.3

MUTUALISATION ET SERVICES COMMUNS

Les deux services communs constitués entre la Métropole et la Ville de Rouen et entre la Métropole, la Ville de Rouen et 54 autres communes (instruction des autorisations d'urbanisme) font l'objet de rapports d'activités 2019 spécifiques.

DÉPARTEMENT URBANISME ET HABITAT

Dans le contexte des lois Maptam et Alur, les élus de la Métropole Rouen Normandie et de la Ville de Rouen ont décidé de mutualiser les équipes en charge de l'urbanisme et de l'habitat, afin de rationaliser et optimiser les ressources humaines et les moyens budgétaires, partager les outils et les moyens de fonctionnement des deux collectivités tout en développant le savoir-faire des techniciens au bénéfice de la Métropole, de la Ville de Rouen et des Communes qui faisaient le choix d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Les objectifs visent également l'amélioration de la qualité de service pour les usagers.

Deux services dont les périmètres sont circonscrits au sein du Département urbanisme et habitat (DUH) ont été mis en place :

- Un service commun qui rassemble les directions administration, stratégie et action foncière (Asaf), aménagement et grands projets (AGP) et habitat pour partie.
- Un service commun qui correspond à la Direction de l'urbanisme réglementaire (DUR) responsable de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Deux conventions, approuvées au conseil communautaire du 15/12/2014 et au conseil municipal de la Ville de Rouen du 26/01/2015, régissent les modalités de mise en œuvre des services communs.

MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE COMMUN :

La **Direction générale adjointe** du Département DUH décline et organise les missions des directions du service commun dans le respect des orientations décidées par les exécutifs de la Ville de Rouen et de la Métropole.

La **Direction de l'administration de la stratégie et de l'action foncière** (Dasaf) contribue à la définition et met en œuvre la stratégie foncière de la Métropole Rouen Normandie (MRN) en lien avec l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN) et la stratégie foncière et immobilière de la Ville de Rouen (VdR) avec ou sans l'EPFN.

La **Direction de l'habitat** (DH) exerce les missions suivantes pour le compte de la compétence Ville de Rouen (seules ces missions relèvent du service commun) :

- Gestion des procédures des édifices menaçant ruine, périls, biens sans maîtres, etc.
- Campagnes de ravalement,
- Garantie d'emprunts aux bailleurs sociaux,
- Suivi et expertise auprès des élus sur les politiques « habitat » conduites sur le territoire de la Ville.

La **Direction aménagement et grands projets** (DAGP) est chargée de la conduite et de la mise en œuvre des projets urbains métropolitains ou portés par la Ville de Rouen (en régie ou par le biais de mandat ou concession à la Société publique locale Rouen Normandie aménagement (RNA)) parmi lesquels :

- Métropole Rouen Normandie :
 - Quartier Rouen Flaubert en concession publique d'aménagement (CPA) et en mandat (pour la partie située le long des quais) confiée à RNA,
 - Saint-Sever Nouvelle gare,
 - Aménagements des quais bas rive gauche,
 - Aménagement du parc du Champ des Bruyères,
 - Aménagement des zones d'activités dont les études préalables sont effectuées en régie et l'aménagement confié par traité de concession à RNA.
- Ville de Rouen :
 - Écoquartier Luciline en concession à RNA,
 - Projets de renouvellement urbain des Hauts de Rouen et quartier Grammont.

Pour le compte des deux collectivités, la DAGP réalise également des études urbaines, accompagne et apporte son expertise aux élus dans le cadre des relations avec les acteurs de l'immobilier et de l'aménagement.

Elle assure le rôle de référent urbanisme pour le pôle de proximité de Rouen (notamment en ce qui concerne les modifications du PLU de la commune avant l'approbation du PLUi) et apporte aux élus communaux son expertise sur les travaux du PLUi conduits par la Direction de la planification urbaine du DUH.

La **Direction de l'urbanisme réglementaire** (DUR) est un service commun de la Ville de Rouen et de la Métropole Rouen Normandie auquel adhèrent également 54 autres communes.

La DUR instruit les autorisations d'urbanisme et établit des propositions d'arrêtés à la signature des maires des communes-membres adhérentes, ces derniers étant compétents pour attribuer les autorisations d'urbanisme.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DES COMMUNES

Le service commun des autorisations d'urbanisme a été créé au 1^{er} janvier 2015 pour anticiper les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes de moins de 10 000 habitants à compter du 1^{er} juillet 2015. Il assure le service pour 54 communes de la Métropole et la Ville de Rouen.

Les réalisations 2019 de ce service sont présentées dans la partie 6.1.4 du présent rapport (p. 161).

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le service Géomatique et connaissance des territoires (GCT) a été créé au 1^{er} janvier 2014 afin de mutualiser les moyens entre la ville de Rouen et la Crea, Métropole Rouen Normandie aujourd'hui, en matière d'information géographique.

- Missions socle :
 - Gestion de la direction et du service
 - Animation et coordination du SIG et de l'observation
 - Gestion de l'architecture du SIG
 - Gestion de la base de données
 - Gestion et mise à disposition des référentiels
- Missions de prestations :
 - Logiciels et applications
 - Cartographie
 - Alimentation des catalogues de données
 - Alimentation de la médiathèque
 - Assistance données métiers
 - Études géo statistiques
 - Analyse des besoins sociaux
 - Contrôle des classes de précision

- Prêt matériel topographique
- Assistance guichet unique

SERVICE COMMUN REPROGRAPHIE

Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de leur reprographie respective en créant à cet effet, à l'échelon communautaire, un service commun « reprographie service commun ».

Cette mutualisation a vocation à diversifier l'offre de service des deux collectivités, tout en leur garantissant davantage de sécurité et de continuité, maintenir et améliorer la qualité de service aux utilisateurs, partager des ressources variées (techniques, logicielles, accès Internet, sauvegardes, postes de travail) tout en les rationalisant, les valorisant et les optimisant, proposer une nouvelle offre de services à terme aux communes et rationaliser les moyens dans un contexte de réduction des ressources.

PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR LE SERVICE COMMUN REPROGRAPHIE

- Déploiement du logiciel de soumission de travaux DocuFlo :

Ce logiciel offre aux utilisateurs une interface plus simplifiée et intuitive pour commander leurs travaux. L'utilisateur peut suivre en temps réel les différentes étapes de validation et de production. À terme, il sera informé du coût moyen de sa demande.

Il permet également d'être le support de la gestion des ateliers. Une vision globale de la production facilite l'organisation du planning, aide à la répartition des travaux entre les 2 flux d'impression (numérique et offset) pour mieux répondre aux besoins et aux délais des clients.

L'export des données pour suivre nos objectifs et produire des tableaux de bord est également au programme.

- Déploiement de la solution de pilotage PaperCut sur le parc libre-service de la Métropole Rouen Normandie :

Ce logiciel permet de piloter et contrôler le parc des Équipements Multifonctions en libre-service. Il donne la possibilité d'optimiser les coûts en réorientant les travaux vers les périphériques les plus adaptés notamment vers l'atelier numérique où nous disposons de tarifs plus avantageux comme le A3 au prix du A4. Ce transfert promet une marge d'économie.

DIRECTION DU PÔLE DE PROXIMITÉ DE ROUEN

La Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie se sont rapprochées afin d'envisager la mise en commun de moyens respectifs en créant à cet effet, un service commun « Direction du pôle de proximité de Rouen ».

La création de ce service commun permet d'assurer la gestion et l'organisation fonctionnelles du pôle de proximité de Rouen et la Direction des espaces publics et naturels y compris l'accueil des usagers via « Allo Rouen espace public ». Cela permet également de mettre en commun les moyens affectés par la ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie aux mêmes missions au sein du pôle de proximité de Rouen.

Le Pôle de Proximité de Rouen a été constitué de trois services concernés par le transfert de la compétence voirie :

- Service voirie mobilité,
- Service technique et réalisations (SETR – bureau d'études)
- Service régie municipale

Il est complété par une Direction adjointe « Ressources » chargée du suivi administratif, budgétaire, comptable, juridique et des ressources humaines de la DEPN et du Pôle de Proximité. Le Service « Relations usagers » est également intégré au service commun.

Le Pôle de Proximité de Rouen est désormais organisé en 4 Directions adjointes :

- Direction adjointe « Voirie »
- Direction adjointe « Espaces verts »
- Direction adjointe « Propreté et espaces verts de proximité »
- Direction adjointe « Ressources »

À noter que les responsables des 4 directions adjointes en cours de constitution font partie du service commun de direction

Les réalisations 2019 de ce service sont présentées dans la partie 4.2.2 du présent rapport.

7.2.4

REGROUPEMENT DES SERVICES DE LA MÉTROPOLE ET RATIONALISATION IMMOBILIÈRE

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée avec l'État dans un pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine (« réinventer la Seine ») qu'ils souhaitent investir ensemble. Une enveloppe de plus de 8 M€ a été allouée par l'État à la Métropole dans le cadre de ce pacte. Toutes les actions sont engagées et près de 6,85 M€ ont déjà été perçus.

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'État soutient également des actions portant sur le développement de la mobilité durable (Arc Nord-Sud, rénovation du métro, fourniture de bus électriques...) pour un montant de subventions de 5,37 M€ dont près de 4 M€ ont déjà été perçus. En 2019, l'État a accordé au titre de la DSIL une subvention de 1M€ pour le prolongement de la ligne T4 jusqu'au CHU Charles Nicolle.

Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain, en cours depuis 2013. L'année 2019 a été consacrée aux demandes de versement et près de 70% des subventions ont d'ores et déjà été perçues.

La Métropole est également lauréate, depuis septembre 2019, de l'AMI « Territoires d'Innovation » du PIA 3. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 9,9 M€ qui devrait passer à 14,1 M€ afin de financer des projets structurants sur le territoire. L'année 2019 a été marquée par une accélération du rythme de programmation et de demandes de paiement. Plus de 80% de l'enveloppe initiale de 9,9 M€ a été programmée. Cet effort doit être poursuivi en 2020 : cette année sera marquée par l'achèvement de la programmation FEDER 2014-2020.

Par ailleurs, depuis 2017, la Métropole est engagée avec de nombreux partenaires régionaux et sous l'égide de la Région Normandie dans une Task Force normande auprès de l'Union européenne. Cette Task Force s'appuie sur l'Antenne de Région à Bruxelles et a pour objectif de promouvoir les projets normands au niveau européens et de chercher de nouvelles sources de financements européens via des appels à projets de la Commission européenne. Pour assurer sa mise en œuvre, la Métropole finance aux côtés du Havre Seine

Métropole et de Caen la Mer un poste de chargé de mission Agglomération à l'Antenne de Région.

Grâce au soutien de la Task Force, la Métropole Rouen a été retenue en juin 2019, pour un projet européen Urbact. Il s'agit d'un réseau de 9 villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050. Le partenariat « Urb-en Pact », mené par Clermont Auvergne Métropole, rassemble 7 villes en plus de la Métropole Rouen Normandie : Galati (Roumanie), Bialystok (Pologne), Alto Minho (Portugal), Palma (Italie), Elefsina (Grèce), Tampere (Finlande). Les 9 partenaires vont pouvoir travailler ensemble pour définir des plans d'action locaux afin d'atteindre leur objectif de devenir des territoires neutres du point de vue de l'énergie. A travers ce réseau, la Métropole pourra développer des propositions d'actions concrètes en lien avec sa démarche « COP 21 ».

La phase 1 du partenariat Urbact a débuté en septembre 2019 et s'est achevée en mars 2020 : elle a permis à chacun des acteurs de se connaître, de préciser leur projet propre et de définir les contours de leur projet collectif. Si la candidature du réseau est retenue par la Commission européenne, la Métropole s'engagera en 2020 et pour une durée de deux ans, dans la phase 2 du projet, correspondant à la définition des plans d'actions locaux.

Enfin, la métropole a adhéré en novembre 2019 au réseau européen POLIS. Créé en 1989, POLIS est un réseau de villes et régions européennes oeuvrant ensemble au déploiement de technologies et de politiques innovantes dans le domaine du transport local. Ce réseau favorise notamment les échanges d'expériences et les transferts de connaissances entre les autorités locales et régionales d'Europe. Acteur incontournable pour la Commission européenne sur les sujets mobilité, il compte actuellement environ 80 membres.

Ce travail en réseau à l'échelle européenne permet à la Métropole d'enrichir et de promouvoir son projet « Rouen Normandie Mobilité Intelligente pour Tous », Polis donne une visibilité européenne à ce projet innovant de mobilité urbaine. Il permet également la participation de ses membres à des projets européens avec les financements correspondants.

L'avenant au contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie détaille un programme de 57 actions à engager d'ici 2021. Il a été signé le 10 septembre 2018 pour un montant total de coût de projets de l'ordre de 536 M€ HT et un montant de l'ordre de 142 M€ de subventions de la Région Normandie. 21 actions sous maîtrise d'ouvrage Métropole sont engagées à fin 2019 déclinées en 37 conventions pour un montant de subvention de 63 287 335 €. Les projets sont en cours de réalisation ou terminés pour certains et les encaissements à fin 2019 atteignent 32 027 082 €, représentant un taux de réalisation de 50,60 % du montant conventionné.

Une actualisation du contrat pourra être envisagée sur 2019-2020 pour compléter les projets déjà inscrits, notamment afin d'annexer au contrat actuel 2017-2021 et au contrat de territoire

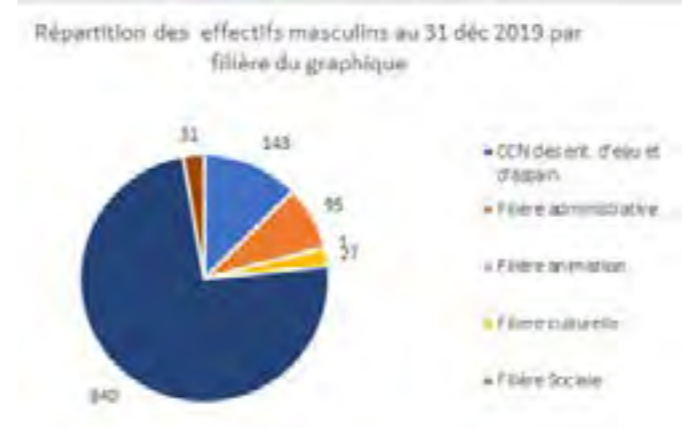
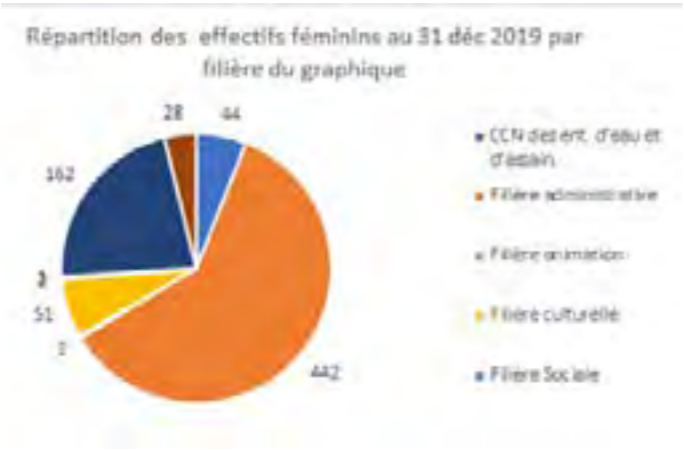
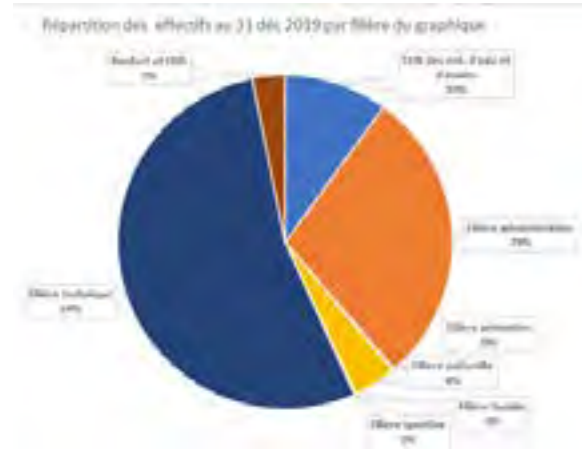
suivant, la convention définissant un cadre de partenariat entre la Métropole et la Région pour l'accompagnement des projets de renouvellement urbain sur son territoire, dans le cadre de la mise en œuvre des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain et de la contractualisation entre la Région et la Métropole pendant toute la période de mise en œuvre des projets de renouvellement urbain dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2029.

Le contrat de développement métropolitain 2015-2020 signé avec le Département de Seine Maritime le 15 décembre 2014 porte sur 16 actions pour un montant total de coût de projets de 76,9 M€ HT et une subvention attendue de 24 M€. 10 actions sont engagées à fin 2019 représentant 13 conventions pour un montant de subvention de 18 466 180 €. Les travaux sont en cours ou achevés pour certaines opérations et les paiements se portent à 11 847 888 €, représentant un taux de réalisation de 64,16 % du montant conventionné.

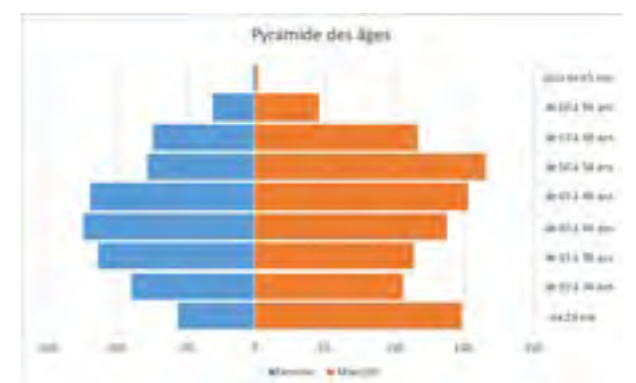
Un avenant est en cours d'élaboration avec le Département pour prolonger le contrat jusqu'en décembre 2021, pour intégrer au contrat la part de financement que celui-ci allouait au SDE pour le territoire métropolitain ainsi qu'une participation au projet de rénovation de la patinoire Guy Boissière à Rouen, au projet de construction d'un crématorium à Petit-Quevilly, au projet de réalisation d'un centre de conservation et de réserves mutualisées pour les musées métropolitains ainsi que quelques redéploiements de projets qui ne seront pas réalisés d'ici 2021.

LES RESSOURCES HUMAINES

| Nombre de MATRICULE | Étiquettes de colonnes | | |
|---------------------------------|------------------------|------|---------------|
| Étiquettes de lignes | F | M | Total général |
| CCN des ent. d'eau et d'assain. | 44 | 143 | 187 |
| Filière administrative | 442 | 95 | 537 |
| Catégorie A | 127 | 52 | 179 |
| Catégorie B | 134 | 18 | 152 |
| Catégorie C | 181 | 25 | 206 |
| Filière animation | 2 | 1 | 3 |
| Catégorie B | 1 | | 1 |
| Catégorie C | 1 | 1 | 2 |
| Filière culturelle | 51 | 27 | 78 |
| Catégorie A | 13 | 6 | 19 |
| Catégorie B | 24 | 4 | 28 |
| Catégorie C | 14 | 17 | 31 |
| Filière Sociale | 2 | | 2 |
| Catégorie A | 2 | | 2 |
| Filière sportive | 1 | | 1 |
| Catégorie B | 1 | | 1 |
| Filière technique | 162 | 840 | 1002 |
| Catégorie A | 63 | 100 | 163 |
| Catégorie B | 33 | 109 | 142 |
| Catégorie C | 66 | 631 | 697 |
| Renfort et CDD | 28 | 31 | 59 |
| Total général | 732 | 1137 | 1869 |



| | public | privé |
|---------------|--------|-------|
| Catégorie A | 363 | 31 |
| Catégorie B | 324 | 78 |
| Catégorie C | 936 | 78 |
| Total général | | 1869 |
| Cat C public | 197 | 525 |



| 2019 | administrative | technique | médico sociale | sportive | culturelle | animation | total |
|---------------|----------------|-----------|----------------|----------|------------|-----------|-------|
| Cat A public | 176 | 162 | 2 | | 19 | | 359 |
| Cat B public | 144 | 134 | | 1 | 26 | 1 | 306 |
| Cat C public | 195 | 604 | | | 30 | 2 | 831 |
| Cat "A" privé | | 31 | | | | | 31 |
| Cat "B" privé | | 75 | | | | | 75 |
| Cat "C" privé | | 74 | | | | | 74 |
| Total | 515 | 1080 | 2 | 1 | 75 | 3 | 1676 |

| Évolution 2015/2018 | | | | | | | 33 % |
|---------------------|----------------|-----------|----------------|----------|------------|-----------|-------|
| 2015 | | | | | | | |
| Filières | administrative | technique | médico sociale | sportive | culturelle | animation | total |
| Cat A public | 96 | 89 | 2 | | 4 | | 191 |
| Cat B public | 114 | 73 | 1 | | 2 | 1 | 191 |
| Cat C public | 197 | 525 | | 1 | 2 | 1 | 726 |
| Cat "A" privé | | 33 | | | | | 33 |
| Cat "B" privé | | 59 | | | | | 59 |
| Cat "C" privé | | 76 | | | | | 76 |
| Total | 407 | 855 | 3 | 1 | 8 | 2 | 1276 |

7.2.5

LE CONTRÔLE DES SATELLITES

Les organismes subventionnés par la Métropole Rouen Normandie font l'objet d'un contrôle pour les plus importants.

L'analyse porte sur la « santé » financière de l'organisme et sur le respect des obligations conventionnelles.

L'objectif in fine est de proposer aux services opérationnels un compte rendu synthétique mais aussi de poser des alertes nécessaires et de retravailler les problèmes soulevés.

Ainsi, les contrôles effectués constituent un outil d'aide à la décision pour la Métropole dans ses relations avec ses partenaires.

Les organismes contrôlés en 2019 sont :

- ▶ SAS US QRM : année 2017
- ▶ SAS SPO Rouen Basket Ball : année 2017
- ▶ CMSO Handball : année 2018
- ▶ SPO Rouen Tennis de Table pour la saison 2017/2018
- ▶ Rouen Normandie Invest : année 2017
- ▶ APRM (association du personnel de la Métropole) : années 2017 et 2018
- ▶ GIP Normandie Impressionniste : année 2018
- ▶ Rouen Normandie Tourisme et Congrès : année 2018
- ▶ Rouen Normandie Rugby : année 2018
- ▶ Rouen Hockey Elite 76 : année 2018

L'activité du service consiste également à réaliser la publication annuelle de l'ensemble des soutiens financiers alloués par la collectivité.

Ainsi, un recensement est effectué à partir des délibérations des Bureaux et Conseils Métropolitains. Une base de données, respectant la réglementation (Décret n°2017-779 du 5 Mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention) est complétée au fur et à mesure. Des listes sont ensuite réalisées en fonction des différentes catégories.

Perspectives 2020 :

Actuellement, la Métropole Rouen Normandie ne dispose pas d'un logiciel lui permettant de gérer et de suivre ses soutiens financiers.

C'est pourquoi, via le SDSI (Schéma Directeur des Systèmes d'Informations), la Métropole souhaite disposer d'un logiciel de gestion des subventions et des aides métropolitaines.

La gestionnaire des contrôles externes, de la Direction Gestion Publique Fiscalité a été nommée Cheffe de projet.

Un groupe projet est constitué, les besoins recensés, le Sourcing réalisé...

En 2020, le Comité de Pilotage devra trancher sur la configuration du projet. Une consultation sera lancée dans le respect du code des marchés publics, si le choix d'une acquisition externe est fait. Le futur bénéficiaire du marché accompagnera la cheffe projet pour la mise en place de la future solution. Un démarrage complet au 1er janvier 2021 est envisagé.

Les objectifs du logiciel sont :

- ▶ Mettre en place un portail Internet permettant aux futurs bénéficiaires de déposer leur demande de financement par voie dématérialisée et de suivre l'avancement de leur dossier.
- ▶ Les gestionnaires pourront suivre et gérer l'ensemble des subventions et aides allouées.
- ▶ Des outils statistiques seront mis à disposition pour permettre d'avoir une vision financière plus globale par dispositif.
- ▶ Le recensement annuel des subventions et aides sera facilité via le futur outil statistique pour la Direction Gestion Publique Fiscalité.

7.2.6

LA DÉMARCHÉ GÉNÉRALE DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Assurées en coordination par différents services de la Métropole, les missions de prévention et de sécurité sont tournées vers les agents de la Métropole et vers les prestataires de services réalisant les 20 000 prestations annuelles, essentiellement sur l'espace public métropolitain. Elles s'organisent autour des axes de travail suivants :

- ▶ assister et conseiller l'autorité territoriale dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels,
- ▶ uniformiser la prévention des risques au sein des 6 départements,
- ▶ définir, impulser et mettre en œuvre des actions en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail et élaborer un plan pluriannuel de prévention,
- ▶ organiser une veille accidentologique et la définition des actions correctrices, proposer une analyse dynamique des risques,
- ▶ participer à la stratégie de la formation en santé et sécurité au travail,

- ▶ développer et animer une culture de la prévention auprès de la ligne managériale,

- ▶ contribuer à la démarche de prévention de lutte contre les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

CHIFFRES CLÉS 2019 :

Après 2 années de diminution de l'ordre de 10% par an, le nombre d'accidents de travail a augmenté en 2019 (149) pour revenir à son niveau de 2016/2017. Le nombre de jours d'arrêt a cependant diminué de 2% en 2019, malgré une augmentation des jours d'arrêt dus à des accidents antérieurs à 2019. En 2019 on a donc constaté une augmentation de la fréquence des accidents, mais une diminution de leur gravité. Les accidents concernent en grande majorité les hommes (86% en moyenne entre 2016 et 2019), en raison de la forte proportion d'hommes sur les métiers opérationnels générateurs d'accidents.

Le Taux d'absentéisme Accidents (travail + trajet) Métropole est établi à 1,27 pour 2019, contre 1,4 au niveau national (source Sofaxis 2018).

L'utilisation des fiches de prévention est en forte hausse en 2019, en partie liée aux 66 fiches de prévention rédigées suite à l'incendie de Lubrizol.

Les principaux objectifs pour 2020/2021 en matière de prévention et de sécurité sont les suivants :

- ▶ Travailler avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
- ▶ Développer un outil de gestion des plans de prévention
- ▶ Développer un outil de management Qualité Sécurité environnement
- ▶ Participer à la gestion des risques technologiques
- ▶ Optimiser la prévention des travailleurs Isolés

7.2.7

DES DÉMARCHES STRATÉGIQUES STRUCTURANTES**STRATÉGIE NUMÉRIQUE**

La Métropole de Rouen Normandie a connu une évolution rapide ces dernières années de ses compétences et de ses effectifs qui ont largement impacté ses systèmes d'information. Pour lui permettre de mieux planifier et anticiper les futures évolutions dans ce domaine, l'élaboration d'un schéma directeur a été engagée dès la fin 2017.

Sur l'année 2018, plusieurs grandes étapes ont été franchies dans cette démarche pour disposer d'un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) et d'une vision prospective de leur évolution.

Elaboration du SDSI sur le premier semestre :

- ▶ 40 Entretiens stratégiques et métiers
- ▶ Diagnostic de l'existant, et recueil des attentes et besoins auprès des métiers
- ▶ Enquête utilisateurs
- ▶ Chiffrage du portefeuille de projet et structuration suivant 4 défis traduisant les enjeux identifiés lors des entretiens

Validation d'un scénario à l'été :

- ▶ Définition de 3 scénarios par pondération de critères d'analyse de la valeur de chaque projet
- ▶ Revue / validation des priorités et de l'affectation aux scénarios avec les départements de la Métropole
- ▶ Arbitrage et validation d'un scénario ambitieux et réaliste

Actualisation et lancement du SDSI en fin d'année :

- ▶ Mobilisation des pilotes et des équipes projets pour affiner et cadrer les projets (planning, charges, budgets...)
- ▶ Prise en compte et consolidation des ajustements et compléments dans le portefeuille de projets
- ▶ Construction du plan de charge de la DSI.

2019 a été l'occasion de valider et de mettre en œuvre une feuille de route et un plan d'actions en concordance avec les ressources disponibles.

CHIFFRES CLÉS SUR LE SDSI :

Suite à la démarche de consultation interne, un portefeuille de projets complet a été constitué issu de 400 attentes exprimées lors de 40 entretiens. Il comptait 172 projets. Le choix de la Métropole a été de s'engager sur un scénario dit ambitieux retenant 108 projets en cohérence avec les ressources disponibles. Cela représente 2 900 jours/homme pour les chefs de projets dans les directions métier, 6 800 pour la DSI pour un budget de 3,350 M€ en investissement et 1,350 M€ en fonctionnement sur la durée du schéma (3 ans).

Le schéma directeur des systèmes d'information a été validé en COTECH Amélioration Continue en mars 2019. Les 108 projets sont organisés autour de 4 axes :

- ▶ améliorer la couverture applicative des métiers pour optimiser les moyens et les usages

- ▶ développer la métropole numérique et les services vers les usagers
- ▶ renforcer la transversalité, la dématérialisation et l'information géographique
- ▶ optimiser la fonction si et l'infrastructure du SI



Pour suivre et piloter ce schéma, la gouvernance SDSI a été mise en place à partir de juin 2019. Elle est pleinement effective depuis septembre 2019.

Elle est basée sur l'organisation suivante :



Afin de suivre chaque projet et le portefeuille, une plateforme de gestion de projets a été déployée de juin à novembre 2019 autour de l'outil « Project Monitor ».

Le SDSI est désormais suivi sur cette plateforme. Les comités de coordination, les cotech se font à partir de celle-ci.

L'outil « Project Monitor » a vocation à devenir le principal équipement pour gérer tous les portefeuilles des projets de la Métropole.

La mise en place du suivi du portefeuille, de cet outil s'est accompagnée des formations adéquates et d'un approfondissement des méthodes (équipe projet, cycle de vie d'un projet, etc...)

Situation à fin décembre 2019.

Le portefeuille comporte désormais 120 projets. En effet, certaines fiches du SDSI ont été divisées en plusieurs projets pour plus de clarté. Par ailleurs, de nouveaux projets apparaissent et sont intégrés aux schémas.

Sur ces 120 projets, 11% sont d'ores et déjà terminés. Plus de 54% sont en cours de réalisation.

Les nouveaux projets (au statut Demandé ou En Analyse) représentent 11% du portefeuille.

Perspective 2020 :

Le suivi du SDSI se poursuivra. La gestion des ressources (humaines) affectées aux projets sera améliorée. Une mise en place du suivi budgétaire est espérée, en coopération avec la direction des finances.

L'outil Project Monitor sera déployé pour d'autres portefeuilles : celui de la DSI de la Ville de Rouen, de la direction des bâtiments de la métropole.

Enfin, une analyse sera lancée pour améliorer le reporting « DGS » de tous les projets de la métropole au travers de cet outil.

LE PDA

Axe n°1 : Pérenniser la gouvernance, communiquer et sensibiliser

1. Un COTECH et un COPIL ont eu lieu
2. Un article de 4 pages sur le PDA dans le Métropole Infos de décembre 2019 comprenant un témoignage d'une cycliste ayant suivi une formation vélos.
3. Action d'accompagnement au changement de comportement auprès des agents du 108

Axe n°2 : Développer la pratique des modes actifs

1. Mise en service d'un logiciel de recherche d'itinéraire pour les cyclistes (GEOVELO)
2. Création du schéma directeur des mobilités actives
3. Mise en place de racks supplémentaires pour stationner des vélos sur le parking du Norwich

Axe n°3 : Sensibiliser sur l'utilisation du transport en commun

Le nombre moyen de validations par mois du titre annuel est passé de 11.3 validations à 13.5.

Axe n°5 : Réduire la demande en stationnement

1. Limiter à une année la validité de l'accès au stationnement au Norwich. Gestion du parking et de la commission d'attribution des places.

Axe n°6 : Optimiser les besoins de déplacements

1. Mise en place d'espaces coworking à tous les étages du Norwich
2. Mise en place du télétravail : A la suite de la poursuite de l'expérimentation, 102 agents télétravaillent.

LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

Au sein de la Direction Immobilier et Moyens Généraux, le service Stratégie Immobilière et Gestion Foncière à vocation à :

- ▶ recenser l'ensemble des besoins exprimés par les directions
- ▶ alimenter le Plan Pluriannuel d'Investissements
- ▶ gérer l'ensemble des transferts de compétence
- ▶ rationaliser et optimiser la gestion immobilière des services métropolitains
- ▶ prospecter le marché immobilier local pour proposer des réponses négociées et adaptées aux besoins
- ▶ finaliser juridiquement l'ensemble des opérations immobilières et foncières.

Ce travail est par essence collaboratif, puisqu'il résulte pour l'essentiel des besoins exprimés par l'ensemble des directions pour assurer les missions qui leur sont confiées, et s'associe au travail réalisé par le service Administration, stratégie et actions foncière au sein du Département Urbanisme et Habitat.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2019 :

Délibérations : 28
Décisions : 99
Signatures d'actes : 68 dont 9 actes administratifs, 10 sessions, 42 acquisitions et 7 actes divers.

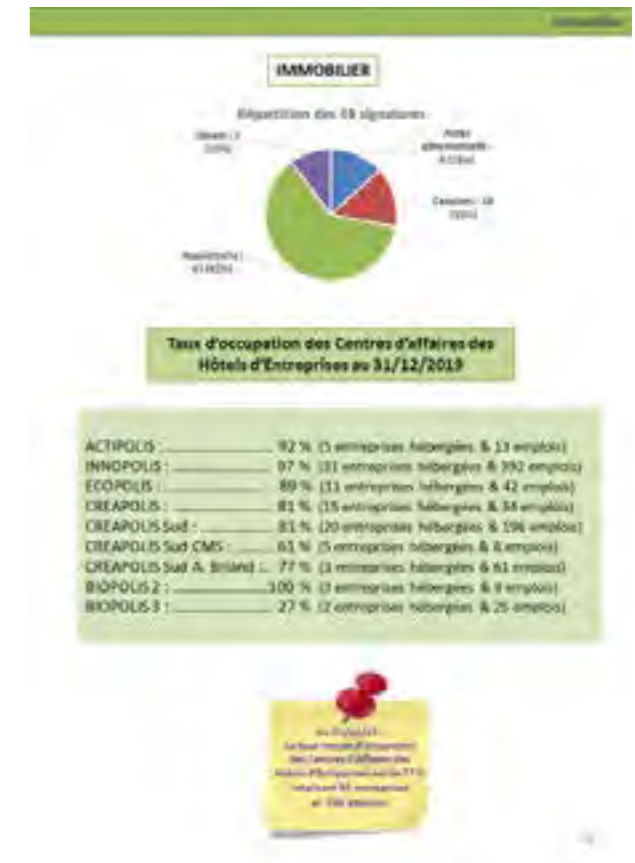
Ce service travaille également avec le département Développement Economique afin d'assurer un parcours résidentiel adapté à toutes les entreprises (jeunes ou matures). Ainsi, la Métropole Rouen Normandie propose une offre immobilière économique complète et adaptée à de nombreuses filières stratégiques (notamment le secteur du numérique, de l'écoconstruction, des biotechnologies, etc...). Cette offre élargie, qui s'enrichit au fil des années, s'inscrit dans un processus entier permettant à chacune des entreprises hébergées de construire son propre rythme de développement. La Métropole Rouen Normandie se positionne principalement sur le soutien à la création d'entreprises (offre à court terme) mais également sur le développement et la progression d'entreprises (offre à moyen et long terme) avec notamment un réseau de pépinières (gérées par le Réseau Seine Création) et un réseau d'hôtels d'entreprises (gérés par le Service Stratégie Immobilière et Gestion Foncière).

Le réseau d'hôtel d'entreprises se répartie sur 9 sites (Seine Innopolis, Ecopolis, Créapolis, Créapolis Sud, Actipolis, Biopolis) et représente :

- ▶ 9 611 m² de surface locative (bureaux, ateliers, laboratoires)
- ▶ 95 entreprises locataires
- ▶ 780 emplois
- ▶ 14 nouveaux locataires en 2019
- ▶ Un taux moyen d'occupation d'environ 80%

QUELQUES CHIFFRES CLÉS 2019 :

98 décisions dont 37 contrats de location hors réseau normandie et 61 contrats de location Réseau normandie
62 contrats Réseau Seine Création (bail commercial et bail dérogatoire)



Perspective 2020 :

La nécessité de doter la Métropole d'une stratégie immobilière et patrimoniale repose sur le constat que les compétences de l'Établissement se sont considérablement élargies au fil du temps, et qu'une vision prospective pour aider les élus à opérer leurs choix et les planifier, est indispensable.

L'année 2020 verra la concrétisation opérationnelle de l'un des engagements importants de la Métropole Rouen Normandie, par la mise en place d'un schéma directeur immobilier global

(SDIG) à l'échelle de son territoire structuré autour de 3 axes majeurs. La stratégie globale se développe autour de trois axes.

Axe 1 : répondre à la demande de la Chambre Régionale des Comptes " en élaborant une stratégie immobilière transparente des bâtiments administratifs de la Métropole".

Celle-ci est indispensable au bon fonctionnement de l'administration.

Axe 2 : répondre aux besoins actuels et futurs des directions opérationnelles, par la mise en place d'une procédure claire et transparente qui s'inscrit dans un schéma immobilier cohérent.

Celui-ci est indispensable à l'action de politique publique de la Métropole.

Axe 3 : développer la collaboration entre les différents services de la Métropole. Mutualiser les besoins et favoriser les opportunités en interne.

La Métropole engage cette importante démarche afin de formaliser une stratégie immobilière complète et structurante avec une vision à long terme permettant la mise en adéquation des réalisations à court et moyen terme déjà en cours.

Les enjeux et objectifs sont les suivants :

- ▶ optimiser les implantations et avoir des bâtiments adaptés à la fonction
- ▶ optimiser et rationaliser les surfaces
- ▶ réorganiser les services et améliorer l'environnement de travail
- ▶ pérenniser le bâti
- ▶ diminuer les coûts de fonctionnement
- ▶ valoriser le patrimoine de la Métropole, etc...

L'objectif est de pouvoir présenter le contenu du Schéma Directeur Immobilier (SDI) au mois de juin 2020.

7.2.8

SITUATION FINANCIÈRE DE LA MÉTROPOLE

L'ANNÉE 2019 EN SYNTHÈSE :

Après l'effort d'investissement exceptionnel de 2018, l'année 2019 aura à nouveau été marquée par des investissements importants (234 M€ hors dette en 2019, après 257 M€ en 2018).

Cet effort d'investissement est permis par l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, qui est en hausse en 2019 (120 M€ contre 111 M€ en 2018). Une partie de cette hausse est cependant liée à la situation particulière du budget assainissement : du fait de son changement de statut juridique début 2020 (le budget assainissement n'est plus un budget annexe de la régie eau), les rattachements de dépenses et recettes de fonctionnement n'ont pas été réalisés. Même en retraitant de cet élément, l'autofinancement aurait progressé en 2019, atteignant 114,4 M€.

Cette progression s'explique par une maîtrise des dépenses, qui augmentent moins vite que les recettes.

Ces efforts sur les charges de fonctionnement s'inscrivent dans la poursuite des tendances des années antérieures. La Métropole respecte à nouveau en 2019 les objectifs de son contrat passé avec l'Etat par lequel elle s'est engagée à contenir la progression de ses dépenses de fonctionnement.

Au-delà des investissements financés, la Métropole a également fait le choix de reconstituer le fonds de roulement sur certains de ses budgets (transport et eau notamment). Le fonds de roulement consolidé atteint ainsi 73,7 M€ en fin d'année, et le résultat net des restes à réaliser 33,3M€. Outre l'autofinancement, l'endettement a été mobilisé : l'encours de dette atteint 475 M€, en progression de 25 M€. L'amélioration de l'autofinancement permet cependant de stabiliser les indicateurs de capacité à rembourser cette dette. La gestion de cette dette s'avère enfin satisfaisante : le coût moyen de ses emprunts est peu élevé, et en diminution.

Les différents indicateurs demeurent au final satisfaisants et traduisent des fondamentaux financiers sains

Le rapport financier 2019 (compte administratif) de la Métropole, réalisé par FCL, est consultable en annexe 1 du présent rapport.

7.3

RECHERCHER UNE COMPLÉMENTARITÉ DE NOS STRATÉGIES AVEC CELLES DES TERRITOIRES PROCHES

Le bassin de vie rouennais, place portuaire maritime et fluviale et pôle urbain majeur de la vallée de la Seine, dépasse les périmètres administratifs, renforçant les défis autour de l'organisation d'un territoire qui pèse un quart des emplois en Normandie. Les coopérations interterritoriales de la Métropole Rouen Normandie montent ainsi en intensité et s'expriment sur plusieurs niveaux. L'action combinée de l'agence de développement économique, de l'agence d'urbanisme et du Pôle métropolitain Rouen –Seine-Eure consolide les stratégies de développement et construit le fait métropolitain.

7.3.1

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ROUEN SEINE-EURE



Dès 2012, la Communauté d'agglomération Rouen – Elbeuf – Austreberthe, aujourd'hui Métropole, a fait le choix de s'associer à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, aujourd'hui Agglo Seine-Eure, à travers la création d'un Pôle Métropolitain. Celui-ci rassemble désormais, depuis la fusion en 2019 de l'Agglo Seine-Eure avec sa voisine, la Communauté de communes Eure-Madrie-Seine, près de 600 000 habitants et 131 communes rurales et urbaines dans une structure dédiée, dotée d'une assemblée de 32 élus, qui renforce les actions communes dont les deux EPCI conviennent.

Limitrophe de la Métropole, dans le Département voisin de l'Eure, l'Agglo Seine-Eure propose un cadre de vie d'une grande richesse (la forêt de Bord, la Seine, l'Eure) et des potentialités économiques de premier plan à une heure de Paris. Son histoire industrielle et sa proximité immédiate aux grands axes routiers lui permettent de porter aujourd'hui plus de 40 000 emplois dont de nombreux emplois industriels de pointe et tertiaires (pharmacie, cosmétique, logistique ...).

La vocation du Pôle métropolitain Rouen – Seine – Eure est simple : favoriser par le dialogue les synergies et les projets communs, permettre la mutualisation des réflexions et des perspectives sur des sujets choisis d'un commun accord. Il concentre notamment ses travaux sur le développement économique, le soutien aux pôles de compétitivité et clusters du territoire, le tourisme-nature et les mobilités. Pour animer ce syndicat mixte, des référents ont été nommés dans chacun des EPCI concernés. Il est présidé depuis le mois de septembre 2019 par Bernard Leroy, Président de l'Agglo Seine-Eure. Yvon Robert en est le Vice-Président.

2019 RÉALISATIONS

Sur le champ du développement économique, le Pôle Métropolitain est compétent pour les secteurs des biotechnologies, de la santé, de la cosmétique, de l'automobile et de la logistique, ainsi que pour la mise en place d'actions de promotion et de prospection économique. Il apporte en particulier un soutien public aux pôles de compétitivité présents sur le territoire Mov'éo, Nov@log et Cosmetic Valley, tous les trois engagés dans un renouvellement de leur labellisation par l'Etat. Ces pôles accompagnent l'innovation et la recherche, chacun dans leurs domaines, en fédérant entreprises, laboratoires de recherche et projets stratégiques. En 2017, l'intervention a été étendue au cluster Polepharma, soulignant l'importance de l'industrie pharmaceutique pour le territoire. L'ensemble de cette action a représenté en 2019 une dépense de 157 400 €, concrétisée par des conventions-cadres pluriannuelles et des plans d'actions avec chacune des structures. Dans le prolongement du travail sur l'attractivité du territoire en 2018, le Pôle Métropolitain a en outre attribué une subvention de 40 000 € à Rouen Normandy Invest pour lui permettre de renforcer ses actions de promotion territoriale à l'occasion de l'Armada.

La coopération entre les deux offices de tourisme du territoire et les services des deux EPCI s'est étoffée en 2019, notamment à travers la participation commune à des salons dédiés au tourisme-nature. Des démarches communes ont également été engagées pour valoriser le circuit de randonnée « de gare à gare » commun aux deux EPCI dans des blogs spécialisés, rééditer et traduire la brochure Abbaye ainsi que la carte du territoire pour un coût global de 30 500 €. Des travaux préparatoires à la future Seine à Vélo sont également portés par le Pôle et se sont notamment concrétisés par une visite commune sur les installations de la Loire à Vélo.

Sur le champ des mobilités, enfin, des travaux sont engagés via l'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de la Seine et Eure pour une analyse fine des stratégies de mobilités sur le territoire, à partir des résultats de l'Enquête Ménage Déplacement réalisée en 2017. Ces travaux sont financés par le Pacte Métropolitain d'Innovation, signé avec l'Etat, à travers une subvention de 100 000 €.

Par ailleurs, les services de l'Agglo Seine-Eure et de la Métropole ont renforcé leur coopération, notamment dans le cadre de la labellisation du dossier Territoire d'Innovation Grande Ambition, déposé par la Métropole, en vue d'une action commune pour le développement d'une application consacrée aux outils de mobilité à l'échelle du Pôle Métropolitain (Mobility As A Service). Un travail sur les circuits de transport entre les deux EPCI a par ailleurs été présenté aux élus au cours de l'année, afin de rechercher des pistes d'amélioration.

Au-delà de ces champs d'intervention traditionnels, les équipes des deux EPCI ont exploré des espaces nouveaux de coopération dans le prolongement de la Charte agricole du territoire, adoptée par la Métropole, en vue d'une action commune permettant de valoriser les ressources maraîchères et fruitières du Pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés à Val de Reuil. La Métropole et l'Agglo Seine Eure ont poursuivi leurs travaux, élargis à l'ensemble des Intercommunalités et Départements de la vallée de la Seine, sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), en vue de la création d'un « syndicat mixte de gestion de la Seine Normande » et se sont également engagées, sur le même périmètre, dans la démarche « Territoires d'Industrie », initiée par l'Etat sur la vallée de la Seine.

Le Pôle Métropolitain n'est toutefois qu'un outil parmi d'autres d'une structuration progressive du bassin de vie, à laquelle participent également l'agence de développement économique et l'Agence d'urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE), outil d'études et de dialogue inter-territorial dont le périmètre est plus large. Tous construisent un fait métropolitain qui s'impose de plus en plus comme une réalité vécue par une même population qui vit et se déplace au sein d'un espace urbain cohérent, le long de la Seine.

7.3.2

INTERTERRITORIALITÉ – ALLIANCE DES TERRITOIRES

La Métropole Rouen Normandie est engagée depuis bientôt 10 ans dans un travail de plus en plus dense autour du développement de la vallée de la Seine, débouché maritime et fluvial naturel et corridor portuaire de Paris à la mer, doté d'un réel potentiel économique, touristique et paysager. Apparue dans le cadre des travaux de l'AIGP, au travers des propositions de l'architecte-urbaniste Antoine Grumbach, qui projette « la vallée de la Seine comme le cadre d'une grande métropole mondiale, où l'urbain et la nature seraient conciliés, Paris, Rouen, Le Havre enrichissant cette région capitale de leurs identités propres », cette séquence nouvelle de développement a été consolidée par la nomination d'un Délégué Interministériel au développement de la vallée de la Seine et la conclusion d'un Contrat de Projet Interrégional confortant une série d'investissements d'infrastructures stratégiques (900 M€) indispensables aux Ports de Rouen

et du Havre en particulier. La construction de cette action publique a permis également de renforcer de nombreuses collaborations, notamment celle des agences d'urbanisme, de fédérer des initiatives et un discours partagés, esquisses d'une collaboration plus profonde qui paraît maintenant indispensable entre les EPCI le long de la Seine et que commencent à envisager conjointement pour la partie « normande » le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine et le Pôle Métropolitain Rouen-Seine-Eure.

Par ailleurs, les récentes révisions des périmètres des EPCI, à travers les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, facilitent les potentialités de coopération, en structurant le maillage intercommunal de part et d'autre de la Métropole. Celle-ci a ainsi entamé un dialogue avec les EPCI limitrophes en première couronne pour construire des collaborations et échanges sur des thèmes de coopération et de travail qui dépassent naturellement les frontières physiques institutionnelles (environnement, tourisme, déplacement...). Ce dialogue s'est notamment concrétisé par l'établissement d'une convention de coopération interterritoriale avec la Communauté de communes voisine Lyons-Andelle et des réunions de travail bilatérales avec d'autres territoires, sans que celles-ci ne débouchent pour l'instant sur une formalisation particulière. Des axes de coopération apparaissent néanmoins sur le champ touristique et muséal (avec la CA Caux Seine Agglo notamment), environnemental et alimentaire, ou sur le champ des mobilités, avec l'ensemble des EPCI de la première couronne.

L'année 2019 a été mise à profit par la Métropole pour initier des travaux dans le cadre de la Fabrique coopérative des coopérations territoriales mise en place à la suite d'un appel à candidatures par le Commissariat général pour l'égalité des territoires sur les Métropoles de Toulouse, Brest, Nantes et Rouen. La fabrique s'est concrétisée localement par 4 ateliers associant l'ensemble des intercommunalités limitrophes (élus ou techniciens) et partenaires du territoire et concentrée sur des enjeux identifiés comme porteurs de coopération (mobilités, alimentation, énergie). Ce travail devait faire l'objet d'une synthèse générale en 2020 et d'un livrable sur le territoire de la Métropole, transmis à l'ensemble des partenaires participants, dont l'objet sera d'esquisser des modalités de structuration et de gouvernance de la coopération interterritoriale sur le bassin de vie et des pistes d'action sur 4 enjeux principaux (planification et observation, transports et mobilité avec, en particulier, l'impact de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM), tourisme, paysages et culture, problématiques environnementales et notamment ressources alimentaires et énergie).

Ce travail sur « l'espace vécu » et le fait métropolitain est concomitant d'une approche volontariste visant à « faire Normandie » : dès 2010, l'ancienne CREA fédérait les soutiens et les énergies des différentes collectivités normandes pour créer le festival « Normandie Impressionniste », dont elle est toujours avec la région Normandie la principale cheville ouvrière. En 2015, la Métropole faisait également le choix de recruter comme directrice artistique d'un EPCC culturel ma-

jeur du territoire – le Cirque Théâtre d'Elbeuf – la Directrice du Pôle National du Cirque de Cherbourg afin de créer une plateforme à l'échelle régionale permettant de proposer lieux de résidence, de création et de diffusion et d'élargir à l'ensemble du territoire régional un festival des nouvelles formes du cirque, unique en Europe. Ces démarches culturelles, récemment enrichies par le projet Rouen, Capitale Européenne de la Culture 2028, auquel de nombreux territoires ont adhéré, sont aujourd'hui complétées par des approches plus institutionnelles depuis la création de la région Normande. Ainsi la Région, la Métropole, la Communauté Urbaine Caen-la-Mer et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole se retrouvent régulièrement au sein d'un G4 informel permettant d'arbitrer des approches partagées (création d'une association aéroports de Normandie, démarche concertée sur des dossiers structurants du territoire comme la Ligne Nouvelle Paris-Normandie etc.). La Métropole a par ailleurs conclu en 2018 un partenariat avec la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie pour le développement patrimonial, culturel et touristique des deux territoires à travers une déclaration commune et un programme de travail.

Toutes ces démarches participent d'une même conviction : les coopérations peuvent sur certains thèmes renforcer les politiques publiques et participent ce faisant à part entière au projet métropolitain.

7.3.3

LA PLATEFORME D'OBSERVATIONS DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES (POPSU)

La Métropole Rouen Normandie est engagée depuis 2019, à l'instar de 14 autres métropoles françaises (hors Paris), dans le programme de la Plateforme d'Observations des Projets et Stratégies Urbaines POPSU – Métropoles, programme partenarial de recherche entre l'Etat et chacun des territoires engagés, co-financé par eux (coût recherche 100 000 € par territoire pris en charge à parité par l'Etat et chaque Métropole) sur les « systèmes métropolitains » sous l'intitulé générique « la Métropole et les autres ». C'est la première fois que la Métropole Rouen Normandie rejoint ce programme original, caractérisé par la solidité de l'accompagnement technique et scientifique, l'attachement à un dialogue équilibré et constant entre scientifiques, élus et techniciens, dans une pratique privilégiant les restitutions et publications in itinere, plutôt que la production d'une somme conclusive parfois éloignée de la réalité vécue par la collectivité. L'équipe de recherche du programme POPSU – Rouen associe plusieurs chercheurs et établissements (Sorbonne-Universités, Paris 1 – Panthéon Sorbonne, Université de Rouen, Université du Havre, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie) et est pilotée par Xavier Desjardins, professeur des Universités en aménagement de l'espace et urbanisme, spécialiste des questions de mobilités. Elle articule son travail de recherche autour de plusieurs thèmes (la construction de la métropole et la fabri-

cation des outils du récit métropolitain, les mobilités, à travers l'appropriation historique de ses enjeux à Rouen, un travail de terrain sur les centralités du territoire et une modélisation prospective, le prolongement des accords de Rouen et de la COP21 locale, en particulier par un travail thématique sur les éco-matériaux dans le territoire). Le travail de la Plateforme Popsu-Rouen a permis en juin 2019 la publication du premier cahier d'acteur de la collection Popsu-Métropoles (« la métropole performative : récits et échelles de la fabrique institutionnelle métropolitaine de Rouen » par Xavier Desjardins et Jean Debrie), rendu public à l'occasion d'un colloque organisé sur les quais rive gauche, pendant l'Armada de Rouen, le 12 juin 2019, porté et valorisé par la Métropole et le Popsu au niveau national, réunissant chercheurs, grands concepteurs intervenant sur le territoire (Jacques Ferrier, Marc Mimram, Jacqueline Osty) et acteurs locaux : « la Seine à Rouen : une nouvelle centralité métropolitaine ». D'autres publications de la plateforme Popsu-Rouen sont programmées en 2020.

7.3.4

INTERSCOT – CONFÉRENCE DES TERRITOIRES

Dans le cadre de l'Inter-SCOT, l'agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure (AURBSE) anime une conférence des territoires qui regroupe l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et autres acteurs institutionnels de Normandie.

Une rencontre animée par l'AURBSE s'est tenue le 6 mai 2019 sur le thème de l'évolution des périmètres de SCoT et sur l'identification de thématiques par essence trans-EPCI que l'inter SCoT pourrait porter.

L'Agence s'est proposée de mener en 2019 une analyse des différents indicateurs de suivi et d'évaluation inscrit dans les documents de planification actuels et de produire parallèlement une note d'accompagnement mettant en exergue les corrélations existantes entre les différents territoires.

L'agence a également assuré le suivi du Mode d'usage de l'espace 2009-2015 et la mise à jour des indicateurs de suivi de l'inter SCoT.

ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'interSCot est une action au service du développement durable dans la mesure où elle participe à gommer les effets de frontière entre territoire administratifs pour appréhender et intégrer à une échelle élargie plus pertinente les incidences des choix de nature à avoir un impact sur les grandes thématiques très impactante en terme de développement durable que sont les déplacements en lien avec la maîtrise des émissions de GES, la maîtrise de la consommation foncière donc la préservation des ressources et de la biodiversité ainsi que la cohésion sociale et la solidarité entre territoires.

Métropole Rouen Normandie

Le 108
108, allée François Mitterrand
CS 50589
76 006 Rouen Cedex

Tél. : 02 35 52 68 10

metropole-rouen-normandie.fr



@MetropoleRouenN
rouen_normandie_s_illustre

Crédits photos :
Alan Aubry
Thomas Boivin
Jean-François Lange
Métropole Rouen Normandie
Graphisme: Perroquet bleu -
www.bleu.net

Mise en page :
Métropole Rouen Normandie
Octobre 2020

